

LIVRE BLEU ANGLAIS N° I

---



DOCUMENTS  
CONCERNANT LES  
RELATIONS GERMANO-POLONAISES  
ET LE  
DÉBUT DES HOSTILITÉS ENTRE  
LA GRANDE-BRETAGNE ET L'ALLEMAGNE  
LE 3 SEPTEMBRE 1939

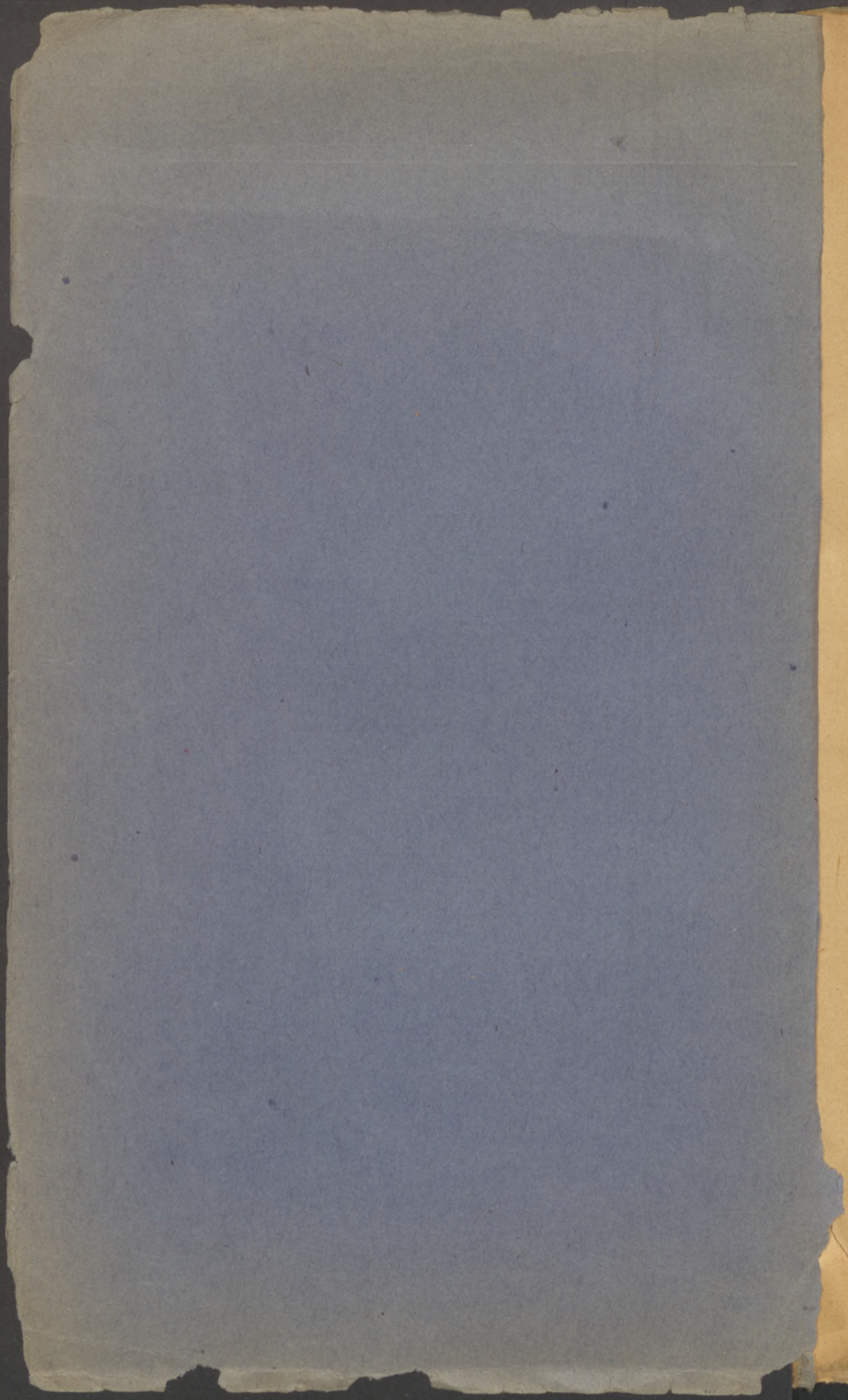
---

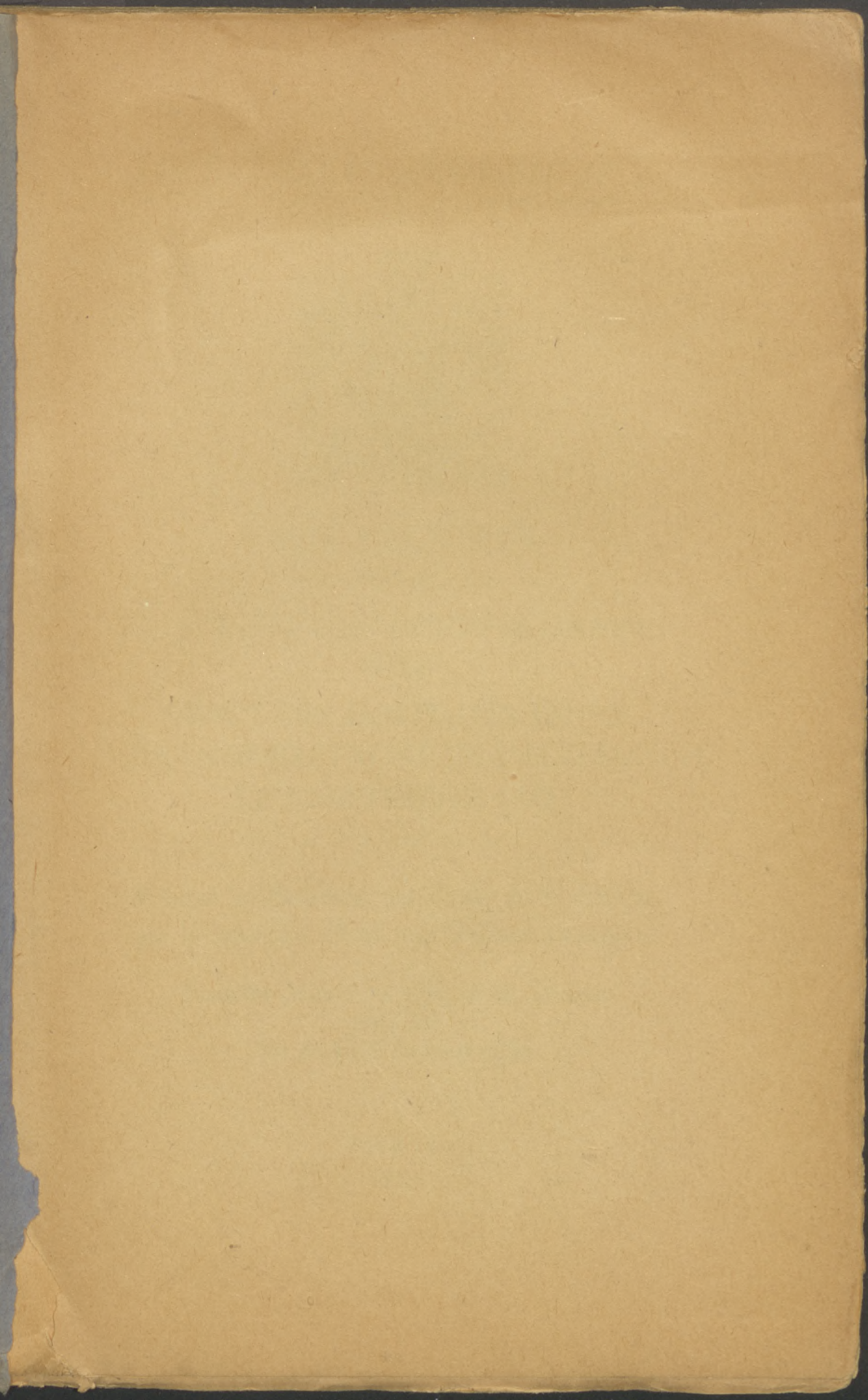
Présenté au Parlement par Ordre de Sa Majesté  
par le Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères

*Traduction Autorisée et Officielle du Document  
publié par  
His Majesty's Stationery Office*

PARIS  
1939

EN VENTE AUX MESSAGERIES HACHETTE







LIVRE BLEU ANGLAIS N° I

---



DOCUMENTS  
CONCERNANT LES  
RELATIONS GERMANO-POLONAISES  
ET LE  
DÉBUT DES HOSTILITÉS ENTRE  
LA GRANDE-BRETAGNE ET L'ALLEMAGNE  
LE 3 SEPTEMBRE 1939

---

Présenté au Parlement par Ordre de Sa Majesté  
par le Secrétaire d'Etat aux Affaires Étrangères

*Traduction Autorisée et Officielle du Document  
publié par  
His Majesty's Stationery Office*

PARIS  
1939

BIBLIOTEKA  
UNIwersytecka  
w Toruniu

1393381

## Table des matières

No.	Date.	Sujet.	Page.
-----	-------	--------	-------

### L'Accord Germano-Polonais.

1	Accord Germano-Polonais . . .	Texte . . . . .	1
---	-------------------------------	-----------------	---

### Déclarations faites par Herr Hitler depuis l'Accord Germano-Polonais exprimant sa satisfaction de l'amélioration des Relations Germano-Polonaises.

2	Herr Hitler . . . . . le 21 mai, 1935	Discours au Reichstag . . . . .	2
3	Herr Hitler . . . . . le 7 mars, 1936	Discours au Reichstag . . . . .	2
4	Herr Hitler . . . . . le 30 janvier, 1937	Discours au Reichstag . . . . .	3
5	Herr Hitler . . . . . le 20 février, 1938	Discours au Reichstag . . . . .	3
6	Herr Hitler . . . . . le 12 septembre, 1938	Discours à Nuremberg . . . . .	4
7	Herr Hitler . . . . . le 26 septembre, 1938	Discours au Sportpalast . . . . .	4
8	Herr Hitler . . . . . le 30 janvier, 1939	Discours au Reichstag . . . . .	4

### Aggravation de la Situation Européenne résultant de l'Action Allemande contre la Tchéco-Slovaquie, le 15 Mars 1939.

9	Le Premier Ministre . . . . . le 17 mars, 1939	Discours à Birmingham . . . . .	5
10	Le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères . . . . . le 20 mars, 1939	Discours à la Chambre des Lords . . . . .	10
11	Le Premier Ministre . . . . . le 23 mars, 1939	Question et Réponse à la Chambre des Communes . . . . .	16
12	Sir Nevile Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax . . . . . le 28 mai, 1939	Entrevue avec le Feldmarschall Göring . . . . .	17

### Discussions Germano-Polonaises.

13	Herr Hitler . . . . . le 28 avril, 1939	Extrait du discours au Reichstag . . . . .	20
14	Gouvernement Allemand au Gouvernement Polonais . . . . . le 28 avril, 1939	Mémorandum dénonçant l'accord Germano-Polonais de 1934 . . . . .	23
15	Ministre Polonais des Affaires Etrangères . . . . . le 5 mai, 1939	Discours au Parlement . . . . .	26
16	Gouvernement Polonais au Gouvernement Allemand . . . . .	Mémorandum répondant au No. 14 . . . . .	30

No.	Date.	Sujet.	Page.
-----	-------	--------	-------

### Pacte Anglo-Polonais.

17	Le Premier Ministre..... le 31 mars, 1939	Déclaration à la Chambre des Com- munes sur la garantie d'assistance à la Pologne.....	34
18	Communiqué Anglo-Polonais. le 6 avril, 1939	Garantie unilatérale Britannique à la Pologne remplacée par des garan- ties réciproques .....	34
19	Pacte d'Assistance Mutuelle entre le Royaume-Uni et la Pologne . . . . . le 25 août, 1939	Texte. . . . .	35

### Développements des Relations Anglo-Germaniques.

20	Herr Hitler . . . . . le 1 <sup>er</sup> avril, 1939	Discours à Wilhelmshaven.....	37
21	Herr Hitler . . . . . le 28 avril, 1939	Extrait du discours au Reichstag....	46
22	Gouvernement Allemand au Gouvernement de Sa Ma- jesté . . . . . le 27 avril, 1939	Mémoire dénonçant l'Accord Naval Anglo-Allemand. . . . .	50
23	Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin)..... le 16 juin, 1939	Conversation avec l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres.....	51
24	Gouvernement de Sa Majesté au Gouvernement Allemand. le 23 juin, 1939	Mémoire répondant au No. 22.	52
25	Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères . . . . . le 29 juin, 1939	Discours à Chatham House.....	57

### Aggravation de la situation locale à Dantzig.

26	Président du Sénat de Dantzig au Commissaire Général Po- lonais . . . . . le 3 juin, 1939	Inspecteurs de Douane Polonais....	64
27	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 11 juin 1939	Résumé de la réponse au No. 26....	65
28	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 27 juin, 1939	Freikorps à Dantzig. Difficultés douanières. Opinions Polonaises sur les projets Allemands.....	66
29	Mr. G. Shepherd (Dantzig) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 28 juin, 1939	Détails des préparations militaires Allemandes à Dantzig.....	67
30	Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie) (télé- gramme) . . . . .	Instructions de sonder le Gouver- nement Polonais à propos de la si- tuation à Dantzig.....	68
31	Mr. G. Shepherd (Dantzig) au Vicomte Halifax (télégr.)..	Nouveaux préparatifs militaires Al- lemands à Dantzig.....	69
32	Mr. Norton (Varsovie) au Vi- comte Halifax (télégramme).	Opinion Polonaise, réponse au No. 30.	70



No.	Date.	Sujet.	Page.
33	Mr. G. Shepherd (Dantzig) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 1 <sup>er</sup> juillet, 1939	Préparatifs militaires Allemands à Dantzig et à Königsberg.....	71
34	Mr. Norton (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégramme).	Opinion sur l'attitude Polonaise dans l'éventualité d'un « coup » Allemand à Dantzig.....	71

#### Attitude Britannique devant les Evénements à Dantzig.

35	Le Premier Ministre..... le 10 juillet, 1939	Déclaration à la Chambre des Communes. . . . .	72
36	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax..... le 15 juillet, 1939	Entrevue avec le Secrétaire d'Etat Allemand. . . . .	74

#### Amélioration temporaire de la situation à Dantzig.

37	Mr. F. M. Shepherd (Dantzig) au Vicomte Halifax (télégramme) . . . . . le 19 juillet, 1939	Entrevue entre Herr Forster et le Haut Commissaire de la Société des Nations. . . . .	76
38	Le Vicomte Halifax à Mr. Norton (Varsovie) (télégramme) . . . . . le 21 juillet, 1939	Instructions de consulter le Gouvernement Polonais à propos du No. 37. . . . .	77
39	Mr. Norton (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 25 juillet, 1939	Conversation avec M. Beck selon les instructions du No. 38.....	78
40	Mr. F. M. Shepherd (Dantzig) au Vicomte Halifax (télégramme) . . . . . le 25 juillet, 1939	Déclaration de Herr Forster. « La question de Dantzig peut attendre. » Intensification des mouvements militaires. . . . .	79
41	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 31 juillet, 1939	Conversation avec M. Beck.....	79
42	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 2 août, 1939	Conversation avec le Vice-Ministre des Affaires Etrangères.....	80

#### Nouvelle aggravation de la situation à Dantzig.

43	Mr. Norton (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.)..	Intention Polonaise d'adresser une note concernant les Inspecteurs de Douane. . . . .	81
44	Mr. F. M. Shepherd (Dantzig) au Vicomte Halifax (télégramme) . . . . . le 4 août, 1939	Correspondance entre le Commissaire Général Polonais, le Haut Commissaire de la Société des Nations, et le Président du Sénat.....	81
45	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 9 août, 1939	Attitude Polonaise dans le conflit des Douanes. . . . .	82
46	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 10 août, 1939	Conversation avec M. Beck à propos de l'intervention du Gouvernement Allemand. . . . .	83

No.	Date.	Sujet.	Page.
47	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 10 août, 1939	Texte des notes échangées à Berlin entre le Gouvernement Allemand et le Gouvernement Polonais (mentionnées dans le No. 46).....	83
48	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 16 août, 1939	Conversation avec le Secrétaire d'Etat Allemand. . . . .	85
49	Note explicative.....	Rencontre de Herr Hitler avec M. Burckhardt, le 11 août 1939..	87
50	Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (télégramme)..... le 15 août, 1939	Instructions de discuter la situation avec M. Beck.....	88
51	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 15 août, 1939	Conversation avec M. Beck selon les instructions du No. 50.....	88

#### Traitement de la minorité Allemande en Pologne.

52	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 24 août, 1939	Réfutation des allégations de la presse Allemande au sujet des persécutions. . . . .	89
53	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 26 août, 1939	Incidents à la frontière Germano-Polonaise. . . . .	90
54	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 26 août, 1939	Démenti Polonais à la nouvelle que des Allemands auraient été tués à Lodz et à Bielsko.....	91
55	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 27 août, 1939	Raisons des fausses accusations Allemandes de sévices contre la minorité Allemande. . . . .	91

#### L'enchaînement des faits qui ont précédé l'ouverture des hostilités entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, le 3 Septembre 1939.

56	Le Premier Ministre au Chancelier Allemand..... le 22 août, 1939	Attitude du Gouvernement de Sa Majesté devant la crise.....	92
57	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 23 août, 1939	Entrevue avec Herr Hitler.....	93
58	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 24 août, 1939	Nouvelles conversations avec Herr Hitler. . . . .	95
59	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 24 août, 1939	Commentaire sur le passage souligné de la réponse de Herr Hitler dans le No. 60.....	96
60	Le Chancelier Allemand au Premier Ministre..... le 23 août, 1939	Opinion du Gouvernement Allemand en réponse au No. 56.....	97
61	Pacte de Non-Agression Germano-Soviétique . . . . . le 23 août, 1939	Texte. . . . .	99

No.	Date.	Sujet.	Page.
62	Mr. F. M. Shepherd (Dantzig) au Vicomte Halifax (télégramme) . . . . .	Nomination par le Sénat de Dantzig du Gauleiter Forster comme Chef d'Etat de la Ville Libre de Dantzig.	100
63	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 24 août, 1939	Note Polonaise de protestation et avertissement au Sénat de Dantzig à propos du No. 62. . . . .	101
64	Le Premier Ministre. . . . . le 24 août, 1939	Discours à la Chambre des Communes. . . . .	101
65	Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères . . . . . le 24 août, 1939	Discours à la Chambres des Lords..	106
66	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 24 août, 1939	Conversation avec M. Beck. . . . .	112
67	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 24 août, 1939	Entrevue entre l'Ambassadeur de Pologne à Berlin et le Feldmarschall Goring . . . . .	113
68	Le Chancelier Allemand à Sir N. Henderson (Berlin) (verbal) . . . . . le 25 août, 1939	Possibilité d'une entente Anglo-Allemande. . . . .	113
69	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 25 août, 1939	Commentaires sur le No. 68. . . . .	115
70	Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie) (télégramme) . . . . . le 25 août, 1939	Proposition en vue de la création d'un corps d'observateurs neutres.	117
71	Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie) (télégramme) . . . . . le 26 août, 1939	Echange de populations comme solution au problème des minorités Allemandes. . . . .	117
72	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte (télégramme). . . . . le 27 août, 1939	Opinion de M. Beck sur les Nos. 70 et 71. . . . .	117
73	Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie) (télégramme) . . . . . le 28 août, 1939	Opportunité de discussions directes Germano-Polonoises . . . . .	118
74	Le Gouvernement de Sa Majesté au Chancelier Allemand . . . . . le 28 août, 1939	Réponse aux Nos. 60 et 68. . . . .	119
75	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 28 août, 1939	Entrevue avec Herr Hitler pour présenter le No. 74. . . . .	121
76	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 29 août, 1939	Points additionnels à la conversation rapportée dans le No. 75. . . . .	123
77	Le Premier Ministre. . . . . le 29 août, 1939	Discours à la Chambre des Communes. . . . .	124

No.	Date.	Sujet.	Page.
78	Le Chancelier Allemand au Gouvernement de Sa Majesté . . . . . le 29 août, 1939	Réponse au No. 74. . . . .	127
79	Sir Nevile Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégramme) . . . . . le 29 août, 1939	Commentaire sur deux points dans le No. 78, c'est-à-dire la réponse Allemande aux propositions Britanniques pour des négociations directes Germano-Polonaises et pour une garantie internationale. . . . .	129
80	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 29 août, 1939	Commentaires sur l'entrevue avec Herr Hitler, le 29 août. . . . . Accusé de réception du No. 78. . . . .	130
81	Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin) (télégr.).. le 30 août, 1939	Caractère déraisonnable de l'exigence Allemande visant l'arrivée immédiate d'un plénipotentiaire Polonais à Berlin. . . . .	131
82	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 30 août, 1939	Suite donnée au No. 81. . . . .	131
83	Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin) (télégramme) . . . . . le 30 août, 1939	Réponse provisoire au No. 78. . . . .	131
84	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 30 août, 1939	Opinion sur la façon de conduire les négociations Germano-Polonaises..	132
85	Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie) (télégramme) . . . . . le 30 août, 1939	Suggestions tendant à améliorer la situation. . . . .	132
86	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 30 août, 1939	Message de M. Beck à propos des incidents et de la réponse Britannique à donner à Herr Hitler....	133
87	Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin) (télégramme) . . . . . le 30 août, 1939	Instructions d'informer le Gouvernement Allemand des nouvelles représentations faites à Varsovie...	133
88	Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin) (télégramme) . . . . . le 30 août, 1939	Suggestions à présenter au Gouvernement Allemand à propos de son exigence d'un plénipotentiaire Polonais . . . . .	133
89	Le Gouvernement de Sa Majesté au Chancelier Allemand . . . . . le 30 août, 1939	Réponse au No. 78. . . . .	134
90	Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie) (télégramme) . . . . . le 30 août, 1939	Instructions de communiquer le No. 89 à M. Beck et de demander une réponse. . . . .	135
91	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 30 août, 1939	Conversation avec Herr von Ribbentrop à propos du No. 85. . . . .	136
92	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 30 août, 1939	Entrevue avec Herr von Ribbentrop au cours de laquelle ce dernier donne lecture des propositions Allemandes. . . . .	136

No.	Date.	Sujet.	Page.
93	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 31 août, 1939	Rapport sur l'entrevue avec M. Beck selon les instructions du No. 90..	137
94	Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie) (télégramme) . . . . . le 31 août, 1939	Instructions en vue de suggestions Anglo-Françaises à présenter conjointement au Gouvernement Polonais, pour qu'il confirme au Gouvernement Allemand son acceptation de principe de discussions directes . . . . .	138
95	Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie) (télégramme) . . . . . le 31 août, 1939	Suggestions au Gouvernement Polonais en vue de la discussion d'une éventuelle proposition Allemande..	138
96	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 31 août, 1939	Conversation avec M. Beck à propos de la réponse Polonaise au No. 90.	139
97	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 31 août, 1939.	Texte de la réponse Polonaise au No. 90, confirmant les bonnes dispositions de la Pologne envers des discussions directes Germano-Polonaises. . . . .	139
98	Le Gouvernement Allemand au Gouvernement de Sa Majesté . . . . . le 31 août, 1939	Note contenant les propositions Allemandes considérées comme rejetées par le Gouvernement Allemand . . . . .	140
99	Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin) (télégr.).. le 31 août, 1939	Instructions d'informer le Gouvernement Allemand des démarches faites par les Polonais pour établir le contact . . . . .	143
100	Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie) (télégramme) . . . . . le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Instructions de parler à M. Beck de certains points de la réponse Polonaise contenue dans le No. 97....	144
101	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Action proposée dans le No. 100 rendue inutile par l'invasion Allemande . . . . .	145
102	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 31 août, 1939	Texte de la note Polonaise au Gouvernement Allemand à propos de discussions directes . . . . .	145
103	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Initiative prise à propos du No. 99..	145
104	Note explicative sur le cours actuel des événements....		145
105	Le Premier Ministre..... le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Discours à la Chambre des Communes. . . . .	146
106	Herr Hitler . . . . . le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Discours au Reichstag.....	150
107	Herr Hitler . . . . . le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Proclamation à l'Armée Allemande.	156
108	Herr Forster et Herr Hitler. le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Proclamation et échange de télégrammes . . . . .	156
109	Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin) (télégr.).. le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Instructions d'apporter le No. 110 au Gouvernement Allemand.....	158

No.	Date.	Sujet.	Page.
110	Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin) (télégr.). le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Notification de l'intention de prêter assistance à la Pologne, à moins d'un retrait des troupes Allemandes . . . . .	158
111	Sir N. Henderson (Berlin) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Entrevue avec Herr von Ribbentrop suite aux Nos. 109 et 110. . . . .	158
112	Sir H. Kennard (Varsovie) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Conversation avec M. Beck indiquant l'opportunité d'une action Britannique pour alléger la pression exercée sur la Pologne. . . . .	159
113	Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie) . . . . . le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Conversation avec l'Ambassadeur de Pologne enregistrant le fait de l'invasion Allemande . . . . .	160
114	Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin) . . . . . le 1 <sup>er</sup> septembre, 1939	Conversation avec le Chargé d'Affaires d'Allemagne à propos de l'invasion Allemande . . . . .	160
115	Sir H. Kennard (Varsovie), au Vicomte Halifax (télégr.).. le 2 septembre, 1939	M. Beck demande des renseignements sur l'aide prévue par les Alliés . . . . .	161
116	Le Premier Ministre . . . . . le 2 septembre, 1939	Discours à la Chambre des Communes . . . . .	162
117	Mr. Preston (Kovno) au Vicomte Halifax (télégramme) le 2 septembre, 1939	Rapport de M. Burckhardt sur son départ de Dantzig. . . . .	163
118	Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin) (télégr.). le 3 septembre, 1939	Notification au Gouvernement Allemand de l'existence de l'état de guerre, sauf réception d'assurances Allemandes avant 11 heures..	164
119	Le Gouvernement Allemand au Gouvernement de Sa Majesté . . . . . le 3 septembre, 1939	Réponse au No. 118. . . . .	164
120	Le Premier Ministre . . . . . le 3 septembre, 1939	Discours à la Chambre des Communes . . . . .	166
121	Herr Hitler . . . . . le 3 septembre, 1939	Proclamations au Peuple Allemand et à l'Armée Allemande. . . . .	168

#### Les Tentatives de Médiation par d'autres Etats.

122	Le Président des Etats-Unis au Roi d'Italie. . . . . le 23 août, 1939	Appel pour intervention en faveur de la paix. . . . .	169
123	Le Roi d'Italie au Président des Etats-Unis. . . . . le 30 août, 1939	Réponse au No. 122. . . . .	170
124	Le Président des Etats-Unis à Herr Hitler. . . . . le 24 août, 1939	Appel pour une solution pacifique..	171
125	Le Président des Etats-Unis au Président de la Pologne. le 24 août, 1939	Appel pour une solution pacifique..	172

No.	Date.	Sujet.	Page.
126	Président Moscicki au Président Roosevelt..... le 25 août, 1939	Réponse au No. 125.....	173
127	Président Roosevelt à Herr Hitler . . . . . le 25 août, 1939	Texte du No. 126 et nouvel appel...	173
128	S. M. le Roi des Belges.... le 23 août, 1939	Appel radiodiffusé au nom du Groupe de Puissances d'Oslo.....	173
129	Le Vicomte Halifax à Sir R. Clive (Bruxelles) (télégr.).. le 24 août, 1939	Réponse Britannique au No. 128...	174
130	Le Gouvernement Français à S. M. le Roi des Belges....	Réponse Française au No. 128.....	174
131	Le Président Roosevelt à S.M. le Roi des Belges..... le 25 août, 1939	Réponse des Etats-Unis au No. 128.	174
132	Le Président de la Pologne à S. M. le Roi des Belges.... le 26 août, 1939	Réponse Polonaise au No. 128.....	176
133	S. S. le Pape Pie XII à S. M. le Roi des Belges.....	Réponse de Sa Sainteté au No. 128.	176
134	Sir R. Clive (Bruxelles) au Vicomte Halifax (télégramme) le 28 août, 1939	Offre de médiation faite conjointement par LL. MM. le Roi des Belges et la Reine des Pays-Bas.	176
135	Le Vicomte Halifax à Sir R. Clive (Bruxelles) et Sir N. Bland (La Haye) (télégr.).. le 31 août, 1939	Réponse Britannique au No. 134...	176
136	Le Gouvernement Français à LL. MM. le Roi des Belges et la Reine des Pays-Bas...	Réponse Française au No. 134.....	177
137	Le Gouvernement Italien à LL. MM. la Reine des Pays-Bas et le Roi des Belges....	Réponse Italienne au No. 134.....	177
138	Le Gouvernement Polonais à LL. MM. le Roi des Belges et à la Reine des Pays-Bas.	Réponse Polonaise au No. 134.....	177
139	S. S. le Pape..... le 24 août, 1939	Appel radiodiffusé pour la paix....	177
140	Le Vicomte Halifax à Mr. Osborne (Saint-Siège) (télégramme). . . . . le 25 août, 1939	Réponse Britannique au No. 139....	179
141	Mr. Osborne (Saint-Siège) au Vicomte Halifax (télégr.).. le 31 août, 1939	Nouvel appel du Pape.....	180
142	Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin) et à Sir H. Kennard (Varsovie) (télégramme). . . . . le 31 août, 1939	Suite donnée au No. 141.....	180

No.	Date.	Sujet.	Page.
43	Sir P. Lorraine (Rome) au Vi-comte Halifax (télégramme) le 4 septembre, 1939	Tentatives en faveur de la paix du Gouvernement Italien .....	181
Discours du Premier Ministre au Peuple Allemand, radiodiffusé le 4 Septembre 1939.			
144	Le Premier Ministre au Peuple Allemand..... le 4 septembre, 1939	Texte .....	182



## Sommaire

### Les relations germano-polonaises de janvier 1934 à janvier 1939.

L'élément essentiel des relations entre l'Allemagne et la Pologne pendant cette période était l'accord Germano-Polonais du 26 Janvier 1934 (N° 1, pages 1 et 2). Cet accord, prévu pour une validité de 10 ans, stipulait qu'en aucune circonstance, l'une ou l'autre des Parties « ne recourrait à l'emploi de la force, dans le but d'obtenir une décision » dans tout conflit entre elles. Au cours des cinq années qui suivirent la signature de ce pacte, Herr Hitler a fait un certain nombre de discours amicaux envers la Pologne (N° 2 à 8, pages 2 à 4). La Pologne était « la Patrie d'un grand peuple conscient de sa nationalité » (21 Mai 1935). Il serait « déraisonnable et impossible », reconnaissait Herr Hitler, « de refuser tout accès à la mer à un Etat d'une importance pareille à celui-ci » (7 Mars 1936). L'accord « s'était montré avantageux pour les deux Parties » (30 Janvier 1937).

### Aggravation de la situation européenne et la suite de l'action de l'Allemagne contre la Tchéco-Slovaquie le 15 mars 1939.

La situation existant après l'occupation Allemande de la Tchéco-Slovaquie a été résumée dans les discours prononcés par le premier Ministre à Birmingham le 17 Mars (N° 9, pages 5 à 9), et par le Vicomte Halifax, Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, à la Chambre des Lords, le 20 Mars 1939 (N° 10, pages 10 à 16). M. Chamberlain déclarait que l'occupation Allemande était « faite en contradiction absolue avec les principes posés par le Gouvernement Allemand lui-même » et demandait : « Ceci est-il la fin d'une ancienne aventure? Ou est-ce le commencement d'une nouvelle? Est-ce la dernière attaque contre un petit Etat? Ou sera-t-elle suivie par d'autres? » Lord Halifax affirmait que l'action du Gouvernement Allemand constituait « une répudiation complète de l'accord de Munich, et une négation de l'esprit dans lequel les négociateurs dudit accord s'étaient engagés à coopérer en vue d'un règlement pacifique ». Le 23 Mars, le Premier Ministre déclarait à la Chambre des Communes que le Gouvernement de Sa Majesté, s'il entendait ne pas « faire obstacle aux efforts raisonnables de l'Allemagne pour développer son commerce d'exportation », était résolu « par tous les moyens en notre pouvoir », de s'opposer à « une procédure par laquelle les Etats Indépendants sont soumis, sous menace de la force, à une pression telle, qu'ils se voient contraints à renoncer à leur indépendance » (N° 11, pages 16 à 17). Au cours d'une conversation qui eut lieu le 27 Mai entre Sir Nevile Henderson, Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin, et le Feldmarschall Gœring, l'Ambassadeur avertissait le Feldmarschall que la Grande-Bretagne et la France seraient entraînées dans une guerre contre l'Allemagne, si cette dernière essayait de mettre fin aux différends Germano-Polonais « par une action unilatérale telle qu'elle forcerait les Polonais à recourir aux armes pour sauvegarder leur indépendance » (N° 12, pages 17 à 20).

### Les discussions germano-polonaises (Avril-Mai 1939.).

Dans un discours prononcé au Reichstag, le 28 Avril, Herr Hitler annonçait qu'il avait soumis au Gouvernement Polonais des propositions

visant au retour de Dantzig dans le cadre du Reich en qualité de « Ville Libre » et à l'octroi à l'Allemagne d'une route et d'un chemin de fer nantis d'un statut d'extraterritorialité à travers le Corridor, en échange d'un Pacte de non-agression conclu pour 25 ans, et d'une reconnaissance du caractère définitif « des frontières Germano-Polonaises actuelles ». Le même jour, un mémorandum à cet effet était remis au Gouvernement Polonais. Les propositions Allemandes, qui avaient été présentées pour la première fois le 21 Mars 1939, c'est-à-dire moins d'une semaine après l'occupation de Prague par l'Allemagne, était qualifié maintenant « le minimum des demandes à formuler au point de vue des intérêts Allemands ». Herr Hitler prétendait aussi que l'accord Germano-Polonais de Janvier 1934 était incompatible avec les promesses Anglo-Polonaises d'assistance mutuelle et cessait par conséquent d'être en vigueur (N° 13-14, pages 20 à 26) :

A la date du 5 Mai, le Gouvernement Polonais répondait au Gouvernement Allemand en fournissant une explication de son propre point de vue. La note Polonaise reprenait les contre-propositions que le Gouvernement Polonais avait mises en avant comme base pour une négociation en réponse aux propositions Allemandes, et réfutait l'argumentation Allemande selon laquelle la garantie Anglo-Polonaise était, sous quelque rapport que ce soit, incompatible avec l'accord Germano-Polonais (N° 16, pages 30 à 34). Le Ministre Polonais des Affaires Etrangères exposait longuement la position de son pays, dans un discours prononcé au Parlement Polonais le 5 Mai. Le Ministre déclarait que le Gouvernement Polonais considérait les propositions Allemandes comme une demande de « concessions unilatérales ». Il ajoutait que la Pologne était prête à étudier « objectivement » et avec « la plus extrême bonne volonté » tous les points soulevés par le Gouvernement Allemand, mais que deux conditions étaient nécessaires si ces discussions devaient avoir une valeur réelle : 1° Intentions pacifiques; 2° Méthodes de procédure pacifiques (N° 15, pages 26 à 30).

Le mémorandum Polonais rappelait au Gouvernement Allemand que, depuis un mois, aucune réponse formelle n'avait été reçue aux contre-propositions Polonaises, et que le Gouvernement Polonais avait appris seulement le 28 Avril « que le seul fait de formuler des contre-propositions au lieu d'accepter sans changement ni réserve les suggestions verbales Allemandes, avait été considéré par le Reich comme un refus d'entrer en discussion » (N° 16, pages 30 à 34).

#### L'accord anglo-polonais.

Le 31 Mars 1939, le Premier Ministre publiait l'assurance donnée par la Grande-Bretagne et par la France à la Pologne de venir à son secours « dans l'éventualité d'une action quelconque qui menacerait clairement l'indépendance Polonaise et à laquelle, en conséquence, le Gouvernement Polonais jugerait vital pour lui de résister » (N° 17, page 34). Un communiqué Anglo-Polonais publié le 6 Avril rappelait les assurances de secours mutuel sur lesquelles s'étaient entendus les Gouvernements Britannique et Polonais « dans l'attente de la conclusion d'un accord permanent » (N° 18, pages 34 à 37). L'accord d'assistance mutuelle était signé le 25 Août. Ses articles définissaient la garantie mutuelle dans le cas d'une agression par une puissance européenne (N° 19, pages 35 à 37).

## Les relations anglo-allemandes et l'attitude générale britannique face à la situation internationale (Avril-Juin 1939).

Les relations Anglo-Allemandes, tout comme les relations Germano-Polonaises, s'étaient tendues après l'occupation par l'Allemagne de la Tchéco-Slovaquie. Le 1<sup>er</sup> Avril, Herr Hitler prononçait un discours à Wilhelmshaven, dans lequel il attaquait la Grande-Bretagne et la politique Britannique envers l'Allemagne et tentait une justification de la politique Allemande (N° 20, pages 37 à 46). Herr Hitler parlait au Reichstag le 28 Avril et annonçait la dénonciation par l'Allemagne de l'accord naval Anglo-Allemand (N° 21, pages 46 à 50). Le 27 Avril, un mémorandum à cet effet était envoyé au Gouvernement Britannique (N° 22, pages 50 à 51). Le 16 Juin le Vicomte Halifax, dans une conversation avec l'Ambassadeur d'Allemagne à Londres, niait à nouveau que la Grande-Bretagne ou toute autre Puissance visait à « encercler » l'Allemagne (N° 23, page 51). Une semaine plus tard (23 Juin), le Gouvernement de Sa Majesté envoyait une protestation motivée au Gouvernement Allemand et niait la validité de la dénonciation unilatérale par l'Allemagne de l'accord naval Anglo-Allemand; il réfutait aussi les arguments de faits (c'est-à-dire l'hostilité persistante britannique contre l'Allemagne), par laquelle Herr Hitler avait tenté de justifier sa dénonciation des accords navals (N° 24, pages 52 à 56).

Etant donné ces faits, et devant la tension internationale croissante, le Vicomte Halifax saisissait l'occasion d'un discours à Chatam House, le 29 Juin, pour définir assez longuement l'attitude et la politique de la Grande-Bretagne. Il expliquait les raisons des obligations que la Grande-Bretagne avait contractées sur le continent européen. Il discutait les relations Anglo-Allemandes, affirmait que la Grande-Bretagne n'avait aucun désir d'isoler l'Allemagne et que, si l'Allemagne le désirait, « une politique de coopération » pouvait être immédiatement adoptée. « La politique Britannique repose sur deux conceptions essentielles et indissolubles. L'une est la ferme volonté de s'opposer à l'emploi de la force, l'autre est la conscience que nous avons du désir qu'a le monde d'activer le travail constructif pour bâtir la paix. » (N° 25, pages 57 à 63.)

## Aggravation de la situation locale à Dantzig (3 Juin au 3 Juillet 1939).

Avec l'augmentation de l'agitation à l'intérieur du Reich, la situation locale à Dantzig empirait rapidement. Le 3 Juin, le Président du Sénat de Dantzig lançait des accusations contre les inspecteurs des douanes Polonais (N° 26, page 64). Le Gouvernement Polonais répondait le 10 Juin par un démenti de ces accusations et une affirmation des droits juridiques de la Pologne dans ses rapports avec Dantzig (N° 27, pages 65 à 66). Le 27 Juin, le Vice-Ministre Polonais des Affaires Etrangères disait à Sir H. Kennard, Ambassadeur de Sa Majesté à Varsovie, qu'un corps libre se formait à Dantzig (N° 28, pages 66 et 67); les 28 et 30 Juin, et le 1<sup>er</sup> Juillet, Mr. Shepherd, Consul Général de Sa Majesté à Dantzig, rapportait des préparatifs militaires dans la ville (N° 29, 31, 33, pages 67, 69, 71). Le 30 Juin, étant donné la gravité de la situation, le Vicomte Halifax suggérait une consultation entre les Gouvernements Britannique, Français et Polonais pour la coordination de leurs plans (N° 30, pages 68

et 69). Entre temps, le Gouvernement Polonais observait une attitude réservée (N° 32 et 34, pages 70 et 71).

#### **L'attitude britannique vis-à-vis les événements à Dantzig (10 au 15 Juillet 1938).**

Le 10 Juillet, alors que la situation à Dantzig paraissait devenir critique, le Premier Ministre définissait l'attitude Britannique vis-à-vis du problème de Dantzig dans une déclaration à la Chambre des Communes (N° 35, pages 72 à 74). Il indiquait que le Gouvernement Polonais, avant même que la Pologne n'eût reçu une garantie quelconque de la Grande-Bretagne, et craignant de se trouver en face d'une action unilatérale Allemande, avait répondu aux propositions Allemandes en présentant certaines contre-propositions. La raison du refus Polonais d'accepter les propositions Allemandes se trouvait dans le caractère de ces propositions, dans la façon dont elles avaient été présentées ainsi que dans la date choisie, et non point dans la garantie Britannique donnée à la Pologne.

Le 14 Juillet, Sir Nevile Henderson discutait avec le Baron von Weizsäcker, Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères Allemand, une déclaration faite par l'un des sous-secrétaires Allemands « que Herr Hitler était convaincu que l'Angleterre ne se battrait jamais à propos de Dantzig ». Sir Nevile Henderson répétait l'affirmation déjà produite par le Gouvernement de Sa Majesté, que, dans le cas d'une agression Allemande, la Grande-Bretagne soutiendrait la Pologne dans sa résistance à la force par la force (N° 36, pages 74 à 76).

#### **Détente passagère de la situation à Dantzig (19 Juillet au 2 Août).**

Après la tension qui s'était produite à Dantzig à la fin du mois de Juin, il y eut une accalmie passagère. Le Consul Général Britannique par intérim à Dantzig rapportait, le 19 Juillet, que Herr Forster, Chef du Parti National-Socialiste à Dantzig, avait, après une entrevue avec Herr Hitler, déclaré que « rien ne serait fait du côté Allemand pour provoquer un conflit » et que la question de Dantzig pourrait « attendre si nécessaire jusqu'à l'année prochaine, et même plus longtemps » (N° 37, pages 76 et 77). Le 21 Juillet, le Vicomte Halifax donnait des instructions à Mr. Norton, chargé d'affaires de Sa Majesté à Varsovie, d'insister auprès du Gouvernement Polonais sur la nécessité d'être prudent (N° 38, pages 77 et 78). M. Beck répondait, le 25 Juillet, que le Gouvernement Polonais était tout aussi désireux d'une détente (N° 39, pages 78 et 79). Le jour précédent, Herr Forster avait à nouveau affirmé que « la question de Dantzig pourrait, si nécessaire, attendre une année ou même plus » (N° 40, page 79). Les 31 Juillet et 2 Août cependant, Sir H. Kennard faisait un rapport moins optimiste sur la situation (N° 41 et 42, pages 79 et 80).

#### **Nouvelle aggravation de la situation à Dantzig (4 au 16 Août).**

Le 14 Août, M. Beck communiquait au Chargé d'Affaires de Sa Majesté à Varsovie que le Sénat de Dantzig avait, ce jour même, informé les inspecteurs de douane Polonais à quatre postes à Dantzig, que doré-

navant il ne leur serait plus permis de s'acquitter de leur mission. Le Gouvernement Polonais considéra cette mesure « comme extrêmement grave » (N° 43, page 81). Des informations similaires parvenaient de Mr. Shepherd à Dantzig (N° 44, pages 81 et 82). Le 9 Août, Sir H. Kennard rapportait que l'attitude Polonaise était « ferme, mais d'une modération étudiée » (N° 45, page 82). Le lendemain, Sir H. Kennard transmettait au Gouvernement de Sa Majesté une communication faite par le Gouvernement Allemand au Chargé d'Affaires à Berlin sur la question de Dantzig, ainsi que la réponse Polonaise à cette communication. M. Beck attirait l'attention de Sir H. Kennard « sur la nature très grave de la démarche Allemande, étant donné que c'était la première fois que le Reich intervenait directement dans un différend entre la Pologne et le Sénat de Dantzig » (N° 46, page 83). Le Gouvernement Polonais, dans sa réponse à la *note verbale* Allemande, affirmait « qu'il réagira, en employant de tels moyens et de telles mesures de l'opportunité desquels il demeurerait seul juge, contre toute tentative des autorités de la Ville Libre qui tendrait à compromettre les droits et les intérêts que la Pologne y possède en vertu de ses accords, et qu'il considérera toute intervention future de la part du Gouvernement Allemand au détriment de ces droits et intérêts, comme un acte d'agression (N° 47, pages 83 et 84).

Le 15 Août, Sir Nevile Henderson discutait avec le Baron von Weizsäcker de l'aggravation de la situation à Dantzig et indiquait que si les Polonais « se trouvaient obligés par un acte quelconque de l'Allemagne de recourir aux armes pour se défendre, il n'y avait pas l'ombre d'un doute que nous leur donnerions notre pleine assistance armée... L'Allemagne ferait une erreur tragique si elle s'imaginait le contraire ». Le Baron von Weizsäcker, de son côté, observait que « la situation, sous un certain rapport, était même plus grave que l'an dernier, étant donné que M. Chamberlain ne pouvait pas à nouveau se rendre en Allemagne ». Le Baron von Weizsäcker mettait également en doute le caractère de l'aide Russe à la Pologne et pensait « que l'U.R.S.S., à la fin, se joindrait au partage des dépouilles polonaises » (N° 48, pages 85 à 87).

Entre temps, le 11 Août, M. Burckhardt avait une conversation avec Herr Hitler à Berchtesgaden et cela à la requête de ce dernier; au cours de cet entretien, la question de Dantzig et la situation européenne générale furent discutées (N° 49, page 87). Le Vicomte Halifax, espérant toujours que Herr Hitler pourrait éviter la guerre, conseillait au Gouvernement Polonais d'indiquer clairement qu'il demeurerait prêt à entrer en négociations à propos de Dantzig (N° 50 et 51, pages 88 et 89).

#### Traitement de la minorité allemande en Pologne (24 au 27 Août).

Au cours de la correspondance brièvement rapportée dans ce chapitre, Sir H. Kennard communiquait que la campagne de presse Allemande, à propos de la persécution de la minorité Allemande en Pologne, constituait « de grossières déformations et exagérations des faits » (N° 52, pages 89 et 90), le 26 Août, Sir H. Kennard mentionnait des incidents de frontières qui avaient été provoqués, par les Allemands. Ils n'avaient pas amené les Polonais à se départir de leur « calme et forte attitude défensive » (N° 53, pages 90 et 91). Des rapports concernant les allégations allemandes injustifiées contre les Polonais étaient également envoyés par Sir H. Kennard, les 26 et 27 Août (N° 54 et 55, pages 91 et 92).

Les développements de la situation conduisant directement au commencement des hostilités entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne (24 Août au 3 Septembre).

*La lettre du Premier Ministre à Herr Hitler (22 Août) et entrevue de Herr Hitler avec Sir Nevile Henderson (23 Août).*

Le 22 Août, après publication de la nouvelle que Herr von Ribbentrop partait pour Moscou pour signer un pacte de non-agression avec l'U.R.S.S., le Premier Ministre envoyait une lettre personnelle à Herr Hitler. M. Chamberlain donnait à nouveau une claire définition des obligations Britanniques envers la Pologne et affirmait que « quelle que puisse être la nature du pacte Germano-Soviétique, il ne saurait modifier les obligations de la Grande-Bretagne ». Il ajoutait que « il avait été prétendu que si, en 1914, le Gouvernement de Sa Majesté avait indiqué plus clairement sa position, la grande catastrophe aurait été évitée. Que cette allégation, soit ou non bien fondée, le Gouvernement de Sa Majesté était résolu à faire en sorte qu'à cette occasion ne se produise pas un aussi tragique malentendu » (N° 56, pages 92 et 93). Le 23 Août, Sir Nevile Henderson faisait rapport de la première entrevue qu'il avait eue avec Herr Hitler, plus tôt dans la journée. Herr Hitler était « nerveux et intransigeant », son langage était « violent et exagéré, tout aussi bien envers l'Angleterre qu'envers la Pologne », Herr Hitler avait observé en réponse aux avertissements répétés de l'Ambassadeur de Sa Majesté que toute action directe contre la Pologne signifierait la guerre avec la Grande-Bretagne, que, « l'Allemagne n'avait rien à perdre, la Grande-Bretagne par contre beaucoup; qu'il ne désirait pas la guerre mais au besoin ne reculerait pas devant elle, et que son peuple se tenait bien plus serré derrière lui qu'en septembre dernier » (N° 57, pages 93 à 95).

Herr Hitler apparut plus calme lors d'une seconde conversation, mais non pas moins intransigeant; il rejetait l'intégrale responsabilité de la guerre sur la Grande-Bretagne et maintenait que la Grande-Bretagne était résolue à détruire et à exterminer l'Allemagne. Il était, disait-il, âgé de 50 ans, il préférait faire la guerre maintenant plutôt que lorsqu'il aurait atteint 55 ou 60 ans. Il dit que « l'Angleterre combattait pour des races inférieures, alors que lui ne combattait que pour l'Allemagne » (N° 58, pages 95 et 96).

La réponse allemande à la lettre du Premier Ministre fut remise à l'Ambassadeur de Sa Majesté le 23 Août. Herr Hitler y déclarait que la promesse Britannique de venir à l'assistance de la Pologne ne pouvait influer en rien sur la détermination du Reich de sauvegarder les intérêts allemands, et que les mesures militaires britanniques préventives, annoncées dans la lettre du Premier Ministre en date du 22 Août, seraient suivies de la mobilisation des forces allemandes (N° 60, pages 97 à 99).

*Texte du pacte de non-agression Germano-Soviétique (23 Août) (N° 61, pages 99 et 100).*

*Nomination de Herr Forster comme Chef de l'Etat de la Ville Libre de Dantzig (23 Août).*

Herr Forster, par un décret du Sénat de Dantzig en date du 23 Août, était nommé chef de l'Etat (Staatsoberhaupt) de la Ville Libre de Dantzig

(N° 62, pages 100 et 101), le Gouvernement Polonais protestait auprès du Sénat contre l'illégalité de cette nomination (N° 63, page 101).

*Discours du Premier Ministre et du Vicomte Halifax sur la situation à Dantzig et les rapports Germano-Polonais en général, et sur la ferme décision de la Grande-Bretagne de faire honneur aux obligations Britanniques envers la Pologne (24 Août) (N° 64-65, pages 101 à 112.*

*Tentatives du Gouvernement Polonais d'établir le contact avec le Gouvernement Allemand (24 Août).*

Devant l'aggravation de la tension à Dantzig, M. Beck déclarait à Sir H. Kennard qu'il considérait la situation comme « extrêmement grave » et qu'il avait demandé à l'Ambassadeur de Pologne à Berlin, de rechercher une entrevue immédiate avec le Secrétaire d'Etat Allemand (N° 66, pages 112 et 113). Il fut cependant impossible d'arranger cette entrevue, le Baron von Weizsäcker se trouvant à Berchtesgaden, et l'Ambassadeur Polonais eut une conversation avec le Feldmarschall Göring, dans l'après-midi du 24 Août. Le Feldmarschall regretta que « sa politique visant à un maintien des relations amicales avec la Pologne s'était effondrée, et admettait qu'il n'avait plus d'influence pour agir utilement en cette affaire ». Le Feldmarschall indiqua que la Pologne devrait bien abandonner son Alliance avec la Grande-Bretagne et laissa au Gouvernement Polonais l'impression que l'Allemagne visait à avoir les mains libres en Europe Orientale (N° 67, page 113).

*Entrevue de Sir Nevile Henderson avec Herr Hitler. « Communication verbale » Allemande en date du 25 Août.*

Le 25 Août Herr Hitler envoyait chercher Sir Nevile Henderson et lui demandait de prendre l'avion pour Londres, pour « présenter la chose » au Gouvernement de Sa Majesté. « La chose » qui comprenait une offre d'amitié à la Grande-Bretagne une fois que la question polonaise aurait été résolue, était formulée dans une communication verbale à l'Ambassadeur de Sa Majesté (N° 68, pages 113 à 115). Au cours de la discussion avec Herr Hitler, Sir Nevile Henderson déclara une fois de plus « que la Grande-Bretagne ne pouvait pas revenir sur la parole donnée à la Pologne » et insisterait sur un arrangement par voie de négociations. Herr Hitler refusa de garantir un arrangement négocié pour la raison « qu'une provocation polonaise pouvait, à chaque instant, rendre inévitable une intervention allemande pour la protection de nationaux allemands » (N° 69, pages 115 à 117).

*Correspondance entre les Gouvernements Britannique et Polonais du 25 au 27 Août.*

Le 25 Août, le Vicomte Halifax suggérait au Gouvernement Polonais la création d'un corps d'observateurs neutres qui prendraient fonction dès qu'il aurait été possible d'ouvrir des négociations (N° 70, page 117). Il

suggérait également la possibilité de négocier sur un échange des populations (N° 71, page 117). M. Beck ne soulevait aucune objection de principe contre l'une ou l'autre de ces propositions (N° 72, pages 117 et 118).

*Réponse du Gouvernement de Sa Majesté en date du 28 Août aux communications de Herr Hitler des 23 et 25 Août (N° 60, pages 97 à 99; N° 68, pages 113 à 115). Entrevue entre Sir Nevile Henderson et Herr Hitler en date du 28 Août : discours du Premier Ministre à la Chambre des Communes en date du 28 Août.*

Le 28 Août, le Vicomte Halifax faisait informer le Gouvernement Polonais par Sir H. Kennard que, dans la réponse Britannique à Herr Hitler, l'on tracerait « une nette distinction entre la méthode d'en arriver à un accord dans les différends Germano-Polonais, et la nature de la solution qui doit être trouvée. En ce qui concerne la méthode, Nous (le Gouvernement de Sa Majesté) désirions exprimer l'opinion que les discussions directes entre les parties constituaient le moyen indiqué (N° 73, page 118). La réponse du Gouvernement de Sa Majesté qui suggérait une discussion directe entre les Gouvernements Allemand et Polonais était présentée à Herr Hitler par Sir N. Henderson le 28 Août (N° 74, pages 119 à 121). Le Gouvernement de Sa Majesté y affirmait : « qu'il avait déjà reçu l'assurance précise de la part du Gouvernement Polonais qu'il était prêt à engager des pourparlers », et que, si de telles discussions menaient, ainsi qu'il l'espérait, à un accord, « la voie serait ouverte à la négociation de cette entente plus étendue et plus complète entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, que désirent l'un et l'autre pays. » Au cours de l'entrevue, qu'il eut le 28 Août avec Herr Hitler, Sir N. Henderson insistait à nouveau sur le fait que la Grande-Bretagne était toute prête à réaliser une entente Anglo-Allemande « mais cela uniquement sur la base d'une solution pacifique et librement négociée du problème Polonais ». Sir N. Henderson indiquait à Herr Hitler « qu'il lui appartenait (à Herr Hitler) de décider s'il préférerait une solution unilatérale en ce qui concerne la Pologne — qui signifierait la guerre — ou l'amitié Britannique ». Herr Hitler, qui affirmait que « son armée était prête et brûlait de se battre », refusait de répondre immédiatement sur le fait de savoir s'il négocierait directement avec la Pologne (N° 75, pages 121 à 123).

Le 29 Août, une fois encore, le Premier Ministre expliquait le point de vue Britannique à la Chambre des Communes (N° 77, pages 124 à 127).

*L'entrevue du 29 Août entre Sir Nevile Henderson et Herr Hitler et la demande Allemande de l'arrivée d'un représentant Polonais à Berlin pour le 30 Août.*

A 7 h. 15 du matin, le 29 Août, Sir N. Henderson recevait de Herr Hitler la réponse Allemande, disant que le Gouvernement Allemand était prêt à accepter la proposition Britannique en vue de négociations Germano-Polonaises directes, mais comptait sur l'arrivée d'un plénipotentiaire Polonais pour le 30 Août (N° 78, pages 127 à 129). L'Ambassadeur Britannique faisait remarquer que cette dernière demande « sonnait comme un ultimatum », mais, après l'échange de quelques propos assez violents,



Mr. Herr Hitler et Herr von Ribbentrop assurèrent tous deux l'Ambassadeur « qu'elle n'avait d'autre intention que d'insister sur le caractère critique du moment » (N° 79, pages 129 et 130). L'entrevue eut « un caractère orageux ». Sir N. Henderson eut l'impression que Herr Hitler était « bien moins raisonnable » qu'il ne l'avait été le 28 Août (N° 80, pages 130 et 131).

A 4 heures du matin, le 30 Août, Sir N. Henderson, agissant sur les instructions du Gouvernement de Sa Majesté, informait le Gouvernement Allemand qu'il serait « déraisonnable de s'attendre à ce que le Gouvernement Britannique pût provoquer l'arrivée d'un représentant Polonais à Berlin » pour le 30 Août, et que « le Gouvernement Allemand ne devait pas s'y attendre » N° 81 et 82, page 131).

*Echange de correspondance entre le Gouvernement de Sa Majesté et le Gouvernement Polonais en date du 30 Août.*

Sir H. Kennard faisait également connaître que dans son opinion le Gouvernement Polonais ne pouvait pas être amené à envoyer immédiatement un représentant à Berlin pour discuter d'un arrangement sur la base proposée par Herr Hitler, « certainement il préférerait se battre et périr, plutôt que de se soumettre à pareille humiliation, surtout après les exemples de la Tchéco-Slovaquie, de la Lituanie et de l'Autriche » (N° 84, page 132). Le même jour, le Gouvernement Polonais, en réponse au conseil transmis par le Vicomte Halifax, donnait l'assurance qu'il éviterait toute provocation (N° 85, pages 132 et 133), qu'il n'avait aucunement l'intention de provoquer des incidents quelconques, et cela, en dépit des provocations à Dantzig qui devenaient « de plus en plus intolérables » (N° 86, page 133).

*Echange de correspondance entre les Gouvernements Britannique et Allemand (30 Août).*

A 2 h. 45 du matin, puis à nouveau à 5 h. 30, le 30 Août, le Gouvernement de Sa Majesté donna des instructions à Sir N. Henderson d'avoir à informer le Gouvernement Allemand des représentations que le Gouvernement Britannique avait faites à Varsovie pour éviter tous incidents de frontières, et insistait auprès du Gouvernement Allemand pour qu'il prit une attitude conforme (N° 83 et 87, pages 131 et 133). A 6 h. 50 du matin, et étant donné l'insistance allemande sur ce point, le Gouvernement de Sa Majesté répétait qu'il était « tout à fait déraisonnable » de la part du Gouvernement Allemand d'insister sur l'arrivée à Berlin d'un représentant Polonais muni des pleins pouvoirs pour prendre connaissance des propositions allemandes et qu'il ne pouvait pas donner des conseils en ce sens au Gouvernement Polonais. Il suggérait que l'on adoptât la procédure normale qui consistait à faire tenir les propositions à l'Ambassadeur Polonais pour transmission à Varsovie (N° 88, pages 133 à 134).

A minuit, dans la nuit du 30 au 31 Août, Sir N. Henderson remettait entre les mains de Herr von Ribbentrop la réponse Britannique intégrale, à la lettre allemande du 29 Août (N° 78, pages 127 à 129). La réponse prenait note de l'acceptation par le Gouvernement Allemand de la proposition Britannique en vue de discussions Germano-Polonaises directes.

ainsi que de son appréciation « de la position du Gouvernement de Sa Majesté en ce qui concerne les intérêts vitaux et l'indépendance de la Pologne ». La réponse prenait note également de ce que le Gouvernement Allemand acceptait « en principe la condition que tout règlement soit soumis à une garantie internationale ». Le Gouvernement de Sa Majesté indiquait qu'il informait le Gouvernement Polonais de la réponse du Gouvernement Allemand. « La méthode de contact et la procédure des pourparlers doivent évidemment être réglées de toute urgence, entre les Gouvernements Allemand et Polonais, mais de l'avis au Gouvernement de Sa Majesté il serait impossible d'établir le contact dès aujourd'hui », c'est-à-dire le 30 Août (N° 89, pages 134 à 135).

La réponse Britannique était également télégraphiée au Gouvernement Polonais, et le Vicomte Halifax exprimait l'espoir que « pourvu qu'une méthode et des dispositions générales en vue d'une discussion puissent être déterminées de façon satisfaisante », le Gouvernement Polonais, qui avait autorisé le Gouvernement de Sa Majesté à déclarer qu'il était prêt à entrer en des discussions directes, serait préparé à en agir ainsi sans retard (N° 90, pages 135 et 136).

Dans l'entrevue qu'il eut à minuit, dans la nuit du 30 au 31 Août, avec Herr von Ribbentrop, Sir N. Henderson suggérait que le Gouvernement Allemand adoptât la procédure normale pour établir le contact avec le Gouvernement Polonais, c'est-à-dire que, lorsque les propositions allemandes seraient prêtes, l'Ambassadeur Polonais serait invité à se rendre au Ministère et à y recevoir ces propositions « pour transmission à son Gouvernement en vue d'une ouverture immédiate de négociations ».

« Pour toute réponse, Herr von Ribbentrop produisit un document d'une certaine longueur et qu'il lut à haute voix en allemand et à toute vitesse ». Quand l'Ambassadeur de Sa Majesté demanda que lui fût communiqué le texte des propositions contenues dans le document, il lui fut répondu qu'il était « maintenant trop tard », étant donné qu'aucun représentant Polonais n'était arrivé à minuit à Berlin (dans la nuit du 30 au 31 Août). Sir N. Henderson indiqua que cette procédure était bien un « ultimatum » en dépit des assurances données auparavant par le Gouvernement Allemand. Il demanda pourquoi Herr von Ribbentrop ne pouvait adopter la procédure normale, lui remettre copie des propositions et demander à l'Ambassadeur de Pologne de lui rendre visite (à lui, Herr von Ribbentrop) afin d'en prendre connaissance. « Dans les termes les plus violents, Herr von Ribbentrop répondit qu'il ne demanderait jamais à l'Ambassadeur de Pologne de lui rendre visite », mais il sembla indiquer qu'il en pourrait être autrement si l'Ambassadeur Polonais lui demandait un entretien (N° 92, pages 136 et 137).

*Echange de correspondance entre les Gouvernements Britannique et Polonais en date du 31 Août, en ce qui concerne les négociations directes.*

En prenant connaissance de la réponse du Gouvernement de Sa Majesté au Gouvernement Allemand (N° 89, pages 134 et 135), au sujet des négociations directes Germano-Polonaises, M. Beck indiquait qu'il ferait « tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter les efforts du Gouvernement de Sa Majesté ». Il promettait que la « réponse formelle de son Gouvernement » serait donnée pour le 31 Août à midi (N° 93, pages 137 et 138).

Plus tard, dans la Journée du 31 Août, le Vicomte Halifax conseillait au Gouvernement Polonais de donner immédiatement des instructions à l'Ambassadeur de Pologne à Berlin pour qu'il puisse être prêt à transmettre à son Gouvernement toute proposition émanant du Gouvernement Allemand de façon à ce que lui (le Gouvernement Polonais) « puisse les étudier immédiatement et faire des suggestions pour ouverture rapide des pourparlers » (N° 95, page 138).

Le 31 Août, à 6 h. 30 du matin, Sir H. Kennard communiquait à Londres la confirmation Polonaise formelle, indiquant que le Gouvernement Polonais était prêt à entrer en discussion avec le Gouvernement Allemand sur les bases proposées par la Grande-Bretagne (N° 97, pages 139 et 140). M. Beck indiquait « qu'il donnerait maintenant les instructions à M. Lipski (Ambassadeur de Pologne à Berlin) de demander un entretien soit au Ministre des Affaires Étrangères (Allemand), soit au Secrétaire d'État », de façon à établir un contact pour le début de discussions directes, mais que l'Ambassadeur de Pologne ne serait pas autorisé à prendre réception d'un document contenant les propositions Allemandes, « étant donné qu'à la lumière des expériences du passé, il se pourrait qu'elles fussent accompagnées de quelque sorte d'ultimatum ». Dans l'opinion de M. Beck, « il était essentiel avant tout d'établir le contact » pour discuter tout d'abord en détail où, avec qui et sur quelles bases les négociations devaient commencer (N° 96, page 139).

*Propositions Allemandes en vue d'un Arrangement Germano-Polonais présentées à l'Ambassadeur Britannique à Berlin, le 31 Août, à 9 h. 15 du matin, et invasion allemande de la Pologne le 1<sup>er</sup> septembre.*

Ce ne fut pas avant le 31 Août, à 9 h. 15 du matin, que le Gouvernement Allemand remit à Sir N. Henderson copie de ces propositions, qui lui avaient été lues si rapidement par Herr von Ribbentrop, la nuit précédente. Le Gouvernement Allemand indiquait que la note contenait les 16 points de leur proposition d'arrangement, mais que, étant donné que le plénipotentiaire Polonais, nanti des pouvoirs nécessaires, « non pas seulement pour discuter, mais également pour mener des négociations et pour les conclure », n'était pas arrivé à Berlin, il considérait ces propositions comme « étant pratiquement rejetées » (N° 98, pages 140 à 143). A 11 heures du soir, le Vicomte Halifax donnait à Sir N. Henderson des instructions téléphoniques d'informer le Gouvernement Allemand que le Gouvernement Polonais prenait des mesures pour établir le contact avec lui, par l'entremise de l'Ambassadeur de Pologne à Berlin (N° 99, pages 143 à 144).

A 9 heures du soir (heure d'été Britannique), le Gouvernement Allemand avait cependant diffusé ses propositions, accompagnées d'une déclaration indiquant qu'il les considérait comme ayant été rejetées. Cependant, elles n'avaient jamais été communiquées au Gouvernement Polonais et tous les moyens de communication entre l'Ambassadeur de Pologne à Berlin et le Gouvernement Polonais avaient été coupés.

En guise d'ultime tentative pour aller au-devant des exigences Allemandes, le Vicomte Halifax télégraphia à Sir H. Kennard dans la nuit du 31 Août au 1<sup>er</sup> Septembre qu'il croyait que l'Ambassadeur de Pologne à Berlin pourrait prendre réception d'un document pour transmission à son Gouvernement et pourrait dire : « a) que s'il contenait quoi que ce soit

de la nature d'un ultimatum, le Gouvernement Polonais serait certainement hors d'état de discuter sur une telle base, et, b) qu'en tout cas, dans l'opinion du Gouvernement Polonais, les questions se rapportant à l'ouverture de négociations, la base sur lesquelles il fallait les conduire et les personnes qui auraient à y prendre part, devaient être discutées et résolues d'un commun accord entre les deux Gouvernements (N° 100, page 144).

En réponse à ce télégramme, Sir H. Kennard répondait le 1<sup>er</sup> Septembre, que Mr. Lipski « avait déjà rendu visite au Ministre des Affaires Etrangères Allemand à 6 h. 30 du soir, le 31 Août. Etant donné ce fait qui fut suivi de l'invasion Allemande de la Pologne à l'aube du même jour (1<sup>er</sup> Septembre), il était nettement inutile pour moi de faire la démarche suggérée » (N° 101, page 145).

Ces faits étaient portés le 1<sup>er</sup> Septembre à la connaissance de la Chambre des Communes par le Premier Ministre (N° 105, pages 146 à 150). Une « Notice Explicative, sur le cours réel des événements », puisée dans le Livre Blanc (Documents Divers n° 8, 1939, And 6102) (N° 104, page 145), doit être lue, en comparaison avec la version des événements, telle qu'elle fut donnée par Herr Hitler au cours de son discours du 1<sup>er</sup> Septembre au Reichstag (N° 106, pages 150 à 156) et dans sa « Proclamation à l'Armée Allemande (N° 107, page 156).

#### *Réunion de Dantzig au Reich (1<sup>er</sup> Septembre).*

Le 1<sup>er</sup> Septembre, Herr Forster, dans une proclamation au peuple de Dantzig, annonçait le rattachement de Dantzig au Reich. Il rendait compte télégraphiquement de son action à Herr Hitler, qui répondait immédiatement, acceptant le rattachement et ratifiant l'acte prétendument légal par lequel elle avait été réalisée (N° 108, pages 156 à 157).

#### *Action du Gouvernement de Sa Majesté après la réception des nouvelles concernant l'Attaque Allemande sur la Pologne (1<sup>er</sup> au 3 Septembre).*

Le 1<sup>er</sup> Septembre, après que le Gouvernement de Sa Majesté eût reçu la nouvelle de l'invasion Allemande en Pologne, le Vicomte Halifax donnait à Sir N. Henderson des instructions aux fins d'informer le Gouvernement Allemand que les Gouvernements du Royaume-Uni et de la France considéraient que l'action Allemande avait « créé un état de choses (c'est-à-dire, un acte d'agression violente contre la Pologne, menaçant son indépendance) qui exigeait des Gouvernements de Grande-Bretagne et de France l'exécution de l'engagement pris par eux envers la Pologne de se porter à son secours ». A moins que le Gouvernement Allemand ne suspendit toute action agressive contre la Pologne et retirât rapidement ses troupes du territoire Polonais, le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni « remplirait sans hésitation ses obligations envers la Pologne ». Sir N. Henderson était autorisé à expliquer, si la question lui était posée, que cette communication était de la nature d'un « avertissement » et « ne devait pas être considérée comme un ultimatum », mais le Vicomte Halifax ajoutait, pour information particulière de Sir N. Henderson, que si la réponse Allemande n'était pas satisfaisante, la mesure suivante serait soit un ultimatum avec limite de temps, soit une déclaration de guerre immédiate » (N° 109 et 110, page 158).

Dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 Septembre, Sir H. Henderson rapportait qu'il avait fait la communication nécessaire à Herr von Ribbentrop à 9 h. 30 du soir en demandant une réponse immédiate.

Herr von Ribbentrop répondit qu'il soumettrait la communication à Herr Hitler (N° 111, page 158). Entre temps, le 1<sup>er</sup> Septembre, le Gouvernement Polonais annonçait au Gouvernement de Sa Majesté qu'en dépit du fait que l'Ambassadeur de Pologne à Berlin avait vu Herr von Ribbentrop à 6 h. 30 du soir, le 31 Août, et lui avait annoncé que le Gouvernement Polonais était prêt à entrer en des négociations directes, le territoire Polonais avait été envahi et que par conséquent, le Gouvernement Polonais avait été contraint à rompre les relations avec l'Allemagne (N° 112, page 159) (Voir aussi les N° 113 et 115, pages 160 à 161). A 10 h. 50 du matin, le 1<sup>er</sup> Septembre, le Vicomte Halifax envoyait chercher le Chargé d'Affaires Allemand à Londres, attirait son attention sur les rapports qui avaient été communiqués au Gouvernement de Sa Majesté en ce qui concernait l'action Allemande envers la Pologne et l'informait que ces rapports avaient « créé une situation très sérieuse » (N° 114, pages 160 et 161).

Le Premier Ministre, en date du 2 Septembre, faisait une déclaration à la Chambre des Communes, au cours de laquelle il l'informait qu'aucune réponse n'avait été reçue au message envoyé au Gouvernement Allemand à la date du 1<sup>er</sup> Septembre, et exigeant la cessation de l'agression Allemande et le retrait des troupes Allemandes de Pologne. Le Premier Ministre informait également la Chambre des propositions qui avaient été mises en avant par le Gouvernement Italien en vue d'une cessation des hostilités, mais il indiquait clairement que le Gouvernement de Sa Majesté ne pourrait prendre part à aucune conférence, à moins que l'agression Allemande ne fût suspendue et que les troupes Allemandes ne fussent retirées de Pologne (N° 116, page 162 à 163). A 5 heures du matin, le 3 Septembre, Sir N. Henderson reçut des instructions en vue de demander une entrevue à Herr von Ribbentrop pour 9 heures du matin et de l'informer qu'en dépit du fait que le Gouvernement de Sa Majesté avait mis en garde le Gouvernement Allemand contre les résultats qui se produiraient si l'Allemagne ne suspendait pas son agression contre la Pologne, aucune réponse n'avait été reçue de la part du Gouvernement Allemand. En conséquence, le Gouvernement de Sa Majesté déclarait que, faute pour lui d'avoir reçu du Gouvernement Allemand des assurances satisfaisantes, et cela au plus tard à 11 heures du matin, l'état de guerre existerait entre le Royaume-Uni et l'Allemagne (N° 118, page 164).

A 11 h. 20 du matin, le 3 Septembre, le Gouvernement Allemand répondait par un exposé de sa cause, qui suggérait *in fine* que le Gouvernement de Sa Majesté désirait la destruction du peuple Allemand et se terminait par ces mots : « Nous répondrons à toute agression de l'Angleterre par les mêmes armes et dans la même forme » (N° 119, pages 164 à 166). Peu de temps après, le Premier Ministre annonçait à la Chambre des Communes que la Grande-Bretagne était en guerre avec l'Allemagne (N° 120, pages 166 et 167). Ce chapitre des documents se termine par les proclamations de Herr Hitler, en date du 3 Septembre, adressées au Peuple Allemand et à l'Armée Allemande (N° 121, pages 168 à 169).

#### Tentatives de médiations de la part d'autres Etats.

Texte *in extenso* de l'échange de messages entre le Président des Etats-

Unis d'Amérique et Sa Majesté le Roi d'Italie (N<sup>os</sup> 122 et 123, pages 169 et 170), le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Président de Pologne ainsi que des messages du Président des Etats-Unis d'Amérique à Herr Hitler (N<sup>os</sup> 124 à 127, pages 171 à 173); de l'appel radiodiffusé le 23 Août, par Sa Majesté le Roi des Belges, au nom des Chefs d'Etat du Groupe des Puissances d'Oslo et des réponses à cet appel (N<sup>os</sup> 128 à 133, pages 173 à 176); de l'offre conjointe de médiation faite par Sa Majesté le Roi des Belges et Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, ainsi que des réponses à cet offre (N<sup>os</sup> 134 à 138, pages 176 et 177); de l'appel radiodiffusé le 24 Août par Sa Sainteté le Pape, avec la réponse du Gouvernement de Sa Majesté, ainsi que des télégrammes, rendant compte d'une dernière tentative en faveur de la paix, faite par le Pape, le 31 Août, avec la réaction du Gouvernement de Sa Majesté à son égard (N<sup>os</sup> 141 et 142, page 180).

Un communiqué publié le 4 Septembre par l'agence Italienne Officielle Stefani et rappelant les efforts faits par le Gouvernement Italien en faveur de la paix, est publié comme le dernier document de ce chapitre (N<sup>o</sup> 143, pages 180 et 181).

Le document final N<sup>o</sup> 144, pages 182 et 183, est constitué par l'allocation au Peuple Allemand, radiodiffusé par le Premier Ministre en date du 4 Septembre 1939.

Liste des Principaux Personnages mentionnés dans les Documents  
et leurs Situations Officielles.

Royaume-Uni.

Mr. Neville Chamberlain....	Premier Ministre.
Le Vicomte Halifax.....	Secrétaire d'Etat aux Affaires Etran- gères.
Sir Edward Grey.....	Secrétaire d'Etat aux Affaires Etran- gères en 1914.
Sir Samuel Hoare.....	Secrétaire d'Etat aux Affaires Etran- gères en 1935.
Mr. C. R. Atlee.....	Chef de l'Opposition de Sa Majesté.
Count Edward Raczyński....	Ambassadeur de Pologne.
Herr von Dirksen.....	Ambassadeur d'Allemagne.
Le Dr. Kordt.....	Chargé d'Affaires d'Allemagne.

France.

M. Daladier.....	Président du Conseil.
------------------	-----------------------

Pologne.

Feu le Maréchal Pilsudski..	Homme d'Etat Polonais.
Le Maréchal Smigly-Rydz..	Homme d'Etat Polonais et Inspecteur Général de l'Armée Polonaise.
M. Josef Beck.....	Ministre des Affaires Etrangères.
M. Arciszewski. . . . .	Vice-Ministre des Affaires Etrangères.
Sir H. Kennard.....	Ambassadeur de Grande-Bretagne.
Mr. Norton. . . . .	Chargé d'Affaires de Grande-Bretagne.

Dantzig.

M. Burckhardt. . . . .	Haut Commissaire de la Société des Nations.
M. Chodacki. . . . .	Commissaire Général Polonais.
Herr Forster. . . . .	Gauleiter Nazi.
Herr Greiser. . . . .	Président du Sénat.
Le Dr. Boettcher.....	Conseiller d'Etat chargé des Relations Etrangères.
Mr. G. Shepherd.....	Consul Général Britannique.
Mr. F. M. Shepherd.....	Consul Général Britannique par intérim.

### Allemagne.

Le Feld-Marschall Gœring..	Premier Ministre de Prusse, etc...
Herr Hess. ....	Chef Nazi et Représentant du Führer.
Le Dr. Gœbbels.....	Ministre de la Propagande.
Herr von Ribbentrop.....	Ministre des Affaires Étrangères.
Le Baron von Weizsäcker..	Secrétaire d'Etat aux Affaires Etran- gères.
Le Dr. Keppler.....	Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.
Le Dr. Schmidt.....	Interprète Officiel aux Affaires Etran- gères.
Freiherr von Neurath.....	Ancien Ministre des Affaires Etrangères.
Sir Nevile Henderson.....	Ambassadeur de Grande-Bretagne.
M. Josef Lipski.....	Ambassadeur de Pologne.

### U. R. S. S.

M. Staline .....	Chef de l'Etat.
M. Molotov. ....	Premier Ministre et Ministre des Affai- res Etrangères.

### Tchéco-Slovaquie.

Le Dr. Benes.....	Ancien Président.
Le Dr. Hacha.....	Président (après le Pacte de Munich).

### Italie.

Signor Mussolini. ....	Le Duce.
Sir P. Lorraine.....	Ambassadeur de Grande-Bretagne.

### Saint-Siège.

Mr. Osborne. ....	Ministre de Grande-Bretagne.
-------------------	------------------------------

### Belgique.

Sir R. Clive.....	Ambassadeur de Grande-Bretagne.
-------------------	---------------------------------

### Pays-Bas.

Sir N. Bland.....	Ministre de Grande-Bretagne.
-------------------	------------------------------

### Lituanie.

Mr. Preston. ....	Chargé d'Affaires de Grande-Bretagne.
-------------------	---------------------------------------



DOCUMENTS CONCERNANT LES RELATIONS GERMANO-POLONAISES ET LE DEBUT DES HOSTILITES ENTRE LA GRANDE-BRETAGNE ET L'ALLEMAGNE  
LE 3 SEPTEMBRE 1939

---

No. 1.

Texte de l'Accord Germano-Polonais du 26 Janvier 1934.

Le Gouvernement Allemand et le Gouvernement Polonais considèrent que le moment est venu d'ouvrir une ère nouvelle dans les relations politiques entre l'Allemagne et la Pologne par une entente directe d'Etat à Etat. Ils ont par conséquent décidé d'établir, dans la présente déclaration, les principes pour le développement futur de ces relations.

Les deux Gouvernements basent leur action sur le fait que le maintien et la garantie d'une paix durable entre leurs pays est une condition préliminaire essentielle de la paix générale en Europe.

Ils ont en conséquence décidé de baser leurs relations mutuelles sur les principes fixés dans le Pacte de Paris du 27 Août 1928, et se proposent de définir plus exactement l'application de ces principes pour autant qu'il s'agit des relations entre l'Allemagne et la Pologne.

Chacun des deux Gouvernements établit en conséquence que les obligations internationales contractées par lui envers une tierce partie ne font pas obstacle au développement pacifique de leurs relations mutuelles, ne sont pas en contradiction avec la présente déclaration et ne sont pas affectées par elle. Ils établissent en outre que cette déclaration ne s'étend pas aux questions qui, dans le sens de la loi internationale, doivent être considérées comme étant exclusivement du ressort intérieur de chacun des deux Etats.

Les deux Gouvernements proclament leur intention de s'entendre directement pour le règlement de toutes les questions de n'importe quel ordre qui concernent leurs relations mutuelles.

Si quelque divergence se produisait entre elles, à propos desquelles une entente ne pourrait être réalisée par voie de négociations directes, ils rechercheront, dans chaque cas particulier et sur la base d'un accord mutuel, une solution par d'autres moyens pacifiques, sans préjuger de la possibilité d'appliquer, si nécessaire, à d'autres accords en vigueur entre eux, ces méthodes de procédure où de telles éventualités sont prévues. En aucune circonstance, cependant, ils ne recourront à l'emploi de la force dans le but d'obtenir une décision en de telles divergences.

La garantie de paix créée par ces principes facilitera la grande tâche des deux Gouvernements, de trouver une solution aux problèmes économiques, politiques et sociaux, solution basée sur un juste et équitable ajustement des intérêts des deux Parties. Les deux Gouvernements sont convaincus que les relations entre leurs pays se développeront fructueusement de cette façon, et conduiront à l'établissement de rapports de voisinage qui contribueront non seulement au bien-être des deux pays, mais à celui également des autres peuples d'Europe.

La présente déclaration sera ratifiée et les instruments de ratification seront échangés à Varsovie aussitôt que possible.

Cette déclaration est valable pour une période de 10 ans, à compter du jour de l'échange des instruments de ratification.

Si la déclaration n'est pas dénoncée par l'un des deux Gouvernements six mois avant l'expiration de cette période, elle demeurera en vigueur, mais pourra alors être dénoncée en tout temps par l'un ou l'autre des Gouvernements, sur préavis de six mois. Fait en double, en langues Allemande et Polonaise.

Berlin, 26 Janvier 1934.

Pour le Gouvernement Allemand :  
FREIHERR von NEURATH.

Pour le Gouvernement Polonais :  
JOSEF LIPSKI.

---

Déclarations faites par Herr Hitler depuis la signature de l'Accord Germano-Polonais et rappelant sa satisfaction de l'amélioration dans les relations Germano-Polonaises.

No. 2.

*Discours au Reichstag, 21 Mai 1935.*

« Nous reconnaissons, avec la compréhension et l'amitié cordiale de vrais nationalistes, l'Etat Polonais comme la patrie d'un grand peuple, conscient de sa nationalité. »

« Le Reich Allemand, et en particulier le Gouvernement Allemand actuel, n'a pas d'autre désir que celui de vivre en termes amicaux et pacifiques avec tous les Etats voisins. »

---

No. 3.

*Discours au Reichstag, 7 Mars 1936.*

« J'aimerais que le peuple Allemand apprit à voir en d'autres nations des réalités historiques dont un visionnaire pourrait bien souhaiter qu'elles disparussent, mais que l'on ne peut pas faire disparaître.

« J'aimerais qu'il comprit qu'il est déraisonnable d'essayer de mettre ces réalités historiques en opposition avec les exigences de ses intérêts vitaux et de sa compréhensible prétention à la vie. C'est pour cela que j'aimerais voir le peuple Allemand comprendre les motifs profonds de la politique étrangère Nationale-Socialiste, qui trouve douloureux que l'accès à la mer d'un peuple de 35 millions soit situé sur un territoire qui, auparavant, appartenait au Reich, mais qui reconnaît qu'il est déraisonnable et impossible de refuser tout accès à la mer à un Etat d'une importance pareille à celui-ci... Il est possible que les politiciens, surtout en recourant à la force, perpétrent de pareilles violations des intérêts nationaux; mais

plus fréquemment cela se produit et plus grand devient, du côté de ces puissances et de ces énergies à la fois excitées et comprimées, la pression pour s'assurer un exutoire. »

---

No. 4.

*Discours au Reichstag, 30 Janvier 1937.*

« Par une série d'accords, nous avons fait disparaître des tensions existantes et nous avons ainsi contribué considérablement à rasséréner l'atmosphère européenne. Je vous rappelle simplement notre accord avec la Pologne, accord qui s'est montré avantageux pour les deux Parties... Et à mes propres concitoyens je voudrais dire que la Nation Polonaise et l'Etat Polonais sont également devenus une réalité... »

« Les peuples de ces Etats (c'est-à-dire l'Italie, la Pologne et les Etats Balkaniques) désirent vivre, et ils vivront. »

---

No. 5.

*Discours au Reichstag, le 20 Février 1938.*

« En cette cinquième année qui suit le premier grand accord de politique étrangère du Reich, nous sommes remplis d'une sincère satisfaction de pouvoir affirmer que dans nos relations avec l'Etat dont nous séparaient peut-être les plus grandes divergences, il ne s'est point seulement produit une détente, mais encore, que pendant ces années, une constante amélioration de nos relations s'est poursuivie. Je sais parfaitement bien que cela doit avant tout être attribué au fait qu'à ce moment il n'y avait pas à Varsovie un parlementarisme occidental, mais un Maréchal Polonais, personnalité éminente, qui a compris la signification si considérable pour l'Europe d'une telle détente Germano-Polonaise. Ce bon travail, dont tant de gens avaient douté à l'époque, a, depuis, fait ses preuves. Et je puis dire que depuis que la Société des Nations a enfin abandonné ses perpétuelles tentatives de troubler la situation à Dantzig et choisi, dans la personnalité de son nouveau Commissaire, un homme de très grand mérite personnel, ce coin, le plus dangereux au point de vue de la paix européenne, a intégralement perdu son caractère menaçant. L'Etat Polonais respecte les conditions dans cet Etat, la Ville de Dantzig et l'Allemagne respectent toutes deux les droits Polonais. Ainsi on a frayé avec succès la voie vers une entente amicale, une entente qui, partant de Dantzig, a réussi aujourd'hui, en dépit de tentatives de certains « trublions », à désempoisonner les relations entre l'Allemagne et la Pologne et à les transformer en une collaboration sincère. »

---

No. 6.

*Discours à Nuremberg, 14 Septembre 1938.*

En Pologne un grand patriote et un grand homme d'Etat était prêt à faire un accord avec l'Allemagne ; nous nous sommes immédiatement mis à

l'œuvre et nous avons conclu une entente qui était plus importante pour la paix de l'Europe que tous les bavardages dans le temple de la Société des Nations à Genève. »

---

No. 7.

*Discours au Sportsplatz, 26 Septembre 1938.*

« Le problème le plus difficile qui se posait à moi était celui de nos relations avec la Pologne; le danger existait que Polonais et Allemands se regardassent les uns les autres comme des ennemis héréditaires. J'ai voulu éviter cela. Je sais fort bien que je n'y aurais point réussi, si la Pologne avait eu une constitution démocratique. Car ces démocraties qui ressassent des phrases sur la paix, sont les plus sanguinaires des fauteurs de guerre. En Pologne il y avait, non pas une démocratie, mais un homme, et avec lui j'ai réussi, en l'espace de douze mois exactement, à conclure une entente qui, pour une période de dix années tout d'abord, écartait complètement le danger d'un conflit. Nous sommes tous persuadés que cette entente apportera une pacification durable. Nous comprenons qu'il y a là deux peuples qui doivent vivre côte à côte, et dont aucun ne peut faire disparaître l'autre. Un peuple de 33 millions s'efforcera toujours de s'assurer un accès à la mer. Il fallait donc, par conséquent, trouver une possibilité d'entente; elle a été trouvée; elle s'étendra toujours davantage. Certaines choses, dans ce champ d'action, étaient sans doute pénibles. Des nationalités et de petits groupes nationaux se querellaient fréquemment entre eux. Mais le fait principal demeure : les deux Gouvernements et tous les gens raisonnables et clairvoyants des deux peuples, dans les deux pays, gardent la ferme volonté et la décision d'améliorer leurs relations. C'était là une vraie œuvre de paix, de plus de valeur que tous les bavardages du Palais de la Société des Nations à Genève. »

---

No. 8.

*Discours au Reichstag, le 30 Janvier 1939.*

« Nous venons justement de célébrer le cinquième anniversaire de la conclusion de notre pacte de non-agression avec la Pologne. Il ne peut sans doute exister aujourd'hui, parmi les vrais amis de la paix, aucune divergence d'opinion quant à la valeur de cet accord. Il suffit de se demander ce qui serait arrivé à l'Europe, si cette entente, qui apporta un tel soulagement, n'avait pas été conclue il y a cinq ans. En y apposant sa signature, ce grand Maréchal Polonais et ce patriote a rendu à son peuple un service tout aussi grand que celui que les chefs de l'Etat National-Socialiste ont rendu au peuple Allemand. Pendant les mois troublés de l'année dernière, l'amitié entre l'Allemagne et la Pologne a été l'un des facteurs rassurants de la vie politique de l'Europe. »

---

**Aggravation de la situation en Europe à la suite de l'action allemande  
contre la Tchéco-Slovaquie, le 15 Mars 1939.**

No. 9.

*Discours du Premier Ministre à Birmingham, le 17 Mars 1939.*

J'avais l'intention de vous parler ce soir d'un grand nombre de sujets, du commerce et du chômage, des services sociaux et de questions financières, mais les formidables événements qui se sont déroulés cette semaine en Europe ont rejeté à l'arrière-plan toutes les autres questions et je comprends que vous et tous ceux qui ne sont pas dans cette salle, mais qui m'écoutent, vous désiriez obtenir quelques indications sur les vues du Gouvernement de Sa Majesté quant à la nature et aux répercussions possibles de ces événements.

Il est une chose certaine : l'opinion publique mondiale a reçu un choc plus violent que ne lui en avait jamais infligé même le régime Allemand actuel. On ne peut encore prévoir quels seront les effets lointains de ce choc, mais je suis sûr qu'ils seront profonds dans leur influence sur l'avenir. Mercredi dernier, nous avons eu à la Chambre des Communes un débat à ce sujet. C'était le jour où les troupes allemandes entraient en Tchéco-Slovaquie et nous tous, mais particulièrement le Gouvernement, nous nous trouvions désavantagés par le fait que nous ne possédions que des informations partielles, dont un grand nombre n'avaient pas de caractère officiel. Nous n'avions pas eu le temps de les examiner méthodiquement, encore moins le temps de nous former une opinion réfléchie. Aussi, forcément, parlant au nom du Gouvernement avec toute la responsabilité qui s'attache à cette fonction, me trouvai-je obligé à m'en tenir à un exposé restreint et prudent, à la suite duquel, au moment même, il me paraissait impossible de présenter autre chose qu'un bref commentaire. Et peut-être, tout naturellement, cette déclaration un peu froide et objective a-t-elle produit une impression fautive. Certaines personnes ont cru que, parce que je parlais avec calme, parce que je laissais peu de place à l'expression des sentiments, mes collègues et moi n'étions pas très émus par l'événement. J'espère corriger cette erreur ce soir.

Mais je voudrais d'abord dire un mot au sujet d'une controverse qui s'est instaurée à la suite de ces événements et qui a été utilisée au cours de ce débat ainsi que dans différents organes de la presse. On a suggéré que cette occupation de la Tchéco-Slovaquie était la conséquence directe des visites que j'avais faites en Allemagne, l'automne dernier, et que, puisque le résultat des événements d'aujourd'hui était de déchirer le règlement réalisé à Munich, cela prouvait que toutes les circonstances des visites que j'avais faites constituaient une erreur. On déclare que, étant donné que c'était là la politique personnelle du Premier Ministre, lui seul portait la responsabilité du sort infligé à la Tchéco-Slovaquie. C'est une conclusion absolument injustifiable. Les faits, tels qu'ils sont à ce jour, ne sauraient changer les faits tels qu'ils existaient au mois de septembre. Si j'avais raison à ce moment, j'ai encore raison maintenant. Et puis, il y a certaines personnes qui disent : « Nous pensions que vous aviez tort en septembre et maintenant l'événement a prouvé que nous avions raison. »

Permettez-moi d'examiner ce point. Lorsque je me suis décidé à aller en Allemagne, je n'ai jamais cru que j'échapperais aux critiques. En vérité, je n'y allais pas pour me rendre populaire; j'y allais, d'abord et surtout.

parce que devant une situation qui paraissait presque désespérée, cela me semblait être la seule chance d'éviter une guerre européenne. Et je pourrais vous rappeler que lorsqu'on annonça que je partais, pas une voix ne s'éleva pour me critiquer. Tout le monde applaudit à cet effort. Ce n'est que plus tard, lorsqu'il sembla que les résultats du règlement final ne répondaient pas à l'attente de certains — qui n'appréciaient pas entièrement les faits tels qu'ils étaient — c'est alors seulement que l'attaque commença, et même alors ce ne fut pas la visite, c'étaient les termes de l'accord qu'on désapprouvait.

Eh bien, je n'ai jamais nié que les conditions qu'il m'a été possible d'obtenir à Munich n'étaient pas celles que, personnellement, j'aurais désirées. Mais, comme je l'ai exposé à ce moment-là, je n'avais pas affaire à un problème nouveau. Il s'agissait d'un état de choses qui existait depuis le traité de Versailles, d'un problème dont on aurait dû trouver depuis longtemps la solution, si seulement les hommes d'Etat des vingt dernières années avaient eu une conception plus large et plus éclairée du devoir qui leur incombait. C'était comme dans une maladie longtemps négligée : une opération chirurgicale s'imposait pour sauver la vie du malade.

Après tout, le premier objet, l'objet le plus important de ma visite a été atteint. La paix de l'Europe a été sauvée : et n'eussent été ces visites, des centaines de milliers de familles pleureraient aujourd'hui la fleur de la jeunesse européenne. Qu'il me soit permis d'exprimer une fois de plus ma sincère reconnaissance à tous les correspondants qui m'ont écrit de toutes les parties du monde, pour m'assurer de leur gratitude et me dire combien ils appréciaient ce que j'ai fait alors et ce que je me suis efforcé de faire depuis.

Je n'ai vraiment pas besoin de défendre mes visites en Allemagne, l'automne dernier, car quel autre choix s'offrait-il ? Rien de ce que nous aurions pu faire alors, rien de ce qu'auraient pu faire la France ou la Russie n'aurait eu la moindre chance de sauver la Tchéco-Slovaquie de l'invasion et de la destruction. A supposer même que nous ayons fait ensuite la guerre à l'Allemagne pour la châtier de ses actes et qu'après les pertes effroyables qu'auraient subies tous les participants à la guerre, nous ayons été victorieux, en fin de compte, nous n'aurions jamais été à même de reconstituer la Tchéco-Slovaquie, telle que l'avait faite le Traité de Versailles.

J'avais, d'ailleurs, un autre dessein encore quand je me suis rendu à Munich. C'était de promouvoir la politique que je poursuis depuis que j'occupe mes fonctions actuelles — politique qualifiée parfois de politique d'apaisement européen, bien qu'à mon avis ce ne soit pas là une manière très heureuse ni très exacte d'en désigner l'objet. Pour que cette politique réussit, il était essentiel qu'aucune puissance ne cherchât à établir une hégémonie sur toute l'Europe, mais que chacune se contentât d'obtenir des facilités raisonnables pour développer ses propres ressources, s'assurer la part du commerce international à laquelle elle a droit et améliorer les conditions d'existence de son propre peuple. Je pensais, malgré le fait que cela aurait très bien pu amener un conflit d'intérêts entre divers Etats, qu'en y mettant une bonne volonté réciproque, en se rendant compte de l'étendue des désirs des autres, il devrait être possible de résoudre toutes les divergences par la discussion et sans en venir à un conflit armé. J'espérais, en allant à Munich, m'assurer par un contact personnel de ce que pensait Herr Hitler, et s'il y avait quelques chances pour qu'il consentît à coopérer à la réalisation d'un programme de ce genre. Eh bien, l'atmosphère

dans laquelle se déroulèrent nos discussions ne s'avéra pas très propice, car nous nous trouvions au milieu d'une crise aiguë. Malgré tout, cependant, j'eus quelques occasions, dans les intervalles entre les conversations d'un caractère plus officiel, de m'entretenir avec le Führer et de l'entendre exposer ses vues, et il me semblait que les résultats n'étaient pas entièrement décourageants.

A mon retour, après ma deuxième visite, je fis part à la Chambre des Communes d'une conversation que j'avais eue avec Herr Hitler et au sujet de laquelle je fis observer que, parlant avec une grande insistance, il avait répété ce qu'il avait déjà déclaré à Berchtesgaden, à savoir que c'était la dernière de ses ambitions territoriales en Europe et qu'il n'avait nul désir d'inclure dans le Reich d'autres gens d'une autre race que les Allemands. Herr Hitler confirma lui-même ce compte rendu de la conversation dans le discours qu'il fit au Sportsplatz à Berlin, en disant : « C'est la dernière revendication territoriale que j'ai à faire en Europe. » Et un peu plus tard, dans le même discours, il déclara : « J'ai assuré M. Chamberlain, et j'y insiste aujourd'hui, que, quand ce problème sera résolu, l'Allemagne n'aura plus de problèmes territoriaux en Europe. » Et il ajouta : « Je ne m'intéresserai plus à l'Etat Tchéque et je peux le garantir. Nous ne voulons plus d'autres Tchèques. »

De plus, dans l'Accord même de Munich, qui porte la signature de Herr Hitler, se trouve cette clause : « La détermination définitive des frontières sera effectuée par les soins d'une commission internationale » — je répète : la détermination *définitive*. Enfin, dans la déclaration que nous avons signée ensemble à Munich, nous affirmions que toute autre question susceptible d'intéresser nos deux pays serait réglée par la méthode des consultations.

Bref, devant ces assurances répétées qui me furent données volontairement, je me suis cru fondé à espérer qu'une fois cette question Tchéco-Slovaque réglée, comme il semblait à Munich qu'elle le serait, il paraîtrait possible de poursuivre cette politique d'apaisement que j'ai définie. Malgré cela, toutefois, je n'étais pas disposé à relâcher mes précautions tant que je n'aurais pas la certitude que cette politique était fermement établie et acceptée par les autres peuples. C'est pourquoi, après Munich, notre programme de défense fut réellement accéléré et même élargi, afin de remédier à certaines faiblesses qui s'étaient révélées pendant la crise. Je suis convaincu qu'après Munich la grande majorité du peuple Britannique partageait mes espoirs et désirait ardemment que cette politique fût poursuivie. Mais aujourd'hui je partage son désappointement, son indignation, à voir que ces espoirs ont été brisés d'un cœur aussi léger.

Comment les événements de cette semaine peuvent-ils être conciliés avec les assurances dont je vous ai fait part ? Assurément en ma qualité de co-signataire de l'Accord de Munich, j'avais droit, si Herr Hitler croyait qu'il y avait lieu de revenir là-dessus, à la consultation prévue dans la déclaration de Munich. Au lieu de cela, Herr Hitler a pris la loi entre ses mains. Avant même que le Président Tchéque ne fût reçu et que ne lui fussent présentées des demandes auxquelles il n'avait pas le moyen de résister, les troupes allemandes étaient en marche, et en quelques heures elles pénétraient dans la capitale Tchéque.

Selon la proclamation lue, hier, à Prague, la Bohême et la Moravie ont été annexées au Reich Allemand. Les habitants non-Allemands, dont les Tchèques, cela va sans dire, sont placés sous les ordres du Protecteur Allemand, dans le Protectorat Allemand. Leur sort dépendra des besoins

politiques, militaires et économiques du Reich. On les appelle des Etats autonomes, mais c'est le Reich qui aura la direction de leur politique extérieure, de leurs douanes et de leur administration fiscale, de leurs réserves bancaires et qui disposera de l'équipement des forces Tchèques désarmées. Plus sinistre encore, peut-être, a été l'apparition de la Gestapo, ou police secrète, apparition qui a été suivie, comme d'habitude, par l'arrestation en masse de personnes en vue, avec les suites qui nous sont familières à tous.

Tous ceux, hommes et femmes, qui, chez nous, se rappellent le sort des Juifs et des prisonniers politiques en Autriche, sont certainement remplis aujourd'hui de détresse et d'inquiétude. Qui pourrait s'empêcher d'être de cœur avec le peuple fier et brave, si soudainement soumis à cette invasion, dont les libertés sont mutilées, dont l'indépendance nationale a disparu? Qu'est-il advenu de cette déclaration : « Plus d'ambition territoriale »? Qu'est-il advenu de cette affirmation : « Nous ne voulons pas de Tchèques dans le Reich »? Quel respect a-t-on eu pour le principe de libre détermination nationale que Herr Hitler a revendiqué avec tant de véhémence, en ma présence, à Berchtesgaden, lorsqu'il réclamait la séparation du territoire des Sudètes de la Tchéco-Slovaquie et son incorporation au Reich?

On nous dit maintenant que cette saisie de territoire a été rendue nécessaire par des troubles en Tchéco-Slovaquie. On nous dit que la proclamation de ce nouveau Protectorat Allemand contre la volonté de ses habitants a été rendue inévitable par des désordres qui menaçaient la paix et la sécurité de son puissant voisin. S'il y a eu des désordres, n'ont-ils pas été fomentés du dehors? Et y a-t-il quelqu'un, hors d'Allemagne, qui soit susceptible d'admettre sérieusement l'idée qu'ils aient pu représenter un danger pour ce grand pays, qu'ils aient pu fournir une justification de ce qui s'est passé?

N'en vient-on pas irrésistiblement à se demander, puisqu'il est si facile de trouver de bonnes raisons pour ignorer des assurances données si solennellement et si souvent, quelle confiance on peut faire à d'autres assurances provenant de la même source?

Il y a une autre série de questions qui doivent presque inévitablement se présenter à notre esprit, et à celui des autres, peut-être même en Allemagne. L'Allemagne, sous son régime actuel, a procuré au monde une série de surprises désagréables. La Rhénanie, l'Anschluss, l'annexion du territoire des Sudètes, tout cela a scandalisé et bravé l'opinion publique dans le monde entier. Pourtant, quelque objection que nous puissions avoir aux méthodes employées dans chaque cas, il y avait quelque chose à dire, tant en raison des affinités raciales que de justes revendications trop longtemps repoussées, il y avait, je le répète, quelque chose à dire en faveur de la nécessité d'un changement à apporter à la situation.

Mais les événements qui se sont produits cette semaine, en contradiction absolue avec les principes posés par le Gouvernement Allemand lui-même, paraissent se ranger dans une catégorie différente. Et ils doivent nous obliger tous à nous demander : « Ceci est-il la fin d'une ancienne aventure? Ou est-ce le commencement d'une nouvelle? »

« Est-ce la dernière attaque contre un petit Etat? Ou sera-t-elle suivie par d'autres? Ceci est-il, en fait, un pas dans la direction d'une tentative pour dominer le monde par la force? »

Ce sont des questions graves et sérieuses. Je ne vais pas y répondre ce soir. Mais je suis certain qu'elles provoqueront un grave et sérieux examen de la part non seulement des voisins de l'Allemagne, mais d'autres



aussi, peut-être même au delà des limites de l'Europe. Dès à présent, il y a des indications que le processus a commencé, et il est évident que, selon toute vraisemblance, il va maintenant s'accélérer.

Nous-mêmes, naturellement, nous nous tournerons d'abord vers ceux qui font partie avec nous du Commonwealth Britannique, et vers la France, à qui nous sommes si étroitement liés. Et je ne doute pas que d'autres aussi, sachant que nous ne nous désintéressons pas de ce qui se passe dans l'Europe du Sud-Est, souhaiteront recevoir nos conseils et avoir notre avis.

Dans notre pays même, nous devons tous considérer la situation avec le sentiment des responsabilités qu'exige sa gravité. Rien ne doit être exclu de cet examen qui intéresse la sécurité nationale. Tous les aspects de notre vie nationale doivent être considérés de nouveau, et sous cet angle. Il appartient au Gouvernement, comme toujours, d'assumer la responsabilité principale. Mais je sais que chaque citoyen voudra aussi considérer sa propre position, et se demander à nouveau s'il a fait tout ce qu'il pouvait pour offrir ses services à l'État.

Je ne crois pas qu'il se trouve personne pour mettre en doute ma sincérité, quand je dis qu'il n'est à peu près rien que je ne sois prêt à sacrifier à la paix. Mais il est une chose que je dois excepter, et cette chose est la liberté dont nous avons joui depuis des siècles, et sur laquelle nous ne capitulerons jamais. Que moi, entre tous les hommes, je me sente appelé à faire une telle déclaration — ceci permet de mesurer à quel point ces événements ont détruit la confiance qui commençait à peine à se montrer et qui, si on lui avait permis de croître, aurait rendu la présente année mémorable pour le retour de toute l'Europe à la raison et à la stabilité.

Il y a seulement six semaines que, parlant dans cette même ville, je mentionnais des rumeurs et des suspicions dont je disais qu'il fallait énergiquement les écarter. Je montrais que toute prétention à dominer le monde par la force devait provoquer la résistance des démocraties, et j'ajoutais que je ne pouvais pas croire qu'un tel défi fût dans l'intention de personne, parce qu'aucun Gouvernement, ayant à cœur les intérêts de son propre peuple, ne pourrait l'exposer, pour un tel objectif, aux horreurs de la guerre mondiale.

Et, en vérité, avec les leçons de l'histoire présentes aux yeux de tous, il semble incroyable que nous assistions à un tel défi. Je me sens tenu de répéter ceci : bien que je ne sois pas disposé à lier notre pays par des obligations nouvelles et indéterminées, opérant sous des conditions qui ne peuvent pas maintenant être prévues, on ne pourrait cependant pas commettre de plus grande erreur que de supposer que cette nation, parce qu'elle pense que la guerre est une chose absurde et cruelle, a perdu ses vertus au point de ne pas contribuer, jusqu'à l'extrême limite de ses moyens, à résister à un tel défi, si jamais il était lancé. En faisant cette déclaration, je suis non seulement convaincu que j'ai pour moi l'appui, la sympathie et la confiance de mes compatriotes, hommes et femmes; mais je crois, en outre, que j'aurai l'approbation de tout l'Empire Britannique et de toutes les autres nations qui certes chérissent la paix, mais qui, plus encore, chérissent la liberté.

*Discours du Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères  
à la Chambre des Lords, le 20 Mars 1939.*

Il est parfaitement exact, comme l'ont fait observer le noble Lord et Lord Crewe, que les récents événements ont profondément choqué tous les esprits réfléchis, en Grande-Bretagne comme au loin. Il sera peut-être utile que je présente à l'Assemblée, très brièvement, un compte rendu sommaire, de façon à être sûr que nous ayons un tableau exact de ce qui s'est passé durant ces quelques derniers jours.

L'occupation Allemande de la Bohême et de la Moravie a commencé le 15 mars, au matin, et s'est achevée, nous le savons, sans incident sérieux. Il est à noter, et le fait ne laisse pas d'être significatif, que les villes de Mährisch-Ostrau et de Witkowitz furent occupées par les détachements de S. S. le 14 au soir, alors même que le Président et le Premier Ministre Tchéco-Slovaques étaient en route pour Berlin, et que nulle discussion n'avait encore lieu. Le 16 mars, Herr Hitler publiait le décret auquel le noble Marquis vient de faire allusion, affirmant que l'ancien territoire Tchéco-Slovaque occupé par les troupes Allemandes appartenait désormais au Reich et passait sous sa protection au titre de « Protectorat de Bohême et de Moravie ».

Il n'est pas nécessaire de récapituler les termes du décret — il a été publié — mais il est à noter que si le chef du Gouvernement qui va être établi doit occuper le rang de Chef d'Etat, et si le Protectorat doit être prétendument autonome et s'administrer lui-même, un protecteur nommé par le Reich doit résider à Prague avec plein droit de veto à l'égard de la législation. Les affaires étrangères et la protection des nationaux à l'étranger incombent au Gouvernement Allemand, qui maintiendra, d'autre part, dans le Protectorat, des garnisons et des établissements militaires. Le Protectorat fait partie, qui plus est, de l'Union Douanière Allemande et enfin le Gouvernement Allemand pourra promulguer des décrets valables dans le Protectorat et prendre toutes mesures en vue du maintien de l'ordre et de la sécurité.

Il me sera peut-être permis de citer un bref article qui me semble résumer la situation. Il déclare que « *le Protectorat de Bohême et de Moravie exercera ses droits souverains en tenant compte des intérêts politiques, militaires et économiques du Reich* ».

L'indépendance de la Slovaquie fut proclamée le 14 mars, mais sur la demande du Docteur Tiso, chef de l'Etat Slovaque, Herr Hitler avait entrepris de placer la Slovaquie sous la protection de l'Allemagne, et l'occupation militaire du territoire par les troupes Allemandes s'effectue en ce moment. Pour ce qui est de la Ruthénie, l'occupation de la région par les Hongrois, commencée le 14 mars, s'est également poursuivie, et, dès le 16 mars, les troupes Hongroises avaient atteint la frontière Polonaise, complétant ainsi, virtuellement, l'occupation de la province. A la suite de ces diverses opérations, il est donc permis d'affirmer que le démembrement de la Tchéco-Slovaquie est désormais chose faite.

Avant que d'en arriver à l'un ou l'autre des points soulevés par le noble Lord, je voudrais dire quelques mots au sujet des motifs par lesquels le Gouvernement Allemand cherche à justifier l'action qu'il a entreprise. La cause immédiate de la crise actuelle en Europe centrale a son origine en Slovaquie et on prétend que le Gouvernement Allemand était fondé à

intervenir dès la réception de la demande d'assistance que lui adressait le Premier Ministre Slovaque destitué. Vos Seigneuries le savent, il a toujours existé en Slovaquie un parti qui réclamait l'autonomie. Cette autonomie a été réalisée, en fait, après Munich, dans l'accord intervenu entre les divers partis Slovaques et le Gouvernement central de Prague.

Cependant, les éléments extrémistes, en Slovaquie, n'étaient pas satisfaits de ces arrangements. Mais en présence de toutes les informations dont je dispose, il me semble impossible de croire que la décision subite prise par certains dirigeants Slovaques de rompre avec Prague, décision suivie de si près par la sollicitation de la protection du Reich Allemand, fut prise indépendamment de toute influence extérieure. On prétend que l'intervention Allemande en Tchéco-Slovaquie était justifiée par l'oppression de la minorité Allemande par les Tchèques. Mais là encore, en réalité, ce n'est que fort peu de temps avant l'ultimatum adressé par Herr Hitler au Président Tchèque que la presse Allemande commença à renouveler sa campagne de l'été dernier, au sujet des prétendues brutalités des Tchèques à l'égard des citoyens Allemands.

En fait, la minorité Allemande, dont le chiffre s'élève à environ 250.000 âmes, semble depuis l'Accord de Munich jouir d'une situation qu'on pourrait qualifier d'exceptionnellement privilégiée. Malgré le droit d'option accordé en vertu de l'article 7 dudit accord, les membres de la minorité Allemande ont été encouragés à rester en Tchéco-Slovaquie afin de pouvoir constituer des centres utiles d'activité et de propagande Allemandes, et des conseils dans ce sens ont été donnés à la minorité par son leader. C'est à la suite de l'Accord Germano-Tchéco-Slovaque relatif à la protection mutuelle des minorités que le Gouvernement Allemand obtint le droit légal de s'intéresser directement à sa minorité en Tchéco-Slovaquie et que cette minorité obtint aussitôt celui de créer des organisations distinctes. De plus, le Gouvernement Tchéco-Slovaque convint ultérieurement de conférer au parti national-socialiste Allemand en Tchéco-Slovaquie le plein droit de poursuivre son activité en Bohême et en Moravie.

Il est difficile de ne pas aboutir à cette conclusion que la majeure partie des incidents qui se sont produits avant l'invasion Allemande furent provoqués de propos délibéré et que les effets en furent considérablement grossis. Il y a lieu d'ajouter, me semble-t-il, en toute justice, que les autorités Tchéco-Slovaques reçurent l'ordre d'agir et agirent en effet avec une grande modération en présence de cette provocation.

Il n'est pas nécessaire, je crois, d'insister sur l'affirmation émise par d'aucuns, que le Président Tchéco-Slovaque lui-même consentit à la subjugation de son peuple. Etant donné les circonstances dans lesquelles il vint à Berlin et l'occupation du territoire Tchèque déjà effectuée, je pense que la plupart des esprits sensés devront arriver à la conclusion qu'il n'y a pas eu même un semblant de négociations et qu'il est plus probable que les représentants Tchèques se trouvèrent mis en présence d'un ultimatum et de menaces de violence, et qu'ils capitulèrent afin d'éviter à leur peuple les horreurs d'un bombardement aérien rapide et destructeur.

On prétend, enfin, que l'Allemagne était, dans une certaine mesure, menacée par la Tchéco-Slovaquie. On m'accordera pourtant que le Gouvernement Allemand lui-même ne pouvait guère s'attendre à ce que cette prétention fût sérieusement retenue par qui que ce soit. Au vrai, s'il m'est permis de résumer mon opinion, après l'examen de ces diverses questions, je serais porté à souhaiter qu'au lieu des communications et des explications qui ont été publiées, et qui ne sont guère convaincantes, on eût

franchement reconnu la force supérieure de l'Allemagne comme étant l'arbitre suprême, ainsi qu'elle le fut en réalité.

Dans ces conditions, comme vous le savez, le Gouvernement de Sa Majesté a cru devoir procéder immédiatement à une certaine action. J'en arrive ici à un point qui a été touché à la fois par le noble Lord, auteur de la motion et par le noble Marquis qui lui a succédé. Le Gouvernement de Sa Majesté a immédiatement ajourné la visite à Berlin du Ministre du Commerce et du Secrétaire du département du Commerce d'outre-mer, visite qui devait permettre, on l'espérait du moins, au Gouvernement de Sa Majesté d'intervenir dans ces contacts officieux qui s'établissaient précisément à ce moment-là entre représentants de l'industrie. Nous estimions et nous estimons toujours, ainsi que je pense l'avoir dit il y a quelques jours, que, dans les conditions qui se sont produites, tout développement de notre effort dans ce sens était, comme le noble Marquis l'a dit, franchement exclu et qu'il y avait lieu d'ajourner indéfiniment cette affaire et bien d'autres choses encore. Le Gouvernement de Sa Majesté, comme Vos Seigneuries le savent également, a rappelé, aux fins d'information, l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin, et il est arrivé hier à Londres.

En plus de ces deux mesures concrètes, nous avons saisi le Gouvernement Allemand d'une protestation formelle tendant à l'informer que nous sommes bien obligés de voir, dans les événements des quelques derniers jours, la répudiation complète de l'Accord de Munich et la négation de l'esprit dans lequel les négociateurs dudit accord s'étaient engagés à coopérer en vue d'un règlement pacifique. Nous avons également saisi cette occasion pour protester contre les changements effectués en Tchéco-Slovaquie par l'action militaire Allemande, et nous avons déclaré qu'à notre avis ces changements sont dépourvus de toute base juridique.

C'est pourquoi je pense que nous pouvons dire que nous n'avons laissé au Gouvernement Allemand aucun doute quant à l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté et bien que je ne fonde pas d'espairs exagérés sur l'effet que peuvent avoir les protestations, je pense que Vos Seigneuries approuveront entièrement le fait de les avoir adressées.

J'ai vu de temps à autre les efforts faits par certains apologistes Allemands pour justifier l'action de leur Gouvernement par des allusions à l'histoire de l'Empire Britannique. Il n'est pas nécessaire de vous rappeler que les principes sur lesquels se fonde la politique de l'Empire Britannique sont l'éducation en vue d'un Gouvernement libre. Partout où nous sommes allés dans le monde nous avons laissé un sillage de liberté et de Gouvernement autonome et notre histoire n'a rien de commun avec la suppression de la liberté et de l'indépendance des peuples à qui leur développement politique avait déjà procuré toute faculté de s'exprimer librement.

On a aussi objecté que ce qui se passait en Tchéco-Slovaquie n'intéressait ni ne concernait ce pays. Il est parfaitement vrai que nous avons toujours reconnu que, pour des raisons géographiques, sinon pour d'autres, l'Allemagne devait, à certains points de vue, être plus intéressée à la Tchéco-Slovaquie ou au Sud-Est de l'Europe que nous-mêmes.

C'est un champ naturel pour l'expansion du commerce allemand. Mais, en dehors du fait que des changements dans toute partie de l'Europe produisent de graves effets ailleurs, la situation est entièrement transformée lorsque nous nous trouvons devant la suppression arbitraire d'un Etat souverain indépendant par la force, et en violation de ce que je dois considérer comme les règles de conduite élémentaires en matière internationale.

Il est assez naturel qu'à la lumière de ces événements, on dise au Gouvernement de Sa Majesté, comme l'a fait le noble Lord cet après-midi, que la politique de Munich fut une erreur tragique. Je ne puis, bien entendu, prétendre influencer sur l'opinion très sincère du noble Lord, mais je crois pouvoir rectifier une observation précise qu'il a faite. Il a parlé de la politique poursuivie par le Premier Ministre comme d'une politique personnelle. Si, en parlant ainsi, il a voulu dire que c'était une politique à laquelle le Premier Ministre a consacré toute son énergie, son imagination, sa résolution, je ne le contredirai pas ; mais s'il a voulu suggérer que c'était une politique poursuivie sans mon entière coopération en tant que Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et sans celle de tous les membres du Gouvernement, je dois prendre la liberté d'opposer à ce qu'il dit la dénégation la plus formelle.

Mes Lords, l'accord de Munich qui a été approuvé par cette Chambre et dans une autre enceinte, a été accepté par le Gouvernement de Sa Majesté avec deux intentions tout à fait distinctes. La première était d'arriver à régler, autant que possible, dans les circonstances extrêmement difficiles du moment, un problème très réel, dont la solution était une nécessité urgente, si l'on voulait sauver la paix de l'Europe. Et quant à cela je puis dire, comme je l'ai déjà dit dans cette Chambre, que je suis absolument convaincu que le Gouvernement de Sa Majesté avait raison de faire ce qu'il a fait, étant donné toutes les informations qu'il possédait.

Le second objet de l'Accord de Munich était d'édifier une Europe plus sûre, sur la base de consultations librement acceptées, comme moyen d'ajuster toutes les divergences futures. Comme nous pouvons tous le constater, mes Lords, ce dessein à long terme a été désastreusement ruiné par les événements. On nous accuse d'avoir trop facilement ajouté foi aux assurances que nous avait données Herr Hitler quand il nous avait dit qu'après Munich il n'avait plus d'ambitions territoriales, ni aucun désir d'incorporer dans le Reich des éléments non-Allemands.

Le noble Lord a parlé d'un « Premier Ministre par trop crédule ». Je puis assurer Vos Seigneuries que ni le Premier Ministre, ni moi-même, ni aucun membre du Gouvernement de Sa Majesté n'a manqué à aucun moment d'être profondément conscient de la différence entre une croyance et un espoir. Il était certainement légitime et juste de garder un espoir. Mais nous avons toujours agi — et je mets au défi l'un quelconque des nobles Lords, d'apporter une preuve du contraire — nous avons toujours agi en nous rappelant que seul le temps pouvait transformer un espoir en une croyance assurée.

Il est un fait certain : des assurances antérieures n'avaient pas été tenues, quelles qu'aient pu être les justifications présentées par Herr Hitler au nom de sa mission, telle qu'il la conçoit, pour incorporer au Reich les territoires qui ont appartenu autrefois à l'Allemagne et les régions où les Allemands prédominent. On pouvait dire que, jusqu'à Munich, Herr Hitler, dans ses actes, était resté fidèle à ses principes, à l'union des Allemands au Reich et à l'exclusion des non-Allemands. Mais ces principes, il les a maintenant rejetés. En englobant 8 millions de Tchèques sous l'administration Allemande il est certain qu'il n'est pas resté fidèle à sa propre philosophie.

Le monde n'oubliera pas qu'en septembre dernier Herr Hitler a fait appel au principe de l'auto-détermination dans l'intérêt de 2 millions d'Allemands des Sudètes. Ce principe est un de ceux sur lesquels l'Empire Britannique lui-même a été édifié et auquel, par conséquent, Vos Seigneuries

se le rappelleront, nous nous trouvons obligés d'accorder de l'importance en considérant les demandes de M. Hitler. Mais ce principe vient d'être brutalement contredit par une suite d'actes déniaient les droits mêmes sur lesquels se basait l'attitude Allemande, il y a six mois, et quelle que puisse être la vérité au sujet du traitement qui fut appliqué à 250.000 Allemands. Il m'est impossible de croire qu'on puisse jamais y remédier par l'assujettissement de 8 millions de Tchèques. Quelle conclusion, a demandé le noble Marquis, devons-nous donc tirer de cette conquête de la Tchéco-Slovaquie ?

Devons-nous croire que la politique Allemande soit ainsi entrée dans une phase nouvelle ? La politique Allemande continue-t-elle de se limiter à la consolidation de territoires habités en majeure partie par des personnes de race Allemande ? Ou bien la politique Allemande va-t-elle maintenant viser à la domination sur des peuples non-Allemands ? Telles sont les très graves questions qu'on se pose aujourd'hui dans toutes les parties du monde.

L'action allemande en Tchéco-Slovaquie a été menée avec de nouvelles méthodes et ces derniers temps le monde a été témoin de plus d'une innovation dans le domaine de la technique internationale : guerres sans déclaration de guerre, pression exercée sous la menace de l'emploi immédiat de la force, intervention dans les luttes intérieures d'autres Etats. Les pays se trouvent placés maintenant devant l'encouragement au séparatisme, non dans l'intérêt des éléments séparatistes ou minoritaires, mais dans l'intérêt impérial de l'Allemagne. Les prétendus sévices infligés aux minorités Allemandes en pays étrangers, sévices qui, à vrai dire, ont peut-être été dus à des causes naturelles, mais qui ont aussi pu être le sujet et le résultat de provocations venues de l'extérieur, sont utilisés comme prétextes d'intervention. Ces méthodes sont simples et, à mesure que notre expérience s'étend, elles sont très faciles à reconnaître. Avons-nous la moindre assurance qu'elles ne seront pas employées ailleurs ?

Tout pays qui est voisin de l'Allemagne est désormais incertain du lendemain, et tout pays tenant à son identité nationale et à sa souveraineté est mis en garde contre le danger intérieur, inspiré de l'extérieur. Au cours de ces derniers jours, le bruit a couru que le Gouvernement Allemand adoptait une attitude un peu rude dans ses négociations avec le Gouvernement Roumain sur des questions économiques. Je suis heureux de dire que le Gouvernement Roumain a lui-même démenti une information qui allait jusqu'à parler d'un ultimatum. Mais même s'il n'y a aujourd'hui aucune menace à l'égard de la Roumanie ou même si cette menace ne s'est pas précisée jusqu'ici, et même si elle ne doit pas se préciser sous cette forme, il n'est pas surprenant que, tout comme d'autres Gouvernements, le Gouvernement de Bucarest considère avec les plus vives appréhensions les événements de ces quelques derniers jours.

Depuis des années le peuple Britannique n'a cessé de désirer être en termes d'amitié avec le peuple Allemand. Il n'y a pas chez notre peuple d'instinct national plus fort que l'instinct qui le pousse, après la bataille, à serrer la main de l'adversaire et à se réconcilier avec lui. Notre peuple n'a pas hésité à reconnaître quelques-unes des erreurs qui avaient besoin d'être réparées dans le Traité de Versailles ; mais chaque fois, au cours de ces dernières années, qu'il est apparu une chance de faire des progrès vers la compréhension, le Gouvernement Allemand a pris des mesures qui ont rendu ces progrès impossibles ; et ce fut le cas plus particulièrement au cours de ces derniers mois. Très peu de temps après Munich, le Gouvernement Allemand a pris des mesures qui choquèrent profondément l'opi-

nion mondiale. Tout récemment, on pouvait espérer, bien qu'il y eût beaucoup de nuages au-dessus et au-dessous de l'horizon, que nous pourrions envisager une collaboration économique plus étroite; et c'est dans l'espoir de transformer cette collaboration économique en quelque chose de plus vaste, Vos Seigneuries le savent, que nous avons décidé ces visites dont j'ai parlé il y a un instant. Toute cette initiative a été rendue vaine par les mesures auxquelles a recouru le Gouvernement Allemand la semaine dernière, et l'on ne voit guère quand on pourra facilement la reprendre.

Ces affaires, ainsi que je le disais il y a quelques instants, ont soulevé de vastes problèmes et les événements de Tchéco-Slovaquie exigent que le Gouvernement de Sa Majesté, et tous les peuples libres, examinent à nouveau quelle attitude ils doivent adopter à leur égard. En gros, depuis la guerre, deux thèses se sont affrontées quant à la meilleure méthode d'éviter les conflits et de créer de la sécurité pour les nations de ce monde. La première recommande la création, et assure le fonctionnement d'un mécanisme de consultation, de conciliation et d'arbitrage avec, si possible, la sanction d'une force collective, et cela veut dire que tous les Etats bien disposés sont invités à accepter des obligations étendues vis-à-vis les uns des autres et à reconnaître qu'une attaque dirigée contre l'un d'entre eux doit être considérée comme dirigée contre eux tous. Telle est, Vos Seigneuries le savent bien, la thèse qu'exprime le Covenant de la Société des Nations. Il est peut-être vrai de dire que le Protocole de Genève s'était efforcé de lui donner une portée plus pratique, et lui-même a provoqué la formation d'un certain nombre d'accords régionaux en vue d'organiser l'assistance mutuelle des puissances intéressées. C'est la première thèse.

La seconde, en contradiction avec la première, a été soutenue par ceux qui considèrent que les systèmes visant à assurer la sécurité collective, comme on l'a appelée, entraînent des obligations d'un vague dangereux, très disproportionnées à la sécurité réelle qu'elles procurent. Ceux qui partagent cette opinion sont persuadés que les Etats conscients du caractère pacifique de leurs propres buts feraient sagement de s'abstenir de ces engagements susceptibles de les entraîner dans une guerre dans laquelle leurs propres intérêts vitaux ne sont pas menacés. Il s'ensuivrait que les Etats doivent éviter de se grouper pour intervenir dans les conflits, à moins d'être eux-mêmes directement attaqués. Il s'agit là d'un conflit de doctrines philosophiques, que Vos Seigneuries connaissent parfaitement, parce que, d'une façon ou d'une autre, il a fait constamment l'objet de débats dans cette Chambre.

Je suis certain que, dans leur examen de ces deux thèses, bien des gens ont laissé influencer leur jugement par l'opinion qu'ils avaient, à tort ou à raison, relativement à la probabilité d'une attaque directe. S'il était possible, à leur sens, d'estimer cette éventualité peu probable, ce peu de probabilité se comparait dans leur esprit à un risque plus grand, celui de voir des Etats entraînés dans des conflits qui ne naîtraient pas nécessairement à propos de leurs propres intérêts.

Mais quand il devient évident qu'il n'existe pas apparemment de garanties contre des attaques successives dirigées à tour de rôle contre tous ceux qui paraissent gêner d'ambitieux projets de domination, aussitôt les plateaux de la balance basculent, de tous côtés se découvre, vraisemblablement et aussitôt, une bien plus grande disposition à se demander si l'acceptation de vastes obligations mutuelles destinées à assurer la défense commune n'est pas imposée par les nécessités de la légitime défense, à défaut d'autres raisons.

Le Gouvernement de Sa Majesté n'a pas manqué de tirer la morale des événements en question et n'a pas perdu de temps pour se mettre en consultation étroite et directe, non seulement avec les Dominions, mais avec d'autres Gouvernements intéressés aux problèmes qui sont soudainement apparus avec tant de clarté.

Il n'est pas encore possible d'apprécier toutes les conséquences de l'acte de l'Allemagne. L'histoire, à laquelle le noble Marquis fait si souvent allusion pour notre grand profit et notre grand plaisir, a enregistré de nombreuses tentatives pour imposer une domination à l'Europe. Mais elles se sont toutes, tôt ou tard, terminées en désastre pour ceux qui les ont faites. Il n'a jamais été possible à la longue d'étouffer l'esprit des peuples libres. Si l'on peut se guider sur l'histoire, le peuple Allemand regrettera peut-être l'acte commis en son nom contre le peuple de Tchéco-Slovaquie.

Ce peuple, il y a vingt ans, a recouvré ses libertés avec l'appui et l'encouragement de la plus grande partie du monde. Il en est maintenant dépouillé par la violence. Au cours de sa longue histoire, ce n'est pas la première fois que ce peuple tenace, vaillant et industrieux a perdu son indépendance, mais il n'a jamais perdu ce qui est à la base de l'indépendance : l'amour de la liberté.

Cependant, de même qu'après la dernière guerre le monde a été témoin de l'ascension de la nation Tchèque, de même aujourd'hui, il suivra ses efforts pour conserver intacte sa personnalité culturelle et, ce qui est plus important, sa liberté spirituelle, en dépit du dernier coup, le plus cruel de tous, dont elle a été victime.

---

No. 11.

*Question et réponse du Premier Ministre à la Chambre des Communes,  
le 23 Mars 1939.*

*Mr. Attlee, posant une question personnelle, demande au Premier Ministre s'il avait quelque autre déclaration à faire au sujet de la situation européenne.*

*Réponse.*

*Le Premier Ministre :* Le Gouvernement de Sa Majesté a déjà indiqué clairement que les actes récents du Gouvernement Allemand ont posé la question de savoir si ledit Gouvernement ne cherche pas, par des efforts successifs, à dominer l'Europe, peut-être même à aller plus loin.

Si cette interprétation des intentions du Gouvernement Allemand s'avérait exacte, le Gouvernement de Sa Majesté se croirait tenu de dire qu'un tel dessein se heurterait à la résistance victorieuse de la Grande-Bretagne et des autres pays qui attachent du prix à leur liberté, ainsi que ce fut le cas dans le passé pour d'autres tentatives analogues.

Je ne suis pas encore en mesure de faire une déclaration au sujet des consultations que nous avons eues avec d'autres Gouvernements, à la suite des événements récents. Je tiens à indiquer nettement, toutefois, que le Gouvernement de Sa Majesté n'a nul désir de faire obstacle aux efforts raisonnables que peut faire l'Allemagne pour développer son commerce



d'exportation. Au contraire, nous étions sur le point de discuter de la manière la plus amicale les possibilités d'arrangements commerciaux avantageux pour les deux pays, lorsque se produisirent les événements qui, momentanément du moins, mirent fin à ces pourparlers. Notre Gouvernement ne souhaite pas, non plus, dresser l'un contre l'autre, en Europe, deux blocs antagonistes ayant des idées différentes sur les formes de leur administration intérieure.

Le seul point qui nous intéresse ici, est que nous ne pouvons pas admettre une procédure en vertu de laquelle des États indépendants sont soumis, sous la menace de la force, à une pression telle qu'ils se voient contraints à renoncer à leur indépendance, et nous sommes résolus à nous opposer par tous les moyens en notre pouvoir aux tentatives qui pourraient être faites en vue de mettre pareille procédure en application.

No. 12.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax.*

Milord,

*Berlin, le 28 Mai 1939.*

J'ai fait une courte visite au Feldmarschall Goering à Karinhall, dans la journée d'hier.

2. Le Feldmarschall Goering qui, très évidemment, venait d'avoir avec quelqu'un d'autre une conversation sur ce sujet, commença par invectiver contre l'attitude adoptée en Angleterre contre tout ce qui était Allemand et plus particulièrement à propos de l'or qui y était détenu pour le compte de la Banque de Tchéco-Slovaquie. Avant cependant que j'eusse le temps de répondre, il fut appelé au téléphone et, à son retour, ne revint pas sur cette question particulière. Il se plaignit par contre de l'hostilité Britannique en général, de l'encercllement politique et économique de l'Allemagne poursuivi par nous et de l'activité de ce qu'il appelait « le parti de la guerre en Angleterre », etc...

3. Je dis au Feldmarschall qu'avant de parler d'une hostilité Britannique, il lui fallait comprendre pourquoi cette indubitable modification des sentiments prévalant en Angleterre contre l'Allemagne s'était produite. Ainsi qu'il devait fort bien le savoir, lui dis-je, la base de toutes les discussions entre M. Chamberlain et Herr Hitler, l'année dernière, supposait qu'une fois que les Sudètes auraient été intégrés dans le Reich, l'Allemagne ne s'occuperait plus des Tchèques et ne ferait rien qui pût porter atteinte à leur indépendance. Herr Hitler avait donné une très nette assurance à cet égard dans la lettre qu'il adressait au Premier Ministre en date du 27 Septembre. En cédant au conseil de ses « hommes sauvages » (wild men), et en annexant délibérément la Bohême et la Moravie, Herr Hitler n'avait point seulement trahi la parole donnée à M. Chamberlain, mais il avait en outre porté atteinte à tous les principes de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes, sur lesquels reposait l'Accord de Munich.

4. Arrivé à ce point, le Feldmarschall m'a interrompu pour me faire un récit de la visite du Président Hacha à Berlin. Je répondis au Feldmarschall Goering qu'il n'était pas possible de parler d'une libre volonté alors que je savais fort bien que lui-même avait menacé Prague d'un bombardement par avion, si le Dr. Hacha refusait de signer. Le Feldmarschall n'a pas nié le fait, mais se mit à expliquer comment cet incident s'était

produit. Selon lui, le Dr. Hacha aurait été dès le premier instant prêt à tout signer, mais aurait dit que, constitutionnellement, il ne pouvait le faire sans en avoir d'abord référé à Prague. Après de considérables difficultés, la communication téléphonique avec Prague aurait été établie, et le Gouvernement Tchéque aurait alors donné son acquiescement, en ajoutant cependant qu'il ne pouvait pas garantir qu'au moins un bataillon Tchéque n'ouvrirait pas le feu contre les troupes Allemandes. Ce ne fut, me dit-il, qu'à ce moment qu'il aurait menacé le Dr. Hacha de bombarder Prague, s'il y avait des pertes de vies allemandes. Le Feldmarschall répéta également, en réponse à certains commentaires de ma part, l'histoire selon laquelle l'occupation préliminaire de Witkowitz n'aurait été effectuée que pour devancer les Polonais dont, disait-il, on savait qu'ils avaient l'intention d'occuper, à la première occasion, ce territoire précieux.

5. Sur ce, j'ai rappelé au Feldmarschall Gœring que si j'avais toujours compris la nécessité pour les Tchèques, étant donné leur position géographique, de vivre dans les relations politiques et économiques les plus amicales avec la Grande Allemagne, il m'avait personnellement assuré au mois d'octobre que c'était bien là tout ce que son Gouvernement désirait. L'action précipitée de l'Allemagne à la date du 15 mars, et que j'attribuais à nouveau aux « hommes sauvages » du parti, avait par conséquent été, en dehors de tout et de n'importe qui, un grand choc pour moi personnellement, et avait défait tout ce que j'avais cherché à réaliser pendant les deux années de mon séjour à Berlin. D'ailleurs, quelque indifférent que cela pût lui paraître, je ne pouvais m'empêcher de considérer la destruction de l'indépendance des Tchèques comme une erreur politique majeure, et cela dans l'intérêt propre de l'Allemagne.

6. Le Feldmarschall parut ressentir un peu de confusion devant cette attaque personnelle contre sa propre bonne foi et m'assura que lui-même n'avait rien connu de la décision avant qu'elle n'eût été prise. L'eût-il su, ajouta-t-il, il ne serait pas parti pour San-Remo ; son séjour là-bas ne lui avait d'ailleurs pas profité autant qu'il l'avait espéré, étant donné le surcroît inattendu de travail dont il avait été chargé par la suite. Il se mit alors en devoir de donner une explication assez peu convaincante, bien que similaire à celle que le Baron von Weizsäcker m'avait fournie en mars dernier, des tentatives Allemandes d'en arriver à un arrangement satisfaisant avec les Tchèques et de leur échec attribuable à l'obstination Tchéque et à la résurrection, à la suite d'encouragements venus d'Amérique, de ce qu'il appelait « l'esprit Bénès ».

7. Mon temps étant limité, j'ai dit au Feldmarschall Gœring que je connaissais parfaitement les raisons produites par son Gouvernement pour justifier son action, mais que je jugeais plus important de lui faire comprendre, à lui-même, le point de vue Britannique qui en avait été la conséquence. A la suite du « coup » de Prague, le Gouvernement de Sa Majesté et la nation Britannique se trouvaient résolus à s'opposer par la force à toute nouvelle agression. Personne plus que nous, lui dis-je, ne désirait un arrangement amiable entre l'Allemagne et la Pologne dans la question de Dantzig et dans celle du Corridor, mais si l'Allemagne essayait de résoudre ces questions par une action unilatérale telle, qu'elle forcerait les Polonais à recourir aux armes pour sauvegarder leur indépendance, nous et les Français, aussi bien que d'autres pays, serions impliqués dans le conflit, et cela avec toutes les conséquences désastreuses qu'entraînerait une guerre mondiale prolongée, surtout pour l'Allemagne, etc... Le Feldmarschall Gœring ne parut point mettre en doute notre décision

de nous battre et se borna dans sa réponse à essayer de prouver que les circonstances en 1939 étaient différentes de celles de 1914, qu'aucune puissance ne pourrait l'emporter sur l'Allemagne en Europe, qu'un blocus s'avérerait cette fois inefficace, que la France ne supporterait pas une guerre longue, que l'Allemagne pouvait faire plus de mal à la Grande-Bretagne que cette dernière ne serait capable de lui en infliger, que l'histoire de l'Allemagne était faite de hauts et de bas successifs, que nous vivions précisément dans une période de « montée », que les Polonais n'avaient pas d'expérience militaire, que leurs seuls officiers ayant quelque valeur étaient ceux qui avaient reçu leur instruction dans l'armée Allemande, qu'ils n'étaient pas et n'avaient jamais constitué une nation vraiment unie et que, puisque ni la France, ni nous-mêmes ne pouvions lui donner une assistance militaire effective, la Russie de son côté, et dans son propre intérêt, ne désirant point le faire, ils recevraient une terrible leçon, etc... Le Feldmarschall, en vérité, se servit intégralement de tous les arguments auxquels on pouvait s'attendre dans une réplique à l'affirmation que l'Allemagne allait nécessairement à la défaite. Si j'étais troublé par ses allusions à l'inexistence de l'unité Polonaise, et qui rappelaient les arguments Allemands de l'année dernière à propos de la Tchéco-Slovaquie, il m'a donné l'impression, par la défense un peu trop véhémement de sa cause, d'avoir considérablement moins de confiance qu'il n'en exprimait.

8. A la fin de cette tirade, il me demanda en outre si l'Angleterre « poussée par la simple envie envers une forte Allemagne », était réellement décidée à lui faire la guerre et, dans le cas contraire, ce qu'il fallait faire pour l'empêcher. Je répondis qu'aucune personne de bon sens ne pourrait envisager sans horreur une guerre moderne, mais que nous ne reculerions pas devant elle, si l'Allemagne avait recours à un autre acte d'agression. Si, par conséquent, l'on voulait éviter la guerre, il était nécessaire d'avoir de la patience et de brider les « hommes sauvages » en Allemagne. J'admettais, lui dis-je, que l'Allemagne d'aujourd'hui fût dans une condition « dynamique » alors que l'Angleterre, par tradition, était le pays des compromis. Mais tout compromis a des limites, et je ne voyais pas comment la situation pouvait être sauvée, à moins que son Gouvernement ne fût préparé à attendre, pour permettre aux esprits excités de retrouver leur calme et aux négociations d'être reprises dans une atmosphère plus favorable.

9. A ce moment, le Feldmarschall Göring fit la remarque que si les Polonais tentaient d'occuper Dantzig, rien n'empêcherait les Allemands d'agir immédiatement. Mon temps étant limité, je n'ai pas fait de commentaires sur cette affirmation, mais j'enchaînais en disant que ni le Premier Ministre, ni vous-même, n'aviez encore abandonné l'espoir d'une solution pacifique, aussi bien entre l'Allemagne et la Pologne qu'entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, mais que tout dépendait maintenant de la conduite et des actes de l'Allemagne.

10. Comme déjà je m'étais levé, la conversation prit une tournure plus amicale. Bien que je fusse pressé, il insista pour me montrer avec beaucoup de fierté les grandes modifications architecturales qu'il poursuivait dans sa maison de Karinhall, et qui comprennent notamment la construction d'une salle à manger capable de tenir un nombre incroyable d'invités, tout entière construite en marbre et garnie de tapisseries. Incidemment, il mentionna que ces constructions ne seraient pas terminées avant novembre. Il me montra aussi avec orgueil les cartons des tapisseries, représentant des dames nues portant les noms des différentes vertus, tels que

« Bonté », « Charité », « Pureté », etc... Je lui dis que celles-là, au moins, avaient l'air pacifiques, mais que je n'arrivais pas à voir la « Patience » parmi elles.

J'ai l'honneur, etc...

---

### Discussion germano-polonaise.

#### *Note explicative.*

Certaines discussions ont eu lieu entre les Gouvernements Allemand et Polonais à la fin de l'année 1938 et au début de 1939. Les déclarations Allemandes et Polonaises en ce qui concerne ces négociations sont contenues dans les documents joints.

#### No. 13.

*Extrait du discours de Herr Hitler au Reichstag, le 28 Avril 1939.*

Quant aux rapports Polono-Allemands, il y a peu de chose à dire. Là encore, et naturellement avec intention, le traité de Versailles a porté à l'Allemagne une très grave blessure. Par la singulière création du Corridor reliant la Pologne à la mer, on voulait surtout, et pour tous les temps à venir, empêcher une entente entre la Pologne et l'Allemagne. Ce problème est — comme je l'ai déjà souligné — peut-être le plus douloureux de tous pour l'Allemagne.

Mais pourtant j'ai imperturbablement soutenu cette opinion que la nécessité pour l'Etat Polonais d'un libre accès à la mer ne peut pas être négligée, et qu'en principe, même dans ce cas, les peuples que la Providence a destinés ou, si l'on veut, condamnés à vivre côte à côte, ne devraient pas, artificiellement et sans nécessité, se rendre la vie encore plus amère.

Le défunt Maréchal Pilsudski, qui professait la même opinion, se trouva donc prêt à examiner la possibilité de clarifier l'atmosphère des relations Germano-Polonaises, et enfin à conclure l'accord par lequel l'Allemagne et la Pologne, dans le règlement de leurs rapports réciproques, étaient résolues à renoncer définitivement à la guerre comme moyen. Cet accord avait, il est vrai, une seule exception, qui fut pratiquement concédée à la Pologne. Il fut entendu que les pactes d'assistance mutuelle déjà antérieurement conclus par la Pologne — ceci vise le pacte d'assistance avec la France — n'en seraient pas affectés. Mais il allait de soi que cette exception ne pouvait porter, exclusivement, que sur le pacte d'assistance mutuelle déjà conclu auparavant et non sur quelque nouveau pacte à conclure à son gré. C'est un fait que l'Accord Germano-Polonais arriva à détendre remarquablement la situation européenne.

Néanmoins, il y avait entre l'Allemagne et la Pologne une question pendante qui, tôt ou tard, devait tout naturellement recevoir une solution : c'était la question de la ville Allemande de Dantzig. Dantzig est une ville Allemande et qui veut appartenir à l'Allemagne. Par contre, cette ville a des conventions contractuelles avec la Pologne, lesquelles, il est vrai, lui furent imposées par les dictateurs de paix de Versailles. En outre, la S.D.N., naguère la plus grande cause de trouble, est maintenant représentée par un Haut-Commissaire qui, il est vrai, est extraordinairement plein de

tact. Il faut que, au plus tard avec l'extinction progressive de cette néfaste institution, le problème de Dantzig, soit traité d'une manière ou de l'autre. J'ai considéré que la solution pacifique de cette question serait une nouvelle contribution à une détente européenne définitive. En effet, ce n'est certainement pas au moyen de la campagne menée par des excitateurs de guerre tombés dans la démence, que l'on peut servir cette détente européenne, mais par l'élimination des facteurs réels de danger.

Après divers échanges de vues sur le problème de Dantzig, il y a quelques mois déjà, j'ai fait soumettre au Gouvernement Polonais une offre concrète. Je vais, messieurs, vous exposer cette offre et vous jugerez vous-mêmes si elle ne représente pas, comme contribution à la cause de la paix européenne, le summum d'esprit de conciliation qu'on puisse imaginer.

Ainsi que je l'ai déjà souligné, j'ai toujours reconnu que ce pays avait besoin d'un accès à la mer et j'ai toujours tenu compte de ce besoin. Vous savez que je suis non pas un homme d'Etat démocrate, mais un national-socialiste qui compte avec les réalités. Mais j'estimais également indispensable de bien faire comprendre au Gouvernement de Varsovie que, de même qu'il désire avoir accès à la mer, de même l'Allemagne doit pouvoir disposer d'un accès à sa province de l'Est.

Ce sont là, avouons-le, de difficiles problèmes. La responsabilité n'en incombe pas à l'Allemagne, mais à ces jongleurs de Versailles qui, dans leur malignité ou dans leur manque de réflexion, ont disposé çà et là en Europe une centaine de barils de poudre dont chacun se trouvait pourvu de mèches que l'on ne pouvait guère éteindre. Or, l'on ne saurait résoudre ces problèmes d'après des idées démodées; il faut plutôt, à mon avis, s'engager ici dans des voies nouvelles. Car l'accès de la Pologne à la mer par le Corridor et, inversement, un passage Allemand à travers ce Corridor sont, par exemple, dépourvus de toute valeur militaire. L'importance de ces voies relève exclusivement du domaine psychologique et du domaine économique. Vouloir attribuer à une artère de ce genre une valeur militaire quelconque serait la démonstration d'une ignorance totale de la chose militaire.

J'ai donc fait soumettre au Gouvernement Polonais la proposition suivante :

- 1° Dantzig rentre comme Etat Libre dans le cadre du Reich Allemand;
- 2° L'Allemagne obtient, à travers le corridor, une route et une ligne de chemin de fer dont elle puisse disposer librement et qui ait le même caractère exterritorial pour l'Allemagne que le corridor lui-même pour la Pologne.

En échange, l'Allemagne est prête :

- 1° à reconnaître tous les droits économiques de la Pologne à Dantzig;
- 2° à assurer à la Pologne, à Dantzig, un port libre, ayant toutes les dimensions souhaitées, et d'accès complètement libre;
- 3° à reconnaître et à accepter par là les frontières actuelles entre l'Allemagne et la Pologne et à les considérer comme définitives;
- 4° à conclure avec la Pologne un pacte de non-agression de vingt-cinq ans, donc un pacte qui dépasserait de beaucoup les limites de ma propre existence;
- 5° à faire garantir l'indépendance de l'Etat Slovaque en commun par l'Allemagne, la Pologne et la Hongrie, c'est-à-dire à renoncer pratiquement à toute prépondérance exclusivement Allemande sur ce territoire.

Le Gouvernement Polonais a décliné mon offre et s'est seulement déclaré prêt :

1° à négocier sur la question du remplacement du Haut-Commissaire de la Société des Nations;

2° à envisager des facilités pour le transit à travers le Corridor.

J'ai regretté sincèrement cette attitude, pour moi incompréhensible, du Gouvernement Polonais; cependant, cela seul n'est pas décisif. Mais le pire est qu'à présent, comme la Tchéco-Slovaquie il y a un an, la Pologne, elle aussi, croit devoir, sous la pression d'une campagne universelle et mensongère, mobiliser des troupes, bien que l'Allemagne n'ait, de son côté, ni mobilisé un seul homme, ni songé à entreprendre une action quelconque contre la Pologne. Comme je l'ai dit, cela est en soi très regrettable, et la postérité décidera un jour si vraiment on a eu raison de décliner cette proposition unique faite par moi. Ce n'était là, comme je l'ai dit, qu'un effort de ma part pour résoudre, par un compromis réellement unique, cette question qui tient à cœur à toute la nation Allemande, et pour la résoudre à l'avantage des deux pays.

Mais, selon ma conviction, la Pologne, dans cette solution, n'était pas partie donnante, elle était seulement partie prenante, car il semble pouvoir être mis hors de doute que jamais Dantzig ne deviendra Polonais. L'intention agressive purement imaginaire attribuée à l'Allemagne par la presse mondiale a conduit ensuite aux « offres de garantie » que vous connaissez, et à un engagement d'assistance réciproque qu'a assumé le Gouvernement Polonais, et qui, par conséquent, au cas d'un conflit de l'Allemagne avec une autre puissance quelconque, entraînant l'entrée en lice de l'Angleterre, obligerait la Pologne à prendre militairement position contre l'Allemagne. Cet engagement est contraire à la convention que j'ai conclue en son temps avec le Maréchal Pilsudski. En effet, cette convention mentionne exclusivement des engagements déjà existants à cette époque, c'est-à-dire les engagements — qui nous étaient connus — de la Pologne vis-à-vis de la France. Etendre après coup ces engagements est contraire aux termes du pacte de non-agression Germano-Polonais. Dans de telles conditions, je n'aurais pas conclu ce pacte à l'époque. En effet, quel sens peuvent donc avoir des pactes de non-agression, si l'un des partenaires se réserve pratiquement la possibilité d'une foule de cas d'exception!

Il y a ou bien sécurité collective, c'est-à-dire insécurité collective et éternel péril de guerre, ou bien des accords clairs, et qui excluent cependant par principe toute action par les armes entre les contractants.

Pour cette raison, je considère l'accord conclu à l'époque entre moi et le maréchal Pilsudski comme unilatéralement violé par la Pologne et donc comme ayant cessé d'exister!

J'en ai fait communication au Gouvernement Polonais. Mais je ne puis que répéter ici que cela ne signifie aucun changement de mon attitude de principe par rapport aux problèmes indiqués ci-dessus.

Si le Gouvernement Polonais désire arriver à un nouveau règlement contractuel de ses relations avec l'Allemagne, je m'en féliciterai, à la condition toutefois qu'un tel règlement repose alors sur une obligation absolument claire et engageant les deux parties dans la même mesure.

L'Allemagne est, en tout cas, volontiers disposée à assumer de tels engagements et, ensuite, à les remplir.

*Mémorandum du Gouvernement Allemand  
remis au Gouvernement Polonais, le 28 Avril 1939.*

Le Gouvernement Allemand a pris note de la déclaration Polono-Britannique en ce qui concerne la poursuite et les buts des négociations qui ont été conduites récemment entre la Pologne et la Grande-Bretagne. Au terme de cette déclaration, il a été conclu entre les Gouvernements Polonais et Britannique une entente temporaire destinée à être remplacée sous peu par un accord permanent qui établira des liens d'assistance mutuelle entre la Pologne et la Grande-Bretagne dans le cas où l'indépendance de l'un des deux Etats serait directement ou indirectement menacée.

2. Le Gouvernement Allemand se considère lui-même obligé de communiquer ce qui suit au Gouvernement Polonais :

3. Quand en 1933 le Gouvernement National-Socialiste s'est mis en devoir de donner une forme nouvelle à la politique Allemande après le retrait de l'Allemagne de la S. D. N., son premier objectif fut de stabiliser les relations Germano-Polonoises sur un plan nouveau. Le chancelier du Reich Allemand et feu le Maréchal Pilsudski se sont trouvés d'accord dans la décision de briser avec les méthodes politiques du passé et pour prendre, en ce qui concerne la solution de toutes les questions touchant les deux Etats, la voie d'une entente directe entre eux.

4. En renonçant inconditionnellement à l'emploi de la force, des garanties de paix ont été instituées de façon à aider les deux Etats dans leur tâche difficile de résoudre tous les problèmes économiques, politiques et culturels, grâce à un ajustement juste et équitable de leurs intérêts mutuels. Ces principes, contenus sous une forme obligatoire dans la déclaration de paix Germano-Polonoise du 28 janvier 1934, visaient à ce but et devaient, par leur succès pratique, ouvrir une ère entièrement nouvelle dans les relations Germano-Polonoises. L'histoire politique de ces cinq dernières années démontre que, dans la pratique, ils se sont affirmés efficaces pour les deux pays. Récemment encore, le 26 janvier de cette année, lors du 5<sup>e</sup> anniversaire de la signature de cette déclaration, les deux parties ont publiquement confirmé ce fait, tout en insistant sur leur volonté commune de maintenir dans l'avenir leur adhésion aux principes établis en 1938.

5. L'accord qui vient d'être conclu par le Gouvernement Polonais avec le Gouvernement Britannique est en contradiction à ce point évidente avec les déclarations solennelles datant d'il y a quelques mois à peine, que le Gouvernement Allemand ne peut que noter avec surprise et étonnement un renversement aussi total de la politique polonoise. Sans même tenir compte de la façon dont sa formulation définitive pourra être déterminée par les deux parties, le nouvel Accord Polono-Britannique a été conclu dans l'intention de constituer un pacte d'alliance en bonne et due forme, qui, en raison de son sens général et de l'état actuel des relations politiques, se trouve dirigé exclusivement contre l'Allemagne. Il découle des obligations maintenant acceptées par le Gouvernement Polonais, que la Pologne a l'intention, en certaines circonstances, de prendre une part active à tout conflit Germano-Britannique éventuel, dans le cas d'une agression contre l'Allemagne, même si ce conflit n'affectait pas la Pologne et ses intérêts. C'est là un coup direct et patent porté contre le principe de

la renonciation à tout emploi de la force, tel qu'il est contenu dans la déclaration de 1934.

6. La contradiction entre la Déclaration Germano-Polonoise et l'Accord Polono-Britannique va cependant encore plus loin dans ses conséquences. La déclaration de 1934 visait à constituer une base pour le règlement de tous les différends qui pourraient surgir entre les deux pays, indépendamment des complications ou combinaisons internationales, par des discussions directes entre Berlin et Varsovie, à l'exclusion de toutes les influences extérieures. Il est évident qu'une base de ce genre doit reposer sur la confiance mutuelle entre les deux parties et sur la loyauté politique des intentions qu'une des parties nourrit envers l'autre.

7. Le Gouvernement Polonais, cependant, par sa récente décision d'adhérer à une alliance dirigée contre l'Allemagne, a donné à comprendre qu'il préférerait une promesse de secours émanant d'une tierce Puissance à la garantie directe de paix donnée par le Gouvernement Allemand. Etant donné ce fait, le Gouvernement Allemand est obligé de conclure que le Gouvernement Polonais n'attache pas, pour le présent, une importance quelconque à la recherche d'une solution du problème Germano-Polonais par le moyen d'une discussion directe et amicale avec le Gouvernement Allemand. Le Gouvernement Polonais a donc ainsi abandonné la voie tracée en 1934 pour l'établissement des relations Germano-Polonoises.

8. Le Gouvernement Polonais ne peut pas, sous ce rapport, en appeler au fait que la déclaration de 1934 n'affectait en rien les obligations contractées auparavant par la Pologne et l'Allemagne dans leurs relations avec de tierces parties, et que le Traité d'Alliance entre la Pologne et la France maintenait sa pleine valeur côte à côte avec cette déclaration. L'Alliance Polono-Française existait déjà en 1934 quand la Pologne et l'Allemagne se sont mises en devoir de réorganiser leurs relations. Le Gouvernement Allemand était à même d'accepter ce fait, étant donné qu'il était en droit de s'attendre à ce que les dangers possibles résultant d'une Alliance Polono-Française, qui datait de la période la plus aigüe des difficultés Germano-Polonoises, perdraient automatiquement et de plus en plus de leur importance grâce à l'établissement de relations amicales entre l'Allemagne et la Pologne. Cependant l'entrée de la Pologne en relations d'alliance avec la Grande-Bretagne, effectuée cinq années après la publication de la déclaration de 1934, ne peut en aucune façon, et pour cette raison même, être comparée politiquement avec l'Alliance Polono-Française, toujours valable. Par cette nouvelle alliance, le Gouvernement Polonais s'est subordonné lui-même à une politique inaugurée par d'autres, et qui vise à l'encerclement de l'Allemagne.

9. Le Gouvernement Allemand, de son côté, n'a pas donné le moindre motif pour un tel changement de la politique Polonoise. Chaque fois que l'occasion lui en fut offerte, il a, tant publiquement qu'au cours de conversations confidentielles, donné au Gouvernement Polonais les assurances les plus formelles, que le développement amical des relations Germano-Polonoises était un des buts fondamentaux de sa politique extérieure, et que, dans ses décisions politiques, il respecterait toujours les intérêts propres de la Pologne. C'est ainsi que l'action entreprise par l'Allemagne au mois de mars de cette année, dans le but de pacifier l'Europe Centrale, n'était pas, dans l'opinion du Gouvernement du Reich, de nature à porter atteinte d'une façon quelconque aux intérêts Polonoises. Cette action a conduit à la création de cette frontière commune Polono-Hongroise, qui du côté de la Pologne avait toujours été indiquée comme un objectif politique



important. Bien plus, le Gouvernement Allemand a donné à comprendre sans équivoque qu'il était prêt à s'expliquer d'une façon amicale avec le Gouvernement Polonais sur tous les problèmes qui, dans l'opinion du Gouvernement Polonais, pourraient surgir à la suite du changement survenu dans les conditions de l'Europe Centrale.

10. C'est dans un esprit tout aussi amical que le Gouvernement Allemand a essayé de régler encore une autre question qui demeurait en suspens entre la Pologne et l'Allemagne, c'est-à-dire celle de Dantzig. Le fait que cette question exigeait une solution, a depuis longtemps été affirmé avec énergie du côté Allemand et il n'était pas nié du côté Polonais. Pendant longtemps, dans le passé, le Gouvernement Allemand s'est efforcé de convaincre le Gouvernement Polonais qu'une solution, tenant équitablement compte de l'intérêt des deux parties, était certainement possible, et que la disparition de ce dernier obstacle ouvrirait, avec les perspectives les plus favorables, la voie d'une collaboration politique de l'Allemagne et de la Pologne. Sous ce rapport, le Gouvernement Allemand ne s'est pas borné à des allusions d'une nature générale, mais au mois de mars de cette année, il a proposé au Gouvernement Polonais, dans une forme amicale, un règlement de cette question sur les bases suivantes :

11. Le retour de Dantzig au Reich. La construction d'une voie ferrée et d'une autostrade extra-territoriales entre la Prusse Orientale et le Reich. En échange, la reconnaissance par le Reich de l'intégralité du Corridor Polonais et de celle de la frontière occidentale de la Pologne; la conclusion d'un pacte de non-agression pour vingt-cinq ans; le maintien des intérêts économiques de la Pologne à Dantzig et le règlement des autres problèmes économiques et de communication qui se présenteraient pour la Pologne à la suite du rattachement de Dantzig au Reich. Simultanément le Gouvernement Allemand affirmait, en assurant l'indépendance de la Slovaquie, qu'il était prêt à respecter les intérêts Polonais.

12. Nul de ceux qui connaissent les conditions à Dantzig et dans le Corridor, ainsi que les problèmes qui s'y rattachent, ne peut nier, s'il juge objectivement en la matière, que ces propositions constituaient le véritable minimum des demandes à formuler du point de vue des intérêts Allemands auxquels il est impossible de renoncer. Cependant le Gouvernement Polonais donnait une réponse qui, bien qu'elle fût couchée sous la forme de contre-propositions, montrait dans son essence un manque de compréhension intégral du point de vue Allemand, et équivalait purement au rejet des propositions Allemandes. Le Gouvernement Polonais prouva lui-même qu'il ne considérait pas sa réponse comme susceptible de permettre le commencement de discussions amicales, en procédant simultanément, d'une manière aussi inattendue qu'effective, à une mobilisation partielle, sur grande échelle, de l'armée Polonaise. Par ces mesures entièrement injustifiées, le Gouvernement Polonais dévoilait le sens et l'objet des négociations qu'immédiatement après il a entreprises avec le Gouvernement Britannique. Le Gouvernement Allemand ne croit pas qu'il soit nécessaire de répondre à la mobilisation partielle Polonaise par des contre-mesures de caractère militaire. Il ne peut cependant passer, sans commentaires, sur les décisions prises récemment par le Gouvernement Polonais et se trouve, à son regret, obligé de faire la déclaration suivante :

a) Le Gouvernement Polonais n'a pas saisi l'occasion qui lui était offerte par le Gouvernement Allemand d'arriver à un arrangement équitable dans la question de Dantzig, à une garantie définitive des frontières communes entre la Pologne et le Reich, par cela même à un renforce-

ment permanent des rapports de bon voisinage entre les deux pays. Le Gouvernement Polonais a même rejeté les propositions Allemandes conçues dans ce but.

b) Simultanément, le Gouvernement Polonais acceptait, vis-à-vis d'un autre Etat, des obligations politiques incompatibles avec l'esprit, le sens ou le texte de la Déclaration Germano-Polonaise du 26 janvier 1934. Par cela, le Gouvernement Polonais a, de façon arbitraire et unilatérale, rendu cette Déclaration nulle et non avenue.

13. En dépit de cette nécessaire affirmation de fait, le Gouvernement du Reich n'a pas l'intention de modifier son attitude fondamentale dans la question de l'avenir des relations germano-polonaises. Si le Gouvernement Polonais attachait de l'importance à une nouvelle organisation de ces relations sur la base d'un traité, le Gouvernement Allemand se déclare prêt à agir ainsi, mais à la seule condition qu'un tel arrangement prenne l'aspect d'une obligation précise, liant les deux parties.

---

No. 15.

*Discours prononcé au Parlement par M. Beck, Ministre des Affaires Etrangères de Pologne (5 mai 1939).*

1. La Session du Parlement m'offre l'occasion de combler quelques lacunes qui se sont produites dans mon travail des mois derniers. Le cours des événements internationaux pourrait peut-être justifier, de la part du Ministre des Affaires Etrangères, des déclarations plus copieuses que n'en comporte mon unique exposé à la Commission des Affaires Etrangères du Sénat.

2. D'un autre côté, ce fut précisément cette succession rapide des événements qui m'a poussé à remettre une déclaration publique jusqu'au moment où les principaux problèmes de notre politique étrangère auraient pris un aspect mieux défini.

3. Les conséquences de l'affaiblissement des institutions internationales collectives, un changement complet dans les méthodes des relations entre nations, sur lesquelles j'ai eu, à différentes occasions, à faire rapport devant les Chambres, ont fait que de nombreux problèmes nouveaux ont surgi en différentes parties du monde; ce processus et les résultats qui en découlent ont, au cours des derniers mois, atteint les frontières de Pologne.

4. L'on peut donner une définition très générale de ce phénomène en disant que les relations entre les différentes Puissances ont pris un caractère plus individuel, et présentent, chacune, les aspects qui leur sont propres. Les règles générales se sont relâchées. Une nation, simplement, parle plus souvent et plus directement à l'autre.

5. Pour ce qui nous concerne, des événements très sérieux se sont produits. Nos contacts avec certaines Puissances sont devenus plus faciles et plus intimes, alors que, dans d'autres cas, des difficultés sérieuses se sont produites. En considérant les choses du point de vue chronologique, je fais allusion en première ligne à notre accord avec le Royaume-Uni, avec la Grande-Bretagne. A la suite de contacts diplomatiques répétés, dont le but était de définir l'étendue et l'objet de nos relations futures,

nous avons atteint, lors de ma visite à Londres, à un accord direct, basé sur le principe d'une assistance mutuelle dans le cas d'une menace directe ou indirecte contre l'indépendance de l'un de nos deux pays. La formule de cet accord vous est connue aux termes de la déclaration de M. Chamberlain du 6 avril, dont le texte a été établi d'un commun accord et qui doit être considérée comme un pacte conclu entre les deux Gouvernements. Je considère de mon devoir d'ajouter que la forme et le caractère des conversations très étendues que nous avons eues à Londres confèrent une valeur particulière à cet accord. Je voudrais que l'opinion publique Polonaise se rende compte que j'ai trouvé, chez les hommes d'Etat Britanniques, non seulement une connaissance approfondie des problèmes politiques généraux de l'Europe, mais également une attitude envers notre pays, d'un caractère tel, qu'elle a permis de discuter tous les problèmes essentiels avec franchise et confiance, sans aucune réserve ou doute.

6. Il a été possible de trouver rapidement les principes d'une collaboration Polono-Britannique, tout d'abord parce que nous avons clairement établi, l'un envers l'autre, que les intentions des deux Gouvernements coïncidaient en ce qui concerne les problèmes européens fondamentaux; très certainement ni la Grande-Bretagne, ni la Pologne n'ont d'intention agressive quelconque, mais elles demeurent également fermes dans la défense de certains principes de base pour la conduite de la vie internationale.

7. Les déclarations parallèles de certains leaders politiques Français, confirment qu'il est entendu entre Paris et Varsovie que l'efficacité de notre pacte défensif non seulement ne peut être affectée par des changements survenant dans la situation internationale, mais que bien au contraire cet accord doit constituer un des éléments les plus essentiels de la structure politique de l'Europe. Le Chancelier du Reich Allemand a pris l'Accord Polono-Britannique comme prétexte pour déclarer, unilatéralement, nul et non avenu l'accord qu'il avait conclu avec nous en 1934.

8. Avant d'en arriver à la situation actuelle en la matière, permettez-moi d'esquisser une rapide étude historique.

9. Le fait que j'ai eu l'honneur de participer activement à la conclusion et à l'exécution de ce pacte m'impose le devoir de l'analyser. Le pacte de 1934 était un grand événement en 1934. Il constituait une tentative pour améliorer les rapports historiques entre deux grandes nations, d'échapper à l'atmosphère malsaine des discordes quotidiennes et d'intentions toujours plus hostiles, de s'élever au-dessus des animosités qui s'étaient accumulées pendant des siècles, enfin de jeter des bases solides pour un respect mutuel. Toute tentative de s'opposer au mal constitue toujours la forme la plus heureuse d'une activité politique.

10. La politique de la Pologne a démontré notre respect pour ce principe aux instants les plus critiques des récentes années.

11. A ce point de vue, Messieurs, la rupture de ce pacte n'est pas chose sans importance. Cependant chaque traité ne vaut que ce que valent les conséquences qu'il entraîne. Et si la politique et la conduite de l'autre partie s'éloignent des principes du pacte, nous n'avons aucune raison pour porter le deuil de son affaiblissement ou de sa rupture. Le Pacte Polono-Allemand de 1934 était un traité de respect mutuel et de bonnes relations de voisinage, et comme tel il a apporté une contribution positive à la vie de notre pays, à celle de l'Allemagne et à celle de toute l'Europe. Mais il est apparu depuis une tendance à l'interpréter comme étant de nature à limiter la liberté de notre politique, comme une raison

pour exiger de nous des concessions unilatérales, contraires à nos intérêts vitaux; ainsi a-t-il perdu son vrai caractère.

12. Abordons maintenant la situation présente. Le Reich Allemand s'est saisi du seul fait de l'entente Polono-Britannique comme d'une raison suffisante à la rupture du pacte de 1934. Différentes objections d'ordre juridique ont été soulevées du côté Allemand. Je me permettrai de renvoyer les juristes au texte de notre réponse au mémorandum Allemand, qui sera remis aujourd'hui au Gouvernement Allemand. Je ne voudrais pas retenir plus longtemps votre attention sur la forme diplomatique de cet événement, mais un de ses aspects présente une signification particulière. Le Gouvernement du Reich, ainsi qu'il appert du mémorandum Allemand, a pris sa décision sur la foi d'articles de presse, sans s'enquérir des vues du Gouvernement Britannique ou Polonais quant au caractère de l'entente intervenue. Il n'aurait pas été difficile de le faire, car, immédiatement après mon retour de Londres, j'ai déclaré que j'étais prêt à recevoir l'Ambassadeur d'Allemagne qui, jusqu'à présent, n'a pas cru, toutefois, devoir saisir cette occasion.

13. Pourquoi cette circonstance est-elle importante? L'esprit le plus simple comprendra clairement que ni le caractère, ni le but, ni l'étendue de l'accord n'a pu déterminer cette décision, mais bien le simple fait de sa conclusion. Et cela à son tour est important quand il s'agit d'apprécier les objectifs de la politique Allemande; si, en effet, contrairement à ses déclarations précédentes, le Gouvernement du Reich avait interprété la déclaration Polono-Allemande de non-agression de 1934 comme destinée à isoler la Pologne et à empêcher une collaboration normale et amicale de notre pays avec les Puissances Occidentales, nous aurions, nous-mêmes, et toujours, repoussé une interprétation de cette nature.

14. Pour apprécier sainement la situation, il nous faut tout d'abord poser une question : Quel est le véritable but de tout ceci? Sans cette question et sans la réponse que nous y ferons, nous ne pouvons pas apprécier proprement le caractère des déclarations Allemandes à propos d'affaires importantes pour la Pologne. J'ai déjà fait allusion à notre attitude envers l'Occident. Reste la question des propositions Allemandes en ce qui concerne l'avenir de la Ville Libre de Dantzig, les communications du Reich avec la Prusse Orientale à travers notre province de Pomorze (Corridor) et les autres sujets présentés comme étant d'un intérêt commun à la Pologne et à l'Allemagne.

15. Etudions donc chacun de ces problèmes tour à tour.

16. En ce qui concerne Dantzig, tout d'abord quelques remarques d'ordre général. La Ville Libre de Dantzig n'a pas été inventée par le Traité de Versailles. Elle a existé au cours de siècles nombreux — pour parler avec précision et en faisant abstraction de tout facteur sentimental — comme la résultante de l'interdépendance évidente des intérêts Polonais et Allemands. Les marchands Allemands de Dantzig ont assuré le développement et la prospérité de leur ville grâce au commerce d'exportation de la Pologne. Non seulement le développement, mais la véritable raison d'être de la ville sont dus au fait, jadis décisif, de sa situation à l'embouchure de notre seul grand fleuve, ils le sont aujourd'hui à son emplacement sur la ligne de communication principale par eau et par fer qui nous relie à la Baltique. C'est là une vérité qui ne peut être altérée par aucune formule nouvelle. La population de Dantzig est aujourd'hui Allemande de façon prédominante, mais sa vie et sa prospérité dépendent du potentiel économique de la Pologne.

17. Quelle conclusion devons-nous tirer de ce fait? Nous nous sommes tenus dans le passé, nous nous tenons aujourd'hui, et avec fermeté, sur la base des droits et intérêts de notre commerce d'outre-mer et de notre politique maritime à Dantzig. Tout en recherchant avec persévérance les solutions raisonnables et conciliantes, nous nous sommes abstenus, de propos délibéré, d'exercer une pression quelconque sur le libre développement national, idéologique et culturel, de la majorité Allemande dans la Ville Libre.

18. Je ne prolongerai pas ce discours en citant des exemples qui sont suffisamment connus de tous ceux qui, d'une façon quelconque, ont eu à s'occuper de la question. Quand, cependant, après les affirmations répétées d'hommes d'État Allemands, qui avaient respecté notre point de vue et exprimé l'opinion que « cette ville de province ne serait pas l'objet d'un conflit entre la Pologne et l'Allemagne », j'entends formuler une demande pour l'annexion de Dantzig au Reich, quand je ne reçois pas de réponse à notre proposition du 26 mars en vue d'une garantie conjointe de l'existence et des droits de la Ville Libre, quand j'apprends subséquemment que l'on a considéré cette proposition comme un refus de négocier, j'ai le droit de me demander : « Quel est le véritable but de tout ceci? »

19. S'agit-il de la liberté de la population Allemande de Dantzig, liberté qui n'est pas menacée? Est-ce une question de prestige? Ou n'est-il pas plutôt question de barrer à la Pologne la route de la Baltique, de cette Baltique dont la Pologne ne permettra jamais qu'on la barre.

20. Les mêmes considérations s'appliquent aux communications à travers notre Province de Pomorze (Corridor). J'insiste sur le terme « Province de Pomorze ». Le mot Corridor est une création artificielle, car il s'agit là d'un antique territoire Polonais, avec un pourcentage insignifiant de colons Allemands.

21. Nous avons donné au Reich Allemand toutes les facilités ferroviaires, nous avons autorisé ses citoyens à passer sans formalités de douane et sans passeports du Reich à la Prusse Orientale, nous avons proposé l'extension de facilités similaires au trafic par route.

22. Ainsi donc, ici encore, la question se représente à l'esprit : Quel est le véritable but de tout ceci?

23. Nous n'avons aucun intérêt à rendre difficiles à des citoyens Allemands leurs communications avec leur province à l'Est, mais d'autre part nous n'avons aucune raison non plus pour restreindre notre souveraineté sur notre propre territoire.

24. Sur le premier et sur le second point, c'est-à-dire sur la question de l'avenir de Dantzig et sur celle des communications à travers Pomorze, il semble qu'il s'agisse encore de concessions unilatérales que le Gouvernement du Reich nous demande de faire. Un pays qui se respecte ne fait pas de concessions unilatérales. Où donc est la réciprocité? Elle apparaît quelque peu vague dans les propositions Allemandes. Dans son discours, le Chancelier du Reich a fait mention d'un triple condominium en Slovaquie. Je suis obligé de déclarer que j'ai entendu cette proposition pour la première fois dans le discours du Chancelier, le 28 avril. Au cours de certaines conversations précédentes, on avait simplement fait quelques allusions au fait que, dans le cas d'une entente d'ordre général, l'on parlerait de la Slovaquie. Nous n'avons pas essayé de poursuivre de telles conversations, étant donné qu'il n'est pas dans nos habitudes de disposer des intérêts d'autrui. La proposition de prolonger le pacte de non-agression de vingt-cinq ans n'a pas non plus été présentée sous une forme concrète

quelconque, au cours des conversations récentes. Sur ce point également, des représentants éminents du Reich ont fait, il est vrai, des allusions inofficielles. Mais au cours de ces conversations, bien d'autres allusions ont été faites, qui allaient beaucoup plus loin que les sujets soumis à la discussion. Je me réserve le droit de revenir sur ce point si cela était nécessaire.

25. Dans son discours, le Chancelier du Reich propose, en guise de concession de sa part, la reconnaissance et l'acceptation définitive de la frontière actuelle entre la Pologne et l'Allemagne. Il me faut indiquer qu'il s'agirait là tout simplement de la reconnaissance de ce qui est *de jure* et *de facto* notre indiscutable propriété. Par conséquent, cette proposition elle-même ne peut en rien modifier mon affirmation que les revendications concernant Dantzig et une autostrade constituent des demandes unilatérales.

26. A la lumière de ces explications, la Chambre attendra légitimement de moi une réponse au dernier passage du mémorandum allemand, lequel dit : « Si le Gouvernement Polonais attachait de l'importance à une nouvelle organisation des relations Polono-Allemandes sur la base d'un traité, le Gouvernement Allemand est prêt à agir ainsi. » Il m'apparaît que j'ai déjà nettement indiqué notre attitude, mais, pour le bon ordre, je ferai ici un résumé.

27. La raison pour la conclusion d'un accord de cette sorte se trouverait dans le mot « Paix », sur lequel le Chancelier a insisté dans son discours.

28. La paix est certainement le but des efforts laborieux et intenses de la diplomatie Polonaise. Deux conditions sont nécessaires pour que ce mot prenne une valeur réelle (1°), les intentions pacifiques (2°), les méthodes pacifiques de procédure. Si le Gouvernement du Reich est réellement guidé envers ce pays par ces deux conditions préalables, toutes les conversations sont possibles, à supposer, bien entendu, qu'elles respectent les principes que j'ai déjà énumérés.

29. Si de telles conversations s'instauraient, le Gouvernement Polonais, selon son habitude, étudierait le problème objectivement, compte tenu de l'expérience récente, mais sans refuser d'y apporter sa plus extrême bonne volonté.

30. La paix est un bien précieux et désirable. Notre génération, qui a versé son sang au cours de plusieurs guerres, mérite certainement une période de paix, mais la paix, comme à peu près toute chose en ce monde, a son prix. Il est élevé, mais définissable. Nous autres, en Pologne, n'admettons pas la conception de la paix « à tout prix ». Il n'est qu'une chose dans la vie des hommes, des nations et des États, qui soit sans prix, et c'est l'honneur.

---

No. 16.

*Mémorandum communiqué au Gouvernement Allemand par le Gouvernement Polonais, le 5 Mai 1939, en réponse au Mémorandum du Gouvernement Allemand du 28 Avril 1939.*

Ainsi qu'il appert du texte de la Déclaration Polono-Allemande du 26 Janvier 1934, et des négociations qui ont précédé sa conclusion, cette déclaration avait pour objet d'établir des fondations pour une nouvelle organisation des relations mutuelles, basées sur les deux principes suivants :

a) la renonciation à tout recours à la force entre la Pologne et l'Allemagne;

b) la solution amicale par voie de libre négociation de toutes les questions contentieuses qui pourraient se présenter dans les relations entre les deux pays.

Le Gouvernement Polonais a toujours compris de cette façon les obligations que lui imposait cette déclaration, et c'est dans cet esprit qu'il a toujours été prêt à maintenir ses rapports de voisinage avec le Reich Allemand.

2. Depuis de nombreuses années, le Gouvernement Polonais avait prévu que les difficultés rencontrées par la S.D.N. dans l'exercice de ses fonctions à Dantzig, créerait une situation confuse, que l'intérêt de la Pologne et de l'Allemagne commanderait de clarifier. Pendant plusieurs années aussi, le Gouvernement Polonais avait fait entendre au Gouvernement Allemand qu'il serait bon d'avoir à ce sujet des conversations franches. Le Gouvernement Allemand les a cependant évitées, et s'est contenté d'affirmer que dans les relations Polono-Allemandes, aucune difficulté ne serait soulevée par des questions ayant trait à Dantzig. Le Gouvernement Allemand a en outre, en plus d'une occasion, donné au Gouvernement Polonais des assurances en ce qui concerne la Ville Libre de Dantzig. Il est suffisant de citer ici la déclaration faite par le Chancelier du Reich, le 20 Février 1938.

Publiquement, le Chancelier a fait au Reichstag la déclaration suivante, en ce qui concerne Dantzig : « L'Etat Polonais respecte les conditions dans cet Etat; la Ville de Dantzig et l'Allemagne respectent toutes deux les droits Polonais. Il a été ainsi possible d'ouvrir la voie à une entente qui, bien que née de la question de Dantzig, a réussi, aujourd'hui, en dépit des efforts de certains trublions, à assainir les relations entre l'Allemagne et la Pologne et les a transformées en une collaboration sincère et amicale. »

Ce ne fut qu'après les événements de septembre 1938 que le Gouvernement Allemand a suggéré l'ouverture de conversations Polono-Allemandes à propos de la situation à Dantzig et des routes de transit entre le Reich et la Prusse Orientale. Sous ce rapport, le mémorandum Allemand du 28 Avril 1939 se réfère aux suggestions mises en avant par le Ministre des Affaires Étrangères du Reich au cours de sa conversation du 21 mars 1939, avec l'Ambassadeur de Pologne à Berlin. Au cours de cette conversation, l'on avait insisté du côté Allemand sur la nécessité d'un règlement rapide de ces questions, condition pour que le Reich maintienne intégralement ses propositions. Le Gouvernement Polonais, animé du désir d'entretenir de bonnes relations avec le Reich, et bien que surpris de la forme pressante dans laquelle ces propositions avaient été mises en avant, ainsi que par les circonstances dans lesquelles on les lui soumettait, ne refusa pas la conversation, bien qu'il considérât que les demandes Allemandes présentées sous cette forme étaient inacceptables.

De façon à faciliter les efforts destinés à atteindre une solution amiable de la question, le Gouvernement Polonais, à la date du 26 Mars 1939, formulait son propre point de vue, en écrivant au Gouvernement Allemand qu'il attachait toute son importance au maintien des relations de bon voisinage avec le Reich Allemand. La thèse Polonaise était résumée dans les points suivants :

a) le Gouvernement Polonais propose une garantie conjointe par la Pologne et l'Allemagne du caractère particulier de la Ville Libre de

Dantzig, dont l'existence devrait être basée sur la complète liberté de la population locale dans ses affaires intérieures et sur l'assurance du respect des droits et intérêts Polonais ;

b) le Gouvernement Polonais se déclarait prêt à examiner, d'accord avec le Gouvernement Allemand, toute autre simplification pour le transit des voyageurs, aussi bien que les facilités techniques pour le transit par fer ou par véhicule à moteur entre le Reich Allemand et la Prusse Orientale. Le Gouvernement Polonais s'inspirait de l'idée d'accorder toutes les facilités possibles qui permettraient aux citoyens du Reich de voyager en transit à travers le territoire Polonais et, si possible, sans aucun obstacle. Le Gouvernement Polonais insistait sur son intention d'accorder le traitement le plus libéral possible aux desiderata Allemands en cette matière, avec la seule réserve que la Pologne ne pouvait pas renoncer à sa souveraineté sur la bande du territoire sur laquelle seraient tracées les routes de transit. *In fine*, le Gouvernement Polonais indiquait que son attitude dans la question des facilités de communication à travers la Poméranie dépendait de l'attitude du Reich en ce qui concernait la Ville Libre de Dantzig.

En formulant les propositions ci-dessus, le Gouvernement Polonais agissait dans l'esprit de la Déclaration Polono-Allemande de 1934, laquelle, en prévoyant des échanges de vue directs pour les questions intéressant les deux pays, autorisait chaque Etat à formuler son point de vue au cours des négociations.

Le Gouvernement Polonais, pendant un mois, ne reçut pas de réponse formelle à ces contre-propositions, et ce n'est qu'en date du 28 avril 1939 qu'il apprit, par le discours du Chancelier et par le mémorandum du Gouvernement Allemand, que le seul fait d'avoir formulé des contre-propositions, au lieu d'accepter des suggestions verbales Allemandes, sans changements ni réserves, avait été considéré par le Reich comme un refus d'entrer en discussion.

Il est clair que des négociations, au cours desquelles un Etat formule des demandes, alors que l'autre est obligé de les accepter sans modification, ne sont pas des négociations dans l'esprit de la Déclaration de 1934, et sont incompatibles avec les intérêts vitaux et la dignité de la Pologne.

Sous ce rapport, il est nécessaire d'indiquer que le Gouvernement Polonais était incapable, à ce moment, d'exprimer une opinion en ce qui concerne la garantie Polono-Germano-Hongroise de l'indépendance de la Slovaquie, à laquelle il avait été fait allusion d'une façon générale dans le mémorandum Allemand, pour être plus exactement définie dans le discours du Chancelier du 28 Avril 1939, étant donné qu'aucune proposition de cette nature et sous cette forme ne lui avait jamais été faite précédemment. Il est en outre difficile d'imaginer comment une pareille garantie pourrait se concilier avec le protectorat politique et militaire du Reich sur la Slovaquie, proclamé quelques jours avant que le Gouvernement du Reich n'eût formulé ses propositions à la Pologne.

3. Le Gouvernement Polonais ne peut accepter telle interprétation de la déclaration de 1934 qui serait équivalente à une renonciation à ses droits de conclure des accords politiques avec de tierces Puissances, et signifierait, par conséquent, pour ainsi dire, une renonciation à son indépendance en politique extérieure. La politique du Gouvernement Allemand, au cours des récentes années, a clairement démontré que le Gouvernement Allemand n'a pas tiré, pour autant qu'il s'agit de lui-même, de pareilles conclusions de cette déclaration. Les obligations publiquement contractées par le Reich



envers l'Italie, et l'Accord Germano-Slovaque de Mars 1939, sont de nettes indications d'une telle interprétation de la déclaration de 1934 par le Gouvernement Allemand. Le Gouvernement Polonais doit rappeler ici que dans ses rapports avec d'autres Etats, il accorde et exige une réciprocité pleine et entière, comme constituant la seule base possible des rapports normaux entre les Etats.

Le Gouvernement Polonais repousse, comme dénuées de tout fondement, toutes les accusations qui concernent la prétendue incompatibilité de la Garantie Mutuelle Anglo-Polonaise d'avril 1939 avec la Déclaration Polono-Allemande de 1934. Cette garantie a un caractère purement défensif et ne menace en aucune façon le Reich Allemand, pas plus que l'Alliance Polono-Française, dont la compatibilité avec la Déclaration de 1934 a été reconnue par le Gouvernement Allemand. La déclaration de 1934, dans ses paragraphes introductifs, établit clairement que les deux Gouvernements ont « décidé d'établir leurs relations mutuelles réciproques sur les principes posés par le Pacte de Paris du 27 Août 1928 ». Le Pacte de Paris, qui constituait une renonciation générale à la guerre en tant qu'instrument de politique internationale, tout comme la déclaration de 1934 en constituait une dans les relations bilatérales Polono-Allemandes, contenait la réserve expresse que, « toute Puissance signataire qui dorénavant essaierait de servir ses intérêts nationaux en ayant recours à la guerre, serait privée des avantages offerts par ce traité ». L'Allemagne a accepté ce principe en signant le Pacte de Paris et l'a réaffirmé dans sa déclaration de 1934, simultanément avec d'autres principes du Pacte de Paris. Il appert de ce qui précède que la déclaration de 1934 cesserait d'avoir force de loi pour la Pologne si, en violation du Pacte de Paris, l'Allemagne avait recours à la guerre. Les obligations découlant de l'entente Polono-Britannique seraient mises en pratique dans le cas d'une action Allemande menaçant l'indépendance de la Grande-Bretagne et, par conséquent, dans les circonstances mêmes dans lesquelles la déclaration de 1934 et le Pacte de Paris auraient cessé d'avoir force de loi pour la Pologne en ce qui concerne l'Allemagne.

Le Gouvernement Allemand, en formulant une plainte contre le Gouvernement Polonais pour avoir assumé des obligations en vue de garantir l'indépendance de la Grande-Bretagne, et en considérant cela comme une violation par la Pologne de la Déclaration de 1934, ignore ses propres obligations contractées envers l'Italie, dont le Chancelier a parlé le 30 Janvier 1939, et, en particulier, ses obligations vis-à-vis de la Slovaquie, inscrites dans l'Accord des 18 et 23 Mars 1939. Les garanties Allemandes de la Slovaquie n'excluaient pas la Pologne (*sic*) et, en vérité, ainsi qu'il appert des stipulations de l'accord susmentionné en ce qui concerne la distribution des garnisons et l'établissement de fortifications militaires en Slovaquie Occidentale, elles étaient dirigées en première ligne contre la Pologne.

4. Il ressort de ce qui précède que le Gouvernement du Reich Allemand n'avait aucune justification pour sa décision unilatérale de considérer la Déclaration de 1934 comme ayant perdu son caractère obligatoire. En fait, le pacte avait été conclu pour 10 ans, sans aucune possibilité de dénonciation pendant cette période. Il est nécessaire d'indiquer que la décision de considérer la Déclaration de 1934 comme n'ayant plus de force obligatoire, a été prise après un refus préalable de la part de l'Etat Allemand d'accepter les explications concernant la compatibilité de la garantie Anglo-Polonaise avec la Déclaration de 1934, explications que le Gouvernement Polo-

nais avait l'intention de fournir au représentant du Reich à Varsovie.

Bien que le Gouvernement Polonais ne partage pas l'avis du Gouvernement Allemand selon lequel le traité de 1934 aurait été violé par la Pologne, néanmoins, et si le Gouvernement Allemand attachait de l'importance à ce que les relations Polono-Allemandes soient réglées par voie de traité, sur une base de bon voisinage, le Gouvernement Polonais serait prêt à étudier toute suggestion de cet ordre, sous réserve des observations fondamentales exposées ci-dessus dans le présent memorandum.

---

#### Accord Anglo-Polonais.

No. 17.

*Déclaration du Premier Ministre à la Chambre des Communes,  
le 31 Mars 1939.*

*Le Premier Ministre (M. CHAMBERLAIN).* — Le très honorable gentleman, Chef de l'opposition, m'a demandé ce matin si je pouvais faire une déclaration au sujet de la situation européenne. Ainsi que je l'ai indiqué ce matin, le Gouvernement de Sa Majesté ne dispose d'aucune confirmation officielle des rumeurs concernant une agression projetée contre la Pologne, et il ne convient donc pas de présumer qu'il les tienne pour vraies.

Je suis heureux de profiter de cette occasion pour exposer de nouveau la politique générale du Gouvernement de Sa Majesté. Il a constamment préconisé l'ajustement, par la voie de libres négociations entre les parties intéressées, de tous les différends qui peuvent surgir entre elles. Il considère que telle est la procédure naturelle et appropriée quand de tels différends existent. A son avis, il ne doit pas y avoir de question impossible à résoudre par des moyens pacifiques, et il ne voit pas que rien puisse justifier la substitution de la force, ou de menaces de recours à la force, à la méthode des négociations.

La Chambre ne l'ignore pas, certaines consultations se poursuivent actuellement avec d'autres Gouvernements. Afin de rendre parfaitement claire la position du Gouvernement de Sa Majesté en attendant que ces consultations soient arrivées à leur conclusion, je dois informer la Chambre que, durant cette période, dans l'éventualité d'une action quelconque qui menacerait clairement l'indépendance Polonaise, et à laquelle, en conséquence, le Gouvernement Polonais jugerait vital de résister avec ses forces nationales, le Gouvernement de Sa Majesté se sentirait tenu de prêter immédiatement au Gouvernement Polonais tout l'appui en son pouvoir. Il a fourni au Gouvernement Polonais une assurance à cet effet.

Je puis ajouter que le Gouvernement Français m'a autorisé à spécifier nettement qu'il se trouve, en cette affaire, dans la même position que le Gouvernement de Sa Majesté.

---

No. 18.

*Communiqué Anglo-Polonais publié le 6 Avril 1939.*

Les conversations avec M. Beck ont été fort étendues et ont démontré que les deux Gouvernements étaient en complet accord sur certains principes généraux.

Il a été convenu que les deux pays étaient prêts à conclure un accord d'un caractère permanent et réciproque pour remplacer l'assurance temporaire et unilatérale actuellement donnée par le Gouvernement de Sa Majesté au Gouvernement Polonais. En attendant la mise au point définitive de cet accord permanent, M. Beck a donné au Gouvernement de Sa Majesté l'assurance que le Gouvernement Polonais se considérerait sous l'obligation de prêter assistance au Gouvernement de Sa Majesté dans des conditions identiques à celles prévues dans l'assurance temporaire déjà donnée à la Pologne par le Gouvernement de Sa Majesté.

Tout comme l'assurance temporaire, l'accord permanent ne serait pas dirigé contre un autre pays quelconque, mais aurait pour but d'assurer la Grande-Bretagne et la Pologne d'une assistance mutuelle dans le cas d'une menace directe ou indirecte contre l'indépendance de l'une des deux parties. Il a été reconnu que certains points, et notamment une définition plus précise des différentes façons dont pourrait se présenter la nécessité d'une telle assistance, demanderont un examen plus approfondi avant que l'accord permanent ne puisse être complété.

Il a été entendu que les conventions ci-dessus mentionnées n'excluraient, pour aucun des deux Gouvernements, le droit de conclure des accords avec d'autres pays dans l'intérêt général de la consolidation de la paix.

---

No. 19.

*Accord d'assistance mutuelle entre le Royaume-Uni et la Pologne.  
Londres 25 Août 1939.*

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Gouvernement Polonais :

Désireux d'asseoir sur une base permanente la collaboration de leurs pays respectifs, telle qu'elle résulte des assurances d'assistance mutuelle de caractère défensif qu'ils ont déjà échangées ;

Ont résolu de conclure un Accord dans ce but et ont désigné comme leurs plénipotentiaires :

Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :

Le Très Honorable Vicomte Halifax, K.G., G.C.S.I., G.C.I.E., Principal Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères ;

Le Gouvernement Polonais ;

Son Excellence le Comte Edward Raczyński, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Polonaise à Londres ;

Lesquels ayant échangé leurs Pleins Pouvoirs, trouvés en bonne et due forme, ont convenu des stipulations suivantes.

ARTICLE I.

Si l'une des Hautes Parties Contractantes se trouvait engagée dans des hostilités avec une Puissance Européenne à la suite d'une agression de cette dernière contre cette Haute Partie Contractante, l'autre Haute Partie Contractante apportera immédiatement à la Haute Partie Contractante engagée en des hostilités, tout le soutien et toute l'assistance en son pouvoir.

#### ARTICLE 2.

(1) Les stipulations de l'article 1 seront également applicables dans le cas d'une action quelconque de la part d'une Puissance Européenne, qui menacerait clairement, directement ou indirectement, l'indépendance de l'une des Hautes Parties Contractantes, et serait d'une nature telle que la Haute Partie en question considérerait vital d'y résister avec ses forces armées.

(2) Si l'une des Hautes Parties Contractantes était engagée en des hostilités avec une Puissance Européenne en conséquence d'une action de cette Puissance, menaçant l'indépendance ou la neutralité d'un autre Etat Européen de façon à constituer une menace évidente à la sécurité de cette Haute Partie Contractante, les stipulations de l'article 1 seront applicables sans préjuger cependant des droits de l'autre Etat Européen dont question.

#### ARTICLE 3.

Si une Puissance Européenne essayait de saper l'indépendance de l'une des Hautes Parties Contractantes par des processus de pénétration économique ou de toute autre manière, les Hautes Parties Contractantes viendront à l'assistance l'une de l'autre dans la résistance à de pareilles tentatives. Si la Puissance Européenne dont question engageait en conséquence des hostilités contre l'une des Hautes Parties Contractantes, les stipulations de l'article 1 seront applicables.

#### ARTICLE 4.

Les méthodes d'application des engagements d'assistance mutuelle prévue par le présent Accord sont établies entre les autorités navales, militaires et aériennes compétentes des Hautes Parties Contractantes.

#### ARTICLE 5.

Sans préjuger des engagements ci-dessus, pris par les Hautes Parties Contractantes, d'apporter l'une à l'autre soutien et assistance mutuels immédiatement dès le début des hostilités, elles échangeront des informations complètes et promptes concernant tous événements de nature à menacer leur indépendance et, en particulier, tous événements qui menaceraient d'entraîner la mise en application desdites obligations.

#### ARTICLE 6.

(1) Les Hautes Parties Contractantes se communiqueront l'une à l'autre les termes de toutes les obligations d'assistance contre l'agression qu'elles auraient déjà contractées, ou qu'elles pourraient contracter dans l'avenir envers d'autres Etats.

(2) Si l'une ou l'autre des Hautes Parties Contractantes avait l'intention d'assumer de telles obligations après l'entrée en vigueur du présent Accord, l'autre Haute Partie Contractante en sera informée, de manière à assurer le fonctionnement adéquat de l'Accord.

(3) Toute nouvelle obligation que les Hautes Parties Contractantes pourraient assumer dans l'avenir, sera de nature à ne limiter ni les obligations prises aux termes du présent Accord, ni à créer indirectement de nouvelles obligations entre la Haute Partie Contractante qui ne serait point partie à ces obligations, et le tiers Etat dont question.

#### ARTICLE 7.

Si les Hautes Parties Contractantes se trouvaient engagées en des hostilités en conséquence de la mise en application du présent Accord, elles ne conclueront ni armistice, ni traité de paix, si ce n'est d'un consentement commun.

#### ARTICLE 8.

(1) Le présent Accord sera valable pour une période de 5 ans.

(2) Faute d'être dénoncé six mois avant l'expiration de cette période, il continuera à demeurer en vigueur, chacune des Hautes Parties Contractantes ayant dès lors le droit de le dénoncer à tout moment moyennant préavis de 6 mois à cet effet.

(3) Le présent Accord entrera en vigueur dès sa signature.

En foi de quoi, les Plénipotentiaires ci-dessus nommés ont signé le présent Accord et y ont attaché leur Sceau.

Fait en anglais, en double, à Londres, le 25 Août 1939.

Un texte Polonais fera subséquemment l'objet d'une entente entre les Hautes Parties Contractantes, et les deux textes seront dès lors authentiques.

(L.S.) HALIFAX.

(L.S.) EDWARD RACZYNSKI.

---

#### Historique des relations Anglo-Allemandes.

No. 20.

*Discours de Herr Hitler à Wilhelmshaven, 1<sup>er</sup> Avril 1939.*

Compatriotes Allemands,

Celui qui veut le mieux mesurer l'essor connu par l'Allemagne après sa déchéance, n'a qu'à voir le développement d'une ville comme Wilhelmshaven. Aujourd'hui elle retentit à nouveau du puissant bruit du travail, alors qu'il y a seulement peu de temps c'était un lieu désolé et mort, presque sans droit à l'existence, sans perspective d'avenir. Il est bon de se remémorer le passé. Lorsque cette ville connut son premier essor, celui-ci coïncida avec la renaissance du Reich Allemand qui suivit ses luttes pour l'unité. Cette Allemagne était un Etat de paix. A l'époque même où les nations soi-disant pacifiques et vertueuses menaient toute une série de guerres, cette Allemagne n'a alors connu qu'un seul but, sauvegarder la paix, travailler en paix, élever le niveau de bien-être de ses habitants et contribuer ainsi à la civilisation humaine et sérieuse. L'Allemagne du temps de paix a essayé, avec un labeur infini, avec son génie et sa ténacité, de façonner sa vie à l'intérieur et de s'assurer à l'extérieur une place convenable au soleil en participant à la concurrence pacifique entre nations.

Bien que cette Allemagne ait été pendant des dizaines d'années le plus sûr garant de la paix, et ne se soit adonnée elle-même qu'à ses occupations pacifiques, elle n'a pu empêcher d'autres peuples, et notamment leurs hommes d'Etat, de suivre cet essor avec des sentiments d'envie et de haine, et d'y répondre finalement par une guerre.

Nous savons aujourd'hui, par les documents de l'histoire, comment l'Angleterre pratiqua systématiquement la politique d'encerclement d'alors. Nous savons par de nombreuses publications qu'en Angleterre on était

d'avis qu'il était nécessaire d'abattre militairement l'Allemagne, parce que son anéantissement assurerait à chaque citoyen Britannique une quantité plus grande des biens de ce monde.

Certes, l'Allemagne d'alors a commis des fautes, mais la plus grave de toutes consista à voir cet encerclement et à ne pas s'en défendre à temps.

Une faute unique que nous pouvons reprocher au régime Allemand de cette époque, c'est qu'il avait pleine connaissance du plan diabolique d'une attaque contre le Reich, sans avoir la force de décision d'y parer à temps, et qu'il laissa se poursuivre cet encerclement jusqu'au moment où éclata la catastrophe. La conséquence fut la guerre mondiale.

Dans cette guerre, le peuple Allemand a combattu héroïquement, bien que ses armements ne fussent nullement parfaits. Aucun peuple ne peut revendiquer la gloire de nous avoir abattus. Et encore moins le peuple dont les hommes d'Etat prononcent aujourd'hui les plus grands mots.

L'Allemagne est restée alors invaincue sur terre, sur mer et dans les airs, et pourtant nous avons perdu la guerre. Nous connaissons la puissance qui a vaincu alors l'Allemagne : c'était la puissance du mensonge, le poison d'une propagande qui ne reculait devant aucune déformation de la vérité et en face de laquelle le Reich Allemand d'alors, parce qu'il n'était pas préparé, se trouvait absolument désarmé.

Lorsque les quatorze points de Wilson furent proclamés, beaucoup de compatriotes Allemands, surtout les hommes « dirigeants » de l'époque, virent dans ces quatorze points non seulement la possibilité de mettre fin à la guerre mondiale, mais aussi d'amener une pacification définitive de tous les peuples de cette terre. Ce devait être une paix de réconciliation et de compréhension, une paix qui ne devait connaître ni vainqueurs, ni vaincus, une paix sans indemnités de guerre, une paix d'égale répartition des territoires coloniaux et d'égale prise en considération des desiderata coloniaux. Une paix qui devait trouver son couronnement suprême dans une société groupant toutes les nations libres. Et comme garantie de l'égalité de droit, cette paix devait faire apparaître comme superflu qu'à l'avenir les peuples eussent encore à supporter les armements qui étaient, disait-on, un si lourd fardeau pour eux autrefois. Par conséquent désarmement, et désarmement de toutes les nations ! L'Allemagne, disait-on, doit donner le bon exemple, et tous devaient s'engager à imiter son désarmement. Mais, à cet effet aussi, ce devait être la fin de l'ère de la diplomatie dite secrète. Tous les problèmes intéressant les peuples devaient être débattus et traités librement, au grand jour, et surtout le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes devait être désormais définitivement stabilisé et élevé au rang de facteur capital dans l'histoire future de l'humanité. L'Allemagne a cru à ces promesses. Y faisant confiance, et après s'être fait confirmer que les Alliés approuvaient ces déclarations, elle a déposé ses armes. Et c'est alors que commença un parjure tel que l'histoire mondiale n'en a encore jamais connu de pareil. Dès que notre peuple eut déposé les armes, ce fut le début d'une époque de chantage et d'oppression, de spoliation et de mise en esclavage.

Plus du tout question de paix sans vaincus ni vainqueurs, mais un verdict damnant le vaincu pour des temps illimités. Plus du tout question de droits égaux, mais le droit d'un côté, l'injustice et l'absence de droit de l'autre. Spoliation sur spoliation, chantage sur chantage en furent les conséquences. Dans ce monde démocratique personne ne s'est soucié des souffrances de notre peuple. Des centaines et centaines de milliers de gens sont morts en temps de guerre, non pas sous le feu de l'ennemi, mais du

fait du blocus de la faim. Et lorsque la guerre fut terminée, ce blocus fut maintenu encore pendant des mois et des mois, afin de pouvoir faire davantage pression sur notre peuple.

Même le prisonnier de guerre Allemand n'eut pas encore le droit de rentrer dans son pays, mais fut obligé de rester encore en captivité pendant un temps interminable. Les colonies Allemandes ne furent pas réparties équitablement, mais elles nous furent enlevées, volées. Les avoirs Allemands à l'étranger furent tout simplement saisis, nos bateaux de commerce enlevés. A cela s'ajouta une extorsion financière telle que le monde n'en a pas connu l'équivalent. On mit à la charge du peuple Allemand des sommes qui étaient humainement impossibles, qui étaient d'un ordre de grandeur astronomique, et dont un homme d'Etat Anglais a dit qu'elles ne pourraient être payées que si le peuple Allemand réduisait son niveau d'existence à l'extrême, et travaillait quatorze heures par jour.

Ce que l'intelligence Allemande, le labeur Allemand, la capacité de travail Allemande avaient accumulé d'épargne pendant des dizaines et dizaines d'années, fut perdu en quelques années. De plus, des millions d'Allemands furent ou bien enlevés au Reich ou empêchés de faire retour au Reich. Quant à la Société des Nations, on n'en fit pas un instrument de juste politique d'entente entre nations, mais l'instrument du plus vil diktat que les hommes aient jamais conçu. C'est ainsi qu'un peuple fut violenté et livré à une misère que vous savez tous. Un chômage en progression fut le résultat de cette évolution, avec la détresse et la faim ; et le processus d'appauvrissement misérable prit des formes terribles. A l'époque, le Reich Allemand était devenu le pays des suicides.

Le désarmement que l'on avait imposé à notre peuple et que l'Allemagne fut seule à exécuter, ne fut pas observé par les autres qui, au contraire, continuèrent à armer et qui ne songèrent non plus aucunement à supprimer la guerre comme instrument. Ils conquièrent des territoires, eurent raison des indigènes par la force, sans se soucier le moins du monde de leur droit à disposer d'eux-mêmes. Nous ne voyons donc dans cette époque qu'une suite ininterrompue d'abus de confiance. Par le parjure on a ravi son droit à un grand peuple et on lui a pratiquement enlevé ses moyens d'existence. Un homme d'Etat Français a exprimé cela de façon concise en déclarant : il y a vingt millions d'Allemands de trop !

Or, mes compatriotes Allemands, les Allemands ont réagi de bien des façons devant cet effondrement. Tous ont eu à en souffrir, à l'exception peut-être de quelques rares bénéficiaires. Mais cependant chacun réagit de façon diverse. Il y eut des Allemands qui par désespoir mirent un terme à leur vie : il y en eut d'autres qui se plièrent de façon léthargique à un sort fatal ; il y en eut d'autres qui furent d'avis qu'il fallait tout briser, brandir la torche incendiaire et mettre le feu à tout ce qui pouvait prendre feu ; d'autres grincèrent des dents et brandirent le poing dans une rage impuissante. D'autres à leur tour pensaient qu'il fallait restaurer le passé, le rétablir tel qu'il était. Chacun prenait donc position d'une façon quelconque.

Et moi aussi, comme soldat anonyme de la grande guerre, j'ai eu alors mon point de vue. C'était un programme très court et simple. Il consistait en ceci : éliminer les ennemis intérieurs de la nation, mettre un terme au morcellement de l'Allemagne, rassembler toutes les énergies nationales en une nouvelle communauté et briser, de toute façon, le traité de paix. Car tant que ce diktat de Versailles pesait sur le peuple Allemand, celui-ci était effectivement voué à sa perte. Lorsqu'on entend d'autres hommes

d'Etat dire qu'il faut que le droit règne sur ce monde, on peut bien leur dire que leur crime n'est pas le droit, que leur diktat n'est pas le droit, n'est pas la loi, mais qu'au-dessus de leur diktat et au-dessus de ce qui leur semble utile, il y a les droits éternels des peuples à l'existence. Je ne suis pas là, et notre peuple Allemand n'a pas été créé par la Providence pour suivre docilement une foi qui convient aux Anglais et aux Français, mais pour défendre son droit à la vie. Voilà pourquoi nous sommes là.

Et je fus décidé à accepter ce combat pour la défense des droits de l'Allemagne à la vie. Je l'ai d'abord mené à l'intérieur de la nation. Plus d'un en fut touché. Chacun avait autrefois son association, son parti, son rang social, sa religion et, par conséquent aussi, son drapeau à lui. Cette diversité a fait place désormais à une seule communauté, la communauté du peuple Allemand.

La réaliser, et l'approfondir de plus en plus, telle est notre tâche à tous. De même que jusqu'ici il a fallu des siècles au peuple Allemand pour atteindre sa structure politique et sociale du moment, de même cette structure-type de l'avenir ne peut être réalisée ni achevée en dix ans. Mais c'est un grand et noble objectif auquel tendent nos efforts. Un véritable et vrai socialisme, un socialisme en action, que nous réalisons et qui, finalement, donnera à notre peuple cette unité intérieure qui est la condition préalable de la défense des revendications du droit à l'extérieur.

Pendant cette période j'ai chagriné plus d'une personne. Mais je crois que le bonheur que partage aujourd'hui toute la nation doit dédommager chacun largement d'avoir dû abandonner ce qui lui tenait à cœur. Vous tous, vous avez sacrifié des partis, des associations et sociétés, mais par contre vous avez obtenu un grand et puissant Reich. Et aujourd'hui, ce Reich est, Dieu merci, assez fort pour prendre vos droits sous sa protection. Dorénavant nous ne sommes plus à la merci de la faveur ou de la défaveur d'autres Etats et de leurs dirigeants. Pendant quinze ans j'ai mené un combat légal en Allemagne et j'ai finalement, en observant strictement les règles du jeu démocratique, obtenu la majorité dans cet Etat, et, par là, le droit de donner une nouvelle structure à cet Etat.

Depuis lors, j'ai accompli cette rénovation en agissant dans l'entente la plus étroite, et en accord permanent, avec le peuple. Plus d'une fois je vous ai appelés à émettre votre vote, pour ou contre, au gré de chacun. Et le peuple s'est rallié à la réorganisation de notre économie, à ces nouvelles institutions de notre pays. Lorsque, il y a six ans, j'ai reçu le pouvoir, je pris en charge un triste héritage.

L'Allemagne était, à l'intérieur, sur le point de s'effondrer totalement. L'agriculture était au bord de la ruine. Il y avait près de sept millions de chômeurs, le commerce et les affaires étaient dans le marasme, les usines n'étaient qu'un désert, les ports n'étaient que des cimetières de navires, l'Allemagne semblait vouloir renoncer définitivement à être une nation. Le Reich paraissait ne plus offrir de possibilités d'existence pour ses citoyens.

Je me suis mis alors à la tâche avec le seul capital que je possédais ; c'était votre puissance de travail. C'est votre puissance de travail, mes compatriotes, que j'ai commencé à investir. Je n'avais pas de devises, non pas parce que je les avais gaspillées, mais parce que pendant les quinze années précédentes on nous les avait ravies, parce qu'on nous avait spoliés. Je n'avais pas de réserves-or, je n'ai eu qu'une chose, ma foi et votre travail.

Et nous avons alors fondé un nouveau système économique, un système dont la formule est celle-ci : puissance de travail = capital ; production = argent : la couverture de l'argent est dans notre production courante.



Accroître cette circulation fiduciaire, c'est accroître la production ; diminuer la production, c'est dévaloriser l'argent ; augmenter la circulation fiduciaire sans accroître la production, c'est dévaloriser l'argent, c'est commettre un abus de confiance envers les compatriotes. En d'autres termes : nous avons fondé un système qui repose sur le principe le plus noble qui soit, à savoir : à chacun de faire sa vie ! Homme, façonne ta vie grâce à ton travail ! On ne te fait cadeau de rien. Aide-toi, le ciel t'aidera !

C'est ainsi que nous avons commencé un travail gigantesque de reconstruction, qui n'a pas son précédent en Allemagne. Portés par la confiance de la nation, pénétrés de la foi et de la confiance dans nos propres valeurs, nous avons, en quelques années, tiré l'Allemagne de cette situation désespérée, sans que le monde nous ait aidés en quoi que ce soit.

Lorsque, aujourd'hui, un homme d'Etat Anglais est d'avis qu'on doit discuter sur tous les problèmes, qu'il faut les résoudre dans des entretiens et négociations à l'amiable, que la chose est toujours possible, je ne puis m'empêcher de répondre à cet homme d'Etat : voilà quinze ans que vous en avez eu l'occasion !

Notis sommes parvenus à cette conviction que notre politique n'aurait pas obtenu le moindre résultat, ni en politique intérieure, ni en politique extérieure, si nous avions attendu encore quinze ans. Il est probable que nous aurions pu attendre longtemps.

Au reste le succès est, en toute chose, le critérium qui justifie la valeur ou la non-valeur d'une méthode. A l'intérieur, mes compatriotes, nous le voyons tous nous-mêmes, notre méthode a sauvé la nation. Dans d'autres Etats ayant des bases d'existence mille fois plus favorables que les nôtres, on est aux prises avec des millions de chômeurs.

Aujourd'hui, Dieu soit loué, nous avons d'autres genres de soucis, comme celui d'être à la recherche de main-d'œuvre. Sans doute, ce n'est pas en six ans qu'on peut résoudre définitivement un problème, surtout lorsqu'il y en a tant à résoudre. Cette ville en est un exemple. Que n'a-t-on pas créé ici ! Et cependant, comme nous le voyons à chaque pas, il reste encore tant à faire !

Nous voyons la pénurie et la crise des logements, mes compatriotes ! Ne croyez pas que cela nous échappe ! Là aussi, on fait ce qui est humainement possible. On ne peut faire plus que de construire, comme on le fait ici maintenant, 7.000 logements en un an ; et 7.000 autres l'année prochaine. Et nous continuerons à construire jusqu'à ce que le problème soit résolu.

Je sais surtout tout le travail qu'a fourni l'ouvrier allemand durant cette période. J'ai toujours compté sur sa clairvoyance, sur sa raison, et il ne m'a jamais trompé. C'est lui qui le premier a saisi cette vérité que tout paiement de salaires sans une contre-valeur n'a pas d'intérêt, que ce qui compte en définitive, c'est ce que la nation produit dans l'ensemble, et peut, par conséquent, dépenser pour vivre.

Il a compris que telle était la tâche assignée par la doctrine économique nationale-socialiste. Il a emboîté le pas et il concourt ainsi à créer vraiment la condition préalable d'une amélioration croissante de l'ensemble de notre niveau d'existence. Car il est clair, mes compatriotes, que, pendant ces années-ci, nous produisons beaucoup, beaucoup plus qu'autrefois, et que la somme totale de ces biens de production ne peut profiter qu'au peuple tout entier. Et cela s'améliorera encore au cours des prochaines années. Nous aurons, en quelques années, franchi largement le cap des soucis que nous avons peut-être encore aujourd'hui. Sans doute, il y aura alors d'au-

tres problèmes à résoudre, mais, mes compatriotes, je ne voudrais personnellement pas vivre à une époque où il n'y aurait plus rien à résoudre.

Mais ce n'est pas seulement en politique intérieure que nous avons mené à bien nos tâches, je crois, et cela vous m'en donnerez acte, c'est aussi en politique extérieure.

On dit aujourd'hui qu'il faut partager les peuples en nations vertueuses et en nations qui ne le sont pas. Parmi les vertueux se trouvent, au premier plan, les Anglais et les Français. Parmi les non-vertueux, les Allemands et les Italiens. A cela nous répondons : il est difficile à un mortel de formuler un jugement sur la vertu d'un peuple. Il faudrait laisser ce soin au Bon Dieu. Mais peut-être ce même homme d'Etat Britannique me répliquera-t-il : « Dieu a déjà rendu son arrêt, puisqu'il a donné aux nations vertueuses un quart du globe et qu'il a tout pris aux autres. » A cela, je me permets de demander : « Par quels moyens ces nations vertueuses ont-elles donc acquis ce quart du globe ? » Voici la réponse : « En employant des méthodes nullement vertueuses. » Pendant trois cents ans, l'Angleterre n'a agi que comme nation sans vertu. La voilà qui parle maintenant de vertu, dans sa vieillesse ! C'est ainsi qu'il a été possible qu'en cette période Britannique sans vertu quarante-six millions d'Anglais acquièrent près d'un tiers du globe, tandis que quatre-vingts millions d'Allemands sont obligés, à cause de leur manque de vertu, de vivre à cent quarante par kilomètre carré.

Il y a seulement encore vingt ans, la question de la vertu n'était pas encore une notion très nette pour les hommes d'Etat Britanniques, pour autant qu'il s'agissait des conceptions de la propriété. A l'époque, on estimait encore compatible avec la vertu le fait de ravir purement et simplement à un autre peuple toutes ses colonies, qu'il n'avait pas acquises autrement que par traités et par achats, et on les lui prit parce qu'on avait la force, cette force dont on veut aujourd'hui faire quelque chose d'horrible et de méprisable.

Je puis simplement déclarer à ces Messieurs que nous ne savons pas s'ils croient eux-mêmes, ou non, à ce qu'ils disent. Nous supposons qu'ils n'y croient pas ; car si nous devions penser qu'ils y croient réellement eux-mêmes, nous ne pourrions plus avoir aucun respect pour eux.

Pendant quinze ans, l'Allemagne a subi patiemment son sort et son destin. Mais j'ai également essayé, lorsque nous, nationaux-socialistes, sommes arrivés au pouvoir, de résoudre chaque problème par des conversations, et pour chaque problème j'ai fait des offres, mais elles ont été repoussées.

Il n'y a aucun doute que tout peuple possède des intérêts qui sont d'autant plus sacrés qu'ils s'identifient avec sa vie et son droit de vivre. Quand, aujourd'hui, un homme d'Etat Anglais exige que tout problème qui fait partie des intérêts vitaux Allemands et de la sphère vitale de notre peuple, soit d'abord discuté avec l'Angleterre, je pourrais tout aussi bien réclamer que tout problème Britannique soit d'abord discuté avec nous.

Assurément, tout Anglais me répondra qu'en Palestine les Allemands n'ont rien à chercher. Aussi ne voulons-nous rien chercher en Palestine. Mais l'Angleterre, en tout cas, n'a pas plus à chercher dans notre espace vital Allemand que nous, Allemands, en Palestine. Et si l'on déclare qu'il s'agit là de questions générales de droit et de légalité, je ne pourrais admettre cette opinion que si l'on voulait l'adopter comme règle, et comme mesure absolument générale.

On dit que nous n'avons pas le droit de faire ceci ou cela. Je retourne

la question et je dis : quel droit a l'Angleterre — pour ne citer qu'un exemple — quel droit a-t-elle en Palestine, de tuer des Arabes parce qu'ils défendent leur pays? Qui donne aux Anglais ce droit?

En tout cas, nous n'avons pas tué des milliers de gens en Europe Centrale, nous avons réglé nos problèmes dans le calme et dans l'ordre. Sans doute, il est une chose que je veux déclarer ici, c'est que le peuple Allemand d'aujourd'hui et le Reich Allemand ne sont pas disposés à abandonner des intérêts vitaux. Ils ne sont pas disposés non plus à rester inactifs en face de périls qui montent.

Quand les Alliés, jadis, sans égard à l'opportunité, au droit, à la tradition historique, ni même à la raison, modifiaient la carte d'Europe, nous n'avions pas la force de l'empêcher. Mais s'ils s'attendent à ce que l'Allemagne d'aujourd'hui laisse patiemment mûrir des États satellites dont l'unique tâche est d'être mis en ligne contre elle, jusqu'au jour où cette mise en ligne doit s'accomplir, alors on confond l'Allemagne d'aujourd'hui avec celle d'avant-guerre. Quiconque se déclare dès maintenant prêt à tirer les marrons du feu pour ces grandes Puissances, doit s'attendre à se brûler les doigts.

Nous n'avons maintenant aucune haine contre le peuple Tchèque. Nous avons vécu ensemble durant des siècles : cela, les hommes d'État Anglais ne le savent pas. Ils ne soupçonnent pas le fait que le Hradschin n'a pas été construit par un Anglais, mais par un Allemand et que de même la Cathédrale Saint-Guy a été construite non par des Anglais, mais par des Allemands. Les Français, eux non plus, n'ont pas travaillé là-bas. Ils ignorent qu'à une époque où l'Angleterre était encore très petite, on rendait déjà hommage sur cette hauteur à un Empereur Allemand et que, mille ans avant moi, résidait déjà là-bas le premier Roi Allemand, qui recevait les hommages de ce peuple. Cela, les Anglais l'ignorent, ils ne peuvent pas le savoir et n'ont pas besoin de le savoir.

Il suffit que nous le sachions, et qu'il en soit ainsi. Depuis un millénaire, ce territoire fait partie de l'espace vital du peuple Allemand, et pourtant nous n'aurions eu aucune objection contre un État Tchèque indépendant, si d'abord il n'avait opprimé des Allemands, et si ensuite il n'avait été l'instrument d'une attaque en préparation contre l'Allemagne.

Mais quand un ancien ministre français de l'Air écrit dans un journal que la Tchèque, par suite de sa situation excellente, a pour tâche dans toute guerre d'ébranler par des attaques aériennes le cœur industriel de l'Allemagne, on comprendra que cela n'est pas sans intérêt pour nous, et que de notre côté nous en tirons certaines conséquences. C'eût été à l'Angleterre et à la France de défendre cette base aérienne. En tout cas, c'était à nous d'empêcher qu'une telle attaque pût se produire.

J'ai cru atteindre ce but par une voie naturelle et simple. J'ai été déçu. C'est seulement quand j'ai vu que toute tentative de ce genre était vouée à l'échec, quand j'ai vu que cet État avait depuis longtemps perdu sa vitalité intérieure, et même qu'il était déjà décomposé, c'est alors seulement que j'ai rétabli l'ancien droit Allemand et que j'ai réuni ce qui, de par l'histoire, la situation géographique et toutes les règles de la raison, devait être réuni, mais non pas pour opprimer le peuple Tchèque.

Ce peuple aura plus de liberté que les peuples favorisés des nations vertueuses. J'ai établi ainsi un grand domaine économique dans l'intérêt de tous. Mais j'ai surtout, je crois, rendu ainsi un grand service à la paix, car j'ai, en temps opportun, rendu sans valeur un instrument destiné à devenir dans la guerre une arme efficace contre l'Allemagne.

Quand maintenant on vient dire que c'est là le signe qui montre que l'Allemagne veut attaquer tout l'univers, je ne sais vraiment pas si on le pense sérieusement. C'est une chose que seule une très mauvaise conscience pourrait supposer. Je ne le crois pas. Peut-être est-ce la colère qu'on ressent de l'échec d'un plan longuement prémédité. Peut-être croit-on ainsi créer les conditions tactiques préalables pour une nouvelle politique d'encerclement.

Mais, quoi qu'il en soit, je suis convaincu que j'ai rendu ainsi un grand service à la paix. Et dans cette conviction j'ai résolu, il y a trois semaines, de donner au prochain congrès du parti le nom de Congrès de la Paix. Car l'Allemagne ne songe point à attaquer indistinctement d'autres peuples. Ce que nous voulons, c'est développer nos relations économiques. Nous en avons le droit, et à ce sujet je n'accepte de prescriptions d'aucun homme d'État, européen ou extra-européen.

Le Reich Allemand n'est pas seulement un énorme producteur, il est aussi un énorme consommateur.

Peut-être, précisément comme pays consommateur, ne peut-on pas jusqu'ici concevoir une Europe sans nous; nous deviendrons comme pays consommateur un partenaire commercial indispensable, et, en tant que producteur, nous sommes capables de payer honnêtement et en valeur réelle ce que nous consommons. Nous ne pensons point à faire la guerre à d'autres peuples. A une condition, il est vrai : c'est qu'eux aussi nous laissent tranquilles.

En tout cas, le Reich Allemand n'est pas disposé à accepter, à la longue, une politique d'encerclement.

J'ai naguère conclu un accord avec l'Angleterre, l'Accord Naval. Il est basé sur l'ardent désir que nous avons tous de ne jamais être obligés d'entrer en guerre contre l'Angleterre. Mais ce désir ne peut être que bilatéral. Si ce désir n'existe plus en Angleterre, la condition pratique que cet accord suppose se trouve éliminée. L'Allemagne acceptera ce fait sans émoi.

Si nous sommes si sûrs de nous-mêmes, c'est que nous sommes forts, et nous sommes forts parce que nous sommes unis, et qu'en outre nous voyons clair.

Et précisément dans cette ville je ne puis vous adresser, à vous mes compatriotes, que cet appel : ayez les yeux grands ouverts sur le monde et tous les événements autour de nous ! Ne vous faites point d'illusion sur la condition la plus importante pour vivre : être soi-même fort. Celui qui ne possède pas la force, perd en fait le droit de vivre. Nous en avons fait l'expérience durant quinze années. C'est pourquoi j'ai refait l'Allemagne forte, j'ai édifié son armée, sur terre, sur mer et dans les airs. Et c'est pourquoi, ici, nous ne nous lasserons jamais dans notre effort. Quand, dans d'autres pays, on parle d'armer et d'armer de plus en plus, je n'ai à dire à ces hommes d'État que ceci : moi, vous ne me lasserez pas !

Je suis résolu à persévérer dans cette voie, et j'ai la conviction que nous avançons plus vite que les autres. Aucune puissance au monde ne pourra jamais, par aucune phrase, nous séduire et nous faire abandonner nos armes. Mais si vraiment un peuple voulait, par la violence, mesurer sa force avec la nôtre, le peuple Allemand est à tout moment en mesure de le faire, il y est prêt et résolu.

Et nos amis pensent exactement comme nous, et ainsi pense surtout l'État auquel nous sommes le plus étroitement liés, avec lequel nous marchons actuellement et nous marcherons, quoi qu'il advienne, à tout jamais. Nous savons que, quand les journalistes ennemis ne trouvent

rien d'autre à écrire, ils parlent de fêlures ou de cassures dans l'axe. Qu'ils se rassurent. Cet axe est l'instrument le plus naturel qui soit en ce monde. C'est une combinaison politique qui doit son origine non seulement à la raison, mais aussi à l'équité et, plus haut encore, à l'idéalisme. Cette construction sera plus solide et durable que ne le seront, de l'autre côté, les combinaisons du moment entre des forces non homogènes.

En effet, quand quelqu'un me dit aujourd'hui qu'entre l'Angleterre et la Russie Soviétique, il n'y a aucune divergence doctrinale ou idéologique, je ne puis que dire : Messieurs, je vous félicite !

Je crois que le temps n'est pas éloigné où il apparaîtra sans doute que la communauté doctrinale entre l'Italie fasciste et l'Allemagne nationale-socialiste est tout de même autre chose que celle qui existe entre l'Angleterre démocratique et la Russie bolcheviste de Staline. Mais si vraiment il n'existait pas entre elles de différence idéologique, alors je ne puis que souligner combien j'avais raison dans mon attitude en face du marxisme, du communisme et de la démocratie : pourquoi deux formes différentes, si le contenu est le même ?

Mes compatriotes ! Dans ces journées nous vivons un très grand triomphe et une satisfaction profonde. Un pays qui, lui aussi, a été dévasté par le bolchevisme, où des centaines et des centaines de milliers d'êtres humains, hommes, femmes, enfants et vieillards ont été massacrés, s'est maintenant libéré. Il s'est libéré à l'encontre de ceux qui sympathisent par idéologie avec le bolchevisme, et qui se trouvent en Grande-Bretagne, en France, etc.

Nous ne pouvons pas ne point comprendre cette Espagne dans sa lutte, la saluer et la féliciter à l'occasion de son succès. Cela, nous pouvons le dire aujourd'hui avec fierté, nous, Allemands, puisque beaucoup de jeunes hommes Allemands ont fait là-bas leur devoir. Ils ont accompli leur devoir comme volontaires. Comme volontaires, ils ont contribué à briser un régime tyrannique et à rendre à une nation le droit de disposer d'elle-même.

Nous nous réjouissons de pouvoir constater avec quelle promptitude, quelle rapidité extraordinaire est venu, là encore, le changement d'attitude doctrinale des fournisseurs de matériel de guerre du côté rouge, à quel point, de ce côté-là, on comprend soudain l'Espagne nationale et l'on est prêt à faire avec elle des affaires sinon sur le plan doctrinal, du moins sur le terrain économique. Cela encore est un signe qui montre l'évolution. Car, mes compatriotes, je crois que tous les États sont placés devant les mêmes problèmes en présence desquels nous étions. Les États, l'un après l'autre, succomberont à la peste judéo-bolcheviste, ou bien ils se défendront contre elle. Nous l'avons fait, et nous avons édifié un Etat national du peuple Allemand. Cet Etat populaire veut vivre en paix et amitié avec tous les autres États, mais il ne se laissera jamais plus dompter par aucun Etat.

Le monde sera-t-il fasciste ? Je l'ignore. Deviendra-t-il national-socialiste ? Je ne le crois pas. Mais ce que je crois, c'est que finalement l'univers se défendra contre cette menace, la plus grave de toutes, et c'est pourquoi je crois aussi à une entente définitive qui s'établira tôt ou tard entre les peuples. Dès que le champignon du judaïsme, ce genre de désagrégation des peuples, sera éliminé, on pourra penser à fonder entre les peuples une collaboration établie sur une entente durable. Aujourd'hui, il nous faut compter sur notre propre force, et nous pouvons être satisfaits des résultats de cette confiance en nous-mêmes, à l'intérieur et à l'extérieur.

Quand je suis arrivé au pouvoir, mes compatriotes, l'Allemagne était

déchirée à l'intérieur, impuissante à l'extérieur : elle était comme un jouet livré à la volonté étrangère. Aujourd'hui, nous avons l'ordre à l'intérieur, et notre économie est prospère. Au dehors, nous ne sommes peut-être pas aimés, mais on nous respecte et on nous considère. Et surtout, nous avons donné à des millions de membres de notre peuple le plus grand bonheur qui puisse exister pour eux, celui d'entrer dans notre grand Reich Allemand. En second lieu, nous avons donné à l'Europe Centrale un grand bonheur : la paix, la paix protégée par la puissance Allemande. Cette puissance, aucune force au monde ne la brisera plus : que ce soit là notre serment !

Et ainsi, nos morts qui, au nombre de plus de deux millions, sont tombés dans la Grande Guerre, ne sont pas tombés en vain. C'est aussi de leur sacrifice qu'a surgi le nouveau Reich de la Grande-Allemagne, qu'a été créé ce nouveau Reich du peuple Allemand, si fort et si jeune, et qui s'est affirmé dans la vie. Et en regardant ces sacrifices de nos morts nous ne redouterions, nous non plus, aucun sacrifice, si jamais cela devenait nécessaire. Que l'univers le sache bien !

Qu'ils concluent des pactes, qu'ils fassent des déclarations tant qu'ils voudront. Je n'ai pas confiance dans des papiers, j'ai confiance en vous, mes compatriotes. C'est contre nous, Allemands, qu'a été commis le plus grand parjure de tous les temps.

Veillons, pour que jamais notre peuple ne se désunisse à nouveau à l'intérieur, alors personne au monde ne pourra jamais nous menacer. Alors la paix sera conservée à notre peuple, ou, s'il le faut, elle lui sera acquise par la force. Alors notre peuple connaîtra l'épanouissement et la prospérité, il pourra employer sa force de travail, son génie, ses aptitudes, son zèle et sa ténacité dans les œuvres de la paix et de la civilisation humaine. Tel est notre souhait, notre espoir, notre foi. Il y a maintenant vingt années que le parti a été fondé : c'était, à l'époque, une formation minuscule et je suis venu le septième à ce mouvement. Mesurez le chemin parcouru depuis cette époque jusqu'à ce jour : mesurez le miracle qui s'est accompli en nous ! Et, précisément comme suite à cette route merveilleuse, croyez aussi au peuple Allemand en route vers son grand avenir !

Deutschland ! Sieg Heil !

---

No. 21.

*Extrait du discours de Herr Hitler au Reichstag, le 28 Avril 1939.*

Je crois que c'est un bonheur, pour des millions et des millions d'êtres humains que, grâce à la sagesse qu'ont montrée de l'autre côté des hommes responsables et dont l'effet s'est fait sentir en dernière minute, j'aie réussi à empêcher une telle explosion et trouvé une solution qui, à mon avis, met fin pour toujours au problème de l'existence d'un foyer dangereux au sein de l'Europe Centrale.

Prétendre que cette solution se trouve en opposition aux arrangements de Munich, c'est une affirmation qui ne peut se fonder ni s'appuyer sur rien. La solution de Munich ne pouvait, en aucun cas, passer pour une solution définitive ; en effet, elle exprimait clairement l'existence de nouveaux problèmes, dans l'attente d'une solution qui devait être trouvée. On ne

peut vraiment nous reprocher que les intéressés — et c'est là le point décisif — se soient adressés seulement à l'Italie et à l'Allemagne et non aux quatre Puissances. On ne saurait non plus nous reprocher que l'Etat, comme tel, fût enfin tombé en morceaux et que, par conséquent, il n'existât plus de Tchéco-Slovaquie. On comprendra, en revanche, que l'Allemagne — le principe ethnographique ayant depuis longtemps cessé d'être en vigueur — ait pris elle aussi en main ses intérêts, du reste millénaires, intérêts qui sont d'une nature non seulement politique, mais aussi économique.

L'avenir dira si la solution trouvée par l'Allemagne était juste ou non. Une chose certaine, en tout cas, c'est que cette solution ne dépend pas du contrôle Anglais ou de la critique Anglaise. En effet, les pays de Bohême et de Moravie, dernier reste territorial de l'ancienne Tchéco-Slovaquie, n'ont absolument rien à voir avec l'Accord de Munich. Pas plus, par exemple, que des mesures de l'Angleterre dans le nord de l'Irlande, qu'elles soient justes ou non, ne sont soumises au contrôle ou à la critique de l'Allemagne, ces anciens électors Allemands ne sont justiciables de la critique Anglaise.

Je ne comprends absolument pas comment on peut appliquer à ce cas l'accord conclu à Munich entre M. Chamberlain et moi-même ; car ce cas de la Tchéco-Slovaquie avait précisément été réglé par le protocole des quatre Puissances, à Munich, dans la mesure où il pouvait être réglé alors. On avait seulement prévu, en sus, que si les intéressés n'arrivaient pas à s'entendre, ils pourraient s'adresser aux quatre Puissances. Et celle-ci voulaient, alors, se réunir trois mois après, pour de nouvelles délibérations. Or, les intéressés ne se sont nullement adressés aux quatre Puissances, mais seulement à l'Allemagne et à l'Italie. Le fait que ni l'Angleterre ni la France n'ont élevé d'objection, mais ont elles-mêmes accepté sans mot dire la sentence d'arbitrage de l'Allemagne et de l'Italie, montre combien celles-ci étaient justifiées à le faire.

Non, l'accord intervenu entre M. Chamberlain et moi-même n'a pas eu trait à ce problème, mais exclusivement aux questions concernant les modalités de vie entre l'Angleterre et l'Allemagne. Ceci ressort clairement de la constatation que de telles questions devaient être traitées à l'avenir dans le sens de l'Accord de Munich et de l'Accord Naval Anglo-Allemand, c'est-à-dire amicalement, et par voie de consultation. Or, si cet accord s'était appliqué à toute activité politique future de l'Allemagne, l'Angleterre, elle aussi, ne devrait plus rien entreprendre, par exemple en Palestine ou ailleurs, sans avoir consulté l'Allemagne au préalable. Il est tout naturel que nous n'attendions rien de tel, mais nous repoussons aussi, de notre côté, toute prétention de ce genre. Si M. Chamberlain en déduit que cet Accord de Munich est devenu caduc parce qu'il aurait été rompu par nous, je prends acte de cette manière de voir et en tire les conséquences.

Tout au cours de mon activité politique, je n'ai cessé de plaider en faveur d'une amitié et d'une collaboration étroites entre l'Allemagne et l'Angleterre. J'ai rencontré dans mon mouvement quantité d'hommes du même avis. Peut-être était-ce en partie parce que je pensais ainsi, qu'ils vinrent se joindre à moi.

Si je souhaite voir se réaliser cette amitié et cette collaboration Germano-Anglaise, ce n'est pas seulement parce que ce souhait répond à mes propres sentiments, lesquels s'inspirent de l'origine de nos deux peuples, mais c'est encore parce que je comprends l'importance que présente pour l'humanité entière l'existence de l'Empire Mondial Britannique. Je n'ai

jamais laissé douter que je vois dans l'existence de cet Empire un élément, d'une valeur inappréciable, de toute la civilisation humaine et de l'économie mondiale. Quelle que soit la manière dont la Grande-Bretagne a acquis ses territoires coloniaux (et je sais que tout ceci s'est fait par la force et très souvent par la brutalité), il est évident pour moi qu'aucun autre empire ne s'est constitué jusqu'à présent [par d'autres moyens et que, finalement, l'histoire universelle fait moins état de la méthode que du succès; et quand je parle de succès, je ne veux pas dire le succès de la méthode, mais l'utilité générale qui découle d'une telle méthode. Or, il est incontestable que le peuple Anglo-Saxon a accompli une œuvre immense de colonisation dans le monde. J'ai pour cette œuvre une admiration sincère.

Si l'on envisage les choses d'un point de vue humain plus élevé, la pensée qu'on pût détruire le fruit de ce travail n'apparaîtrait et ne m'apparaît que comme une démence digne d'un Erostrate. Toutefois, si je respecte sincèrement une aussi haute réalisation, cela ne signifie nullement que je renonce à assurer la vie de mon propre peuple. Je tiens pour impossible d'établir une amitié durable entre le peuple Allemand et le peuple Anglo-Saxon si l'on ne reconnaît pas, également, de l'autre côté, qu'il existe non seulement des intérêts Britanniques, mais aussi des intérêts Allemands, et que si, pour les citoyens de la Grande-Bretagne, le maintien de l'Empire Britannique représente le sens et le but de la vie, il en est de même, pour les Allemands, de la liberté et du maintien du Reich.

On ne saurait imaginer d'amitié réelle et durable entre les deux nations que basée sur leur respect réciproque. Le peuple Anglais commande à un vaste empire mondial. Il a constitué cet empire en un temps où le peuple Allemand avait perdu de sa vigueur. Auparavant, l'Allemagne était un grand empire mondial. Elle domina jadis l'Occident. De sanglants combats, des querelles religieuses, un éparpillement de l'organisation politique amenèrent un affaiblissement et une diminution de cet empire, qui s'abîma finalement dans un profond sommeil. Toutefois, au moment même où cet ancien Reich semblait toucher à sa fin, les germes de sa renaissance commençaient déjà à lever. Le Brandebourg et la Prusse furent le point de départ d'une nouvelle Allemagne qui devint le deuxième Reich, et de celui-ci est sorti, enfin, le Reich Populaire Allemand. Que tous les Anglais comprennent donc bien que nous n'avons en rien le sentiment de nous trouver inférieurs au peuple Britannique. Notre passé historique est bien trop prodigieux pour cela!

L'Angleterre a donné beaucoup de grands hommes au monde, et l'Allemagne n'en a pas donné moins. Le dur combat que notre peuple a soutenu pour son existence au cours de trois siècles a exigé de nous, pour la seule défense du Reich, des sacrifices de sang qui dépassent de beaucoup ceux que d'autres peuples ont eu à faire pour leur existence. Si, malgré cela, l'Allemagne, éternellement attaquée, n'a pas réussi à conserver ses possessions et a dû sacrifier de nombreuses provinces, cela tient uniquement à l'évolution malheureuse de son organisation étatique et à l'impuissance qui en est résultée. Mais ce sont là des temps révolus. C'est pourquoi nous n'avons, comme Allemands, aucunement le sentiment d'être inférieurs au peuple britannique. Nous éprouvons exactement autant d'estime pour nous-mêmes qu'un Anglais en éprouve pour l'Angleterre. L'histoire de notre peuple, avec ses quelque deux mille ans d'existence, compte assez d'événements et de motifs dignes de nous remplir d'une fierté sincère.

Si, toutefois, l'Angleterre n'arrive pas à comprendre notre point de



vue, mais croit peut-être pouvoir considérer l'Allemagne comme un Etat vassal, dans ce cas c'est en vain, je l'avoue, que nous avons offert à l'Angleterre notre amour et notre amitié. Nous ne nous mettrons pas pour cela à désespérer, à perdre courage, mais, soutenus par la conscience de notre propre force et de celle de nos amis, nous trouverons les voies qui assureront notre indépendance et ne feront pas tort à notre dignité.

J'ai entendu la déclaration du Premier Ministre britannique, dans laquelle il dit qu'il ne croit pouvoir accorder aucune confiance aux assurances données par l'Allemagne. Dans ces circonstances, je trouve qu'il est logique de ne pas lui imposer, à lui et au peuple Anglais, une situation qui ne peut s'imaginer que dans un sentiment de confiance. Lorsque l'Allemagne est devenue nationale-socialiste et a commencé son redressement, j'ai moi-même proposé, en poursuivant ma politique constante d'amitié envers l'Angleterre, de limiter volontairement l'armement naval de l'Allemagne. Cette limitation supposait, toutefois, la volonté et la conviction qu'entre l'Angleterre et l'Allemagne plus jamais une guerre ne serait possible. Aujourd'hui encore j'ai cette volonté et cette conviction.

Il me faut cependant constater que la politique de l'Angleterre, officiellement et officieusement, ne laisse subsister aucun doute sur le fait qu'à Londres on ne partage plus cette conviction, mais qu'au contraire on y est d'avis que, quel que soit le conflit dans lequel un jour l'Allemagne serait engagée, la Grande-Bretagne devrait toujours prendre position contre l'Allemagne. On considère donc là-bas la guerre contre l'Allemagne comme une chose allant de soi. Je le regrette profondément, car la seule exigence que je posais et poserai toujours à l'Angleterre est celle de nous rendre nos colonies. Cependant, j'ai nettement déclaré que ce ne serait jamais une raison de conflit armé. J'ai toujours cru que l'Angleterre, pour laquelle ces colonies n'ont aucune valeur, comprendrait un jour la situation de l'Allemagne et estimerait l'amitié Allemande plus haut que des possessions n'offrant à l'Angleterre aucun profit réel, alors qu'elles sont pour l'Allemagne une nécessité vitale.

Or, abstraction faite de ce point, je n'ai jamais formulé une revendication qui d'une façon quelconque touche les intérêts Britanniques ou qui aurait pu constituer un danger pour l'Empire ou un dommage quelconque pour l'Angleterre.

Je suis toujours resté dans le cadre des revendications qui se trouvaient étroitement liées à l'espace vital Allemand et par là même à la propriété éternelle de la nation Allemande. Or, si l'Angleterre, aujourd'hui, dans la presse comme dans ses publications officielles, émet l'opinion que l'on doit dans tous les cas s'opposer à l'Allemagne, et confirme cette opinion par la politique d'encerclement que nous connaissons, la base du Traité Naval se trouve par là détruite. Je me suis donc décidé à en donner avis aujourd'hui même au Gouvernement Britannique. Il s'agit ici pour nous non pas d'une question matérielle — car je continue à espérer que nous pourrons éviter une course aux armements avec l'Angleterre — mais d'un acte de respect envers nous-mêmes. Si le Gouvernement Britannique a le désir d'entrer encore une fois en négociation avec l'Allemagne au sujet de ce problème, personne ne serait plus heureux que moi de pouvoir peut-être arriver tout de même à une entente claire et nette.

*Mémoire du Gouvernement Allemand dénonçant l'Accord Naval Anglo-Allemand.*

Quand, en l'année 1935, le Gouvernement Allemand a offert au Gouvernement Britannique d'amener par la voie d'un traité la force de la flotte Allemande à une proportion déterminée des forces navales de l'Empire Britannique, il l'a fait dans la ferme conviction que, pour tous temps, le retour d'un conflit armé entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne se trouvait exclu. En reconnaissant spontanément, par l'offre faite d'une proportion de 100 à 35, la priorité des intérêts Anglais sur mer, il croyait que par cette décision, unique dans l'histoire des Grandes Puissances, il faisait un pas qui conduirait à l'établissement permanent de relations amicales entre les deux nations. Cette attitude du Gouvernement Allemand était naturellement conditionnée par l'espoir que le Gouvernement Britannique, de son côté, était également décidé à adopter une attitude politique qui assurerait le développement amical des relations Anglo-Allemandes.

C'est sur cette base et sous ces conditions qu'est né l'Accord Naval Anglo-Allemand du 18 juin 1935. Cela fut exprimé de concert par les deux parties lors de la conclusion de l'Accord. En outre, l'automne dernier, après la conférence de Munich, le Chancelier Allemand et le Premier Ministre Britannique ont, dans la déclaration qu'ils ont signée, solennellement confirmé qu'ils considéraient l'accord comme symbolique du désir des deux peuples de ne jamais plus se faire la guerre l'un à l'autre.

Le Gouvernement Allemand s'en est toujours tenu à ce désir et s'en inspire aujourd'hui encore. Il est conscient d'avoir mené sa politique en conformité avec lui, de n'avoir empiété en aucun cas sur la sphère des intérêts Anglais et de n'avoir, en aucune manière, porté atteinte à ces intérêts. D'un autre côté, il est, à son regret, obligé de prendre note du fait que depuis peu le Gouvernement Britannique s'éloigne de plus en plus du cours d'une politique analogue vis-à-vis de l'Allemagne. Ainsi qu'il appert clairement des décisions politiques publiquement affirmées par le Gouvernement Britannique au cours des dernières semaines, aussi bien que par l'attitude anti-Allemande, évidemment inspirée, de la presse Anglaise, le Gouvernement Britannique est maintenant dominé par l'opinion que l'Angleterre, quel que soit l'endroit en Europe où l'Allemagne pourrait être entraînée en un conflit armé, est obligée de prendre une attitude hostile envers l'Allemagne, même au cas où les intérêts Anglais ne seraient touchés en aucune façon par un tel conflit. Le Gouvernement Britannique ne considère donc plus comme impossible une guerre de l'Angleterre contre l'Allemagne, mais il la prend au contraire pour un problème capital de la politique étrangère Anglaise.

Par l'application de cette politique d'encerclement, le Gouvernement Britannique a, unilatéralement, enlevé sa base à l'Accord Naval du 18 juin 1935, abolissant ainsi cet accord, aussi bien que la déclaration complémentaire du 17 juillet 1937.

La même observation s'applique à la Part III de l'Accord Naval Anglo-Allemand du 17 juillet 1937, qui rend obligatoire un échange réciproque Anglo-Allemand d'informations. L'exécution de cette obligation repose naturellement sur la condition que des relations de confiance entière existent entre les deux partenaires. Etant donné que le Gouvernement Alle-

mand a le regret de ne plus considérer ces relations comme existantes, il est également obligé de considérer que les stipulations de la Part III susmentionnée ne sont plus en vigueur.

Les stipulations qualitatives de l'Accord Anglo-Allemand du 17 juillet 1937 ne sont cependant pas affectées par ces observations que le Gouvernement Allemand a, contre sa volonté, été contraint de faire. Le Gouvernement Allemand observera ces stipulations même dans l'avenir, et apportera sa contribution pour éviter une course générale illimitée aux armements navals des nations.

En outre, le Gouvernement Allemand, dans le cas où le Gouvernement Britannique désirerait entrer en négociations avec l'Allemagne en ce qui concerne les problèmes futurs que pose sa décision, serait heureux de se conformer à ce désir. Il saluerait avec joie toute possibilité qui se présenterait alors de réaliser une entente claire et catégorique sur une base solide.

Berlin, 27 Avril 1939.

No. 23.

*Le vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin).*

Foreign Office, 16 Juin 1939.

Monsieur,

L'Ambassadeur d'Allemagne a rendu visite ce matin au Foreign Office pour signer un accord technique sans grande importance, conclu entre les deux Gouvernements, et j'ai eu par la suite quelques instants de conversation avec lui. En partie, cette conversation s'est tenue dans la ligne habituelle qu'il suit dans ses assertions sur les effets que l'encercllement produisait en Allemagne. L'Ambassadeur a exprimé l'opinion que tout comme la vieille expression « La Flotte en puissance » (*the Fleet in being*), suggérait une pression, même sans action ouverte, le regroupement des Puissances que nous étions en train d'organiser, était maintenant, en fait, destiné à exercer une pression coercitive sur l'Allemagne et que c'était cela qui excitait du ressentiment. Son Excellence a dit, en répétant d'ailleurs la même observation un peu plus tard au cours de notre conversation, qu'une grande partie de l'émotion actuelle était due à toutes ces discussions au sujet de nos négociations d'un pacte anti-agression avec la Russie. Dans son opinion, la situation apparaîtrait plus favorable dès la conclusion de ces négociations, quel que soit leur résultat. J'ai pensé que ces observations n'étaient peut-être pas sans importance.

2. J'ai répondu en disant que, si quelqu'un encerclait l'Allemagne, c'était elle-même, et cela par la politique qu'elle s'obstinait à poursuivre. En dépit de tout ce que l'on pouvait penser de la politique suivie en ce moment par ce pays, il nous semblait, à nous, parfaitement évident que le Chancelier Allemand avait « cassé de la vaisselle en Europe », et que lui seul pouvait la recoller. Nous avons, ai-je dit, fait de notre côté des efforts répétés pour trouver un moyen de diminuer la tension et d'améliorer nos relations, mais jusqu'à présent cela n'avait trouvé aucune espèce d'écho chez Herr Hitler.

3. J'ai exprimé à Herr von Dirksen l'espoir qu'à n'importe quel moment, et s'il y avait quelque chose qui lui parût d'importance et qu'il désirât me communiquer, il me le ferait savoir, et il a répondu par l'ex-

pression d'un désir similaire, me demandant de ne jamais hésiter à l'envoyer chercher.

Je demeure, etc.

HALIFAX.

No. 24.

*Mémoire du Gouvernement de Sa Majesté en date du 23 Juin 1939, en réponse au mémorandum Allemand portant dénonciation de l'Accord Naval Anglo-Allemand.*

*Considérations générales.*

Dans son mémorandum du 27 avril dernier, le Gouvernement Allemand affirme qu'en faisant, en 1935, son offre de se limiter à un pourcentage des forces navales Britanniques, « il avait agi ainsi avec la ferme conviction que pour tous temps, le retour d'un conflit armé entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne se trouvait exclu ».

2. Le Gouvernement Allemand justifie sa décision de mettre fin à l'Accord Naval Anglo-Allemand de 1935, à la Déclaration Supplémentaire de 1935 et à la Part III de l'accord naval de 1937, en donnant pour raison que l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni démontrait l'opinion maintenant admise par lui que, quelle que soit la partie de l'Europe où l'Allemagne pourrait être entraînée en un conflit armé, la Grande-Bretagne serait obligatoirement hostile à l'Allemagne, même dans des cas où les intérêts anglais ne seraient pas mis en cause par un tel conflit.

3. La question de savoir si l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté peut d'une façon quelconque justifier la décision du Gouvernement Allemand de mettre fin à ses instruments, sans avoir tout au moins eu recours à des consultations préalables entre les deux Gouvernements, sera examiné ci-dessous. Il n'est pas exact de dire que, quelle que soit la partie de l'Europe où l'Allemagne pourrait être entraînée dans un conflit armé, la Grande-Bretagne serait obligée de toujours prendre une attitude hostile envers l'Allemagne. La Grande-Bretagne ne pourrait être hostile envers l'Allemagne que si l'Allemagne se livrait à un acte d'agression contre un autre pays; les décisions politiques auxquelles il semble que le Gouvernement Allemand se réfère dans son mémorandum et qui concernent des garanties données par la Grande-Bretagne à certains pays, ne pourraient entrer en vigueur que si les pays en question étaient attaqués par l'Allemagne.

4. Dans le mémorandum émanant du Gouvernement Allemand, la prétention a été émise de définir la politique Britannique comme une politique d'encerclement. Cette définition demeure sans justification aucune et indique un manque de compréhension et une fausse interprétation, qu'il importe de corriger, des desseins britanniques.

5. L'action récemment entreprise par le Gouvernement Allemand pour incorporer au Reich certains territoires, quelles que puissent être les raisons qui lui apparaissent de nature à la justifier, a sans aucun doute augmenté l'inquiétude dans bien des milieux. Les décisions prises subséquemment par le Gouvernement du Royaume-Uni n'ont pas d'autre but que de contribuer à faire disparaître cette appréhension, en apportant aux nations plus petites un sentiment de sécurité dans la jouissance de leur indépendance, à laquelle ils ont exactement les mêmes droits que

la Grande-Bretagne ou l'Allemagne elle-même. Les obligations que la Grande-Bretagne a récemment assumées dans la poursuite de ce dessein sont limitées, et, comme il est dit ci-dessus, ne pourraient devenir effectives que si les pays en question étaient les victimes d'une agression.

6. Le Gouvernement de Sa Majesté n'a par ailleurs ni l'intention, ni le désir de restreindre le développement du commerce Allemand. Au contraire, aux termes de l'Accord de Paiement Anglo-Allemand, une tranche considérable de libre-échange a été mise à la disposition de l'Allemagne pour l'acquisition de matières premières. Cet accord est tout aussi favorable à l'Allemagne que n'importe quel autre déjà conclu, et le Gouvernement de Sa Majesté attendrait avec plaisir la possibilité de discuter d'autres mesures pour l'amélioration de la situation économique de l'Allemagne, s'il était seulement possible de réaliser l'essentielle condition première, c'est-à-dire l'établissement de cette confiance et de cette bonne volonté mutuelles, qui sont les préliminaires indispensables à une négociation paisible et sans préjugés.

7. Le désir constant du Gouvernement de Sa Majesté, bien loin de pousser à la guerre avec l'Allemagne, a été et demeure d'établir les relations Anglo-Allemandes sur la base d'une reconnaissance réciproque des besoins des deux pays, d'une façon compatible avec les égards dus aux droits d'autres nations.

8. Mais si pour ces raisons le Gouvernement de Sa Majesté est hors d'état de reconnaître qu'il y ait eu un changement quelconque dans sa politique, ou qu'il ait pris une attitude qui pourrait justifier l'action récente du Gouvernement Allemand, il y faut ajouter que, selon ses vues, le but principal de l'Accord Naval Anglo-Allemand était d'introduire un élément de stabilité dans la situation navale et d'éviter une course d'armement inutile.

#### *L'Accord Naval Anglo-Allemand 1935.*

9. Pour cette raison, les accords ne contenaient aucune stipulation en vue d'une dénonciation unilatérale à la diligence d'une seule des parties, mais prévoyaient clairement leur fin ou leur modification par la seule consultation mutuelle, procédure dont le Gouvernement de Sa Majesté regrette que le Gouvernement Allemand n'ait pas vu la possibilité de l'adopter dans le cas présent. L'Accord de 1934 était, en effet, expressément prévu comme devant avoir un caractère permanent, et le Gouvernement de Sa Majesté voudrait attirer l'attention du Gouvernement Allemand sur les termes précis de l'Échange de Notes du 18 juin 1935, qui constituait l'Accord Naval Anglo-Allemand pour cette année, et où le caractère de l'Accord, aussi bien que les circonstances dans lesquelles sa modification était prévue, se trouvaient précisés de façon absolument claire.

10. Dans la Note introductive, Sir Samuel Hoare se référerait aux conversations qui avaient eu lieu et « dont le but essentiel avait été d'ouvrir la voie à la convocation d'une conférence générale au sujet de la limitation des armements navals ». Il se référerait ensuite à la proposition Allemande d'une proportion de 100 à 35, entre les flottes du Commonwealth Britannique d'une part et de l'Allemagne de l'autre, et disait que « le Gouvernement de Sa Majesté considérerait cette proposition comme une contribution de la plus haute importance à la future limitation navale ».

Il croyait, disait-il, que l'accord « faciliterait la conclusion d'un accord général au sujet des limitations navales entre toutes les Puissances navales du monde ».

11. Dans sa réponse du même jour, Herr von Ribbentrop reprenait les termes de la note de Sir Samuel Hoare et confirmait qu'elle donnait le sens correct de la proposition du Gouvernement Allemand. Il exprimait l'opinion que l'accord « faciliterait la conclusion d'un accord général sur cette question entre toutes les Puissances navales du monde ».

12. Les termes mêmes employés dans ces notes démontrent donc clairement que l'Accord était considéré comme une contribution à la solution du problème des limitations navales. Si le Gouvernement Allemand affirme maintenant que l'Accord a une signification différente, le Gouvernement de Sa Majesté est obligé d'observer qu'une pareille allégation ne trouve aucune justification dans les termes de l'Accord lui-même, quelque étendus et détaillés qu'ils aient été.

13. L'Accord était tout aussi clair en ce qui concerne sa durée. Dans la Note de Sir Samuel Hoare, il est défini comme « un accord permanent et définitif à dater de ce jour ». Herr von Ribbentrop, dans sa réponse, déclarait que le Gouvernement Allemand le considérait également comme « un accord permanent et définitif entrant en vigueur à partir d'aujourd'hui ».

14. Dans le paragraphe II (a) des Notes, il est déclaré que « le rapport de 35 à 100 doit demeurer un rapport constant, c'est-à-dire que le tonnage global de la Flotte Allemande n'excéderait jamais un pourcentage de 35 o/o du tonnage global des forces navales des membres du Commonwealth Britannique.

15. Dans le paragraphe II (c) des Notes, il est déclaré que « l'Allemagne s'en tiendrait en toutes circonstances au rapport de 35 à 100, c'est-à-dire que ce rapport ne serait pas affecté par les constructions d'autres Puissances. Si l'équilibre général des armements navals, tel qu'il a été normalement maintenu dans le passé, était brutalement renversé par des constructions anormales et exceptionnelles du fait d'autres Puissances, le Gouvernement Allemand se réservait le droit d'inviter le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni à examiner la nouvelle situation ainsi créée ». C'était la seule stipulation qui prévit une modification générale quelconque des termes de l'accord, sauf en ce qui concerne le cas spécial des sous-marins; et il faut observer que la seule condition prévue qui aurait pu entraîner une modification, était un brutal renversement de l'équilibre général des armements navals. En outre, aux termes mêmes de l'Accord, une modification ne pouvait se produire même alors, qu'après un examen de la situation en consultation avec le Gouvernement de Sa Majesté.

16. Le Gouvernement Allemand, cependant, ne soutient pas qu'une telle condition existe en fait; encore moins a-t-il invité le Gouvernement de Sa Majesté à examiner la situation avant de décider de son action. Qu'une telle consultation était essentielle, apparaît en outre clairement du paragraphe 3 des Notes, qui déclare que le Gouvernement de Sa Majesté reconnaissait le droit de l'Allemagne de se départir du rapport de 35 o/o, dans les circonstances prévues par le paragraphe 2 (c) « étant entendu que le rapport de 35 o/o, sera maintenu, à défaut pour les deux Gouvernements d'arriver à un accord dans le sens contraire ».

17. A supposer même que le mémorandum que le Gouvernement Allemand vient d'adresser au Gouvernement de Sa Majesté, doive être consi-

déré, non comme une dénonciation de l'Accord, mais comme l'affirmation de l'opinion du Gouvernement Allemand que le Gouvernement de Sa Majesté a agi de façon à le rendre nul, le Gouvernement de Sa Majesté ne peut pas admettre qu'une telle affirmation puisse être légitimement avancée, sans consultation préalable entre les deux Gouvernements, comme une raison pour ne point se conformer aux termes exprès de l'Accord.

#### *L'accord Anglo-Allemand de 1937.*

18. Des considérations d'un caractère similaire s'appliquent à la décision Allemande en ce qui concerne la Part III de l'Accord Naval Anglo-Allemand du 17 Juillet 1937. Cet Accord ne prévoit pas non plus sa dénonciation unilatérale ou sa modification, si ce n'est dans les cas spéciaux prévus par les clauses dites « d'échelle mobile » et qui ne ressortissent pas à la présente controverse. A part ces clauses, il est expressément indiqué que l'Accord « restera valable jusqu'au 31 décembre 1942 ».

19. Cet Accord est en outre complémentaire au Traité Naval de Londres de 1936, auquel les Etats-Unis, la France et l'Italie sont également parties et à des accords similaires conclus entre le Gouvernement de Sa Majesté et d'autres Puissances navales. Tous ces instruments ont pour objet d'éviter une concurrence inutile et coûteuse dans le domaine des armements navals. Une telle concurrence peut naître du fait qu'un pays produirait des types spéciaux de navires, auxquels d'autres croiraient devoir répondre, ou de l'incertitude concernant les intentions et les actions des autres et du soupçon de vastes programmes de construction nécessitant des programmes comparables, poursuivis dans un but de concurrence par ceux qui en seraient affectés. Les limites qualitatives de ces accords ont par conséquent pour but de prévenir une concurrence inutile sous le rapport des types, et les stipulations qui concernent les échanges d'informations visent de leur côté à détruire des soupçons injustifiés de constructions excessives. Même si les relations entre deux pays n'étaient pas bonnes, il ne semblerait pas au Gouvernement de Sa Majesté que cela pût offrir une raison pour mettre fin à un accord qui élimine une concurrence sans profits, et empêche une course aux armements ruineuse et sans bénéfice pour l'une ou l'autre des parties.

#### *Limitation qualitative.*

20. C'est sans doute à la lumière de ces considérations que le Gouvernement Allemand désire voir « les stipulations qualitatives de l'Accord Anglo-Allemand du 17 Juillet 1937 demeurer intactes ». En principe, le Gouvernement de Sa Majesté partagerait ce désir : mais il est forcé d'indiquer que le seul maintien des stipulations qualitatives ne suffira pas à créer ce sentiment de sécurité réciproque auquel l'Accord Anglo-Allemand avait pour objet de contribuer, et qui trouvait son expression dans les stipulations visant l'échange d'informations. Le Gouvernement de Sa Majesté serait cependant prêt en tout temps à étudier avec le Gouvernement Allemand la possibilité indiquée aux termes de sa Note, de réaliser sur une base solide « une entente claire et catégorique ».

21. Des termes dont s'est servi le Gouvernement Allemand pour faire connaître sa décision de maintenir les limitations qualitatives de l'Accord 1937, il ne ressort pas clairement quelles sont les limitations exactes aux-

quelles il se considère lui-même comme lié en matière de croiseurs. Les limites qualitatives des croiseurs sont fixées par l'Article 6 (1) de l'Accord Anglo-Allemand de 1937, à un déplacement de 8.000 tonnes avec un armement ne dépassant pas le calibre de 6,1 pouces; c'est cette même limitation qui lie toutes les Puissances signataires du Traité Naval de Londres de 1936. Bien que l'article 6 (2) de l'Accord Anglo-Allemand de 1937 permit à l'Allemagne d'augmenter dans certaines circonstances le tonnage de ses croiseurs armés de canons de 8 pouces, les limites de son contingent aux termes de l'accord de 1935 l'empêchaient dans la pratique de construire plus de 5 croiseurs de cette catégorie. Maintenant que le Gouvernement Allemand a mis fin à ce dernier Accord, la situation en ce qui concerne la limitation des croiseurs n'apparaît plus claire, mais l'on présume que la limite à laquelle le Gouvernement Allemand se propose d'adhérer est celle des 8.000 tonnes armés de canons de 6,1 pouces. Le Gouvernement Allemand est prié de confirmer cette présomption.

22. Les prévisions des forces pour la fin de 1942 et 1943, que le Gouvernement de Sa Majesté a transmises dans le passé au Gouvernement Allemand, ne l'ont été que dans le seul but de se conformer aux stipulations de l'Accord de 1935. Il est clair qu'aucune autre prévision ne sera nécessaire, étant donné qu'elles étaient destinées simplement à permettre au Gouvernement Allemand de faire plein usage de son contingent pour 1935. Si cependant l'Allemagne n'est plus tenue à la limite de 35 o/o spécifiée dans l'Accord, il doit être clairement entendu que le Gouvernement de Sa Majesté ne peut, à son tour, être tenu aux prévisions des forces données dans le passé, et qui doivent par conséquent être considérées comme caduques.

23. Dans le dernier paragraphe de son mémorandum, le Gouvernement Allemand déclare qu'il est prêt à entrer en des négociations en ce qui regarde les problèmes de l'avenir, si le Gouvernement de Sa Majesté le désirait. Ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, la récente initiative Allemande a créé une situation qui, sous certains aspects, demeure confuse, et un échange de vues servirait utilement à la préciser. Par exemple, en dehors de la question des limites de tonnage et de calibres pour les croiseurs, il est désirable de savoir si le Gouvernement Allemand a l'intention de se considérer comme lié par tous les articles de l'Accord de 1937 autres que ceux contenus dans la Part III.

24. Si, cependant, il est dans l'intention du Gouvernement Allemand de procéder à la négociation d'un autre accord, destiné à remplacer celles des stipulations maintenant devenues caduques, le Gouvernement de Sa Majesté serait heureux de recevoir quelques indications quant à la portée et aux buts que le Gouvernement Allemand considérerait comme propres à former la matière d'un tel accord.

25. En particulier, le Gouvernement de Sa Majesté désire savoir tout d'abord quand, dans l'opinion Allemande, les discussions pour la conclusion pour un tel Accord devraient s'ouvrir. En second lieu, le Gouvernement de Sa Majesté désire savoir comment le Gouvernement Allemand proposerait de faire en sorte que toute action de nature à dénoncer ou à modifier un nouvel accord pendant le terme de sa validité, comportât le consentement des deux parties.



*Discours du Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères à Chatham House,  
le 29 Juin 1939.*

Quand je me reporte au discours que j'ai prononcé au dîner de Chatham House en juin de l'an dernier, je me rends compte, comme nous le faisons tous, des grands changements qui se sont produits. Il y a un an, nous n'avions pris aucun engagement déterminé sur le continent européen, en dehors de ceux qui existaient déjà alors depuis un temps considérable et qui vous sont familiers à tous. Aujourd'hui, nous sommes liés par de nouveaux accords de défense mutuelle avec la Pologne et la Turquie; nous avons garanti à la Grèce et à la Roumanie notre aide contre l'agression, et nous sommes actuellement engagés avec le Gouvernement des Soviets dans des négociations qui, j'espère, pourront à très bref délai heureusement aboutir, en vue de l'associer à nous pour la défense des Etats européens dont l'indépendance et la neutralité peuvent être menacées. Nous avons assumé des obligations, et nous nous préparons à en assumer d'autres, en complète connaissance de leurs conséquences. Nous savons que, si la sécurité et l'indépendance des autres pays disparaissent, notre propre sécurité et notre propre indépendance seront gravement menacées. Nous savons que, si le droit et l'ordre internationaux doivent être sauvegardés, nous devons être prêts à combattre pour les défendre.

Dans le passé, nous nous sommes toujours opposés à toute tentative faite par une puissance unique, quelle qu'elle fût, pour dominer l'Europe au détriment des libertés des autres nations, et la politique britannique ne fait, par conséquent, que suivre la ligne inévitable de son histoire, pour le cas où une tentative de ce genre se produirait de nouveau. Mais il ne suffit pas d'affirmer une politique. Ce qui importe, c'est, d'abord, de convaincre le pays que cette politique est la bonne, et, deuxièmement, de prendre les mesures nécessaires pour que cette politique réussisse. Je crois qu'à aucun moment depuis la guerre il n'a existé une telle unité nationale sur les principaux points essentiels de notre politique étrangère, et que cet esprit d'union s'accompagne d'une détermination profonde, et largement répandue, de faire en sorte que cette politique produise son effet. Mais je crois aussi que, parmi toutes les classes de notre peuple qui, en raison de leur commune nationalité, sont appelées à défendre leur pays, et les causes qu'il représente, il existe un désir croissant de regarder plus loin que le présent immédiat, et de voir devant soi un but pour lequel on sacrifierait son repos et, si besoin était, sa vie.

Nous demandons déjà de grands sacrifices à tous les âges et à toutes les classes par notre appel au service national. D'une façon ou d'une autre, tout homme et toute femme a un rôle à jouer, et est prêt à le faire, je le sais. L'immense effort qu'accomplit le pays en s'équipant pour se défendre sur mer, dans les airs et sur terre est sans parallèle en temps de paix. Nous avons une marine invincible. Notre aviation, qui se développe encore actuellement d'une façon qui dépasse tout ce qu'on attendait il y a quelques mois, n'a plus aujourd'hui rien à craindre d'aucune autre. Je ne doute guère que son personnel, pour ce qui est du courage et de l'habileté technique, ne soit supérieur à tous les autres. Notre armée, jadis méprisée, mais qui survécut pour prouver sa valeur de telle façon qu'elle tira gloire de ce mépris, est, sans aucun doute petite, comparée à celle de certains autres pays. Mais,

comme cela s'est déjà produit une fois auparavant, nous sommes en train de créer là aussi une arme puissante pour la défense de notre liberté et de celle des autres peuples. Chaque semaine qui passe augmente l'élan de cet effort, et dans tous les domaines de la vie, politique, administrative, industrielle, nous avons des preuves abondantes de la fermeté avec laquelle cet effort national est mené et aidé par la volonté du peuple.

Derrière tout notre effort militaire se trouve le peuple Britannique, plus uni que jamais auparavant, et à son service, sa richesse et ses ressources industrielles. Celles-ci également sont l'objet de réflexions méprisantes, mais elles ont été acquises par le travail, l'ingéniosité, et le courage de notre peuple. Rien de ce formidable déploiement de force ne sera appelé à jouer, pas un coup ne sera frappé, pas un coup de feu ne sera tiré, sauf pour la défense contre l'agression. De la vérité de cela, chacun dans ce pays est convaincu. Je pense, pour ma part, que la plupart des gens dans les autres pays le croient également, en dépit de la propagande qui leur claironne le contraire aux oreilles. Ce qui est aussi aujourd'hui pleinement et universellement accepté dans ce pays, mais qui, même aujourd'hui, n'est peut-être pas aussi bien compris ailleurs, c'est que, dans le cas d'une nouvelle agression, nous sommes résolus à nous servir immédiatement de la totalité de notre force pour remplir les engagements que nous avons pris d'y résister.

Ces grands changements dans notre vie nationale ne pourraient en vérité se produire, s'ils ne reposaient sur une profonde conviction, qui est immensément renforcée par ce que nous entendons dire et par les nouvelles d'autres régions du monde, que nous lisons presque quotidiennement. On nous dit souvent que, bien que nous ayons été jadis une grande nation, nos méthodes sont aujourd'hui désuètes et que notre démocratie n'est plus vivante. Nous lisons les interprétations malveillantes et fausses de nos actes et de nos motifs que certaines gens, dans des pays dont la philosophie internationale diffère de la nôtre, jugent bon de donner. Nous les lisons avec irritation, sachant qu'elles sont fausses et sachant que ceux qui les donnent le savent aussi. Ces choses ne passent pas inaperçues ici, non plus, puis-je dire, que ces insultes provocantes faites à nos compatriotes dans des pays plus lointains. Je puis déclarer immédiatement que la Grande-Bretagne n'est prête à céder ni à la calomnie ni à la force.

Cela pourra procurer quelque satisfaction à ceux qui ont proclamé notre pays en décadence, d'apprendre qu'ils ont trouvé eux-mêmes le remède — et un remède des plus efficaces. Chaque insulte faite à notre peuple, chaque provocation insolente envers tout ce à quoi nous attachons du prix et que nous sommes décidés à défendre, ne fait que nous unir, accroît notre détermination, et renforce notre fidélité envers ces autres qui partagent nos sentiments et nos aspirations. Dans une grande partie du monde on est en train d'abandonner les anciens principes de conduite et d'ordinaire décence humaine, que l'homme avait péniblement édifiés. On se livre aujourd'hui à des actes dont nous ne pouvons guère lire le récit sans stupeur, tant ils sont étrangers à notre conception de la manière dont les hommes doivent traiter leur prochain. On passe outre aux règles de conduite entre nations avec la même indifférence insensible, qu'aux règles de conduite entre humains.

La première chose, par conséquent, que nous ayons à faire est de veiller à ce que notre propre niveau moral ne baisse pas. Sur ce point, il doit régner — et je sais qu'il règne — une complète unité nationale. Nous respectons notre prochain. Nous savons que sans cela ne peut exister

le respect de soi-même, ni le respect pour les individus, ni en fin de compte, pour les nations. Le jour où nous perdrons notre respect pour notre prochain, notre démocratie aurait perdu quelque chose dont dépend sa vitalité, et deviendrait justement telle qu'il plaît à nos critiques de la considérer, moribonde et morte, car elle aurait en vérité perdu le droit de vivre. Si donc nous adhérons fermement à ces principes, quelle est l'application que nous devons en faire à notre politique étrangère? A une époque où l'on dénature constamment nos desseins, peut-être est-il bon de les exposer de nouveau hardiment et avec toute la franchise de langage dont je suis capable. Et j'essaierai de traiter brièvement à la fois de nos buts dans le présent immédiat et de nos buts dans l'avenir, de ce que nous faisons actuellement, et de ce que nous aimerions voir faire aussitôt que les circonstances le permettront.

Notre première résolution est d'arrêter l'agression. Je n'ai pas besoin de récapituler les actes d'agression qui se sont produits, ou l'effet qu'ils ont eu sur la confiance que les nations européennes ont le sentiment de pouvoir placer en général dans les paroles et les accords. Pour cette raison, et pour cette raison seule, nous nous sommes associés à d'autres nations pour faire face à un danger commun. Ces accords, nous le savons tous, et le monde le sait, n'ont d'autre but que la défensive. Ils signifient exactement ce qu'ils disent — ni plus ni moins. Mais on les a accusés de viser à l'isolement — ou, comme on dit, à l'encercllement — de l'Allemagne et de l'Italie, et d'avoir pour but de les empêcher d'acquiescer *l'espace vital* nécessaire à leur existence nationale. Je vais répondre à ces accusations ce soir, et je me propose de le faire avec une complète franchise.

On nous dit que nos desseins sont d'isoler l'Allemagne au milieu d'un cercle d'États hostiles, de bloquer ses issues naturelles, de paralyser et d'étrangler l'existence même d'une grande nation. Quels sont les faits? Ils sont simples, et tout le monde les connaît. L'Allemagne est en train de s'isoler elle-même, et elle le fait avec le plus grand succès et de la façon la plus complète. Elle est en train de s'isoler elle-même des autres pays, économiquement par sa politique d'autarcie, politiquement par une politique qui cause une anxiété constante aux autres nations, et culturellement par sa politique de racisme. Si, délibérément, vous vous isolez des autres pays par vos propres actes, vous n'avez que vous-même à blâmer et, tant que cet isolement continue, il est forcé que les inévitables conséquences en deviennent plus fortes et plus marquées. La dernière chose que nous désirions, est de voir les Allemands, hommes, femmes ou enfants, pris individuellement, endurer des privations; mais, s'ils en endurent, la faute ne nous en incombe pas, et il dépend du Gouvernement Allemand, et du Gouvernement Allemand seul, que ce processus d'isolement continue ou non, car n'importe quel jour on peut y mettre fin par une politique de coopération. Il est bon que cela soit clairement spécifié de façon qu'il n'y ait aucun malentendu, ici ou ailleurs.

J'en viens maintenant au *Lebensraum*. Ce mot, que nous n'avons pas fini d'entendre, nécessite un examen équitable et attentif. Chaque communauté qui se développe est naturellement en présence du problème capital de l'espace vital. Mais le problème ne se résout pas simplement par l'acquisition de nouveaux territoires. Cela ne pourrait vraiment que rendre le problème plus difficile. Il ne saurait être résolu que par une sage administration des affaires d'un pays et par l'ajustement et l'amélioration de ses relations avec les autres pays étrangers. Les nations augmentent leurs richesses et élèvent le niveau de vie de leur peuple en gagnant la

confiance de leurs voisins et en facilitant ainsi l'échange des marchandises. C'est précisément le résultat contraire qui sera probablement la conséquence de l'action d'un pays supprimant l'existence indépendante de ses voisins plus petits et plus faibles. Et si le mot *Lebensraum* doit être appliqué dans ce sens, nous le rejetons et nous devons résister à son application.

Il est remarquable que cette prétention à l'espace vital soit présentée à un moment où l'Allemagne est devenue un pays d'immigration, faisant venir un grand nombre de travailleurs de Tchéco-Slovaquie, de Hollande et d'Italie, afin de satisfaire aux besoins de son industrie et de son agriculture. Dans ces conditions, comment l'Allemagne peut-elle prétendre être surpeuplée? La Belgique et la Hollande et, à un degré moindre, nos propres îles, ont déjà prouvé que ce qu'on appelle la surpopulation peut être évité par un travail productif. Les vastes espaces et les ressources naturelles de l'Empire Britannique et des États-Unis d'Amérique n'ont pu les sauver de la détresse croissante pendant la grande crise de 1929 à 1932. Économiquement, le monde est beaucoup trop interdépendant pour qu'un seul pays puisse espérer tirer un profit quelconque aux dépens de ses voisins, et l'Allemagne ne peut pas plus que n'importe quelle autre nation espérer résoudre ses problèmes économiques dans l'isolement.

Il est sans doute impossible de prévoir à l'heure actuelle le jour où le commerce sera partout complètement libre. Mais il est possible de prendre des dispositions — les occasions en étant données — qui élargiraient grandement la zone de liberté. La coopération — et pour notre part nous sommes prêts à coopérer — offre un champ très étendu, permettant de donner à toutes les nations la possibilité d'une vie économique plus large avec tout ce que cela signifie, tout ce qu'implique le terme de *Lebensraum*.

Si le monde était organisé sur de telles bases, ni l'Allemagne, ni l'Italie n'auraient à craindre pour leur sécurité, et aucune nation ne manquerait de profiter des grands avantages matériels que les applications générales de la science ont mis à la portée de tous. Mais ce n'est pas sur la force qu'une telle Société de Nations peut être fondée, ce n'est pas dans un monde qui vit dans la crainte de la violence et qui doit employer sa substance même à ses préparatifs pour y résister. Il est inutile de parler de paix là où il n'y a pas de paix, ou de prétendre qu'on veut aboutir à un accord, si cet accord ne peut pas être garanti par la réduction des préparatifs de guerre et par la reconnaissance certaine du droit de chaque nation à jouir librement de son indépendance. En ce moment, la doctrine de la force barre la route à un accord et remplit le monde d'envie, de haine, de malice et de dureté. Mais si la doctrine de la force était abandonnée, éliminant ainsi la peur de la guerre qui paralyse le monde, tous les problèmes en suspens pourraient être plus facilement résolus. Si tout l'effort qui est aujourd'hui dirigé vers l'accumulation insensée des armements, avec ses effets inévitables d'insécurité et de méfiance, était appliqué au développement pacifique des ressources générales, les peuples du monde éprouveraient bientôt le désir de travailler en commun pour le bien de tous. Ils se rendraient compte que leurs intérêts véritables ne sont pas opposés et que le progrès et le bien-être dépendent de la conjonction des buts et des efforts. Les nations seraient alors en mesure de discuter avec des chances réelles de succès à la fois les griefs politiques et les difficultés économiques, que ce soit sur le plan international ou dans le domaine colonial.

Cela m'amène à dire quelques mots des principes de notre adminis-

tration coloniale. Il y a eu un temps où, dans l'Empire Britannique comme ailleurs, les colonies n'étaient considérées que comme une source de richesses, et un lieu d'établissement pour les Européens. Il suffit de lire la littérature coloniale de cette époque pour voir combien peu comptaient alors les droits et le bonheur des indigènes. Mais, au cours du dernier demi-siècle, une opinion très différente s'est fait jour qui a reçu une noble expression dans l'article 22 du Covenant, en vertu duquel la protection et le développement des peuples encore incapables d'avoir une existence indépendante dans les conditions difficiles de la vie moderne, sont une mission sacrée de la civilisation.

Cette mission n'a cessé d'être remplie depuis la guerre, en ce qui concerne les Territoires sous Mandat auxquels l'application de l'article 22 du Covenant a procuré d'immenses bienfaits. Le Commonwealth Britannique se rend bien compte de la lourde responsabilité qui lui incombe. Il sait que, pour respecter ses principes, il doit assurer la continuité et le développement de leur existence aux populations indigènes. Le système des mandats, à dire vrai, procède exactement de la même inspiration que celle qui anime l'administration coloniale de la Grande-Bretagne. Nous avons appliqué les mêmes principes à l'Inde et à la Birmanie, où ils ne cessent de produire leurs effets sur une échelle qu'on n'eût pas osé espérer, il y a vingt ou trente ans. Au cours de ces dernières années, nous avons vu l'Eire se transformer en un membre distinct et indépendant du Commonwealth Britannique, possédant au même titre que les autres partenaires à l'Empire, le plein statut de Dominion. Pendant de longues années, nous avons essayé, comme on disait, de « tenir » l'Irlande, dans la conviction erronée, invoquée aujourd'hui pour justifier l'asservissement de la Tchéco-Slovaquie, qu'elle était indispensable à notre sécurité nationale. Mais nous nous sommes rendu compte que notre sécurité, loin d'être diminuée, est incalculablement fortifiée du fait de l'existence d'une Irlande libre et amicale.

Ainsi, dans notre cas et dans celui de tous les pays dont nous étions responsables, nous n'avons cessé de suivre la même direction. Tout le tableau exprime fidèlement d'une façon significative la pensée Britannique sous sa forme politique et se manifestant, à travers l'histoire comme aujourd'hui, par le développement des institutions. Nous reconnaissons, comme les Etats-Unis l'ont reconnu, que le Gouvernement autonome doit être le but dernier d'une politique coloniale. Ce but peut être proche ou distant, suivant la capacité qu'ont les peuples en cause de conduire leur propre destin. Dans l'une de vos propres études, « Le problème colonial », qui appartient au genre de travaux auxquels Chatham House doit sa réputation, vous avez examiné la question de savoir si les colonies sont d'un bon rapport. Vous avez attiré l'attention sur les bienfaits des importations à bon marché qu'obtiennent les consommateurs d'un pays à colonies, en conséquence du coût relativement bas de la production de certaines denrées en territoire colonial. Mais, dans un système international en vertu duquel les barrières actuelles du commerce devraient être en grande partie abolies, ces avantages, auxquels participent déjà largement de nombreuses nations sans colonies, seraient partagés encore plus largement. De toutes parts, il pourrait y avoir accès plus libre et plus facile aux marchés et aux matières premières du monde, des voies commerciales plus larges par lesquelles s'écouleraient les denrées que les nations ont besoin d'acheter et de vendre. Ce sont là quelques-unes des possibilités qui se trouvent à la portée de tout le monde.

Comment cela affecte-t-il nos grands problèmes? Un des faits les plus

significatifs de l'histoire du monde est la vaste application, par le Commonwealth Britannique, du principe de fideicommiss, au cours des trente dernières années et il y a certainement là quelque chose dont on peut se servir pour le bien de l'humanité. Ne pouvons-nous envisager un temps dans lequel on pourra s'accorder sur des systèmes et des buts communs en matière de développement colonial, grâce auxquels on pourra obtenir non pas seulement l'application du principe universellement reconnu, que le but de l'administration coloniale doit être d'aider les indigènes à élever toujours leur niveau d'existence, mais aussi celle de cet autre principe, que les territoires coloniaux peuvent apporter une contribution grandissante aux ressources du monde? Sur cet accord de base, nous espérons que d'autres seront disposés à contribuer avec nous à l'établissement d'un monde meilleur. S'il en est ainsi, je ne doute pas que, dans le fonctionnement de notre administration coloniale, nous ne soyons disposés à aller loin dans la voie économique, comme nous l'avons déjà fait en matière politique, pour appliquer plus largement les principes aujourd'hui en vigueur dans les territoires sous mandat, et qui comprennent celui de la porte ouverte, à charge de réciprocité.

Quelles que soient les difficultés du problème colonial, ou de n'importe quel autre, je ne désespérerais pas de trouver des moyens de règlement, une fois que tout le monde aurait la volonté d'y arriver. Mais tant que tous les pays ne désireront pas vraiment un règlement, les discussions feraient plus de mal que de bien. D'ailleurs, il est impossible de négocier avec un Gouvernement dont les interprètes responsables traitent un pays ami de voleur et de maître-chanteur, et se livrent journellement à des calomnies monstrueuses sur la politique Britannique dans toutes les parties du monde. Mais si cet esprit, qui est manifestement incompatible avec tout désir de règlement pacifique, est remplacé par quelque chose de différent, le Gouvernement de Sa Majesté serait prêt à joindre ses meilleures idées à celles d'autrui, pour mettre fin à l'état actuel d'insécurité politique et économique. Si nous pouvions en arriver là, quel progrès immense le monde aurait fait! Nous aurions exorcisé l'inquiétude qui gêne et arrête le développement des affaires, et nous aurions rétabli une atmosphère de confiance entre les nations, et la sécurité pour l'avenir parmi la jeunesse de notre pays et de tout autre pays européen. Ensuite notre tâche serait de reconstruire l'ordre international sur une base plus large et plus ferme. C'est là une question trop vaste pour que je l'aborde ce soir, mais je tiens à la recommander à vos méditations.

Il faut nous demander dans quelle mesure l'échec de la S.D.N. a été dû aux imperfections du Covenant lui-même, ou dans quelle mesure ce fut l'absence de quelques-uns des plus grands pays dans toutes les phases de son histoire, qui a paralysé son autorité et sa force morale. Est-il au-dessus des forces du génie public de l'humanité de concilier l'individualisme national avec la collaboration internationale? La volonté humaine peut-elle s'élever assez haut pour résoudre l'énigme? Un examen des dispositions du Covenant relèvera peut-être que certaines de ses obligations étaient trop lâches et d'autres trop rigides. On a dit, par exemple, qu'un système de garanties régionales spécifiques pour le maintien de la paix serait plus efficace que les obligations vagues, mais universelles des articles 10 et 16, et il n'est pas impossible que le groupement des Puissances, tel qu'il existe aujourd'hui, puisse être façonné de façon à devenir l'embryon d'un meilleur système européen, au lieu de diviser l'Europe.

C'est là un côté du problème. Mais il ne suffit pas de concevoir des

mesures propres à empêcher de modifier le *statu quo* par l'emploi de la force, s'il n'y a pas aussi un mécanisme pour amener des changements pacifiques. Car on ne peut maintenir dans des crampons de fer un monde vivant et changeant, et toute tentative de ce genre mènerait directement au désastre. En tout temps, il ne cesse de se produire des changements dans les rapports, les besoins et les points de vue des nations. Et si nous voulons trouver un système pratique d'organisation internationale, il n'y a pas de nécessité plus urgente que de trouver des moyens pacifiques de gouverner des changements de ce genre. Aujourd'hui que les nations européennes, oubliées de leur communauté de civilisation, s'arment jusqu'aux dents, il importe plus que jamais de nous rappeler l'unité essentielle de la civilisation européenne. Les esprits européens se rencontrent à travers les frontières politiques. Avec le même fonds de connaissance, avec le même héritage de culture, ils étudient les mêmes problèmes. L'œuvre des grands maîtres de la science, de la littérature ou de l'art est la propriété commune de tous les peuples ; et dans tous les pays, les penseurs échangent leurs connaissances sur un pied d'égalité et d'amitié. On peut vraiment dire qu'une Europe divisée est une maison divisée contre elle-même. Il faut donc que notre politique extérieure n'oublie jamais le présent immédiat et l'avenir plus lointain, les initiatives que nous prenons maintenant et les buts auxquels nous voulons qu'elles nous mènent.

J'ai mis votre patience à l'épreuve, mais si vous voulez bien m'accorder encore quelques instants, je vais m'efforcer de rassembler les fils de ma pensée et de rendre certains points peut-être plus explicites. La politique Britannique repose sur deux conceptions essentielles et indissolubles ; l'une est la ferme volonté de s'opposer à l'emploi de la force ; l'autre est la conscience que nous avons du désir qu'a le monde d'activer le travail constructif pour bâtir la paix. Si nous pouvions seulement être certains que les intentions d'autrui sont identiques aux nôtres, et que nous désirons tous des solutions pacifiques, alors, je le dis ici nettement, nous pourrions discuter les problèmes qui inquiètent actuellement le monde. Dans une telle et nouvelle atmosphère, nous pourrions examiner le problème colonial, la question des matières premières, des barrières commerciales, le problème du *Lebensraum*, de la limitation des armements et tout autre problème affectant la vie de tous les citoyens de l'Europe.

Mais telle n'est pas la situation devant laquelle nous nous trouvons aujourd'hui. La menace de la force militaire met le monde à rançon et notre tâche immédiate (et ici je termine par où j'ai commencé) est de résister à l'agression. Ce soir, je tiens à souligner cela de toutes mes forces, en sorte que personne ne puisse s'y méprendre. Et si nous voulons réussir à supprimer les malentendus et à établir un accord auquel le monde puisse se fier, il faut que ce soit sur une base plus solide que des engagements verbaux. On a dit qu'il fallait des actes et non des paroles. C'est aussi notre avis. Il faut que, des deux côtés, il y ait des concessions sous une forme pratique, car il ne peut y avoir de solides marchés si l'on donne quelque chose de concret en échange de simples assurances. A notre époque, aucun de nous ne peut voir très loin dans l'avenir, dans le monde où nous vivons. Mais nous pouvons et devons toujours être sûrs de la direction générale dans laquelle nous désirons avancer. Soyons donc assurés que la question de savoir si, oui ou non, nous préserverons, pour nous-mêmes et pour autrui, les choses qui nous sont chères, dépend en dernier ressort de nous-mêmes, de la vigueur de notre foi, et de notre résolution en chacun de nous de la maintenir.

## Aggravation de la situation locale à Dantzig.

No. 26.

*Note du Président du Sénat de Dantzig au Commissaire Général Polonais, en date du 3 Juin 1939, concernant la question des inspecteurs des douanes Polonais.*

Monsieur le Ministre,

Il y a plusieurs mois, j'ai eu l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que le nombre toujours croissant d'inspecteurs des douanes Polonais n'était pas compatible avec l'exécution de leur mission prévue. Depuis les dernières augmentations, il y a maintenant, sur le territoire de Dantzig, bien plus de 100 inspecteurs des douanes Polonais; leur conduite tant dans l'exercice de leurs fonctions, que dans leur vie privée, a donné lieu à des réclamations croissantes. La population de Dantzig, tout comme la population Allemande, dans les communications frontalières locales, est sans cesse choquée par la façon dont les fonctionnaires des douanes Polonais s'acquittent de leur mission et par leur conduite dans la vie privée.

Je ne crains pas que des incidents puissent, à ce propos, se produire de la part de la population. Bien moins encore la sécurité des fonctionnaires Polonais se trouve-t-elle menacée de quelque manière. J'ai donc pris des mesures pour faire en sorte qu'ils puissent, comme par le passé, s'acquitter de leur mission dans une sécurité absolue et sans rencontrer d'obstacles. Je crois cependant qu'il faut trouver les voies et moyens pour éliminer ces frictions et cette tension constantes.

Pour toutes ces raisons, je considère donc nécessaire de restreindre l'activité des inspecteurs des douanes Polonais à une surveillance générale en conformité avec l'accord. En particulier, je dois insister pour que leurs activités officielles soient confinées à leurs bureaux et ne s'exercent pas en dehors de ceux-ci. Je ne puis pas permettre plus longtemps que les fonctionnaires des douanes Dantziçois reçoivent des instructions des fonctionnaires des douanes Polonais, ne fût-ce que sous la forme de suggestions. Je ferai cependant en sorte que des questions adressées aux fonctionnaires reçoivent une réponse officielle.

J'ai donné des directives au Président de l'Administration des douanes de la Ville Libre pour qu'il instruisse ses fonctionnaires en conséquence.

J'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Ministre, d'informer votre Gouvernement en conséquence et d'exercer votre influence pour qu'il soit tenu compte des désirs du Gouvernement de Dantzig.

Je saisis cette occasion pour revenir sur notre conversation du 8 février dernier. A cette époque, je vous ai indiqué, Monsieur le Ministre, que j'ordonnerai que l'on s'abstienne pour le présent d'un assermentement des fonctionnaires des douanes et que, si l'occasion s'en présentait, je me mettrais en communication avec vous, avant de les assermenter.

J'ai l'honneur de vous informer, me référant au contenu de ma lettre du 3 janvier dernier (pages 2-3), que j'ai maintenant décidé de laisser à la discrétion du département des finances du Sénat le soin d'assermenter les fonctionnaires des douanes, s'il considère cette mesure désirable.

GREISER.



*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, le 11 Juin 1939.*

Ci-dessous, sommaire complet de la note, telle qu'elle a été publiée ici, et adressée le 10 juin, par le Commissaire Général Polonais au Président du Sénat de Dantzig, en réponse à la note de ce dernier en date du 3 juin :

2. Les plaintes du Président du Sénat, en ce qui concerne la conduite des inspecteurs des douanes Polonais, à l'occasion et hors du service, ne sont soutenues par aucune espèce de preuves et doivent être considérées comme mal fondées. D'un autre côté, la conduite de certains éléments à Dantzig, y compris les fonctionnaires des douanes, a été grandement provocatrice, ainsi que le Commissaire Général l'a fréquemment indiqué, tant verbalement que par écrit. Les inspecteurs Polonais ont réagi avec dignité et modération et ont refusé de se laisser provoquer. Le Gouvernement Polonais s'attend toujours à ce que le Sénat prenne des mesures pour assurer la sécurité personnelle des inspecteurs des douanes Polonais, ainsi que la libre exécution de leur mission, se référant au point 3 de l'Accord Polono-Dantzigois de 1922, qui détermine que les fonctionnaires Polonais à Dantzig seraient l'objet d'un traitement identique à celui des fonctionnaires Dantzigois correspondants.

3. En ce qui concerne le nombre prétendu excessif de fonctionnaires des douanes Polonais, le Gouvernement Polonais, au contraire, considère actuellement ce nombre comme plutôt insuffisant. La preuve en est dans la situation de la manutention des marchandises dans le port de Dantzig et du trafic des voyageurs entre Dantzig et la Pologne; elle est due en partie à l'obstruction que les fonctionnaires rencontrent dans l'exercice de leur mission.

4. Le Gouvernement Polonais, en outre, ne peut consentir à une restriction quelconque de l'activité des inspecteurs Polonais, telle que la prévoit la note du Sénat de Dantzig. Les stipulations des traités actuellement en vigueur ne permettraient pas aux inspecteurs d'exercer simplement une surveillance générale à l'intérieur des bureaux des douanes, cette restriction étant contraire aux sections 1 et 4 de l'article 204 du Traité de Varsovie du 24 octobre 1921. Sous ce rapport, la note Polonaise cite aussi l'article 10 de l'Accord de Douane Polono-Dantzigois du 6 août 1934, qui stipule que les fonctionnaires de Dantzig se conformeront aux instructions des inspecteurs des douanes Polonais en tout ce qui concerne les cas manifestes de contrebande.

5. Le Gouvernement Polonais devra considérer le Sénat comme pleinement responsable de tous conflits qui pourraient se produire à ce dernier propos, et doit considérer comme illégale et contraire aux stipulations des traités, toute tentative de la part des autorités des douanes Dantzigaises de restreindre les droits de contrôle Polonais. Les instructions données aux fonctionnaires des douanes Dantzigaises, ainsi qu'elles sont définies dans la note du Sénat, doivent être considérées comme une violation du principe de collaboration entre l'Administration des douanes de Dantzig et les inspecteurs Polonais. Ces derniers ont reçu des instructions pour continuer d'exercer leurs fonctions dans les mêmes limites qu'au cours des dernières vingt années, qui sont conformes à la situation créée par le traité, et l'espoir est exprimé qu'ils ne rencontreront pas d'obstruction de la part des autorités de Dantzig.

6. En ce qui concerne la question de l'assermentement des fonctionnaires des douanes, la note Polonaise se réfère à la communication écrite du Sénat à ce sujet, et à la conversation que le Commissaire Général a eue à ce propos avec le Président. Si le Sénat ne tenait pas compte des demandes pleinement justifiées du Gouvernement Polonais, et s'il procédait à l'assermentement des fonctionnaires en dépit des assurances du Président du Sénat, que cette formalité ne sera pas accomplie, sinon après consultation avec le Commissaire Général, le Gouvernement Polonais devra étudier la question de renforcer le contrôle douanier, étant donné que les fonctionnaires des douanes Dantziennes donneront à l'avenir des garanties moins formelles de leur respect pour les règlements de douane Polonais et de leur exécution adéquate.

7. L'essentiel de toute la question est que le territoire de la Ville Libre fait partie du territoire douanier Polonais, à la fois juridiquement et en vertu des obligations découlant du traité. Les autorités doivent par conséquent être assurées que l'exécution de la politique douanière Polonaise et des règlements s'y rapportant, se fasse dans toute sa rigueur aux frontières extérieures de leur territoire douanier. Il s'ensuit que toute mesure prise par les autorités Dantziennes qui menacerait de faire de l'obstruction, ne fût-ce que partiellement, au système douanier Polonais, ne pourra que provoquer une réaction de la part du Gouvernement Polonais, sous la forme de mesures destinées à protéger complètement les intérêts légitimes de la Pologne.

8. Le Gouvernement Polonais désire, comme jusqu'à présent, régler toutes les questions concernant la Ville Libre de Dantzig, après accord avec le Sénat de Dantzig. Dans la situation récemment créée cependant, il considère de son devoir d'avertir le Sénat que tout manquement ou toute obstruction au fonctionnement du système douanier Polonais et de son Administration réagira nécessairement de façon défavorable sur les intérêts économiques de Dantzig et sur sa population, conséquence que le Gouvernement Polonais désire éviter.

---

No. 28.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, le 27 Juin 1939.*

J'ai demandé ce matin au Vice-Ministre des Affaires Etrangères quelles informations il avait sur la constitution du *Freikorps* (Corps Libre) à Dantzig. Il m'a répondu que d'après les informations Polonaises, un corps de 4.000 hommes était en formation, dont 2.000 seraient logés dans des casernes à Dantzig même, et 2.000 dans des bâtiments nouveaux, en cours de construction à Praust.

2. Quant à la situation générale à Dantzig, elle était peut-être un peu meilleure. Il y a eu environ 50 cas de fonctionnaires Dantziens refusant d'exécuter les instructions des inspecteurs des douanes Polonais au cours de la dernière quinzaine, mais en ces quelques derniers jours la chose ne s'était pas reproduite. Cela peut être dû au fait que les armes pour le *Freikorps*, en provenance de la Prusse Orientale, ont été subrepticement introduites dans la Ville Libre au cours de la seconde quinzaine et

que, les armes étant maintenant sans doute rendues à Dantzig, il y a moins d'occasion de se mettre en contravention avec les règlements des douanes Polonaises.

3. Mr. Arciszewski ne pensait pas que l'Allemagne irait jusqu'à risquer une guerre générale à propos de Dantzig, mais il croyait qu'elle renforcerait graduellement sa position là-bas, qu'elle affaiblirait toute autorité que la Pologne y pourrait conserver, et qu'elle espérait que la Pologne se verrait finalement réduite à un tel état d'épuisement économique, qu'il lui faudrait bien accepter pour Dantzig quelque solution dans un sens favorable à l'Allemagne. Outre cela, l'Allemagne, entre temps, propagerait sans doute assidûment l'idée que la Grande-Bretagne et la France ne rempliraient pas leurs obligations en ce qui concerne Dantzig, et s'efforceraient ainsi de saper plus profondément encore le moral Polonais.

---

No. 29.

*Mr. G. Shepherd au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Dantzig, le 28 Juin 1939.*

Contrastant avec le calme régnant à Varsovie, les événements se sont précipités ici au cours de la dernière semaine.

2. Au cours de la dernière quinzaine, les hommes des S. A. ont, chaque nuit, exécuté des travaux de défense tout autour de la Ville Libre; dans la nuit du 26 au 27 juin ils ont été mis en état d'alerte pour un cas d'urgence possible, et cela peut-être par suite de la célébration à Gdynia de la Fête Polonaise de la Mer, ou encore parce que la frontière Polonaise, sur la route de Dantzig à Gdynia, avait été fermée depuis minuit dans la nuit du 26 au 27 juin, jusqu'à 4 heures du soir, le 27 juin, probablement afin de permettre l'achèvement de travaux de défenses anti-tanks.

3. Les travaux préparatoires pour la construction d'un pont de bateaux sont poussés activement sur les deux rives de la Vistule.

4. Le 23 juin, les membres de l'Automobile Club d'Allemagne, résidant à Dantzig, ont reçu une demande urgente d'avoir à remplir et à retourner un questionnaire concernant leurs voitures.

5. Tous les propriétaires Dantzicois de camions et camionnettes automobiles, ont reçu récemment l'ordre de laisser, aux fins d'inspection, pendant une nuit, leurs véhicules à la caserne de la police militaire; subséquemment, chaque véhicule a été numéroté, puis rendu à son propriétaire.

6. Aujourd'hui, plusieurs milliers de chevaux de trait et de selle ont été de même réunis aux casernes, soi-disant pour inspection, mais étant donné que certains d'entre eux venaient de localités éloignées de la Ville Libre, il paraît possible qu'on les retienne, d'autant plus que des selles ont été également livrées ici par camions entiers.

7. La formation du *Freikorps* (Corps Libre) est poussée activement.

8. En supplément à un programme de fin de semaine, objet lui-même d'une grosse publicité, près de 1.000 S. S. de Prusse Orientale et un nombre d'officiers S. S. de haut rang, venant d'Allemagne, sont arrivés ici le 25 juin, à peu près sans être annoncés, ostensiblement en vue d'épreuves sportives à disputer contre les S. S. locaux.

9. Le docteur Boettcher était absent de Dantzig et se trouvait probablement à Berlin les 26-27 juin.

10. Dans un discours prononcé le 25 juin, Herr Forster a dit : « Devant nous s'étend une ère nouvelle, et pour l'Allemagne une grande époque. Au cours des récentes semaines, notre Dantzig est devenu le centre des événements politiques. Nous comprenons tous que nous en sommes arrivés à l'état final de notre lutte pour la Liberté. La Ville Libre de Dantzig arrive au terme de son existence. Aujourd'hui, chacun sait que la fin de l'Etat Libre surviendra bientôt, et nous savons également quelle sera cette fin. »

11. Un nombre considérable des S. S. en visite sont demeurés ici, alors que d'autres sont partis dans la nuit de dimanche dernier. Ceux qui demeurent, ont, paraît-il, accompli leur service militaire en Allemagne et sont membres des « Adolf Hitler's Verfügungstruppen » (Troupes à la disposition d'Adolf Hitler). On les distingue facilement à leur allure et à leur uniforme qui diffère légèrement de celui des S. S. locaux. 300 d'entre eux environ sont logés dans les casernes de la police militaire, qui sont maintenant très pleines, et d'autres se trouvent dans d'anciennes casernes locales, capables de loger de 1.000 à 1.500 hommes, et qui ont été jusqu'à présent occupées par l'organisation des œuvres sociales de Dantzig, transférée elle-même dans un hôtel réquisitionné à cet effet. A en croire le sous-rédacteur en chef du *Dantziger Vorposten*, la plus grande auberge de la jeunesse du monde, qui approche de son achèvement, doit être utilisée comme caserne.

12. Un certain nombre d'ouvriers habitant à Praust ont, paraît-il, été réquisitionnés pour l'emmagasinage de munitions, et mon collègue Argentin m'informe qu'il a vu un certain nombre de policiers militaires équipés de masques à gaz.

13. Tous les fonctionnaires civils de Dantzig et tous les étudiants ont reçu l'ordre de demeurer sur le territoire de la Ville Libre pendant leurs vacances, et les derniers doivent consacrer leurs jours fériés aux travaux de la moisson. Toutes les catégories de la police militaire ont été consignées dans leurs quartiers, hier et aujourd'hui, et, ce soir, les membres des différentes organisations National-Socialistes sont apparemment à nouveau en état d'alerte, étant donné que l'on en rencontre remarquablement en ville.

---

No. 30.

*Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard (Varsovie).*

(Télégramme.)

Foreign Office, le 30 Juin 1939.

Sollicitez immédiatement une entrevue avec le Ministre des Affaires Etrangères, et demandez-lui comment le Gouvernement Polonais se propose de faire face à une situation qui paraît imminente. Il semblerait que Hitler établit ses plans d'une manière très astucieuse, de façon à mettre, à Dantzig, le Gouvernement Polonais devant un fait accompli, contre lequel il lui serait difficile de réagir sans paraître assumer le rôle de l'agresseur. Je pense que le moment est venu où une consultation entre les Gouvernements Polonais, Britannique et Français s'avère nécessaire, afin que les plans des trois Gouvernements puissent être coordonnés en temps

opportun. Le Gouvernement de Sa Majesté considère comme essentiel que ces plans soient établis de façon à s'assurer que Hitler ne sera pas en état de manœuvrer le Gouvernement Polonais pour le contraindre à prendre figure d'agresseur.

---

No. 31.

*Mr. G. Shepherd au Vicomte Halifax.*

*Dantzig, 30 Juin 1939.*

(Télégramme.)

Les chevaux ont continué à arriver dans la journée d'hier et environ 600 d'entre eux sont logés dans les casernes, auxquelles de grandes quantités de foin ont également été livrées.

2. Au cours des quelques dernières nuits, les deux grands chantiers navals, qui normalement travaillent toute la nuit, ont été fermés et strictement gardés, tous les ouvriers ayant été évacués.

3. A partir de ce soir, Dantzig et les faubourgs auraient dû être obscurcis jusqu'à nouvel avis et tous les habitants avaient reçu l'ordre de se réfugier, en cas d'alerte aérienne, dans leurs caves ou dans les abris publics. Cet ordre a été rapporté au cours de l'après-midi.

4. D'anciennes casernes locales sont maintenant occupées par un grand nombre de jeunes gens, dont l'entraînement militaire est évident, qui portent des uniformes similaires à ceux des S. S. de Dantzig, mais avec un emblème de tête de mort sur le côté droit du col et l'inscription « Heimwehr Danzig » sur les manches. La cour est occupée par environ 15 camions militaires (quelques-uns avec remorques) portant des numéros de Prusse Orientale et couverts de bâches. S'y trouvent aussi environ 40 cuisines roulantes.

5. Deux mille hommes travaillent 24 heures par jour, en trois équipes, à la construction de casernes à Matzkshuter, destinées à loger 10.000 hommes. On rapporte que le travail est en bon état d'avancement.

6. L'on dit que toutes les couturières sont occupées ici à fabriquer des fournitures de literie et des vêtements, destinés aux casernes et à leurs occupants.

7. On vient d'annoncer que la section Tiegenmorse-Einlage de la route de Dantzig à Elbing est fermée, pour cause de réparations importantes, jusqu'à la date du 1<sup>er</sup> août, et il semble peu probable que le pont de bateaux soit prêt avant cette date.

8. Mon impression personnelle est que les préparatifs militaires considérables, que l'on pousse d'une manière aussi fiévreuse, font partie d'opérations sur grande échelle, mais qu'elles ne sont pas destinées, sauf événements inattendus venant précipiter les choses, à entrer en action avant le mois d'août, et que les mesures défensives improvisées auxquelles il est fait allusion dans les paragraphes 1, 2 et 3 de ce télégramme, peuvent être dues à la crainte que ces préparatifs n'entraînent les Polonais à substituer une soudaine offensive aux mesures défensives qu'ils ont adoptées jusqu'à présent.

---

*Mr. Norton au Vicomte Halifax.*

*Varsovie, 1<sup>er</sup> Juillet 1939.*

(Télégramme.)

Votre télégramme 30 juin.

J'ai lu à M. Beck l'essentiel de votre télégramme. M. Beck m'a dit qu'il me donnerait tout d'abord une information. Le Gouvernement Allemand a averti hier le Gouvernement Polonais, en bonne et due forme, que le *Königsberg* arriverait le 25 août à Dantzig, pour une visite de trois jours. Le Gouvernement Polonais en a immédiatement, et en toute courtoisie, informé le Sénat de Dantzig, en ajoutant qu'il n'y voyait pas d'objection.

2. Passant à la substance du message de Votre Seigneurie, M. Beck m'a demandé de vous assurer qu'il partageait intégralement votre opinion quant à la nécessité de prévoir une situation dans laquelle la Pologne pourrait être entraînée dans le dilemme, soit d'accepter un fait accompli, soit de paraître en posture d'agresseur.

3. Il était donc pleinement en faveur d'un échange de vues. Cependant il devait quitter Varsovie ce soir pour 48 heures et préférerait étudier la question avec moi d'une façon plus approfondie mardi prochain, quand il aurait mûrement réfléchi, et cela d'autant plus qu'il n'était rentré qu'hier d'un congé d'une semaine.

4. Il me dit qu'en lisant entre les lignes de votre message il avait l'impression que vous songeriez à une démarche simultanée à Berlin. A première vue, il ne pensait pas que le moment en fût arrivé. Cela pourrait nous mettre tous dans une position où nous aurions à procéder avec plus de vigueur qu'il ne paraît sage pour l'un et l'autre de nos deux pays.

5. Je lui ai demandé s'il pensait qu'il valait mieux que la démarche de la Grande-Bretagne fût faite auprès du Sénat de Dantzig. Il inclinait à penser ainsi, mais préférerait ne pas s'engager sur ce point en ce moment.

6. Il m'a demandé de vous assurer qu'en dépit de l'idée que certains gens se font de la tendance Polonaise à précipiter les choses, le Gouvernement Polonais était résolu à ne point céder à un terrorisme psychologique, qui l'entraînerait à quelque action imprudente. Pas plus tard que la nuit dernière, une rumeur avait été mise en circulation (la 49<sup>e</sup> de son espèce), selon laquelle les Allemands entreraient immédiatement à Dantzig. Il avait vu le Chef d'Etat-Major Polonais, et tous deux avaient décidé que pas un seul soldat Polonais ne serait déplacé. Il s'était couché, et avait dormi paisiblement.

7. Je lui ai demandé si, en fait, les récentes activités nazi à Dantzig ne créaient pas une situation militaire moins favorable à la Pologne. M. Beck m'a répondu que, dans un sens, cela était exact, mais que l'on ne gagnait pas une guerre avec quelques milliers de « touristes ». Les Allemands le savaient parfaitement et espéraient en première ligne provoquer et intimider la Pologne. Ils n'y arriveraient point, et doivent maintenant comprendre nettement que toute agression réelle se heurterait au bloc solide de la Grande-Bretagne, de la France et de la Pologne.

8. Il n'avait pas changé d'un iota son attitude depuis qu'il s'était entretenu à Londres avec vous et le Premier Ministre. Il désirait toujours encore des relations pacifiques et normales avec l'Allemagne.

No. 33.

*Mr. G. Shepherd au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Dantzig, le 1<sup>er</sup> Juillet 1939.*

Hier matin, quatre officiers de l'armée Allemande, en civil, sont arrivés de Berlin par le rapide de nuit, pour organiser la Heimwehr de Dantzig.

2. Tous les chemins conduisant aux collines et aux forts déclassés qui constituaient une promenade publique populaire aux abords occidentaux de la ville, ont été fermés avec des réseaux de barbelés et des avis de « Verboten ».

3. Les murs qui entourent les chantiers navals portent des placards disant : « Camarades, fermez vos bouches, de peur de regretter les conséquences ! »

4. Le capitaine d'un vapeur Britannique qui avait touché Kœnigsberg du 28 au 30 juin, a observé une activité militaire considérable, comprenant des embarquements massifs de camions camouflés et de matériel analogue, à bord de petits bateaux de cabotage. Le 28 juin, quatre vapeurs de tonnage moyen, chargés de troupes, de camions, de cuisines roulantes, etc., ont quitté Kœnigsberg, ostensiblement pour regagner Hambourg après les manœuvres, mais se dirigeant en réalité sur Stettin. Les noms des navires sont les suivants : *Hohenhorn* (muni de puissants mâts de charge capables chacun de lever 50 tonnes), *Sharhorn*, *Tilsit* et *Utlandhorn*, tous vaisseaux modernes et bien équipés, jaugeant chacun environ 5.000 tonnes brut.

---

No. 34.

*Mr. Norton au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, 3 Juillet 1939.*

A en juger du calme austère qui continue à prévaloir dans les milieux officiels Polonais, et généralement dans toute la Pologne, il semblerait que la remilitarisation progressive de la Ville Libre de Dantzig n'a pas encore atteint une importance suffisante pour alarmer sérieusement le Gouvernement Polonais.

2. Il se rend compte évidemment que le processus est de nature à faciliter un *coup* à Herr Hitler, si ce dernier s'y décidait.

3. L'attitude du Gouvernement, face à cette dernière éventualité, paraît être la suivante :

a) Il renforce sans cesse, jusqu'à l'extrême limite de sa capacité financière, son organisation de défense.

b) Il n'a pas l'intention de provoquer une querelle ou de faire preuve de faiblesse.

c) Si ses droits dans le Corridor et à Dantzig sont sérieusement menacés, il répliquera, selon les circonstances, par des contre-mesures appropriées.

d) Il est d'avis que Herr Hitler réfléchira deux fois avant de lancer un défi ouvert au front anti-agression.

e) S'il s'y décide, la Pologne fera de son mieux.

4. Cette attitude peut sembler simpliste, mais elle a le mérite d'être compréhensible, réservée et bien calculée pour contrecarrer la technique allemande de « terrorisme psychologique ».

5. Il est malheureusement inévitable que l'initiative demeure du côté de celui qui serait l'agresseur.

---

#### L'attitude Britannique face aux événements de Dantzig.

No. 35.

*Déclaration du Premier Ministre à la Chambre des Communes,  
le 10 Juillet.*

*Mr. Harold Macmillan* demande au Premier Ministre si le Gouvernement de Sa Majesté publiera une déclaration indiquant que tout changement dans le statut actuel de Dantzig, obtenu autrement que par un accord auquel le Gouvernement Polonais serait partie, qu'il se fasse soit de l'extérieur par une action militaire du côté de l'Allemagne, soit de l'intérieur par un mouvement suscité et soutenu par le Gouvernement Allemand, sera considéré comme un acte d'agression de la part de l'Allemagne et en conséquence couvert par les termes de notre engagement vis-à-vis de la Pologne?

*Le Lieut. commandant Fletcher* demande au Premier Ministre si toute tentative de modifier le régime existant à Dantzig par une agression venant de l'extérieur, ou par une pénétration venant de l'intérieur, sera considérée comme visée par les termes de notre engagement à maintenir l'indépendance de la Pologne? Une communication en ce sens a-t-elle été faite au Gouvernement Polonais?

*Mr. A. Henderson* demande au Premier Ministre s'il a quelque déclaration à faire sur la situation actuelle à Dantzig?

*Mr. V. Adams* demande au Premier Ministre s'il a quelque autre déclaration à faire sur l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté en ce qui concerne la situation à Dantzig?

*Mr. Thurtle* demande au Premier Ministre s'il a maintenant la certitude que le Chef du Gouvernement Allemand ne garde plus aucune espèce de doute sur l'intention de ce pays de s'acquitter pleinement des obligations qu'il a contractées vis-à-vis de la Pologne, ou s'il a l'intention d'entreprendre quelque autre action de nature à faire disparaître toute espèce possible de doute ou de malentendu qui pourrait subsister encore?

*Le Premier Ministre.* — Je voudrais demander aux Honorables Membres de bien vouloir attendre la déclaration que j'ai l'intention de faire à la fin des questions.

*Reprenant plus tard la parole :*

J'ai précédemment déclaré que le Gouvernement de Sa Majesté se tient en contact étroit avec les Gouvernements Polonais et Français pour la question de Dantzig. Je n'ai à présent rien à ajouter aux renseignements qui ont déjà été donnés à la Chambre au sujet de la situation locale. Mais je puis, peut-être, utilement passer en revue les éléments de la question, tels qu'ils apparaissent au Gouvernement de Sa Majesté.

Racialement, Dantzig est presque totalement une ville allemande; mais la prospérité de ses habitants dépend dans une très large mesure du commerce polonais. La Vistule est la seule voie fluviale de Pologne qui mène



à la Baltique, et le port situé à son embouchure est par conséquent d'une importance stratégique et économique vitale pour elle. Une autre Puissance établie à Dantzig pourrait, si elle le désirait, bloquer l'accès de la Pologne à la mer, et ainsi exercer sur elle une pression économique et militaire décisive.

Ceux qui eurent la responsabilité d'élaborer le présent statut de la Ville Libre, avaient pleinement conscience de ce fait et firent de leur mieux pour prendre des mesures en conséquence. En outre, il n'y a pas de doute que la population de Dantzig n'est aucunement opprimée. Au contraire, l'administration de la Ville Libre est entre les mains des Allemands, et les seules restrictions qui lui soient imposées, ne sont pas de nature à restreindre les libertés de ses citoyens. L'arrangement actuel, bien qu'il puisse être susceptible d'amélioration, ne peut être, en soi, considéré comme fondamentalement injuste ou illogique.

Le maintien du *statu quo* avait été en fait garanti par le Chancelier Allemand lui-même jusqu'en 1944, par le Traité de dix ans qu'il avait conclu avec le maréchal Pilsudski. Jusqu'en mars dernier, l'Allemagne semble avoir eu le sentiment que, si la position de Dantzig pouvait nécessiter en fin de compte une révision, la question n'était ni urgente, ni de nature à susciter un différend sérieux. Mais en mars, quand le Gouvernement Allemand fit une offre sous la forme de certains desiderata accompagnés d'une campagne de presse, le Gouvernement Polonais se rendit compte qu'il pourrait bientôt se trouver en présence d'une solution unilatérale, à laquelle il lui faudrait résister avec toutes ses forces. Il avait l'exemple des événements qui se sont passés en Autriche, en Tchéco-Slovaquie et dans le territoire de Memel. En conséquence, il refusa d'accepter le point de vue Allemand et fit lui-même des suggestions en vue d'une solution possible des problèmes qui intéressaient l'Allemagne. Certaines mesures défensives furent prises par la Pologne le 23 mars, et la réponse fut envoyée à Berlin le 26 mars.

Je demande à la Chambre de noter soigneusement ces dates. On a dit couramment en Allemagne que c'est la garantie donnée par le Gouvernement de Sa Majesté qui a encouragé le Gouvernement Polonais à agir comme je viens de le dire. Mais on observera que notre garantie ne date que du 31 mars. A la date du 26 mars, elle n'avait même pas été mentionnée au Gouvernement Polonais.

Les récents événements de Dantzig ont inévitablement fait naître la crainte qu'on eût l'intention de régler le statut futur de la Ville Libre au moyen d'une action unilatérale organisée subrepticement, et de mettre ainsi la Pologne et les autres Puissances devant un fait accompli.

Dans de telles circonstances, toute action entreprise par la Pologne en vue de rétablir la situation, serait représentée, pense-t-on, comme un acte d'agression de sa part, et si l'action de la Pologne était appuyée par d'autres Puissances, elles seraient accusées de l'aider et d'être son complice dans son recours à la force.

Si la suite des événements devait en réalité être telle qu'on peut l'envisager sur la base de cette hypothèse, les honorables Membres se rendront compte, d'après ce que j'ai déjà dit, que la question ne pourrait pas être considérée comme une affaire purement locale, affectant les droits et les libertés des Dantziçois — qui ne sont aucunement menacés, soit dit en passant — mais qu'elle soulèverait immédiatement des questions plus graves affectant l'existence et l'indépendance nationales de la Pologne. Nous nous sommes engagés à venir en aide à la Pologne dans le cas où

son indépendance serait clairement menacée et où elle considérerait comme d'une importance vitale de résister à cette menace à l'aide de toutes ses forces nationales, et nous sommes fermement résolus à exécuter cet engagement.

J'ai dit que si le présent règlement n'est fondamentalement ni injuste, ni illogique, il peut être susceptible d'amélioration. Il se peut que dans une atmosphère plus claire la possibilité d'y apporter des améliorations puisse être discutée. De fait, le colonel Beck a déclaré lui-même, dans son discours du 5 mai, que si le Gouvernement du Reich s'inspire de deux conditions, à savoir des intentions pacifiques et des méthodes de procédure également pacifiques, toutes les conversations sont possibles.

Dans son discours du 28 avril, au Reichstag, le Chancelier Allemand a déclaré que si le Gouvernement Polonais désirait conclure de nouveaux arrangements contractuels, au sujet de ses relations avec l'Allemagne, il ne pourrait que bien accueillir une telle idée. Il ajoutait que tout arrangement futur devra être fondé sur une obligation absolument claire, liant de façon égale les deux parties contractantes.

Le Gouvernement de Sa Majesté se rend compte que les récents événements dans la Ville Libre ont ébranlé la confiance et ont rendu difficile, pour l'instant, de trouver une atmosphère dans laquelle puissent prévaloir des conseils raisonnables. En présence de cette situation le Gouvernement Polonais est resté calme, et le Gouvernement de Sa Majesté espère que la Ville Libre, avec ses anciennes traditions, saura prouver de nouveau, comme elle l'a fait déjà au cours de son histoire, que des nationalités différentes peuvent travailler ensemble, quand leurs véritables intérêts coïncident. En attendant je veux croire que tous les intéressés feront connaître et montreront leur volonté de ne pas permettre qu'un incident quelconque, ayant trait à Dantzig, prenne un caractère susceptible de constituer une menace pour la paix de l'Europe.

---

No. 36.

*Sir Nevile Henderson au Vicomte Halifax.*

Milord,

*Berlin, le 15 Juillet 1939.*

J'ai saisi l'occasion d'une visite que je fis au Secrétaire d'Etat dans la journée d'hier pour lui mentionner que j'avais été informé que l'un des Sous-Secrétaires au Ministère des Affaires Etrangères, le Docteur Keppler, avait dit que Herr Hitler était convaincu que l'Angleterre ne se battrait jamais à propos de Dantzig.

2. J'ai dit au Baron von Weizsäcker que lorsque j'étais à Londres, j'avais assuré Votre Seigneurie et le Premier Ministre, que Herr Hitler ne pouvait pas le moins du monde demeurer en doute quant au fait de savoir que si l'Allemagne, par une action unilatérale à Dantzig obligeait, sous une forme quelconque, les Polonais à résister, la Grande-Bretagne viendrait immédiatement à leur secours. Lui (Baron von Weizsäcker) ne pouvait pas non plus conserver la moindre fausse idée à ce sujet et il me semblait, dis-je, hautement indésirable qu'un membre de son département pût tenir un langage aussi susceptible d'induire en erreur. Cette sorte de remarque serait certainement répétée à Londres, et conduirait une fois encore le Gouvernement de Sa Majesté à se demander quelles autres mesures il lui fallait prendre, pour convaincre Herr Hitler du sérieux absolu de l'attitude Britannique. C'était uniquement parce qu'il doutait

que Herr Hitler fût correctement informé sur ce point, qu'il continuait à réitérer l'affirmation de sa décision de résister, dans l'avenir, à la force par la force. Si Herr Hitler voulait la guerre, tout était fort simple : il n'avait qu'à dire aux Dantziens de proclamer le rattachement de la Ville Libre à l'Allemagne. Cela ferait évidemment incombler aux Polonais la responsabilité de l'action, mais alors même, nous n'hésiterions pas à nous porter à leur assistance, si l'Allemagne les attaquait, étant donné que nous comprendrions fort bien que le Sénat de Dantzig n'aurait pris une telle résolution que sur l'ordre direct du Chancelier.

3. Le Baron von Weizsäcker observa qu'il ne tenait pas du tout pour certain que le Sénat de Dantzig n'agirait pas un jour de sa propre initiative. Je lui répondis qu'il m'était impossible d'en rien croire, d'autant plus que j'étais sûr que le Sénat aurait déjà agi de la sorte, n'étaient les ordres contraires de Herr Hitler. Le fait qu'il avait donné ces ordres était pour moi l'une des principales raisons de croire que Herr Hitler cherchait encore une solution pacifique de cette question. Le Secrétaire d'Etat ne souleva pas d'objection sur ce point.

4. En ce qui concernait mes observations d'ordre général, von Weizsäcker me dit que le Docteur Keppler qui, tout au début, avait été une sorte de conseiller économique de Herr Hitler, et qui le voyait encore à l'occasion, à de longs intervalles, était un honnête homme, ayant également des rapports assez étroits avec Herr von Ribbentrop. Il y avait, dit le Baron von Weizsäcker, tant de *distinguo* à une affirmation dont le sens serait que l'Angleterre ne ferait pas la guerre à propos de Dantzig ! N'importe qui, Herr Hitler lui-même, pourrait bien dire que l'Angleterre ne désirait pas se battre à propos de Dantzig, et ce serait l'expression de la vérité. L'Allemagne non plus. N'importe qui, y compris Herr Hitler, pourrait dire qu'un jour ou l'autre Dantzig reviendrait sans guerre à l'Allemagne, et cela aussi pourrait se vérifier à la suite d'un arrangement pacifique avec les Polonais, dans le propre intérêt véritable de ces derniers.

5. J'admis qu'il était possible de déformer les faits. Cependant ils étaient, dis-je, suffisamment clairs et il serait impossible, cette fois comme en 1914, de reprocher au Gouvernement de Sa Majesté de n'avoir pas défini sa position de façon à exclure toute espèce de doute. Si Herr Hitler voulait la guerre, il savait exactement comment il la pouvait faire éclater. Le Baron von Weizsäcker répondit à cela que lui aussi désirait faire une distinction à propos de la situation de 1914. Il n'avait jamais, quant à lui, reproché à Sir Edward Grey de n'avoir pas, à cette époque, fait connaître publiquement les intentions Britanniques. L'erreur, selon lui, résidait dans le fait que le Gouvernement de Sa Majesté ne les avait pas, avant qu'il ne fût trop tard, communiquées confidentiellement au Gouvernement Allemand. Pourquoi le Gouvernement de Sa Majesté persistait-il constamment aujourd'hui dans ses affirmations publiques ? S'il était nécessaire de dire quelque chose à Herr Hitler, pourquoi ne pouvait-on le faire privément, et sans en informer le monde entier ? C'est en cela que résidait l'erreur commise l'an dernier pendant la crise Tchèque. Tous ces avertissements publics ne servaient qu'à augmenter les difficultés qu'éprouvait Herr Hitler à leur prêter l'oreille.

6. Bien que je compris personnellement la force de cette allusion du Secrétaire d'Etat à la valeur des communications confidentielles comparées aux avertissements publics, je me suis contenté de répondre que l'une des causes principales de notre anxiété en Angleterre résidait dans ce que nous croyions que ceux-là même qui auraient pour devoir de les lui faire

connaître, cachaiert à Herr Hitler des vérités désagréables. A cela le Baron von Weizsäcker répondit que, s'il lui était impossible de me dire quels rapports le Chancelier lisait ou ne lisait pas, Herr Hitler n'était influencé par personne, mais examinait les situations sous leur aspect global et ne se laissait guider que par la propre appréciation qu'il avait d'elles.

J'ai l'honneur, etc...

N. HENDERSON.

Détente passagère de la situation à Dantzig.

No. 37.

*Mr. Shepherd au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Dantzig, le 19 Juillet 1939.*

Le Gauleiter Forster a rendu visite au Haut Commissaire aujourd'hui, à midi. Ce dernier m'a envoyé, sous une forme personnelle et confidentielle, des notes sur cette conversation, dont la traduction est transmise ci-dessous :

Le Gauleiter m'a dit que le résultat de sa conversation avec le Chancelier Allemand se résumait ainsi que suit :

1. Il n'y a pas de modification dans les demandes Allemandes concernant Dantzig et le Corridor telles qu'elles ont été formulées dans le discours du Chancelier au Reichstag.

2. Rien ne sera fait du côté Allemand pour provoquer un conflit à propos de cette question.

3. La question peut attendre si nécessaire jusqu'à l'année prochaine, et même plus longtemps.

4. Le Gauleiter m'a dit que le Sénat solliciterait dorénavant l'intervention du Haut Commissaire dans les questions difficiles qui pourraient se présenter entre le Sénat et le représentant Polonais. Cela, dit-il, mettrait fin à cette guerre des notes qui ne sert qu'à empoisonner l'atmosphère, mais, ajouta-t-il, « une seule indiscretion de presse indiquant que le Sénat et le Gouvernement Allemand « faisaient de la politique » mettrait immédiatement fin à ces pratiques, et une méthode plus directe, et par conséquent plus dangereuse, serait à nouveau appliquée ». Il me dit mot à mot : « Nous avons recours au Haut Commissaire, et non pas à Genève en tant que Genève. »

5. Il a demandé au Haut Commissaire d'intervenir officiellement et sans délai, à propos des trains militaires dont on néglige d'annoncer le passage. L'inobservation de cette règle, qui avait été établie en 1921 par un échange de lettres entre le Sénat et le représentant Polonais, aurait des effets qui dépasseraient les questions locales de Dantzig, et entraînerait par exemple une modification de l'usage Allemand d'annoncer au Gouvernement Polonais la visite de navires de guerre dans le port de Dantzig. En outre, suivant des informations parvenues au Sénat, il y aurait 300 hommes à la Westerplatte, au lieu de 100, desquels on était convenu. Herr Forster a donné sa parole d'honneur qu'il n'y avait à Dantzig que de rares canons anti-aériens et anti-tanks, quelques canons légers d'infanterie, pas d'artillerie lourde, et pas un seul « soldat d'invasion » allemand, rien que des Dantziçois et quatre officiers Allemands. Il affirma qu'il était nécessaire de surveiller strictement la frontière, étant donné une considérable importation d'armes destinées aux 4.000 réservistes Polonais résidant dans le district.

6. Herr Forster va publier un article dont il m'avait déjà donné confidentiellement lecture lors de notre dernière rencontre, en m'indiquant qu'il soumettrait la question de sa publication à la décision du Chancelier. Cet article souligne le point de vue indiqué dans le discours au Reichstag. Herr Forster m'a déclaré que si aucun incident ne se produisait, cela mettrait un point final à toutes les polémiques Dantzig-Polonoises et que la presse recevrait l'ordre de laisser tomber complètement le sujet de Dantzig.

7. Si une détente se produit dans la situation, toutes les mesures militaires prises maintenant à Dantzig seront rapportées.

8. Le Gauleiter a promis sa loyale collaboration.

9. Le Haut Commissaire serait heureux s'il était possible d'obtenir de la Pologne une réaction positive sur n'importe quelle affaire précise qui pourrait se présenter dans un proche avenir, de façon à permettre d'inaugurer heureusement les nouvelles méthodes.

10. Le Gauleiter a dit que Herr Hitler aurait volontiers saisi une occasion d'avoir une conversation avec le Haut Commissaire sur la situation de Dantzig, mais que Herr von Ribbentrop, qui assistait à l'entretien à Obersalzberg, avait soulevé des objections, auxquelles le Chancelier avait répondu évasivement : « Bien, ce sera donc pour un peu plus tard ; je vous le ferai savoir. »

---

No. 38.

*Vicomte Halifax, à Mr. Norton (Varsovie).*

(Télégramme.)

Foreign Office, 21 Juillet 1939.

Télégramme de Dantzig du 29 Juillet.

Je suis extrêmement désireux que cette expérience proposée du côté Allemand ne soit pas compromise par une publicité inopportune, ou par quelque manque d'inclination de la part du Gouvernement Polonais à discuter, dans un esprit amical et raisonnable, une question concrète quelconque, qui pourrait être soulevée par le Sénat en passant par le truchement du Haut Commissaire.

2. A moins que vous n'y voyiez les plus sérieuses objections, je vous prie d'approcher M. Beck dans le sens suivant.

3. Le Gouvernement de Sa Majesté a appris avec le plus grand regret ce nouvel incident, mais il espère que le Gouvernement Polonais le traitera avec la même retenue et la même circonspection dont il a fait preuve jusqu'à présent, et cela d'autant plus qu'il y a certaines raisons de croire que la politique Allemande vise maintenant à une *détente* dans la question de Dantzig. Il est néanmoins essentiel de ne pas détruire dès le début la possibilité de créer une meilleure atmosphère, et j'espère fermement que, du côté Polonais, on prendra plus que jamais soin d'éviter toute provocation dans n'importe quelle sphère, et que l'on modérera la presse. Par-dessus tout, s'il se présentait quelque signe d'une attitude plus raisonnable de la part du Sénat ou du Gouvernement Allemand, il est important que du côté Polonais l'on ne saisisse point cette occasion pour affirmer de façon provocante que le Gouvernement Allemand faiblit. J'espère en outre que si le Sénat affirmait son désir d'assainir l'atmosphère en discutant des questions concrètes, le Gouvernement Polonais, de son côté, n'hésiterà pas à répondre d'une façon amicale et accueillante.

4. Pour votre propre information, j'espère pouvoir faire en sorte que nous soyons informés par le Haut Commissaire et par le Consul Général

de Sa Majesté à Dantzig, dès qu'une question concrète quelconque sera soulevée par le Haut Commissaire à la demande du Sénat, et bien entendu aussi des discussions qui s'ensuivraient, de façon à ce que nous puissions avoir une occasion d'insister discrètement auprès du Gouvernement Polonais pour qu'il fasse preuve de modération.

5. Enfin, dès que paraîtra l'article de journal auquel il est fait allusion dans le télégramme susmentionné, je vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que le Gouvernement Polonais et la presse le considèrent avec calme, en indiquant peut-être qu'il n'introduit aucun nouvel élément dans la situation. Vous pourriez dire aussi que la publication de l'article en question ne modifie pas l'impression du Gouvernement de Sa Majesté, que le Sénat et le Gouvernement Allemand désirent une détente et un assainissement de l'atmosphère.

6. Quelle que puisse être la portée de ce geste de l'Allemagne, le Gouvernement Polonais, en faisant tout son possible pour assurer le succès de la procédure proposée par le Gauleiter au Haut Commissaire, n'affaiblirait en rien sa position.

No. 39.

*Mr. Norton au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, 25 Juillet 1939.*

Votre télégramme du 21 Juillet.

J'ai développé ce matin les idées de Votre Seigneurie devant Mr. Beck.

2. Mr. Beck m'a demandé de vous assurer que le Gouvernement Polonais est toujours à l'affût de signes d'un désir de détente du côté Allemand. Il s'inspire des mêmes principes que Votre Seigneurie, étant donné qu'il est de l'intérêt commun de tous de permettre à la fièvre de tomber. Le Commissaire Polonais à Dantzig a reçu des instructions formelles pour traiter chaque question d'une façon purement pratique et objective. Des douaniers Polonais ont été tués à coups de fusil, et le Gouvernement Polonais est maintenant d'avis qu'ils l'ont été délibérément; le fait, cependant, est traité comme un incident local.

3. La question importante était de savoir si la nouvelle tendance Allemande, rapportée par Mr. Burckhardt, était, ou non, une manœuvre. Mr. Beck gardait naturellement ses soupçons, étant donné que la Pologne avait une longue expérience de la mentalité Allemande, et que l'intérêt véritable des Allemands doit être d'essayer par n'importe quel moyen de séparer la Pologne de la Grande-Bretagne. À un moment ils avaient tenté d'y arriver par des menaces, à un autre en parlant d'apaisement. En réalité le Gouvernement Polonais n'avait pas reçu le moindre signe concret d'un désir de voir la tension se relâcher. Par exemple, la remilitarisation de Dantzig se poursuivait, et l'on avait identifié de nouvelles troupes Allemandes à la frontière Polonaise. Le maréchal Smigly-Rydz avait décidé de ne pas y répondre en ce moment, étant donné qu'entre autre, la Pologne n'était pas assez riche pour se permettre de faire de grandes dépenses pour des buts militaires.

4. Des mots tombant des lèvres de Herr Forster n'étaient pas en eux-mêmes une preuve suffisante des intentions Allemandes. Herr Forster, au cours des tout derniers jours, s'était plaint à Mr. Burckhardt de l'intention de la Pologne de placer des gardes armés sur ses voies ferrées à Dantzig.

Mr. Burckhardt avait répondu qu'une telle réclamation aurait plutôt dû être présentée par Herr Greiser. Ce dernier avait immédiatement répondu qu'il ne possédait aucune preuve d'une telle intention Polonaise. Mr. Beck exprima la crainte que ces allégations de Herr Forster ne constituassent qu'un prétexte pour une militarisation accrue de Dantzig.

5. En un mot, Mr. Beck, tout en comprenant intégralement et en partageant le désir général de Votre Seigneurie, ne voyait pas, quant à présent, un fait quelconque sur lequel on pût asseoir des prévisions concernant un changement de la politique Allemande.

6. Il me dit incidemment qu'il n'avait pas abandonné l'idée qu'une *démarche*, sous forme d'avertissement au Sénat de Dantzig, soutenue par des représentations Françaises et Britanniques, pourrait être opportune.

---

No. 40.

*Mr. F. M. Shepherd au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Dantzig, 25 Juillet 1939.*

Herr Forster a informé hier le Haut Commissaire que la question de Dantzig pourrait, si nécessaire, attendre une année, ou même plus, et a dit que les précautions militaires prises actuellement seraient rapportées vers la mi-septembre.

2. Entre temps, l'on constate une augmentation du nombre des transports par chevaux et par automobiles, et de nombreux rapports me parviennent au sujet de mesures de mobilisation et de l'arrivée d'hommes et de matériel en provenance de la Prusse Orientale. S'il est impossible de confirmer ces rapports en ce moment, il serait cependant peu sage de les ignorer. Il existe à Dantzig de nombreux entrepôts et d'autres bâtiments où du matériel pourrait être stocké et où l'on pourrait loger des hommes.

3. J'apprends qu'un certain major général Eberhard a assumé maintenant le commandement ici.

---

No. 41.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, 31 Juillet 1939.*

J'ai demandé aujourd'hui au Ministre des Affaires Etrangères quelles impressions il avait rapportées de sa visite à Gdynia et jusqu'à quel point il pensait que la détente à Dantzig, annoncée au cours de la conversation entre le Gauleiter et le Haut Commissaire, pouvait être prise au sérieux.

2. Mr. Beck me dit que, malheureusement, il n'y avait aucune indication de ce que le Sénat de Dantzig eût l'intention de se conduire plus raisonnablement. Il vient de demander que la police douanière Polonaise, qui accompagne les fonctionnaires des douanes au cours de leurs missions, soit retirée, bien qu'elle ait été employée à Dantzig par les autorités douanières Polonaises depuis quelques années déjà.

3. Il était possible, dit-il, que la remilitarisation de Dantzig ne soit plus poussée aussi activement, et il ne possédait pas d'informations quant aux intentions du Gouvernement Allemand d'envoyer un Officier Général prendre le commandement à Dantzig.

4. Il ne possédait pas, en outre, d'informations concernant une augmentation sérieuse des concentrations Allemandes sur la frontière Polo-

naise, mais il était quelque peu troublé par les rapports reçus de quelque huit Agents Consulaires Polonais en Allemagne, indiquant qu'une propagande officielle intensive y était actuellement poursuivie, pour démontrer la nécessité d'une guerre contre la seule Pologne, excluant toute intervention Britannique ou Française. Ceci, compte tenu des avis envoyés aux réservistes Allemands qui doivent être appelés sous les drapeaux pendant la seconde quinzaine d'août, présente un caractère d'assez mauvais augure. Il ajouta qu'une propagande intensive était également menée en Prusse Orientale, où l'on convoquait des réservistes jusqu'à l'âge de 58 ans.

5. Mr. Beck ne pensait pas que le moment fût déjà venu pour faire tenir conjointement un avertissement sérieux aux autorités de Dantzig, et il avait le sentiment qu'il serait bon d'attendre qu'une évolution de la situation permit de voir jusqu'à quel point la suggestion d'une détente faite par le Gauleiter devait être prise au sérieux.

6. L'essentiel était de démontrer par tous les moyens possibles la solidarité des trois Gouvernements de Grande-Bretagne, de France et de Pologne, dans leur résistance contre une agression Allemande, quelle qu'en soit la nature.

---

No. 42.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, le 2 Août 1939.*

J'ai discuté aujourd'hui assez longuement, mais de façon privée, la situation de Dantzig avec le Vice-Ministre des Affaires Étrangères et lui ai demandé plus spécialement des informations à propos de la controverse relative à la réduction du personnel des douanes Polonais dans l'Etat Libre. Mr. Arciszewski m'a dit qu'il y a trois ans, il existait environ trente inspecteurs des douanes Polonais, mais que, devant les nombreux cas de contrebande et autres infractions, quelque quatre-vingts gardes-frontières leur avaient été adjoints dans un but de surveillance. Les gardes-frontières portent un uniforme différent de celui des inspecteurs des douanes, et le Vice-Ministre pensait que si le Sénat de Dantzig agissait de bonne foi, sans interpréter chaque concession comme un signe de faiblesse, il serait possible d'arriver à quelque arrangement, par lequel les fonctionnaires des douanes et les gardes-frontières se verraient pourvus d'un uniforme identique, et qui permettrait de réduire quelque peu le nombre de ces derniers. Il ne pensait pas qu'il fallût prendre trop au sérieux la menace d'une union douanière avec l'Allemagne, étant donné que jusqu'à présent, le Sénat n'avait jamais osé trop se découvrir. Il admettait que la situation générale pourrait devenir critique vers la fin de ce mois, et fut d'accord pour dire qu'il était extrêmement difficile de déterminer une limite à partir de laquelle le Gouvernement Polonais serait obligé de réagir sérieusement contre l'accentuation des méthodes subreptices par lesquelles l'Allemagne essayait de faire surgir un *fait accompli* à Dantzig, mais il pensait encore qu'elle hésiterait avant d'en arriver au point où une crise sérieuse deviendrait inévitable.

Il admettait que la situation pourrait passer en l'espace de quelques heures du plan politique au plan militaire, mais il avait le sentiment que l'on exagérerait jusqu'à un certain point les préparatifs militaires à Dantzig. Si le Reich ne désirait ni ne pensait participer à une guerre européenne à propos de la question de Dantzig, et s'il se présentait des signes réels



de détente, les conversations pourraient reprendre, mais il pensait que les assertions de Herr Forster n'étaient, dans les circonstances présentes, qu'une manœuvre, et qu'à moins d'indications sérieuses d'intentions raisonnables de la part du Gouvernement Allemand, il serait impossible de discuter une solution quelconque d'ordre pratique.

---

Nouvelle aggravation de la situation à Dantzig.

No. 43.

*Mr. Norton au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, 4 Août 1939.*

Ce soir, Mr. Beck, par le truchement de son Chef de Cabinet, m'a informé qu'à quatre postes de douane, à la frontière Dantzig-Prusse Orientale, les inspecteurs des douanes Polonais ont été informés aujourd'hui que, par décision du Sénat de Dantzig, il ne leur serait plus permis dorénavant de s'acquitter de leur mission.

2. Le Gouvernement Polonais considère cette démarche comme extrêmement grave. Jusqu'à présent le Sénat de Dantzig avait agi clandestinement, mais cette fois il y avait un défi ouvert aux intérêts Polonais.

3. Le Commissaire Général Polonais a, en conséquence, reçu des instructions pour remettre ce soir une note demandant confirmation immédiate que les inspecteurs des douanes Polonais seront autorisés à remplir leur mission, et avertissant le Sénat que si on les en empêchait, le Gouvernement Polonais réagirait de la façon la plus énergique. La réponse est demandée pour demain soir 5 heures.

4. Le Chef de Cabinet ne pouvait pas dire quelles seraient les mesures que prendrait le Gouvernement Polonais. Mr. Beck se proposait, dit-il, de me donner d'autres informations demain matin. En attendant il était extrêmement désireux que le Gouvernement de Sa Majesté fût informé immédiatement de la tournure sérieuse que les événements avaient prise.

5. Pour autant que je sache, la note Polonaise ne sera pas publiée, et son contenu ne sera pas révélé à la presse.

6. Mr. Burckardt est informé par les soins du Commissaire Général Polonais.

---

No. 44.

*Mr. F. M. Shepherd au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Dantzig, le 4 Août 1939.*

Le représentant Polonais, à son retour de Varsovie, a vu ce matin le Haut Commissaire et lui a donné lecture de la traduction d'une note qu'il remettra au Sénat cet après-midi. Elle est polie, mais ferme, et se termine sur une note conciliante. Se référant à la menace d'ouvrir la frontière de la Prusse Orientale, Mr. Chodacki a prié le Haut Commissaire de transmettre au Président du Sénat une communication personnelle lui indiquant qu'une telle initiative constituerait pour la Pologne un « casus belli ».

2. Le Président du Sénat s'est plaint au Haut Commissaire de ce que le Gauleiter ne lui avait pas fait part du désir du Führer de mettre fin à

la « guerre des notes », et de préparer une détente. Herr Greiser était furieux d'avoir été mis dans une situation fautive et dit qu'il n'aurait pas envoyé ses notes du 29 Juillet, s'il avait été tenu au courant.

3. Le Président et le représentant Polonais se rencontreront au domicile du Haut Commissaire le 7 Août.

---

No. 45.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, le 9 Août 1939.*

L'attitude Polonaise dans le conflit ouvert récemment par la tentative de Dantzig d'éliminer l'inspection des douanes Polonaise a été ferme, mais d'une modération étudiée. Au début, l'on n'a pas essayé de représenter le Sénat de Dantzig comme ayant fait un pas en arrière, mais, comme cela était fatal, les journaux ont, depuis, reproduit des commentaires dans ce sens, puisés dans la presse Française et Britannique. Le Gouvernement Polonais a dit fort peu de choses à la presse de ce qui s'était réellement passé, et maintenant encore, aucune limite de temps n'a été mentionnée. L'attitude Polonaise, en ce qui concerne des conversations diplomatiques, est également modérée.

2. Il est vrai que le 7 Août le journal indépendant conservateur *Czas*, dans un commentaire du discours du Maréchal Smigly-Ridz, a écrit que la Pologne était prête à se battre pour Dantzig et que devant l'essai de créer un fait accompli, les canons partiraient tout seuls. Il a également insisté longuement sur l'affirmation du Maréchal que la Pologne n'avait pas d'intention agressive (la presse allemande ne semble pas attacher d'intérêt à ce détail).

3. Aujourd'hui, l'Agence Télégraphique Polonaise — dans une communication de son correspondant en Allemagne — répond aux attaques du Deutsche Nachrichten Büro et de la presse Allemande, en indiquant que l'on avait sélectionné un passage de l'article du *Czas* de façon à donner une image déformée de l'opinion Polonaise et à représenter la Pologne comme un agresseur possible. « Provocation Polonaise », était l'expression employée en Allemagne pour qualifier les efforts de la Pologne pour défendre ses intérêts légitimes. « Une salve tirée par les canons Allemands, ce sera le point final à l'histoire de la Pologne moderne. » Tel était le pieux désir « d'une Allemagne pacifique et persécutée ». La communication concluait en insistant de nouveau sur le fait que chacun savait que la Pologne n'avait pas d'intentions agressives.

4. Je crains qu'à des époques où le sentiment national s'exaspère, il ne soit à peu près inévitable que des observations similaires à celles du *Czas* paraissent dans la presse. L'expérience démontre que les Allemands peuvent s'indigner à propos de n'importe qui et de n'importe quoi, si tel est le désir de Goebbels. La « provocation » d'un seul article paru dans un petit journal indépendant de Varsovie, se compare de façon étrange aux déclarations officielles faites par le Docteur Goebbels et Herr Forster à Dantzig, et à la violation quotidienne, tant militaire que civile, de tous les traités sur lesquels se fondent les droits de la Pologne.

5. Il est possible que la campagne Allemande ait pour but de masquer le pas en arrière du Sénat à Dantzig, où la situation est considérée comme un peu plus facile.

6. Bien entendu, je continuerai à prêcher ici la modération, tant dans les déclarations officielles que dans la presse.

No. 46.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, le 10 Août 1939.*

Le Ministre des Affaires Etrangères m'a fait tenir aujourd'hui le texte de la communication qui a été faite, en date d'hier, par le Secrétaire d'Etat au Chargé d'Affaires de Pologne à Berlin, et celui de la réponse remise cet après-midi au Gouvernement Polonais. Les textes de ces communications qui sont strictement confidentielles, et qui ne seront pas publiés pour le moment, font l'objet de mon télégramme immédiatement suivant. Les deux communications ont été faites verbalement, bien que, dans les deux cas, des notes aient été prises de leur contenu.

2. Mr. Beck a attiré mon attention sur la nature très grave de la démarche Allemande, étant donné que c'était la première fois que le Reich intervenait directement dans un différend entre la Pologne et le Sénat de Dantzig. Déjà, par les soins de l'Ambassadeur de Pologne à Londres, il avait brièvement averti Votre Seigneurie de ce qu'il m'avait communiqué, mais il m'a demandé de vous prier d'étudier la possibilité d'entreprendre à Berlin une action qui renforcerait l'attitude Polonaise. Il s'en remettait à Votre Seigneurie pour toute décision quant à la forme d'une telle action, mais serait heureux en tout cas d'apprendre votre opinion sur la signification de cette démarche du Reich. Mr. Beck a fait une communication similaire à mon collègue Français.

3. Il a ajouté que le Haut Commissaire lui avait communiqué la teneur de la conversation que Mr. Burckhardt avait eue ce matin avec Herr Forster. L'entretien fut relativement calme, et Herr Forster a dit que Herr Hitler lui avait déclaré qu'étant donné la gravité de la situation, aucun incident ne devait se produire en ce moment à Dantzig. M. Herr Forster a dit que, dans la déclaration qu'il devait faire ce soir, il avait l'intention de s'occuper du ton agressif de la presse Polonaise.

4. Mr. Beck termina en disant qu'il avait l'impression qu'une crise politique sérieuse se développerait pendant la dernière quinzaine de ce mois et que si elle ne conduirait pas fatalement à la guerre, elle demanderait cependant à être traitée avec beaucoup de précaution. Le Gouvernement Polonais ne prenait pas pour l'instant de nouvelles mesures militaires, mais il m'informerait immédiatement si ces dernières devenaient nécessaires.

5. Mr. Beck a déclaré que s'il n'avait pas cru nécessaire, dans sa réponse au Gouvernement Allemand, de faire allusion à la question spécifique des inspecteurs de douane Polonais, il aurait été cependant à même de réfuter les allégations Allemandes, car le Gouvernement Polonais possédait la preuve écrite de ce que les fonctionnaires des douanes de Dantzig avaient reçu des autorités des instructions précises d'informer les inspecteurs Polonais qu'ils ne pourraient pas exercer plus longtemps leurs fonctions.

No. 47.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, le 10 Août 1939.*

Mon télégramme immédiatement précédent.

Ci-dessous traduction de la note verbale Allemande :

« Le Gouvernement Allemand a appris avec une vive surprise la teneur d'une note adressée par le Gouvernement Polonais au Sénat de la Ville Libre de Dantzig, dans laquelle le Gouvernement Polonais demande, sous forme d'ultimatum, l'annulation d'une prétendue mesure dont l'existence se fondait sur des faux bruits. Cette mesure, destinée à empêcher l'activité des inspecteurs de douane Polonais, n'a pas été en fait décrétée par le Sénat. Dans le cas d'un refus, la menace est exprimée de prendre des mesures de représailles.

« Le Gouvernement Allemand est obligé d'attirer l'attention sur le fait qu'une répétition de pareilles demandes, ayant le caractère d'un ultimatum et adressées à la Ville Libre de Dantzig, comme d'ailleurs celle de menaces de représailles, conduirait à une aggravation des relations Polono-Allemandes, et que la responsabilité des conséquences incomberait exclusivement au Gouvernement Polonais, le Gouvernement Allemand étant obligé de décliner par la présente et dès maintenant toute responsabilité à cet égard.

« En outre, le Gouvernement Allemand appelle l'attention du Gouvernement Polonais sur le fait que les mesures prises par lui pour empêcher l'exportation vers la Pologne de certaines marchandises Dantziçoises sont de nature à causer de lourdes pertes économiques à la population de Dantzig.

« Si le Gouvernement Polonais persistait à maintenir de telles mesures, le Gouvernement Allemand est d'avis que, dans la situation actuelle, la Ville Libre de Dantzig n'aurait d'autre choix que de rechercher ailleurs des occasions d'exporter et, par conséquent aussi, d'importer des marchandises. »

2. Suit la traduction de la réponse Polonaise :

« Le Gouvernement de la République Polonaise a appris avec la plus vive des surprises la déclaration faite le 9 Août 1939 par le Secrétaire d'Etat au Ministère des Affaires Etrangères Allemand au Chargé d'Affaires de Pologne *par intérim* à Berlin, concernant les relations existantes entre la Pologne et la Ville Libre de Dantzig. Le Gouvernement Polonais, en effet, n'aperçoit aucune base juridique capable de justifier une intervention de l'Allemagne dans ses relations.

« Si des échanges de vues concernant le problème de Dantzig ont eu lieu entre le Gouvernement Polonais et le Gouvernement Allemand, ils n'avaient pour base que la seule bonne volonté du Gouvernement Polonais et n'étaient fondées sur aucune sorte d'obligation.

« En réponse à la déclaration susmentionnée du Gouvernement Allemand, le Gouvernement Polonais est obligé d'avertir le Gouvernement Allemand qu'à l'avenir, comme par le passé, il réagira en employant tels moyens et telles mesures de l'opportunité desquels il demeurera seul juge, contre toute tentative des autorités de la Ville Libre qui tendrait à compromettre les droits et les intérêts que la Pologne y possède en vertu de ses accords, et qu'il considérera toute intervention future du Gouvernement Allemand au détriment de ces droits et de ces intérêts comme un acte d'agression. »

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax.*

*Berlin, 16 Août 1939.*

Le Secrétaire d'Etat auquel j'ai rendu visite hier au soir, m'a dit immédiatement que la situation s'était très profondément aggravée depuis le 4 Août. Lors de notre dernière entrevue, il l'avait considérée comme moins dangereuse que l'année dernière; actuellement, il pensait qu'elle était non moins périlleuse et des plus critiques. L'aggravation était due premièrement à l'ultimatum adressé en date du 4 Août au Sénat de Dantzig; deuxièmement à la dernière phrase — qu'il cita — de la réponse Polonaise au Gouvernement Allemand en date du 10 Août, mais également, et d'une façon générale, à la politique, évidemment voulue, de persécution et d'extermination de la minorité Allemande en Pologne.

J'ai dit au Baron von Weizsäcker qu'il y avait tout un autre côté de la question. La note Polonaise du 4 Août avait été rendue nécessaire par les mesures successives, particulièrement par celles ayant un caractère militaire, adoptées à Dantzig en vue d'y saper la position Polonaise; la réponse Polonaise du 10 Août avait été provoquée par la note verbale Allemande du 9 Août, et par ailleurs ne définissait comme agression que « des actes au détriment des droits et intérêts Polonais »; l'Ambassadeur de Pologne, pas plus tard qu'hier, s'était plaint à moi des nombreux cas de persécution de la minorité Polonaise en Allemagne.

Le Secrétaire d'Etat répliqua avec une certaine véhémence que si certains cas de persécution isolés de Polonais s'étaient produits, il n'y avait absolument aucune comparaison entre eux et les événements en Pologne. Jusqu'à présent, dit-il, les journaux Allemands n'avaient pas insisté outre mesure sur ce qui se passait à ce point de vue, mais il y avait une limite à toute chose et elle venait d'être atteinte. Selon son expression, « la coupe était pleine jusqu'au bord ». (En d'autres mots, la patience de Herr Hitler était maintenant épuisée.)

Il admettait le fait de la militarisation de Dantzig, mais affirma qu'elle avait un caractère purement défensif, et visait à protéger la ville contre celui qui aurait dû être son protecteur.

En ce qui concerne la note Polonaise du 10 Août, il me dit que si toute intervention de l'Allemagne au détriment des droits et intérêts Polonais à Dantzig devait être considérée comme un acte d'agression, cela revenait à demander à l'Allemagne de se désintéresser complètement de la Ville Libre, étant donné que le sens même des négociations passées avec la Pologne était de modifier en faveur de l'Allemagne la situation qui régnait là-bas. C'était là une prétention qui rendait toute la situation intolérable, et même le Gouvernement de Sa Majesté avait admis que certaines modifications pourraient être nécessaires.

J'ai répondu au Baron von Weizsäcker que le malheur voulait que l'Allemagne ne considérât jamais qu'un seul côté de toute question et demandât constamment que toute chose fût modifiée en sa faveur. Nous avons discuté avec acrimonie des raisons et des torts dans l'affaire, sans apparemment arriver à nous convaincre l'un l'autre. Il est inutile que je vous importe avec tous ces détails.

Finalement j'ai dit que ce qui avait été fait ne pouvait plus être défait. Nous semblions, dis-je, être entraînés rapidement vers une situation dans laquelle aucune des deux parties ne pourrait céder et dont découlerait la

guerre. Herr Hitler voulait-il la guerre? J'étais prêt à croire que l'Allemagne ne céderait pas à l'intimidation. De son côté, le Gouvernement de Sa Majesté ne pourrait certainement le faire. Si l'Allemagne recourait à la force, nous résisterions par la force. Impossible de garder un doute quelconque à ce sujet. La situation avait été définitivement établie par le discours de Votre Seigneurie à Chatham House le 29 Juin, et par les déclarations du Premier Ministre à la Chambre des Communes le 10 Juillet. Il nous était impossible de dévier de cette attitude.

En réponse à une remarque de ma part, le Secrétaire d'Etat observa que si, avant le 5 Août, il eût été tout juste possible que l'Allemagne fit un premier geste, la chose était maintenant absolument inconcevable. Sans même tenir compte du récent ultimatum Polonais et de la note verbale parlant d'agression, une initiative Allemande aurait été difficilement possible, étant donné le discours du Colonel Beck en date du 5 Mai, dans lequel il avait daigné dire que si l'Allemagne acceptait les principes établis par lui, la Pologne serait prête à causer, mais non point autrement. C'était là un langage que l'Allemagne ne pouvait admettre. J'ai donné la réplique qui s'imposait. La seule réponse du Secrétaire d'Etat fut qu'en tout état de cause, il était maintenant purement académique de parler d'une initiative Allemande.

Le Baron von Weizsäcker poursuivit alors en disant que le malheur voulait que l'appréciation que le Gouvernement Allemand portait sur la situation fût totalement différente de celle du Gouvernement de Sa Majesté. L'Allemagne, avec sous ses yeux les innombrables cas de persécution d'Allemands, ne pouvait reconnaître que les Polonais fissent preuve de calme et de retenue : l'Allemagne croyait que la Pologne courait à sa ruine, délibérément et les yeux fermés ; l'Allemagne était convaincue que le Gouvernement de Sa Majesté ne comprenait pas où sa politique d'encerclement et d'assistance aveugle à la Pologne le conduisait, lui et l'Europe ; et, finalement, son propre Gouvernement ne voulait ni ne pouvait croire que la Grande-Bretagne se battrait dans n'importe quelle circonstance, et quelles que fussent les folies auxquelles les Polonais pourraient se livrer.

J'ai répondu au Baron von Weizsäcker que c'était là une théorie fort dangereuse, et qui rappelait Herr von Ribbentrop, lequel n'avait jamais été capable de comprendre la mentalité Britannique. Si les Polonais se trouvaient obligés par un acte quelconque de l'Allemagne à recourir aux armes pour se défendre, il n'y avait pas l'ombre d'un doute que nous leur donnerions notre pleine assistance armée. Nous avons abondamment affirmé cette résolution et l'Allemagne ferait une erreur tragique si elle s'imaginait le contraire.

Le Secrétaire d'Etat me répondit qu'il voudrait s'exprimer d'une façon différente (et il m'a donné à comprendre que cette phrase n'était pas de son cru) : l'Allemagne croyait que l'attitude des Polonais serait ou était telle, qu'elle libérerait le Gouvernement Britannique de toute obligation à suivre aveuglément toutes les excentricités d'un aliéné.

Je répondis au Secrétaire d'Etat que nous tournions dans un cercle vicieux. Le Gouvernement Polonais, dis-je, avait montré jusqu'à présent une prudence extrême et ne prendrait d'ailleurs aucune mesure importante sans d'abord se consulter avec nous, tout comme je croyais bien, qu'en conformité avec leur accord militaire, le Gouvernement Allemand ne prendrait aucune décision irrévocable sans s'être d'abord consulté avec le Gouvernement Italien. Le Gouvernement de Sa Majesté avait donné sa parole

et devait demeurer seul juge de son action. C'était par conséquent pure hypothèse que de parler de « n'importe quelle circonstance » ou d'une « soumission aveugle à la volonté de la Pologne ».

Le Baron von Weizsäcker répondit que la Pologne n'avait pas consulté le Gouvernement de Sa Majesté, ni avant que Mr. Chodacki, qui n'aurait pu agir sans l'autorisation préalable du Colonel Beck, n'eût adressé son ultimatum au Sénat de Dantzig, ni avant de répondre à la note verbale Allemande du 9 Août. Cependant, dans son opinion, c'étaient bien là deux mesures capitales, lourdes des plus sérieuses conséquences. Il admettait, disait-il, que certains Polonais étaient, ou désiraient être prudents, mais malheureusement ce n'étaient pas eux qui, aujourd'hui, gouvernaient la Pologne. La vraie politique de la Pologne, que le Gouvernement de Sa Majesté ne pouvait pas contrôler et qu'il ignorait probablement, c'étaient les milliers de cas de persécutions et d'excès commis contre les Allemands en Pologne. C'était là une politique basée sur la croyance Polonaise en un soutien illimité de la part des Gouvernements Britannique et Français. Qui donc, me demanda-t-il, pourrait maintenant amener les Polonais à abandonner de telles méthodes? C'étaient ces méthodes, combinées avec les articles d'encouragement de la presse Polonaise, qui rendaient la situation dorénavant intenable et si extrêmement dangereuse. L'affaire, depuis le 4 Août, s'était modifiée jusqu'à paraître du plus extrême sérieux et de la dernière urgence. Jusqu'à présent on avait laissé aller les choses, mais le point a été atteint, à partir duquel il n'était plus possible de laisser faire.

Il est certain que le Baron von Weizsäcker exprimait, comme il me l'a affirmé d'une façon très solennelle, l'opinion réfléchie de son Gouvernement et définissait la situation telle qu'il la voyait lui-même. Tout en admettant qu'il ne pouvait affirmer la chose avec certitude, il m'a dit que probablement Herr Hitler assisterait à la célébration de Tannenberg le 27 Août. Mais il semblait dire que les choses pourraient bien ne pas dépendre seulement d'un discours. Cependant, si rien ne se passe d'ici là, j'ai peur qu'il faille nous attendre là-bas au moins à quelques déclarations belliqueuses de Herr Hitler, sur lesquelles il pourrait bien lui être difficile de revenir plus tard. Comme le Baron von Weizsäcker le fit observer lui-même, la situation, sous un certain rapport, était même plus grave que l'an dernier, étant donné que Mr. Chamberlain ne pouvait pas à nouveau se rendre en Allemagne.

Une chose m'a fait impression : le détachement et le calme du Baron von Weizsäcker. Il semblait tout à fait confiant, et affirmait sa foi dans le fait que l'assistance Russe aux Polonais serait non seulement tout à fait négligeable, mais qu'à la fin l'U.R.S.S. se joindrait au partage des dépouilles polonaises. Mon insistance sur le caractère inévitable de l'intervention Britannique ne semblait pas non plus l'émouvoir.

---

No. 49.

*Note explicative sur la rencontre de Herr Hitler avec Mr. Burckhardt le 11 Août 1939.*

Mr. Burckhardt avait accepté une invitation de la part de Herr Hitler de lui rendre visite à Berchtesgaden. Mr. Burckhardt a donc eu, le 11 Août, une conversation d'un caractère privé avec Herr Hitler; il est entendu que la question de Dantzig, dans ses rapports avec la situation européenne générale, y fut discutée.

*Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard, Varsovie.*

(Télégramme.)

*Foreign Office, 15 Août 1939.*

J'ai l'impression que Herr Hitler est toujours indécis, qu'il est désireux d'éviter la guerre et de ne point frapper, s'il peut le faire sans perdre la face. Etant donné qu'il y a pour lui une possibilité de ne pas précipiter les événements, il est évidemment essentiel de ne lui fournir aucun prétexte pour agir, que les conversations au sujet de Dantzig paraissent ou non possibles à un moment donné. Il paraît par conséquent de première importance de s'efforcer à ce que les problèmes locaux (inspecteurs des douanes, margarine, harengs, etc.) soient réglés immédiatement, et d'empêcher que des questions de procédure ou de prestige à Dantzig, y fassent obstacle. Il paraît également essentiel que le Gouvernement Polonais fasse tous ses efforts pour modérer sa presse, même en face d'une campagne des journaux Allemands, et pour intensifier ses efforts en vue d'empêcher des attaques contre sa minorité Allemande.

2. Je voudrais prier Mr. Beck d'agir, quand il s'occupe de problèmes locaux de Dantzig, par l'intermédiaire du Haut Commissaire, ou tout au moins après consultation avec lui, plutôt que directement auprès du Sénat. J'aimerais que Mr. Beck traitât Mr. Burckhardt avec la plus entière confiance, étant donné que, selon moi, il fait de son mieux dans une situation très difficile.

3. Si même le moment actuel peut ne pas être opportun pour une négociation des problèmes d'ordre général par opposition avec des différends locaux, le Gouvernement Polonais ferait bien, selon moi, de continuer à affirmer clairement qu'il demeure prêt, en tout temps, et l'essentiel se trouvant garanti, à examiner, s'il y avait des chances de succès, la possibilité d'une négociation au sujet de Dantzig. Je considère une telle attitude comme importante au point de vue de l'opinion mondiale.

4. Avant de parler à M. Beck selon les directives ci-dessus, je vous prie de vous concerter avec votre collègue Français, qui recevra des instructions d'un caractère général similaire, de façon à ce que, vis-à-vis de M. Beck, vous puissiez suivre à peu près la même ligne.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, le 15 Août 1939.*

J'ai parlé au Ministre des Affaires Etrangères dans le sens de votre télégramme du 15 août. M. Beck était d'accord pour reconnaître que Herr Hitler était probablement toujours indécis sur le sens de son action. Néanmoins, il jugeait l'activité militaire allemande troublante, bien qu'à présent il ne la considérât pas d'une façon par trop alarmiste.

2. M. Beck était d'accord sur l'opportunité d'un effort pour résoudre toutes les questions locales à Dantzig et me dit qu'il faisait de son mieux pour séparer les questions économiques des questions politiques, en vue de régler les premières d'une façon rapide et équitable. Il espérait que la conversation de demain entre le Commissaire Général Polonais et le Président du Sénat pourrait donner quelques résultats.



3. M. Beck me dit que s'il n'arrivait pas à régler directement un nouvel incident qui était survenu, il ferait appel à l'intervention de M. Burckhardt.

4. Cet incident est le suivant : Trois inspecteurs des douanes Polonais, alors qu'ils faisaient leur ronde du port dans un canot à moteur, découvrirent un bateau allemand entrant dans le port, tous feux éteints. Soupçonnant de la contrebande de munitions, ils ont dirigé leurs projecteurs sur lui. Quand ils accostèrent, la police Dantzicoise les arrêta. Le Commissaire Général Polonais a envoyé une note demandant leur élargissement, mais en un langage qui n'était pas indûment énergique. S'il ne recevait pas promptement une réponse, il inviterait le Haut Commissaire à régler cet incident.

5. En ce qui concerne la presse, il me fit remarquer que ce n'étaient pas les Polonais, mais bien la presse Britannique et d'autres journaux étrangers qui, les premiers, avaient indiqué que la fermeté du Gouvernement Polonais avait obligé le Sénat à céder dans l'affaire des inspecteurs des douanes Polonais.

#### Traitement de la minorité en Pologne.

No. 52.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, 24 Août 1939.*

Si je suis évidemment hors d'état de vérifier toutes les allégations produites par la presse Allemande en ce qui concerne la persécution de la minorité en Pologne, j'ai pu cependant me rendre compte, d'après les enquêtes que j'ai faites, que la campagne constitue une déformation et une exagération grossières des faits.

2. Les accusations où l'on affirme que les Allemands sont battus avec des chaînes, qu'on les précipite dans des barbelés, qu'on les oblige à proférer en chœur des insultes contre Herr Hitler, sont simplement stupides, mais de nombreux cas individuels et spécifiés se sont démontrés également faux.

3. M. Karletan, par exemple, arrêté le 15 août, à propos du meurtre d'un agent de police Polonais, aurait, selon la presse Allemande, été battu jusqu'à ce que mort s'ensuivit, alors que sa femme et ses enfants étaient jetés par la fenêtre. Le correspondant du *Manchester Guardian* me rapporte que, dimanche dernier, il lui a rendu visite à sa prison et qu'il l'a trouvé en bonne santé. Il n'avait été aucunement battu ou blessé. L'histoire de sa femme et de son enfant manquait également de tout fondement.

4. Il est exact que beaucoup de membres de la minorité Allemande ont quitté la Pologne illégalement, mais j'apprends à la fois du Consul Britannique *par intérim* à Kattowitz et du Vice-Consul Britannique à Lodz, que les Allemands eux-mêmes ont donné à beaucoup d'entre eux l'ordre de partir. Il y eut un premier exode au mois de mai dernier. Par la suite, un grand nombre a demandé à revenir, mais les Polonais n'étaient pas particulièrement désireux de les accueillir, étant donné que, sans aucun doute, ils avaient été entraînés pour la propagande, le sabotage et l'espionnage, activités poursuivies déjà par la Jung Deutsche Partei (Parti Jeune-Allemand) à Kattowitz. Dans la région de Lodz, un certain nombre d'entre ceux qui sont partis récemment, ont ramassé tout l'argent et utilisé tout le crédit possible avant leur départ, et le Voïvode a dit, le 20 août, au Vice-

Consul, que selon les preuves qu'il possédait, il était convaincu que le Consulat Allemand avait transféré ces fonds en Allemagne, et que sans aucun doute il était complice de leur départ... Beaucoup de ceux qui sont partis, plus spécialement de Lodz, appartiennent au milieu cultivé et l'on y compte, dit-on, Herr Witz, chef du Volksbund. Le Vice-Consul Britannique à Lodz rapporte que de nombreuses organisations Allemandes ont été dissoutes là-bas, mais que, de notoriété publique, elles avaient fait de la propagande nazi, et que les autorités Polonaises ne pouvaient pas complètement fermer les yeux sur cela. Je pense cependant que beaucoup d'Allemands ont perdu leur emploi, plus particulièrement dans des usines ayant un caractère militaire ou semi-militaire et environ 2.000 ouvriers ont quitté Tomaszow.

5. Beaucoup de ceux qui ont ainsi abandonné leurs foyers l'ont fait indubitablement parce qu'ils désiraient être du côté Allemand du front dans le cas d'une guerre, et d'une façon générale l'on est d'accord sur le fait qu'il y a, actuellement, moins d'incidents individuels avec les membres de la minorité qu'au mois de mai dernier.

6. Le Ministre des Affaires Étrangères me dit que le chiffre de 76.000 réfugiés cité par la presse allemande est une grossière exagération; je dirais que celui de 17.000 constitue un maximum absolu. Le correspondant de la *Gazeta Polska* à Berlin a demandé qu'on lui montrât les camps où se trouveraient ces 76.000 réfugiés; apparemment, il n'a pas reçu de réponse.

7. En Silésie la frontière n'est pas intégralement ouverte, mais un système spécial de « cartes de frontière » est appliqué et un trafic quotidien considérable demeure possible. Les autorités Allemandes ayant fermé la frontière à Rybnik, endroit où les Polonais avaient l'habitude de passer en Pologne, les autorités Polonaises l'ont fermée ailleurs, au point où les Allemands passaient en Allemagne. Étant donné les révélations sur les activités de la Jung-Deutsche Partei, les autorités Polonaises estiment qu'un contrôle plus serré du trafic frontalier était de toute façon nécessaire.

8. La presse Polonaise a publié récemment de nombreuses réclamations concernant la déportation en masse de Polonais des districts frontaliers de Silésie et de la Prusse Orientale vers l'intérieur de l'Allemagne, des actes de vandalisme, spécialement dans le district d'Allenstein, la fermeture de toutes les librairies Polonaises en Silésie, et autres formes de persécutions. D'après l'officieuse *Gazeta Polska*, 976 cas de violence contre la minorité ont été relevés d'avril à juin, et depuis, affirme-t-on, le nombre de ces cas a augmenté au delà de toutes les limites. Au cours des derniers jours, cependant, aucune autre information n'a été publiée, M. Beck ayant « refroidi » la presse.

9. D'une façon générale, les organes sérieux de la presse Polonaise n'ont pas publié de violentes diatribes, encore moins ont-ils réclamé pour la Pologne le moindre territoire allemand et *V.A. B. C.*, récemment cité en Allemagne, est un journal de violente opposition, ayant fort peu de réputation et moins d'influence encore.

---

No. 53.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, 26 Août 1939.*

Toute une série d'incidents se sont à nouveau produits hier, à la frontière allemande.

2. Une patrouille Polonaise a rencontré un détachement Allemand près de Pelta, à un kilomètre de la frontière de la Prusse Orientale. Les Allemands ont ouvert le feu. La patrouille Polonaise a répondu, tuant le chef du détachement, dont le corps a été rendu.

3. Des bandes Allemandes ont également franchi la frontière Silésienne près de Szczyglo, à deux reprises près de Rybnik, et deux fois encore ailleurs. Ils ont tiré des coups de feu et attaqué, à coups de mitrailleuses et de grenades à main, des blockhaus et des postes de douane. Les Polonais ont vigoureusement protesté à Berlin.

4. La *Gazeta Polska*, dans un article de fond inspiré, déclare que ce sont là plus que des incidents. Il s'agit d'actes d'agression nettement préparés, exécutés par des détachements soumis à une discipline para-militaire et munis d'armes réglementaires de l'armée, et dans un cas il y avait un détachement de l'armée régulière. Les attaques sont plus ou moins continues.

5. Ces incidents n'ont pas entraîné la Pologne à abandonner une attitude défensive, calme et forte. Les faits parlaient par eux-mêmes et les actes d'agression venaient du côté Allemand. C'était là la meilleure réponse au déchainement de la presse Allemande.

6. Le Ministre des Affaires Etrangères annonce que, depuis, un détachement d'Allemands en uniforme a ouvert le feu par delà la frontière, tuant un Polonais et en blessant un autre.

---

No. 54.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, 26 Août 1939.*

Ministère des Affaires Etrangères dément catégoriquement histoire racontée par Herr Hitler à l'Ambassadeur de France que 24 Allemands auraient été tués récemment à Lodz et 8 à Bielsko. Fable inventée de toutes pièces.

---

No. 55.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, 27 Août 1939.*

Pour autant que je puisse en juger, les allégations Allemandes concernant les mauvais traitements infligés en masse à la minorité Allemande par les autorités Polonaises sont de grossières exagérations, sinon d'intégrales falsifications.

2. Il n'y a aucun signe que les autorités Polonaises civiles aient perdu en aucune façon le contrôle de la situation. Varsovie, et pour autant que je sache, le reste de la Pologne, demeure toujours complètement calme.

3. De telles allégations rappellent les méthodes de propagande nazi employées l'année dernière vis-à-vis de la Tchéco-Slovaquie.

4. En tout cas, c'est purement et simplement une politique de provocation délibérément appliquée par les Allemands qui, depuis mars dernier, a exacerbé les sentiments entre les deux nationalités. Je suppose que cela a été fait, avec pour but : a) de créer un esprit guerrier en Allemagne ; b) d'impressionner l'opinion publique à l'étranger ; c) de provoquer en Pologne soit le défaitisme, soit un apparent esprit d'agression.

5. Elle a échoué de façon éclatante dans la poursuite de ces deux derniers objectifs.

6. Il faut noter que Dantzig a été à peine mentionné par Herr Hitler.

7. Le traitement infligé par les Allemands aux Juifs Tchèques et à la minorité Polonaise serait un facteur apparemment négligeable, quand on le compare avec les prétendues souffrances des Allemands en Pologne, où, il faut l'indiquer, leur nombre n'atteint pas, dans n'importe quelle commune, plus de 10 o/o de la population.

8. En face de ces faits, il est difficile de douter que si Herr Hitler se décide pour la guerre, il le fera dans le seul but de détruire l'indépendance Polonaise.

9. Je ne perdrai aucune occasion d'insister auprès du Ministre des Affaires Etrangères sur la nécessité de faire tout son possible pour démontrer que les allégations de Herr Hitler en ce qui concerne la minorité Allemande sont fausses.

---

**Événements conduisant immédiatement à l'ouverture des hostilités  
entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, le 3 Septembre 1939.**

No. 56.

*Lettre du 22 Août 1939, du Premier Ministre au Chancelier Allemand.  
10, Downing Street, 22 Août 1939.*

Excellence,

Votre Excellence aura déjà pris connaissance de certaines mesures prises par le Gouvernement de Sa Majesté, et publiées ce soir même dans la presse et par la radio.

Ces mesures, dans l'opinion du Gouvernement de Sa Majesté, ont été rendues nécessaires par les mouvements de troupes signalés d'Allemagne et par le fait qu'apparemment, l'annonce d'un accord Germano-Soviétique est considéré dans certains milieux de Berlin comme de nature à indiquer que l'intervention de la Grande-Bretagne en faveur de la Pologne n'est plus une éventualité avec laquelle il faille compter. L'on ne saurait commettre plus grave erreur. Quelle que puisse être finalement la nature de l'Accord Germano-Soviétique, il ne saurait modifier les obligations de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Pologne, telles qu'elles ont été confirmées en public de façon répétée et claire par le Gouvernement de Sa Majesté, et auxquelles ce dernier est fermement résolu à se conformer.

Il a été prétendu que si le Gouvernement de Sa Majesté avait, en 1914, indiqué plus clairement sa position, la grande catastrophe aurait été évitée. Que cette allégation soit ou non justifiée, le Gouvernement de Sa Majesté est résolu à faire en sorte qu'à cette occasion il ne se produise pas un aussi tragique malentendu. Si la nécessité s'en présente, il est décidé et préparé à mettre sans délai en œuvre toutes les forces dont il dispose et il est impossible de prévoir la fin des hostilités, une fois qu'elles seront engagées. Ce serait une dangereuse illusion de croire que la guerre, une fois commencée, se terminerait rapidement, même si un succès avait pu être remporté sur l'un des divers fronts où elle s'engagera.

Après avoir ainsi défini notre position de façon parfaitement claire, je désire vous répéter ma conviction qu'une guerre entre nos deux peuples serait la plus grande calamité qui pût survenir. Je suis certain qu'elle n'est désirée ni par notre peuple, ni par le vôtre, et je me refuse à voir qu'il y

ait quelque chose dans les question pendantes entre l'Allemagne et la Pologne qui ne puisse et ne doive être résolu sans recours à la force, si seulement une atmosphère de confiance pouvait être rétablie, et permettre que les discussions se poursuivissent dans un climat différent de celui qui règne aujourd'hui.

Nous avons été, et nous serons en tout temps, disposés à prêter notre assistance à la création de conditions dans lesquelles pareilles négociations pourraient s'ouvrir, où il serait possible de discuter concurremment des problèmes plus vastes, affectant l'avenir des relations internationales, y compris les questions qui nous intéressent, nous et vous.

Cependant, les difficultés qui, dans l'état de tension actuelle, se présentent pour toute discussion pacifique, sont évidentes et, plus longtemps cette tension subsistera, plus la raison aura de peine à prévaloir.

Ces difficultés, cependant, pourraient être diminuées, sinon supprimées, si des deux côtés — et en fait de tous les côtés — pouvait, pour une période initiale, s'instaurer une sorte de trêve dans les polémiques de presse et dans toutes les manœuvres d'excitation.

S'il était possible de s'entendre pour une telle trêve, au cours de laquelle des mesures pourraient être prises pour étudier et ajuster les plaintes présentées des deux côtés en ce qui concerne le traitement des minorités, il est raisonnable d'espérer que l'on aurait pu établir les conditions favorables pour des négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne, au sujet des problèmes existant entre elles (avec l'aide d'un truchement neutre, si des deux côtés l'on estimait qu'une telle intervention serait utile).

Je suis cependant obligé de dire que l'espoir de mener de telles négociations à une fin heureuse serait mince, s'il n'était pas entendu au préalable que tout arrangement auquel on pourrait arriver serait, une fois conclu, garanti par d'autres Puissances. Le Gouvernement de Sa Majesté serait prêt, si le désir en était exprimé, à apporter telle contribution en son pouvoir à la mise en application pratique de telles garanties.

Je confesse qu'en ce moment je ne vois pas d'autre moyen d'éviter une catastrophe qui entraînerait l'Europe dans la guerre.

Devant les graves conséquences que l'action de ses dirigeants peut faire subir à l'humanité, je compte que Votre Excellence pèsera avec la plus extrême attention les considérations que je lui ai soumises.

A vous sincèrement.

NEVILLE CHAMBERLAIN.

No. 57.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (reçue le 24 Août).*

(Télégramme.)

Deux difficultés ont été soulevées hier au soir avant que ne fût fixée mon entrevue avec Herr Hitler. En premier lieu, on me demanda si je ne consentirais pas à attendre le retour de Herr von Ribbentrop. J'ai répondu que je ne pouvais attendre, mes instructions étant de remettre moi-même la lettre aussitôt que possible. Une heure environ plus tard, le Secrétaire d'Etat m'appelait à nouveau au téléphone, me demandant de lui communiquer le sens de la lettre et faisant allusion à la publication d'une certaine lettre personnelle, adressée l'année dernière à Herr Hitler.

J'ai répondu au Baron von Weizsäcker que je n'avais aucun souvenir qu'une lettre personnelle quelconque eût été publiée l'an dernier et je lui ai assuré que personne n'avait l'intention de publier celle-ci. En ce qui concernait la lettre du Premier Ministre, je lui ai dit que les trois points principaux étaient les suivants : 1. que le Gouvernement de Sa Majesté était résolu à remplir ses obligations envers la Pologne; 2. qu'il était prêt, pourvu qu'une atmosphère de paix fût créée, à discuter tous les problèmes qui affectaient nos deux pays et 3. que, pendant la période de « trêve », il serait heureux de voir s'ouvrir, à propos du problème des minorités, des négociations directes entre la Pologne et l'Allemagne.

Le Secrétaire d'Etat parut considérer que ces explications seraient probablement satisfaisantes, mais remit sa réponse définitive à 8 heures, ce matin. A l'heure dite, il me téléphona pour m'annoncer que les arrangements pris avaient été confirmés, et qu'il m'accompagnerait à Berchtesgaden, le départ de Berlin étant fixé à 9 h. 30 du matin.

Nous arrivâmes à Salzbourg peu après 11 heures du matin, et partîmes en voiture pour Berchtesgaden, où je fus reçu par Herr Hitler un peu après une heure de l'après-midi. J'avais recueilli l'impression que l'atmosphère allait probablement être des plus inamicales, et qu'en toute probabilité l'entrevue serait excessivement brève.

Afin de prendre mes précautions à cet égard, j'ai commencé la conversation en indiquant que j'avais reçu des instructions pour remettre personnellement au Chancelier une lettre du Premier Ministre de la part du Gouvernement de Sa Majesté, mais qu'avant de le faire je désirais présenter quelques observations préliminaires. J'étais, dis-je, reconnaissant à Son Excellence de m'avoir reçu si promptement, étant donné qu'il m'eût été impossible d'attendre le retour de Herr von Ribbentrop, le Gouvernement de Sa Majesté craignant, en effet, que la situation ne supportât aucun retard. Je demandai à Son Excellence de lire la lettre, non pas du point de vue du passé, mais en se plaçant à celui du présent et de l'avenir. Il était impossible d'effacer ce qui avait été fait, et il ne pourrait pas y avoir de paix en Europe sans collaboration Anglo-Allemande. Nous avions garanti la Pologne contre une attaque et nous tiendrions notre parole. Au cours des siècles de l'histoire, nous n'avions jamais, que je sache, manqué à notre parole. Nous ne pourrions pas le faire en ce moment et rester Britanniques.

Pendant toute cette première conversation, Herr Hitler se montra nerveux et intransigeant. Il ne fit pas de longs discours, mais son langage était violent et exagéré tout aussi bien envers l'Angleterre qu'envers la Pologne... Il commença par affirmer que la question Polonaise aurait été résolue dans les conditions les plus généreuses, sans le soutien injustifié de la part de l'Angleterre. J'ai attiré son attention sur les inexactitudes contenues dans cette affirmation, notre garantie ayant été donnée le 31 mars, et la réponse Polonaise datant du 26 mars. Il répliqua en disant que cette dernière avait été inspirée par une campagne de la presse Britannique qui, dans la semaine précédente, avait inventé une menace Allemande envers la Pologne. L'Allemagne n'avait pas déplacé un seul soldat, pas plus qu'elle ne l'avait fait à l'époque de la campagne de presse fallacieuse, similairement déclenchée le 20 mai de l'année dernière, à propos de la Tchécoslovaquie.

Il se livra ensuite à une violente attaque contre les Polonais, parla de 100.000 Allemands réfugiés de Pologne, de sévices contre les Allemands, de la fermeture d'institutions Allemandes et de la persécution systémati-

quement mise en œuvre par les Polonais contre les Allemands en général. Il me dit qu'il recevait tous les jours des centaines de télégrammes de ses compatriotes persécutés, qu'il ne pourrait le supporter plus longtemps, etc. Je l'interrompis en faisant observer que si je ne voulais pas essayer de nier ces persécutions (pas plus que celles que les Polonais subissaient en Allemagne), les récits de la presse Allemande étaient considérablement exagérés. Il avait mentionné des cas de castration d'Allemands. Le hasard voulait que je connusse un de ces cas. L'Allemand en question était un maniaque sexuel, qui avait eu le traitement qu'il méritait. Herr Hitler répliqua qu'il n'y avait pas eu un seul, mais bien six cas de ces cas.

Sa tirade suivante était dirigée contre le soutien Britannique donné aux Tchèques et aux Polonais. Il affirma que les premiers seraient aujourd'hui indépendants, si l'Angleterre ne les avait pas encouragés dans une politique hostile à l'Allemagne, il insinua que les Polonais le seraient demain si la Grande-Bretagne cessait de les encourager aujourd'hui. Suivit une autre tirade contre l'Angleterre dont pendant vingt ans il avait recherché l'amitié, avec pour seul résultat de voir chacune de ses avances repoussée avec dédain. La presse Britannique fut aussi insultée avec véhémence. J'ai contesté chaque point, j'ai sans cesse indiqué que ces affirmations étaient inexactes, avec pour seul effet de le lancer chaque fois dans une nouvelle tirade.

Pendant toute la conversation je me suis fermement maintenu sur le point 1, à savoir notre ferme décision de faire honneur à nos engagements vis-à-vis de la Pologne; Herr Hitler, de son côté, revenait sans cesse sur le point 3, les persécutions contre des nationaux Allemands en Pologne. Aucune allusion n'a été faite au point 2 qui paraissait ne pas l'intéresser, ainsi d'ailleurs qu'on m'en avait averti.

La plus grande partie de cette conversation était faite de récriminations, les seuls arguments réels étant ceux sur lesquels il insiste dans sa réponse, menaces contre la Pologne si les persécutions continuaient, contre l'Angleterre et la France si elles mobilisaient dans une proportion suffisante pour constituer un danger pour l'Allemagne.

A la fin de ce premier entretien, Herr Hitler, en réponse à mes avertissements répétés que toute action directe de l'Allemagne signifierait la guerre, observa que l'Allemagne n'avait rien à perdre, l'Angleterre par contre beaucoup, qu'il ne désirait pas la guerre, mais au besoin ne reculerait pas devant elle, que son peuple se tenait bien plus serré derrière lui qu'en septembre dernier.

J'ai répondu que j'étais convaincu qu'une solution sans guerre était toujours possible, et j'ai demandé pourquoi le contact avec les Polonais ne pourrait pas être repris. La réplique de Herr Hitler fut qu'aussi longtemps que l'Angleterre donnerait un chèque en blanc à la Pologne, le peu de raison de cette dernière rendrait toute négociation impossible. Je niai qu'il y eût un « chèque en blanc », avec pour seul résultat de faire repartir Herr Hitler de plus belle, et finalement nous tombâmes d'accord qu'il m'enverrait ou me remettrait sa réponse dans deux heures.

No. 58.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (reçu le 24 Août).*

(Télégramme.)

*Berlin, 24 Août 1939.*

Suite à mon télégramme du 23 août.

Après notre première conversation d'hier, je suis retourné à Salzbourg, étant entendu que si Herr Hitler désirait me revoir, je serais à sa disposition, mais que s'il n'avait rien à ajouter, il m'enverrait simplement par porteur, sa réponse au Premier Ministre.

Comme en l'occurrence il a demandé à me revoir, je suis revenu à Berchtesgaden. Cette seconde fois, il était très calme et n'a pas une seule fois élevé la voix. Notre entretien a duré de 20 à 30 minutes, sans apporter beaucoup de nouveau, sinon qu'en paroles il se montra bien plus catégorique que dans sa réponse écrite, quant à sa ferme décision d'attaquer la Pologne, si « un seul autre Allemand y était maltraité ».

J'ai parlé de la tragédie que serait la guerre et de l'immense responsabilité qui était la sienne, mais son unique réponse fut d'en rejeter la faute éventuelle sur la seule Angleterre. Je réfutai cette affirmation, mais ce ne fut que pour apprendre de lui que l'Angleterre était décidée à détruire et à exterminer l'Allemagne. Il avait, me disait-il, 50 ans et préférerait faire la guerre maintenant, plutôt qu'à 55 ou 60. Je lui ai répondu qu'il était absurde de parler d'extermination. Des nations ne pouvaient être exterminées, et l'intérêt Britannique commandait une Allemagne pacifique et prospère. Sa réponse fut que l'Angleterre combattait pour des races inférieures, alors que lui ne combattait que pour l'Allemagne. Les Allemands, cette fois, lutteraient jusqu'à leur dernier homme; s'il avait été Chancelier en 1914, les choses se seraient passées autrement.

Il parla plusieurs fois des offres répétées d'amitié qu'il avait faites à l'Angleterre et de leur rejet invariable et dédaigneux. Je rappelai les efforts que fit le Premier Ministre l'année dernière et son désir d'une coopération avec l'Allemagne. Il me répondit qu'à l'époque il avait cru en la bonne volonté de Mr. Chamberlain, mais qu'il n'y croyait plus, étant donné surtout les efforts d'encerclement qui s'étaient poursuivis au cours des derniers mois. Je lui fis remarquer combien cette opinion était erronée, mais il me répondit qu'il était enfin convaincu de l'exactitude de l'opinion que d'autres lui avaient soutenue dans le temps, à savoir que l'Angleterre et l'Allemagne ne pourraient jamais s'accorder.

En parlant du pacte de non-agression avec la Russie, il observa que c'était l'Angleterre qui l'avait forcé à conclure cet accord. Il n'en paraissait pas enthousiaste, mais il ajouta qu'une fois qu'un accord était signé par lui, ce serait pour une longue période. (Le texte de l'accord signé aujourd'hui le confirme et je serais surpris s'il ne venait s'y ajouter plus tard quelque chose qui dépasserait la simple non-agression.)

J'indiquai à la fin, que la guerre me semblait totalement inévitable si Herr Hitler persistait à vouloir entreprendre une action directe contre la Pologne, et j'ai exprimé mes regrets de l'échec de ma mission générale à Berlin et de celui de ma visite auprès de lui. L'attitude de Herr Hitler se résume ainsi : l'Angleterre est fautive et rien, sinon un changement complet de sa politique envers l'Allemagne, ne pourrait maintenant jamais le convaincre du désir Britannique d'entretenir de bonnes relations.

---

No. 59.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (reçu à 8 h. 30 du soir).*  
(Télégramme.)

*Berlin, 24 Août 1939.*

Je n'ai pas fait jusqu'à présent une allusion particulière au passage



souligne de la réponse de Herr Hitler (1) au Premier Ministre, visant la mobilisation générale Allemande en riposte aux mobilisations Britannique et Française.

2. Quand Herr Hitler me remit sa réponse réajustée, je lui demandai ce qu'il fallait entendre exactement par cette phrase, étant donné, lui dis-je, que je considérerais une mobilisation générale Allemande comme équivalant à la guerre. La réponse que je reçus fut confuse, comme l'était d'ailleurs le texte Allemand lui-même, mais le sens en était que si les mobilisations Française et Britannique étaient de nature à convaincre Herr Hitler que les Puissances Occidentales avaient l'intention de l'attaquer, il mobiliserait, comme mesure de légitime défense. Je lui fis remarquer que toute mobilisation militaire Britannique demeurerait en tout cas en dessous de ce qui existait déjà en Allemagne. La réponse de Herr Hitler fut que cette phrase devait être prise plus particulièrement comme un avertissement à la France et que, ainsi que je l'ai compris, le Gouvernement Français était ou serait informé en conséquence.

3. J'ai l'impression que la raison principale de l'insertion dans sa lettre de ce passage souligné était (a) d'indiquer que l'Allemagne ne pourrait être intimidée et (b) de servir de prétexte à une mobilisation générale, dans le cas et au moment où Herr Hitler prendrait sa décision à cet effet.

---

No. 60.

*Communication du Chancelier Allemand au Premier Ministre,  
remise de la main à la main, à l'Ambassadeur de Sa Majesté,  
le 23 Août 1939.*

Excellence,

L'Ambassadeur Britannique vient de me remettre une communication dans laquelle, au nom du Gouvernement Britannique, Votre Excellence attire mon attention sur un certain nombre de points qu'elle estime de la plus considérable importance.

Qu'il me soit permis de répondre à votre lettre ainsi que suit :

1. L'Allemagne n'a jamais cherché un conflit avec l'Angleterre et ne s'est jamais immiscée dans des intérêts Anglais. Au contraire, depuis des années, elle s'est efforcée — malheureusement en vain — à se concilier l'amitié de l'Angleterre. Dans ce but, elle a accepté que, dans une zone étendue de l'Europe, des limitations fussent tracées à ses propres intérêts, alors qu'à un point de vue national-politique il lui eût été très difficile de les tolérer autrement.

2. Le Reich Allemand, cependant, comme tous les autres États, a certains intérêts bien définis, auxquels il lui est impossible de renoncer. Ces intérêts ne débordent pas les limites des besoins déterminés par toute l'histoire Allemande, et qui découlent d'exigences économiques vitales et préétablies. Certaines de ces questions ont présenté, et présentent encore toujours, une importance d'un caractère à la fois national-politique et psychologique, et aucun Gouvernement Allemand n'est en mesure de les ignorer.

A ces questions, appartient celle de la ville Allemande de Dantzig et le problème du Corridor qui lui est connexe. Même en Angleterre, de

---

(1) *En Italique dans le N° 60.*

nombreux hommes d'Etat, des historiens, des gens de lettres, en ont eu conscience, tout au moins jusqu'à ces dernières années. Je voudrais ajouter que tous ces territoires, situés dans la sphère d'intérêts Allemands ci-dessus mentionnée, et plus particulièrement les pays qui ont fait retour au Reich il y a 18 mois, ont reçu leur culture non point des mains des Anglais, mais exclusivement de celles des Allemands, et cela d'ailleurs à une époque remontant à plus de mille ans.

3. L'Allemagne était prête à régler les questions de Dantzig et du Corridor par la méthode des négociations et sur la base d'une proposition n'ayant vraiment pas son égale en magnanimité. Les allégations répandues par l'Angleterre visant une mobilisation Allemande contre la Pologne, l'assertion que l'Allemagne nourrissait des desseins agressifs contre la Roumanie, la Hongrie, etc., tout comme les déclarations dites de garantie qui ont été données par la suite, ont cependant dissipé l'inclination des Polonais à négocier sur une base de ce genre, et qui eût été acceptable pour l'Allemagne également.

4. L'assurance inconditionnée donnée par l'Angleterre à la Pologne, qu'elle viendrait à l'assistance de ce pays en toutes circonstances, et sans égard pour les raisons dont pourrait surgir un conflit, n'a pu être interprétée par lui que comme un encouragement à déchaîner dès lors, sous le couvert d'une telle charte, une vague d'abominable terrorisme contre le million et demi d'Allemands vivant en Pologne. Les atrocités qui, depuis, se sont produites dans ce pays, sont terribles pour les victimes, mais intolérables pour une Grande Puissance, telle que le Reich Allemand, dont on semble attendre qu'il demeure un spectateur impassible de ces événements. La Pologne s'est rendue coupable de nombreuses infractions aux obligations juridiques qu'elle avait envers la Ville Libre de Dantzig, elle a présenté des exigences ayant un caractère d'ultimatum, elle s'est mise en devoir de l'étrangler économiquement.

5. Le Gouvernement du Reich Allemand a en conséquence fait récemment informer le Gouvernement Polonais qu'il n'était pas prêt à tolérer passivement que cette situation se perpétuât, qu'il ne tolérerait pas plus longtemps que des notes ayant un caractère d'ultimatum fussent adressées à Dantzig, qu'il ne tolérerait pas non plus que continuassent les persécutions de la minorité Allemande, qu'également il ne tolérerait pas que la Ville Libre de Dantzig fût exterminée par l'application de mesures économiques, en d'autres mots que des bases vitales de la population de Dantzig fussent anéanties par une sorte de blocus douanier, et qu'enfin il ne tolérerait pas d'autres actes de provocation envers le Reich. Ceci mis à part, les questions du Corridor et de Dantzig doivent être résolues et le seront.

6. Votre Excellence m'informe, au nom du Gouvernement Britannique, que vous serez obligés de venir à l'assistance de la Pologne dans le cas de toute intervention de ce genre de la part de l'Allemagne. Je prends note de votre affirmation, et vous assure qu'elle ne peut apporter aucun changement dans la résolution du Gouvernement du Reich de sauvegarder les intérêts du Reich, énumérés dans le paragraphe 5 ci-dessus. L'opinion que vous exprimez, que dans une telle éventualité vous prévoyez une longue guerre, est partagée par moi-même. L'Allemagne, si elle est attaquée par l'Angleterre, se trouvera prête et résolue. Plus d'une fois déjà, j'ai déclaré devant le peuple Allemand et devant le monde, qu'il ne pouvait subsister de doute sur la résolution du nouveau Reich Allemand d'accepter toutes les misères et tous les malheurs, aussi longtemps qu'il

le faudra, plutôt que de sacrifier ses intérêts nationaux, sans même parler de son honneur.

7. Le Gouvernement du Reich Allemand a été informé que le Gouvernement Britannique a l'intention de procéder à des mesures de mobilisation qui, aux termes des déclarations contenues dans votre propre lettre, sont nettement dirigées contre la seule Allemagne. L'on dit que ceci est vrai également pour la France. Etant donné que l'Allemagne n'a jamais eu l'intention de prendre contre l'Angleterre ou la France d'autres mesures militaires que celles ayant un caractère défensif, et que, comme il a déjà été déclaré avec insistance, elle n'a jamais eu, et n'aura pas dans l'avenir, l'intention d'attaquer l'Angleterre ou la France, il s'ensuit que cette déclaration, telle qu'elle est confirmée par vous, Monsieur le Premier Ministre, dans votre propre lettre, ne peut que viser un geste de menace, dès maintenant prévu, et dirigé directement contre le Reich. *En conséquence, j'informe Votre Excellence que, dans le cas où ces déclarations d'un caractère militaire seraient réellement mises à exécution, j'ordonnerai immédiatement la mobilisation des forces Allemandes.*

8. La question du traitement des problèmes Européens, sur une base pacifique, n'est pas du domaine des décisions de l'Allemagne, mais incombe en première ligne à ceux qui, depuis le crime commis par le diktat de Versailles, se sont obstinément et constamment opposés à toute révision pacifique; ce n'est qu'après un changement de mentalité chez les Puissances responsables, qu'il pourrait y avoir une modification réelle dans les relations entre l'Angleterre et l'Allemagne. Toute ma vie j'ai lutté pour l'amitié Anglo-Allemande; l'attitude adoptée — en tout cas jusqu'à l'heure présente — par la diplomatie Britannique, m'a cependant convaincu de la futilité de toute tentative de ce genre. Si dans l'avenir un changement quelconque devait se produire sous ce rapport, personne n'en serait plus heureux que moi.

ADOLF HITLER.

---

No. 61.

*Pacte de Non-Agression entre l'Allemagne et l'Union des Républiques  
Soviétiques Socialistes.*

Le Gouvernement du Reich Allemand et le Gouvernement de l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, guidés par le désir de renforcer la cause de la paix entre l'Allemagne et l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, et prenant pour base les stipulations fondamentales de l'Accord de Neutralité conclu en avril 1926 entre l'Allemagne et l'Union des Républiques Soviétiques Socialistes, ont réalisé l'accord suivant :

*Article premier.* — Les deux Hautes Parties Contractantes s'obligent à s'abstenir de tout acte de force, de toute action agressive et de toute attaque l'une contre l'autre, soit seules, soit conjointement avec d'autres Puissances.

*Art. 2.* — Dans le cas où l'une des Hautes Parties Contractantes serait l'objet d'une action hostile de la part d'une tierce Puissance, l'autre Haute Partie Contractante ne soutiendra en aucune façon cette tierce Puissance.

*Art. 3.* — Les Gouvernements des deux Hautes Parties Contractantes resteront dans l'avenir, par voie de consultations, en contact permanent l'un avec l'autre, dans le but de s'informer mutuellement des questions touchant leurs intérêts communs.

*Art. 4.* — Aucune des deux Hautes Parties Contractantes ne participera à un quelconque groupement de Puissances qui sera, directement ou indirectement, dirigé contre l'autre Haute Partie.

*Art. 5.* — Dans le cas où des litiges ou des divergences d'opinion se manifesteraient sur des questions de tel ou de tel ordre, entre les Hautes Parties Contractantes, les deux Hautes Parties résoudreient ces litiges ou ces divergences par le moyen exclusif d'un échange de vues amical, ou, si besoin, par l'office de commission d'arbitrage.

*Art. 6.* — Le présent Accord sera conclu pour une période de 10 ans, étant entendu que, si l'une des Hautes Parties Contractantes n'exprime pas son désir d'y mettre fin un an avant l'expiration de cette période, sa durée de validité sera tacitement reconduite pour une nouvelle période de cinq années.

*Art. 7.* — Le présent accord sera ratifié dans le délai le plus bref possible. Les instruments de ratification seront échangés à Berlin. L'accord entre en vigueur immédiatement après sa signature.

*Pour le Gouvernement du Reich Allemand,*  
RIBBENTROP.

*Pour le Gouvernement de l'Union des Républiques  
Soviétiques Socialistes,*  
MOLOTOV.

Moscou, 23 Août 1939.

---

No. 62.

*Mr. F. M. Shepherd au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Dantzig, le 26 Août 1939.*

Ci-dessous traduction du décret du Sénat, en date du 23 août :

*Décret*

« *Article premier.* — Le Gauleiter de Dantzig est le Chef d'Etat (Staatsoberhaupt) de la Ville Libre de Dantzig.

« *Art. 2.* — Ce décret entre en vigueur le 23 août 1939. »

Ci-dessous traduction des lettres datées du 24 Août (a) du Président du Sénat à Herr Forster, (b) la réponse de ce dernier :

(a) Dans sa séance d'hier, le Sénat a adopté une résolution aux termes de laquelle vous avez été, à dater d'hier, déclaré Staatsoberhaupt de la Ville Libre de Dantzig. Ci-joint copie de la résolution certifiée. En outre un décret législatif a été rédigé et signé aujourd'hui pour l'entrée en vigueur de la résolution susmentionnée du Sénat. Par ces deux actes du Gouvernement, la Constitution de Dantzig a été modifiée dans le sens ci-dessus indiqué. Le Sénat m'a autorisé à vous prier, Herr Gauleiter, d'accepter immédiatement ces fonctions, de façon à donner à l'extérieur, dans ces derniers jours difficiles, mais admirables, une expression concrète de l'unité entre le parti et l'Etat, unité sur laquelle il a été si souvent insisté, et qui a toujours existé intérieurement.

(b) J'ai pris connaissance du contenu de votre lettre du 24 courant et de la copie certifiée du décret, en date du 23 Août 1939, concernant le Staatsoberhaupt de la Ville Libre de Dantzig, ainsi que

de la copie de la résolution du Sénat, en date du 23 Août 1939, qui y était également jointe. Il va évidemment sans dire qu'en ma qualité de Chef de la N.S.D.A.P. du district de Dantzig, je suis prêt, en ces jours où se décide le sort de Dantzig, à me charger également de la conduite des affaires de l'État. Par ce décret, promulgué le 23 Août 1939, un état de choses qui depuis l'ascension au pouvoir des Nationaux-Socialistes en 1939, existait déjà en pratique, se trouve officiellement sanctionné.

---

No. 63.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Varsovie, 24 Août 1939.*

Ci-dessous traduction de la note Polonaise au Sénat de Dantzig :

Mr. le Staatsrat Boettcher a informé aujourd'hui le Conseiller du Commissariat Général Polonais, de la résolution du Sénat de la Ville-Libre, conférant au Gauleiter Forster les fonctions et la dignité de Chef de l'État (Staatsoberhaupt) de la Ville Libre; cette nouvelle est confirmée aujourd'hui par la presse de Dantzig. Je m'adresse au Sénat de la Ville Libre en sa qualité de corps constitué qui, en vertu de la Constitution légale de la Ville Libre, exerce dans le territoire l'autorité suprême, pour lui faire, au nom de mon Gouvernement, la déclaration suivante :

Mon Gouvernement ne voit aucune base légale à l'adoption par le Sénat de la Ville Libre, d'une résolution instituant une nouvelle fonction d'État qui n'est en aucune façon prévue par la Constitution de la Ville Libre, et à laquelle il semblerait que les autorités jusqu'à présent en fonction dans la Ville Libre, seraient subordonnées. Le Gouvernement Polonais se réserve le droit d'adopter subséquemment une attitude à cet égard.

A ce propos, le Gouvernement Polonais croit nécessaire de rappeler aux autorités de la Ville Libre qu'il a déjà plus d'une fois, et de la façon la plus décisive, mis en garde le Sénat de la Ville Libre contre une politique de *fait accompli*, dont les conséquences pourraient être des plus sérieuses, et dont la responsabilité incomberait exclusivement aux autorités de la Ville Libre de Dantzig.

---

No. 64.

*Discours du Premier Ministre à la Chambre des Communes,  
le 24 Août 1939.*

Lorsque, au commencement du mois, la Chambre s'est ajournée pour les vacances d'été, je pense qu'il n'a pu y avoir que peu d'entre nous à s'attendre qu'il s'écoulât de longues semaines avant que nous nous retrouvions ici. Malheureusement cette attente s'est réalisée et le Gouvernement s'est vu dans la nécessité de demander que le Parlement fût convoqué à nouveau, afin de prendre telles mesures nouvelles et radicales, exigées par la gravité de la situation.

Au cours de notre dernier débat sur les affaires étrangères, débat qui a eu lieu le 31 juillet, j'ai fait observer que la situation de Dantzig demandait à être suivie de très près. J'ai exprimé l'anxiété que m'inspirait la cadence à laquelle s'effectuait dans toute l'Europe l'accumulation des arme-

ments militaires. J'ai signalé le fait que l'opinion publique était empoisonnée par la propagande qui se poursuivait et j'ai déclaré que si on pouvait y mettre fin et entreprendre quelque action de nature à rétablir la confiance, je ne croyais pas qu'il y eût aucune question qui ne pût être réglée par des discussions pacifiques. J'ai le regret de déclarer qu'il n'y a eu, depuis, aucun signe d'une action de ce genre. Au contraire, la situation internationale a progressivement empiré, si bien qu'à l'heure actuelle nous nous trouvons en présence d'un danger de guerre imminent.

Au commencement du mois d'août, un conflit a surgi entre le Gouvernement Polonais et le Sénat de Dantzig, au sujet de la position et des fonctions de certains fonctionnaires des douanes Polonais. Il ne s'agissait pas d'une question d'importance majeure. Bien des différends plus aigus ont été réglés facilement dans des conditions moins tendues, et même dans le cas présent, des discussions avaient été engagées, la semaine dernière, entre les parties. Pendant que ces discussions se poursuivaient, la presse Allemande déclencha une violente campagne contre le Gouvernement Polonais. Elle déclarait que Dantzig ne pourrait faire l'objet d'une conférence ou d'un compromis quelconques, mais que la Ville Libre devait absolument faire retour au Reich, immédiatement et sans condition aucune.

Elle alla plus loin. Elle rattacha la question de Dantzig à la question du Corridor. Elle s'en prit à toute la politique, ainsi qu'à l'attitude du Gouvernement Polonais, et elle publia des informations circonstanciées sur de prétendus mauvais traitements dont seraient victimes les Allemands demeurant en Pologne. Nous n'avons pas le moyen de contrôler la véracité de ces dires, mais nous ne pouvons nous empêcher d'être frappés du fait qu'ils ressemblent étrangement à des allégations analogues présentées, l'an dernier, à propos des Allemands des Sudètes et de la Tchéco-Slovaquie. Nous devons nous rappeler, aussi, qu'il y a en Allemagne une nombreuse minorité Polonaise et que le traitement réservé à cette minorité a fait l'objet, d'autre part, de plaintes amères de la part du Gouvernement Polonais.

Il n'est pas de sujet plus susceptible de provoquer des ressentiments chez les habitants de n'importe quel pays, que des informations signalant de mauvais traitements subis, dans un autre pays, par des gens de leur propre race. C'est un sujet qui fournit la plus inflammable de toutes les matières, la matière qui a le plus de chances de déterminer une conflagration générale. Dans ces conditions, il est impossible de ne pas regretter profondément que les incidents de cette nature, qui, si la réalité en était indubitablement démontrée, éveilleraient évidemment la sympathie pour les victimes et l'indignation envers les auteurs des mauvais traitements allégués, soient traités d'une manière faite pour aigrir toujours plus l'atmosphère et porter la température au point de danger.

Mais on m'accordera, je pense, qu'en présence de cette campagne, les hommes d'Etat Polonais ont fait preuve d'un grand calme et d'une grande retenue. Les dirigeants Polonais, s'ils ont été fermes dans leur résolution de résister à toute attaque contre leur indépendance, se sont abstenus de toute provocation. Ils ont toujours été prêts, et je suis certain qu'ils seraient prêts aujourd'hui, à discuter de leurs différends avec le Gouvernement Allemand, s'ils pouvaient être certains que des discussions se poursuivraient sans menaces de recours à la force ou à la violence, et avec une certaine confiance que, si on aboutissait à un accord, les stipulations en seraient observées, par la suite, d'une façon permanente, dans la lettre et dans l'esprit.

Cette campagne de presse n'est pas le seul symptôme qui évoque d'une

façon inquiétante l'expérience du passé. On a procédé en Allemagne à des préparatifs militaires d'une telle envergure, que le pays est actuellement dans un état d'entière préparation à la guerre, et au commencement de cette semaine nous avons été avisés que les troupes Allemandes commençaient à s'avancer vers la frontière Polonaise. Il devint évident, dès lors, qu'une crise de la première grandeur approchait, et le Gouvernement décida que l'heure était venue de rechercher l'assentiment du Parlement à de nouvelles mesures de défense.

Telle était la situation, mardi dernier, lorsqu'il fut annoncé, à Berlin et à Moscou, que des négociations s'étaient poursuivies et allaient sans doute aboutir, en vue d'un pacte de non-agression entre ces deux pays. Je ne chercherai pas à dissimuler à la Chambre que cette nouvelle fut pour le Gouvernement une surprise d'un caractère fort déplaisant. Il circulait depuis un certain temps des rumeurs au sujet d'une prochaine modification des relations entre l'Allemagne et l'Union Soviétique, mais nous n'avions reçu du Gouvernement Soviétique, ni nous, ni le Gouvernement Français, le moindre renseignement au sujet de cette modification.

La Chambre n'aura pas oublié, peut-être, que le 31 juillet, je fis observer que nous avions décidé des mesures d'un caractère presque sans précédent. Je déclarai que nous avions fait preuve de beaucoup de confiance et d'un vif désir de faire aboutir heureusement les négociations avec l'Union Soviétique, lorsque nous avons consenti à envoyer en Russie nos officiers, nos marins et nos aviateurs, en vue de discuter ensemble des plans militaires, avant même d'avoir la moindre assurance de pouvoir aboutir à un accord sur les questions politiques. Et néanmoins, Monsieur, poussés par une observation du Ministre Russe des Affaires Etrangères, à savoir que si nous réussissions à faire aboutir nos discussions d'ordre militaire, un accord politique ne devrait pas présenter de difficultés insurmontables, nous envoyâmes la Mission.

Les Missions Britannique et Française arrivèrent à Moscou le 11 août. Elles furent chaleureusement accueillies, d'une façon amicale, et les discussions étaient même engagées et se poursuivaient sur un pied de confiance mutuelle, quand cette bombe fut lancée. Il fut, pour le moins, extrêmement déconcertant pour nous d'apprendre que, pendant même que ces conversations se poursuivaient ainsi, le Gouvernement Soviétique négociait secrètement un pacte avec l'Allemagne, à des fins manifestement incompatibles avec les buts de sa politique extérieure, telle que nous l'avions comprise. Je ne me propose pas, ce soir, de porter sur cet incident un jugement définitif. Ce serait, à mon avis, prématuré, tant que nous n'aurons pas eu l'occasion de nous consulter avec le Gouvernement Français, pour ce qui est de la signification et des conséquences de cet accord, dont le texte n'a été publié que ce matin.

La question que le Gouvernement avait à examiner lorsque cette information fut portée à sa connaissance était de savoir quel effet cette situation pourrait avoir sur sa politique. A Berlin, l'annonce en fut saluée avec un cynisme extraordinaire, comme une grande victoire diplomatique éliminant tout danger de guerre, puisqu'il n'y avait plus guère de chances que la Grande-Bretagne et la France remplissent leurs obligations envers la Pologne.

Nous avons cru devoir, avant tout, dissiper toute dangereuse illusion de ce genre. La Chambre n'aura pas oublié que la garantie que nous avions donnée à la Pologne, l'a été avant qu'il ne fût question d'un accord avec la Russie, et qu'elle n'était nullement subordonnée à la conclusion de cet

accord. Cela étant, comment pourrions-nous, sans forfaire à l'honneur, nous soustraire à cette obligation que nous avons si souvent et si nettement proclamée? C'est pourquoi notre premier acte a été de publier une déclaration établissant que nos obligations envers la Pologne et tels autres pays demeuraient inchangées. Ces obligations sont fondées sur des déclarations concertées, faites à la Chambre des Communes, et auxquelles on s'occupe de donner effet par des traités qui sont actuellement dans un état avancé de négociation. Ces traités, une fois conclus, définiront formellement nos obligations, mais ils ne modifient en rien les obligations d'assistance mutuelle acceptées déjà, ils n'y ajoutent rien, ils n'en retranchent rien.

Le communiqué, que nous avons donné à la presse après la réunion du Cabinet, cette semaine, parlait aussi de certaines mesures de défense que nous avons adoptées. On se souvient que, comme je l'ai dit, l'Allemagne a déjà sous les armes une immense armée et que, dans ce pays, des préparatifs militaires de tout ordre ont été poursuivis sur une très vaste échelle et le sont encore. Les mesures que nous avons prises jusqu'à présent ont un caractère défensif et de précaution. Elles sont destinées à mettre le pays en état de faire face à toute situation critique. Mais je tiens à répudier nettement toute suggestion possible, tendant à les présenter comme impliquant une menace.

Rien de ce que nous avons fait, rien de ce que nous nous proposons de faire, ne menace les intérêts légitimes de l'Allemagne. Il n'y a pas de menace dans le fait de se préparer à aider des amis à se défendre contre la force. Si des voisins, voulant vivre ensemble pacifiquement, en ayant des relations amicales, s'aperçoivent que l'un d'entre eux paraît envisager un acte d'agression et fait des préparatifs en ce sens, ce n'est pas, de la part des autres, une menace, s'ils annoncent l'intention d'aider celui qui est exposé à ce péril.

Une autre mesure a été prise aujourd'hui dans la sphère financière. La Chambre sait que le taux de la Banque d'Angleterre, qui était resté fixé depuis longtemps à 2 o/o, a été élevé aujourd'hui à 4 o/o. La Chambre reconnaîtra que c'est là une mesure normale de protection, adoptée pour défendre nos ressources en une période d'incertitude.

Sous ce rapport, il y a une contribution qui peut être apportée par les citoyens Britanniques, d'une manière générale. Le public peut coopérer pour le mieux, en réduisant, autant que possible, toutes demandes qui exigent directement ou indirectement l'achat de devises étrangères, puis en se conformant strictement à la demande du Chancelier de l'Echiquier, de ne pas faire sortir de capitaux du pays en ce moment, et finalement, en ne conservant pas plus d'avoirs à l'étranger qu'il n'est strictement nécessaire pour les besoins normaux des affaires.

Devant l'attitude de Berlin, que j'ai déjà indiquée, le Gouvernement de Sa Majesté a jugé que son devoir, en ce moment, était de ne laisser aucune possibilité de malentendu; et pour qu'aucun doute ne puisse subsister dans l'esprit du Gouvernement Allemand, l'Ambassadeur Britannique à Berlin a été invité à rendre visite au Chancelier Allemand, afin de lui remettre un message au nom du Gouvernement Britannique. Ce message a été remis hier et la réponse nous est parvenue aujourd'hui. Le but de ma communication au Chancelier Allemand était d'exposer de nouveau notre position et de nous assurer qu'aucun malentendu ne pouvait subsister. Le Gouvernement de Sa Majesté jugeait que cela était d'autant plus nécessaire en raison des informations qu'il avait reçues, quant aux mouvements mili-



taires en Allemagne et à l'Accord Germano-Soviétique qu'on préparait.

C'est pourquoi j'ai exposé clairement, comme cela avait été fait dans le communiqué publié mardi après la réunion du Cabinet, que, si les circonstances l'exigeaient, le Gouvernement de Sa Majesté était résolu et prêt à employer sans retard toutes les forces dont il dispose. En de nombreuses occasions, j'ai exprimé ma conviction que la guerre entre nos deux pays, considérée partout comme la plus grande calamité qui pourrait survenir, n'était désirée ni par notre peuple, ni par le peuple Allemand. Telle étant ma conviction, j'ai informé le Chancelier Allemand qu'à notre avis il n'y avait rien, dans les questions qui ont surgi entre la Pologne et l'Allemagne, qui ne pût, et ne dût être, résolu sans le recours à la force, si seulement un état de confiance pouvait être rétabli.

Nous avons fait savoir que nous étions prêts à apporter notre concours à l'établissement de conditions qui rendraient possibles ces négociations. La tension actuelle crée de grandes difficultés et j'ai exprimé l'opinion que, si toutes les parties aux prises réussissaient à faire trêve aux polémiques de presse, ainsi qu'à toutes autres formes d'excitation, on pourrait se trouver dans des conditions permettant des négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne sur les points litigieux. Ces négociations pourraient naturellement s'étendre aux plaintes élevées, de part et d'autre, au sujet de la protection des minorités. La réponse du Chancelier Allemand contient pratiquement la réaffirmation de la thèse Allemande d'après laquelle l'Europe Orientale est une sphère dont l'Allemagne doit disposer librement. Si donc — ainsi le veut cette thèse — notre pays, ou tout autre, ayant des intérêts moins directs que l'Allemagne, pénètre dans cette sphère, c'est à lui qu'incombera la responsabilité du conflit qui suivra de ce fait.

Cette thèse méconnaît entièrement la position de la Grande-Bretagne. Nous ne prétendons pas à une place privilégiée pour nous-mêmes en Europe Orientale. Nous ne songeons pas à demander à l'Allemagne de sacrifier ses intérêts nationaux; mais nous ne pouvons pas admettre que les intérêts nationaux exigent que l'on verse le sang, ou que l'on détruise l'indépendance d'autres Etats. En ce qui concerne les relations entre la Pologne et l'Allemagne, le Chancelier Allemand a parlé, dans sa réponse, de la situation à Dantzig, et a attiré l'attention sur la position de cette ville, et du Corridor, ainsi que sur l'offre faite par lui, au début de l'année, de régler les questions par négociation.

J'ai à diverses reprises réfuté l'allégation d'après laquelle c'est notre garantie à la Pologne qui a décidé le Gouvernement Polonais à refuser les propositions faites à cette époque. A la vérité, cette garantie n'a été donnée qu'après que le refus Polonais eût été signifié au Gouvernement Allemand. Étant donné le caractère délicat de la situation, je dois pour le moment m'abstenir de tout autre commentaire sur les communications échangées entre les deux Gouvernements.

La catastrophe n'a pas encore fondu sur nous. Nous devons donc espérer encore que la raison et la sagesse trouveront moyen de se réaffirmer. Nos déclarations récentes, comme celles d'aujourd'hui, expriment, j'en suis certain, les vues du Gouvernement Français avec lequel nous avons maintenu l'étroit contact habituel, conséquence de nos cordiales relations, solidement établies.

Notre pensée se tourne naturellement vers les Dominions. J'apprécie très vivement les déclarations faites par les Ministres d'autres parties du Commonwealth Britannique. Les manifestations, faites à diverses reprises, dans certains cas pas plus tard qu'hier, de la sympathie avec laquelle ils

suivent nos patients efforts pour la défense de la paix, ainsi que de l'attitude qu'ils prendraient, si malheureusement ces efforts échouaient, sont pour nous une source d'encouragement précieux en ces temps critiques.

La Chambre appréciera, j'en suis sûr, comme le Gouvernement de Sa Majesté l'a apprécié, l'appel à la paix fait hier par le roi Léopold, au nom des Chefs des Etats d'Oslo, après la réunion des représentants de ces Etats, qui a eu lieu hier à Bruxelles. D'après tout ce que j'ai dit, il est évident que le Gouvernement de Sa Majesté partage les espoirs qu'exprime cet appel; et il compte sérieusement qu'il y sera donné effet.

Le Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères, dans un discours prononcé le 29 juin à l'Institut Royal des Affaires Internationales, a formulé les bases fondamentales de la politique étrangère Britannique. Ses observations à ce sujet ont été, je crois, accueillies par une approbation générale. La première base est notre détermination de résister aux méthodes de force. La seconde base est notre reconnaissance du fait que le monde désire poursuivre l'œuvre constructive de bâtir la paix. Si nous pouvions être certains, a dit mon noble ami, que les intentions des autres sont les mêmes que les nôtres et si nous étions assurés qu'ils veulent tous des solutions pacifiques, nous pourrions discuter les problèmes qui donnent actuellement tant d'anxiété au monde.

Cette définition des bases fondamentales de la politique Britannique est toujours exacte. Nous voulons voir s'établir un ordre international reposant sur une entente mutuelle et sur une confiance mutuelle; et nous ne pouvons construire un tel ordre, que s'il concorde avec certains principes qui sont essentiels à l'établissement de la confiance et de la bonne foi. Ces principes doivent comprendre l'observation des engagements internationaux, une fois qu'ils ont été acceptés, et la renonciation à la force dans le règlement des différends. C'est parce que ces principes, auxquels nous attachons une importance si vitale, nous semblent être en péril, que nous avons assumé ces responsabilités formidables et sans précédent.

Si, malgré nos efforts pour trouver le chemin de la paix — et Dieu sait si j'ai fait de mon mieux — si, en dépit de tout cela, nous devons entrer dans une lutte qui ne peut être que lourde de souffrance et de misère pour toute l'humanité, et dont personne ne peut prévoir la fin, si cette chose devait arriver, ce ne sera pas pour déterminer l'avenir politique d'une ville lointaine dans un pays étranger, que nous lutterons; ce sera pour la préservation de ces principes dont j'ai parlé, principes dont la destruction entraînerait celle de toute possibilité de paix et de sécurité pour les peuples du monde. Cette question de la paix ou de la guerre, la solution ne nous en appartient pas; mais je compte que ceux sur qui repose la responsabilité, penseront aux millions d'êtres humains dont le destin dépend de leurs actes. Quant à nous, nous avons un pays uni derrière nous, et dans cette heure critique, je pense que dans cette Chambre des Communes nous saurons nous serrer, et que cet après-midi nous montrerons au monde que nous agirions exactement comme nous pensons, en nation unanime!

---

No. 65

*Discours du Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères à la Chambre  
des Lords, le 24 Août 1939.*

Je suis heureux de me rendre à l'invitation du noble Lord qui me fait face et, peut-être vos Seigneuries me pardonneront-elles, si je fais une

déclaration un peu plus longue que celle que l'on a accoutumé de faire en réponse à une question formelle. Il sera peut-être utile, dans une certaine mesure que, d'un mot ou deux, je brosse la toile de fond des événements internationaux qui ont conduit au rappel du Parlement. Les événements de cette année sont présents à toutes vos mémoires et leur effet cumulatif a amené bien des pays d'Europe à se trouver face à face avec une tentative de la part de l'Allemagne de dominer et de contrôler leurs destinées, et il y en eut fort peu qui n'eussent point de raison de craindre de voir leurs libertés exposées à des dangers plus ou moins grands. C'est un fait historique que des Gouvernements Britanniques successifs se sont sentis obligés de résister aux tentatives, émanant d'une seule Puissance, pour dominer l'Europe aux dépens des autres et pour imposer, par la force des armes, la volonté d'un seul pays. Le nôtre a toujours été partisan du maintien de l'indépendance de ceux d'entre ces Etats qui, à la fois, tenaient à leurs libertés, étaient prêts à les défendre, et s'étaient efforcés de maintenir le principe que les changements qui doivent inévitablement se produire dans les relations entre nations, peuvent et doivent s'effectuer dans la paix, et par de libres négociations entre tous les intéressés.

Le Gouvernement de Sa Majesté est en conséquence entré en consultation avec les pays qui se sentaient le plus immédiatement menacés, et cela dans le seul but de concerner la résistance à opposer à une autre agression, si cette dernière devait être tentée. En même temps le Gouvernement de Sa Majesté s'efforçait, à la fois par la parole et par l'action, à définir nettement son attitude, de façon à ce que nulle part un doute quelconque ne puisse subsister quant à la politique qu'il était décidé à poursuivre. Il a introduit le service obligatoire, il a fait des efforts, sans précédents en temps de paix, pour augmenter et équiper les forces armées de la Couronne, et pour amener les défenses civiles et militaires de ce pays à un état de préparation complète. Les déclarations concernant sa politique qui ont été faites dans cette Chambre et dans une autre enceinte, ont cherché à la fois à établir les principes généraux de la politique Britannique, et à fixer l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté face à des questions particulières, telles que celles de Dantzig, qui, de temps en temps, ont occupé l'avant-scène politique. Les déclarations qui ont été faites dans ce sens, et l'action qui a été poursuivie, ont rencontré, je pense, l'approbation générale à la fois du Parlement et du pays.

Avant l'ajournement au début de ce mois, mon très honorable ami, le Premier Ministre, a dit que la situation, où l'accumulation des armements de guerre se poursuivait à une pareille allure, était telle que l'on ne pouvait que la considérer avec angoisse. Il a fait allusion au malaise que créait une propagande empoisonnée, et il a dit que si l'on pouvait mettre fin à cette dernière, et entreprendre quelque action qui pût rétablir la confiance en Europe, il n'existait pas de problème qui ne fût susceptible d'être résolu par des moyens pacifiques. Malheureusement, il n'y eut aucun signe d'une telle action, et depuis que la Chambre s'est ajournée, la situation internationale s'est aggravée, jusqu'au point de nous mettre aujourd'hui face à face avec le péril imminent d'une guerre.

Au début du mois d'Août, de nouveaux différends se sont produits entre le Gouvernement Polonais et le Sénat de Dantzig, à propos de la situation et des fonctions des inspecteurs des douanes Polonais dans la Ville Libre. Ces différends étaient relativement peu importants en eux-mêmes et, dans une atmosphère de moindre tension, il n'est pas douteux qu'ils eussent été susceptibles d'un arrangement amical, tout comme d'au-

tres litiges analogues l'ont été dans le passé. En fait, la discussion de ces problèmes faisait des progrès à la fin de la semaine dernière. Mais alors que l'on s'efforçait à mettre en route le mécanisme de la négociation, la presse Allemande a ouvert une violente campagne contre le Gouvernement Polonais. Cette campagne, les nobles Lords l'ont peut-être noté, ne se limitait pas uniquement, ni même principalement, à la question de Dantzig. A propos de cette dernière, l'on affirmait qu'il ne pouvait pas y avoir de compromis : Dantzig devait retourner inconditionnellement au Reich. La question dite du Corridor y était liée et l'attaque contre la Pologne s'étendait jusqu'à viser l'attitude générale et la politique du Gouvernement Polonais, et en particulier la situation de la minorité Allemande en Pologne.

En ce qui concerne la minorité Allemande, je voudrais dire ceci : Tout pays doit avoir le souci d'assurer un traitement équitable des minorités, et doit, naturellement, porter un intérêt particulier à des minorités qui lui sont alliées par la race. Personne, dans ce pays, très certainement, ne voudrait défendre des conditions dans lesquelles un tel traitement serait refusé à une quelconque minorité, mais s'il existe des raisons de se plaindre, ne permettons pas qu'elles empoisonnent l'atmosphère jusqu'au point de rendre tout arrangement cent fois plus difficile; soumettons-les à un examen honnête et sans passion pour que, devant l'opinion publique du monde, puisse s'établir quelque base qui permettra de les étudier et de les ajuster. Il est impossible d'ignorer le fait que les accusations portées contre la Pologne ressemblent fortement à celles que, l'an dernier, on lançait contre la Tchéco-Slovaquie, et il est juste aussi de se rappeler qu'il y a en Allemagne une minorité Polonaise importante, et que le Gouvernement Polonais, lui aussi, se plaint amèrement de son sort.

Il faut admettre, je pense, en observant l'attitude générale de la Pologne, que devant une campagne qui paraît menacer non seulement sa liberté d'action, mais l'existence même de la Pologne en tant que nation, les déclarations des gouvernants Polonais ont été fermes, mais non point provocantes. Je suis persuadé qu'ils ont été, et demeurent en tout temps, prêts à discuter des différends entre eux-mêmes et l'Allemagne s'ils pouvaient être raisonnablement certains que la discussion s'établirait dans des conditions de liberté, sans menaces de violence, et avec l'assurance que les accords, fruits de ces discussions, seraient observés loyalement et de façon permanente. Si parfois les journaux Polonais ont répondu de la même encre aux attaques de la presse Allemande, cette attitude ne s'est pas réfléchi dans celle du Gouvernement Polonais. Parallèlement à la campagne de presse, les préparatifs militaires ont été très activement poussés en Allemagne, et ce pays est mis complètement sur pied de guerre. Au début de cette semaine, il y a eu des indications que les troupes Allemandes se rapprochaient de la frontière Polonaise et, face à ce qui évidemment devenait une situation très menaçante, le Gouvernement de Sa Majesté a décidé que le temps était venu où il lui fallait rechercher l'approbation du Parlement pour d'autres mesures de défense.

Telle était, rapidement indiquée, la situation quand, le 22 Août, avant-hier, on annonça à Berlin et à Moscou, que des négociations avaient été poursuivies et devaient être immédiatement continuées en vue de la signature d'un pacte de non-agression entre l'Union des Soviets et l'Allemagne. Je ne cache point le fait que cette nouvelle ait été une surprise pour le Gouvernement de Sa Majesté. Depuis quelque temps déjà, des rumeurs avaient couru sur un changement dans les relations entre les Gouverne-

ments Allemand et Soviétique, mais aucune allusion à un tel changement n'avait été faite par le Gouvernement des Soviets, ni au Gouvernement de Sa Majesté, ni au Gouvernement Français, avec lesquels il était en négociation. Le 31 Juillet dernier, le Premier Ministre indiquait dans une autre enceinte que le Gouvernement de Sa Majesté montrait beaucoup de confiance et un vif désir de mener ses négociations avec le Gouvernement des Soviets à une conclusion heureuse, puisque, avant même qu'aucune entente n'eût pu être définitivement réalisée sur les problèmes politiques, il avait pris la décision d'envoyer à Moscou une Mission Militaire chargée d'examiner des plans militaires. Les Missions Militaires de France et de ce pays sont arrivées à Moscou le 11 Août, et les conversations se poursuivaient selon toute apparence sur la base d'une confiance mutuelle; il est, je ne le cacherai pas à Vos Seigneuries, certainement troublant d'apprendre qu'au moment même où se poursuivaient ces conversations, le Gouvernement des Soviets négociait secrètement avec l'Allemagne un pacte dont les buts sont de toute évidence incompatibles avec les objectifs de sa politique étrangère, tels que nous les avons compris.

Je ne voudrais pas en ce moment prononcer un jugement définitif en cette matière. Cela serait prématuré, jusqu'au moment où nous aurons eu le temps de nous consulter avec le Gouvernement Français quant au sens réel et aux conséquences de cet accord, dont le texte authentique a été publié ce matin; mais il est une chose qui s'impose à l'attention immédiate du Gouvernement de Sa Majesté. Il lui a fallu considérer quels effets cette situation modifiée aurait sur sa politique. A Berlin, l'accord a été, d'une façon quelque peu cynique, salué comme une grande victoire diplomatique, qui faisait disparaître le danger de guerre, puisque, prétendait-on, la Grande-Bretagne et la France ne rempliraient pas désormais leurs obligations envers la Pologne, et le Gouvernement de Sa Majesté pensa que son premier devoir était de faire disparaître cette dangereuse illusion. Il faut rappeler, si l'on n'en garde pas le souvenir, que notre garantie à la Pologne a été donnée avant qu'aucune espèce d'accord avec la Russie ne fût en vue, et sans poser comme condition qu'un tel accord dût être réalisé.

Le Gouvernement de Sa Majesté a, en conséquence, immédiatement fait connaître que ses obligations vis-à-vis de la Pologne et d'autres pays, demeurerait in affectées; pendant toutes ces journées, ainsi que se l'imagineront les nobles Lords, nous avons été en contact étroit et constant avec le Gouvernement Français, dont l'attitude est indentique à la nôtre. Nos obligations reposent sur des déclarations concertées, faites dans cette Chambre et dans une autre enceinte, et qui nous lient. On leur a donné effet dans des traités, dont les négociations sont en un état avancé, et ces traités définiront formellement les obligations mutuelles des parties, sans cependant rien ajouter aux obligations d'assistance réciproques qui ont été déjà acceptées, et sans rien en soustraire.

Certaines mesures de précaution nécessaires ont déjà été prises. Quelques-unes de ces mesures ont déjà été annoncées, et d'autres seront prises dès qu'on le jugera nécessaire, aussitôt que les lois, dont je sais que l'on se propose d'inviter Vos Seigneuries à les étudier cet après-midi, seront votées. Une autre initiative a été prise aujourd'hui dans le domaine financier. Vos Seigneuries auront vu la nouvelle selon laquelle le taux de la Banque d'Angleterre qui pendant longtemps était demeuré fixé à 2 0/0, a été aujourd'hui élevé à 4 0/0. La Chambre reconnaîtra que c'est là une mesure de protection normale, destinée à défendre nos ressources en une

période d'incertitude. Sous ce rapport, il importe qu'une contribution soit apportée par l'ensemble des citoyens Britanniques.

Le public y collaborera le plus utilement en réduisant dans la mesure du possible toute demande qui comporte directement ou indirectement l'achat de devises étrangères; en observant ensuite scrupuleusement la requête du Chancelier de l'Échiquier visant à ce que des capitaux ne soient pas, en ce moment, envoyés ou transférés hors du pays, et finalement en ne conservant pas plus d'avoirs à l'étranger que cela n'est strictement indispensable pour la poursuite normale des affaires.

Milords, j'ai dit que le Gouvernement de Sa Majesté a essayé de définir sa position avec une netteté parfaite; mais de façon à ce que nul doute possible ne puisse subsister dans l'esprit du Gouvernement Allemand, l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin a reçu hier des instructions pour demander une entrevue avec Herr Hitler et pour lui remettre une communication au nom du Gouvernement de Sa Majesté. L'objet de ce message au Chancelier Allemand était de réaffirmer notre position et de s'assurer sans équivoque qu'il n'existait pas de malentendu. Le Gouvernement de Sa Majesté, ainsi que je l'ai déjà indiqué, avait l'impression que cela était d'autant plus nécessaire que nous avons reçu des rapports concernant des mouvements militaires en Allemagne et l'accord Germano-Soviétique alors projeté. Mon très honorable ami, le Premier Ministre, expliqua par conséquent clairement, au nom du Gouvernement de Sa Majesté, ainsi d'ailleurs qu'en vérité cela avait déjà été expliqué tout aussi clairement dans la déclaration publiée après la réunion du Cabinet, mardi dernier, que si la nécessité s'en présentait, le Gouvernement de Sa Majesté était résolu et prêt à mettre en œuvre, sans délai, toutes les forces à sa disposition.

En de nombreuses occasions, le Premier Ministre a affirmé sa conviction, partagée, je le suppose, par tous les citoyens de ce pays, qu'une guerre entre les peuples Britannique et Allemand — admise des deux côtés comme la plus grande calamité qui se puisse produire — n'était désirée ni par notre peuple, ni par le peuple Allemand. Le Premier Ministre informait en outre le Chancelier Allemand que nous ne voyions pas qu'il y eût quelque chose dans les questions pendantes entre l'Allemagne et la Pologne qui ne pût et ne dût être résolu sans recours à la force, si seulement une atmosphère de confiance pouvait être rétablie. Nous avons affirmé que nous étions prêts à aider à la création de conditions dans lesquelles de telles négociations pourraient être ouvertes. Il était évident que l'état de tension actuelle créait de grandes difficultés, et le Premier Ministre exprimait l'opinion que si de tous côtés pouvait s'instaurer une trêve aux polémiques de presse et à toutes les excitations, un climat favorable pourrait être établi pour des négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne, au sujet des points qui les divisaient. Ces négociations pourraient évidemment s'étendre aux plaintes présentées des deux côtés au sujet du traitement des minorités.

La réponse du Chancelier Allemand contient en substance la réaffirmation de la thèse Allemande que l'Europe Orientale constitue une sphère dans laquelle l'Allemagne cherche à avoir les mains libres; si la Grande-Bretagne ou tout autre pays moins directement intéressé, voulait s'en mêler, le blâme pour le conflit qui s'en suivrait lui incomberait. La thèse Britannique est évidemment que nous ne prétendons en aucune façon à une position spéciale pour nous-mêmes; nous ne songeons pas à demander à l'Allemagne de sacrifier ses intérêts nationaux, mais nous insistons

pour que les intérêts d'autres Etats soient respectés. Nous ne pouvons pas convenir de ce que des intérêts nationaux ne puissent être assurés que par une effusion de sang ou par la destruction de l'indépendance d'autres Etats; malheureusement, des événements semblables à ceux du mois de mars dernier rendent difficilement acceptables des assurances concernant la limitation des intérêts Allemands, ces assurances seraient-elles maintenant réitérées. Herr Hitler a dit souvent qu'il avait lutté pour une meilleure entente Anglo-Allemande, mais il nous paraît clair que ce sont les actes de Herr Hitler lui-même qui, toujours à nouveau, ont annihilé nos efforts sérieux et sincères dans ce but; en ce qui concerne les relations entre l'Allemagne et la Pologne, le Chancelier Allemand a fait à nouveau allusion à Dantzig, attirant l'attention sur la situation de cette Ville et du Corridor, et à l'offre qu'il avait faite, cette année encore, de régler ces questions par la voie des négociations. L'allégation que ce serait la garantie donnée par nous à la Pologne qui aurait décidé le Gouvernement Polonais à refuser les propositions qui lui avaient été faites, a été réfutée à plusieurs reprises. En vérité cette garantie n'a été donnée qu'après la remise au Gouvernement Allemand du refus Polonais.

Milords, étant donné la gravité de la situation, je voudrais en ce moment m'abstenir de tout commentaire sur les communications qui viennent d'être échangées entre les deux Gouvernements. La catastrophe n'a pas encore fondu sur l'Europe et nous devons par conséquent espérer toujours encore que le bon sens et la raison trouveront le moyen de se réaffirmer. En ce qui concerne les mesures militaires que nous avons prises, il faut se rappeler, comme je l'ai indiqué, que l'Allemagne a déjà un nombre immense d'hommes sous les armes, et a procédé aussi, sur une très grande échelle, à des préparatifs militaires de toute nature. Les mesures prises dans ce pays n'ont, jusqu'à présent, qu'un caractère de précaution et de défense, mais aucune menace n'affectera notre décision de faire tout ce qui est nécessaire pour préparer le pays en vue de tout événement. Je repousserais avec la plus grande énergie toute affirmation que les mesures prises par nous impliquent un acte de menace délibéré de notre part. Rien de ce que nous avons fait, ou de ce que nous nous proposons de faire, ne constitue une menace contre un seul des intérêts légitimes de l'Allemagne. Ce n'est pas un geste de menace que de se préparer à venir à l'aide d'un ami dans sa résistance contre l'emploi de la force.

Dans un discours que j'ai prononcé il y a six semaines ou deux mois au Royal Institute of International Affairs (Institut Royal des Affaires Internationales), je me suis efforcé à définir, en des termes assez heureux pour rencontrer une approbation quasi unanime, les deux bases essentielles et inséparables sur lesquelles s'appuie la politique Britannique. La première était la ferme résolution de résister à l'emploi de la force, la seconde, la reconnaissance du désir qu'a le monde de poursuivre la tâche constructive de bâtir la paix. Et si nous pouvions un jour, comme je l'ai dit, avoir l'assurance que les intentions des autres sont similaires aux nôtres, que nous désirons tous, vraiment, des solutions pacifiques, alors, disais-je, nous pourrions discuter de tous les problèmes qui provoquent l'angoisse du monde. Cette définition de la politique du Gouvernement de Sa Majesté est toujours exacte. Notre but est, et a toujours été, de bâtir un ordre international basé sur l'entente et la confiance mutuelles, mais cet ordre ne peut être fondé que sur certains principes moraux, généralement reconnus comme essentiels pour la vie pacifique et ordonnée des nations, et parmi ces principes, je place très haut la renonciation aux solu-

tions de violence et le respect de la parole donnée dans les relations internationales. Or, fondamentalement, ce sont ces principes qui, selon nous, sont aujourd'hui mis en péril, ce sont ces principes que nous croyons qu'il est vital d'essayer de protéger.

Il en est qui disent que le sort des nations Européennes ne nous concerne point, et que nous ne devrions pas jeter nos regards loin au delà de nos propres frontières. Mais ceux qui parlent ainsi oublient, je pense, que, faillissant au soutien des libertés des autres, nous courons grand risque de trahir le principe de liberté lui-même, et avec lui notre propre liberté et notre propre indépendance. Nous avons construit une société avec des valeurs qui sont acceptées non seulement dans ce pays, mais en de vastes parties de ce monde. Si nous demeurons impassibles devant la destruction de ces valeurs, la sécurité de toutes les choses dont dépend la vie elle-même, me paraîtra, à moi, gravement menacée, et c'est là un point essentiel sur lequel je ne pense point qu'il puisse y avoir une divergence d'opinion quelconque. Je suis certain que ceux à qui il incombe de décider entre la paix et la guerre, mesureront les responsabilités qu'ils assument envers les générations présentes et futures, avant de précipiter une lutte dans laquelle bien des nations de l'Europe seront immédiatement entraînées, dont la durée ne peut être prévue, et par laquelle ceux-là même qui s'abstiendront d'une participation active, seront dangereusement touchés dans leurs intérêts vitaux. Je voudrais exprimer l'espoir fervent que devant toutes les conséquences certaines d'un recours à la violence, et avant que l'on ne fit un pas sur lequel il serait impossible de revenir, la raison pût encore triompher. Le Gouvernement de Sa Majesté a pris connaissance avec une chaude sympathie de l'appel en faveur de la paix fait par le Roi Léopold au nom des chefs d'États du Groupe d'Oslo, après la réunion qui s'est tenue hier à Bruxelles. Il apparaîtra avec évidence de mes paroles que le Gouvernement de Sa Majesté partage les espoirs auxquels cet appel a donné une aussi émouvante expression, et qu'il espère sincèrement qu'il pourra être suivi d'effets.

Milords, en ces heures anxieuses, je compte fermement que le terrain où le Gouvernement de Sa Majesté a décidé de fixer son attitude, rencontrera l'approbation de tous les partis dans cette Chambre. Je crois qu'il en sera ainsi, et je ne doute pas que le Gouvernement puisse avoir confiance dans le soutien du pays tout entier, dans toute décision qu'il serait nécessaire de prendre pour défendre la cause de l'équité entre les nations et pour la sauvegarde, en ce monde, de la liberté dans l'honneur.

---

No. 66.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax (Reçu à 8 h. du soir).*  
(Télégramme.) *Varsovie, 24 Août 1939.*

Mr. Beck m'a dit qu'il considérait la situation comme extrêmement grave. L'attitude des autorités de Dantzig devient plus provocante, mais il n'a pas l'intention pour le moment de rompre effectivement les négociations en ce qui concerne les inspecteurs des douanes, etc.

2. Mr. Beck, comme on le lui avait demandé, a donné les instructions à l'Ambassadeur de Pologne à Berlin de rechercher une entrevue immédiate avec le Secrétaire d'État, et, à moins qu'il ne trouve l'attitude de Herr von Weizsäcker peu satisfaisante, il s'efforcera d'examiner tous les points



litigieux, pour déterminer si quelque chose pourrait être fait pour diminuer la tension actuelle.

3. Mr. Beck a fait allusion à certains incidents à la frontière et je lui ai demandé plus spécialement si l'un d'eux, qui a soulevé une grande indignation ici, était réellement vrai. L'on a raconté ce matin, dans les journaux, que le corps d'un garde-frontière Polonais, tué le 16 Août, avait été rendu dans un état de révoltante et atroce mutilation. Mr. Beck me dit que les faits étaient bien tels que les journaux l'avaient dit, et que le Commissaire Général protestait auprès du Sénat de Dantzig, sans cependant exiger une réponse quelconque.

---

No. 67.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax.*

(Expédié le 25 août à 2 h. 35 du matin, reçu le 25 août à 9 h. 30 du matin.)  
(Télégramme.) Varsovie, 24 août 1939.

Mon télégramme du 24 août.

Le Ministre des Affaires Etrangères m'informe que l'Ambassadeur de Pologne à Berlin a eu, cet après-midi, une entrevue avec le Feldmarschall Goering. L'entretien a été des plus cordiaux et le Ministre me dit que le Feldmarschall avait exprimé ses regrets de ce que sa politique, visant à un maintien des relations amicales avec la Pologne, s'était effondrée; il admettait qu'il ne lui restait plus d'influence pour agir utilement en cette affaire. Le Feldmarschall n'avait cependant aucune suggestion concrète à présenter, si ce n'est une remarque dont Mr. Beck avait l'impression qu'elle était particulièrement significative et qu'il m'a demandé de vous transmettre de façon tout à fait confidentielle. Le Feldmarschall a affirmé que la question de Dantzig, etc., était relativement peu importante, mais que le principal obstacle à tout relâchement de la tension entre les deux pays, était l'alliance de la Pologne avec la Grande-Bretagne.

2. Mr. Beck avait consulté le Président et le Maréchal Smigly-Rydz, et il avait été décidé que si le Gouvernement Allemand avançait d'une autre façon quelconque cette même suggestion, la réponse serait un refus catégorique. Mr. Beck est d'avis que le Gouvernement Allemand pourrait bien faire un autre effort pour s'assurer par de telles méthodes les mains libres en Europe Orientale, et il croit qu'il est nécessaire que l'on comprenne clairement que la Pologne ne se laissera pas entraîner dans une intrigue de cette nature.

3. J'ai interrogé M. Beck sur l'entrevue projetée entre Mr. Lipski et le Secrétaire d'Etat. Mr. Beck m'a dit que Herr von Weizsäcker était à Berchtesgaden, et ne reviendrait probablement pas avant la fin de la semaine, mais que Mr. Lipski avait demandé un entretien et attendait la réponse.

---

No. 68.

*Communication supplétive du Chancelier Allemand, remise de la main à la main à l'Ambassadeur de Sa Majesté, le 25 août 1939.*

Ci-dessous, traduction du texte d'une communication verbale, faite à Sir Nevile Henderson par Herr Hitler lors de leur entrevue en date du 25 août :

« En guise d'introduction, le Führer a déclaré que l'Ambassadeur de Grande-Bretagne avait exprimé l'espoir, à la fin de leur dernière conversation, qu'après tout, une entente entre l'Allemagne et l'Angleterre pouvait encore être possible. Lui, le Führer, a donc réfléchi une fois de plus et désire prendre, en ce qui concerne l'Angleterre, une initiative qui soit aussi décisive que celle concernant la Russie, et dont le résultat a été le présent accord. La séance d'hier à la Chambre des Communes, les discours de M. Chamberlain et de Lord Halifax ont aussi incité le Führer à s'entretenir une fois de plus avec l'Ambassadeur de Grande-Bretagne. L'affirmation que l'Allemagne prétend conquérir le monde est ridicule. L'Empire Britannique comprend 40 millions de kilomètres carrés, la Russie 19 millions de kilomètres carrés, les Etats-Unis 9.500.000 kilomètres carrés, tandis que l'Allemagne comprend moins de 600.000 kilomètres carrés. Il est facile de distinguer qui désire conquérir le monde.

« Le Führer fait la communication suivante à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne :

« 1. Les véritables provocations de la Pologne sont devenues intolérables. Peu importe les responsables. Si le Gouvernement Polonais nie sa responsabilité, cela ne contribue qu'à montrer qu'il ne possède plus lui-même aucune influence sur les autorités militaires qui lui sont subordonnées. La nuit dernière, il y a eu encore vingt et un nouveaux incidents de frontière; du côté allemand, la plus grande discipline a été observée. Tous les incidents ont été provoqués par les Polonais. En outre, on a tiré sur des avions de commerce. Si le Gouvernement Polonais déclare qu'il n'est pas responsable, cela démontre qu'il n'est plus capable de maîtriser son propre peuple.

« 2. L'Allemagne est, en tout cas, décidée à mettre fin à cette situation macédonienne sur sa frontière orientale, et, qui plus est, à le faire non seulement dans l'intérêt du calme et de l'ordre, mais aussi dans l'intérêt de la paix européenne.

« 3. Le problème de Dantzig et du Corridor doit être résolu. Le Premier Ministre a prononcé un discours qui n'est pas fait le moindre pour inciter l'Allemagne à changer d'attitude. Au plus, le résultat de ce discours pourrait être une guerre cruelle et aux conséquences incalculables entre l'Angleterre et l'Allemagne. Cette guerre serait plus sanglante que celle de 1914 à 1918. Contrairement à ce qui s'est passé durant la dernière guerre, l'Allemagne n'aurait plus à combattre sur deux fronts. L'Accord avec la Russie est inconditionnel et signifie un changement dans la politique étrangère du Reich, et qui durera très longtemps. La Russie et l'Allemagne ne prendront plus jamais les armes l'une contre l'autre. En dehors de cela, les accords conclus avec la Russie assureront également la sécurité économique de l'Allemagne pour la plus longue durée de guerre possible. Le Führer a toujours désiré une entente Anglo-Allemande. La guerre entre l'Angleterre et l'Allemagne pourrait tout au plus apporter quelque profit à l'Allemagne, mais aucun à l'Angleterre.

« Le Führer a déclaré que le problème Germano-Polonais devait être résolu, et qu'il le sera. Il est toutefois prêt et résolu, après la solution de ce problème, à faire une fois de plus des ouvertures à l'Angleterre par une offre importante et étendue. Il est l'homme des grandes décisions et, en cette circonstance, il sera capable aussi de se montrer grand dans son action. Il admet l'Empire Britannique et il est prêt à

s'engager personnellement pour la continuité de son existence, et à mettre la puissance du Reich à la disposition de ce dernier, si :

« (1) Ses revendications coloniales, qui sont limitées et peuvent être négociées par des méthodes pacifiques, sont satisfaites; et, dans ce cas, il est prêt à fixer le délai plus long. »

« (2) Si on ne touche pas à ses obligations envers l'Italie; en d'autres mots, il n'exige pas que l'Angleterre renonce à ses obligations envers la France et, de même, pour sa part, il ne peut se dégager de ses obligations envers l'Italie. »

« (3) Il désire aussi souligner la décision irrévocable de l'Allemagne de ne plus jamais entrer en conflit avec la Russie. Le Führer est prêt à conclure des accords avec l'Angleterre qui, comme il a déjà été souligné, garantiraient, non seulement l'existence de l'Empire Britannique en toutes circonstances, en ce qui concerne l'Allemagne, mais aussi, si nécessaire, assureraient à l'Empire Britannique l'aide de l'Allemagne, en quelque point que cette assistance pût être nécessaire. Le Führer serait alors également prêt à accepter une limitation raisonnable des armements qui correspondit à la nouvelle situation politique et qui fût économiquement tolérable. Finalement, le Führer a renouvelé l'assurance que les problèmes occidentaux ne l'intéressaient pas et qu'une modification de frontières à l'Ouest n'entraînait pas dans ses considérations. Les fortifications occidentales, qui ont été construites au prix de milliards, constituent la frontière définitive du Reich à l'Ouest. »

« Si le Gouvernement Britannique voulait prendre en considération ces idées, il pourrait en résulter une bénédiction pour l'Allemagne et aussi pour l'Empire Britannique. S'il les rejette, il y aura la guerre. En aucun cas, la Grande-Bretagne n'en sortirait plus forte : la dernière guerre l'a prouvé. »

« Le Führer répète qu'il est l'homme des décisions *ad infinitum*, qui le lient lui-même et que c'est là sa dernière offre. Immédiatement après la solution de la question Germano-Polonaise, il adresserait une offre au Gouvernement Britannique. »

---

No. 69.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (reçu à 7 heures du soir).*

(Télégramme.)

*Berlin, le 25 août 1939.*

Dans mon télégramme immédiatement précédent, je vous ai transmis le texte d'une communication verbale que le Chancelier m'a faite ce matin. Il était absolument calme et normal, parlait avec grand sérieux et une sincérité apparente. Le Ministre des Affaires Etrangères était présent, mais n'a pratiquement pas pris part à la conversation.

2. Herr Hitler commença par dire qu'il avait toujours désiré et désirait encore de bonnes relations avec la Grande-Bretagne et que sa conscience le poussait à faire ce dernier effort pour les assurer. C'était là sa dernière tentative. Il m'a suggéré de prendre moi-même l'avion pour l'Angleterre afin de présenter la chose au Gouvernement de Sa Majesté.

3. La conversation a duré une heure, mon attitude étant que le Pacte Russe ne modifiait en aucune façon l'attitude du Gouvernement de Sa Majesté, que je devais lui dire, très honnêtement, que la Grande-

Bretagne ne pouvait revenir sur la parole donnée à la Pologne, et que je savais que son offre ne serait pas prise en considération, à moins qu'elle ne signifiât un arrangement par voie de négociation de la question Polonaise. Herr Hitlér se refusa à le garantir, en donnant pour raison qu'une provocation Polonaise pouvait à chaque instant rendre inévitable une intervention Allemande pour la protection de nationaux Allemands. Je suis sans cesse revenu sur ce point, mais j'ai toujours reçu la même réponse.

4. J'ai dit à Herr Hitler que je ne pouvais discuter de qui avait raison ou tort dans ces provocations et incidents réciproques : il appartenait, dis-je, à l'Ambassadeur de Pologne d'en discuter avec Herr von Ribbentrop et je suggérais qu'il en fit ainsi. Herr Hitler répondit que Mr. Lipski avait vu le Feldmarschall Goering, mais qu'il n'avait pas été à même de proposer quoi que ce fût de nouveau.

5. J'ai dit à Herr Hitler que nous ne pouvions abandonner la Pologne à son sort, mais j'ai présenté la suggestion tout à fait personnelle que Mr. Beck et Herr von Ribbentrop se rencontrassent quelque part et discutassent la solution qui seule pût encore sauver l'Europe de la guerre. La réponse de Herr Hitler fut qu'il avait invité, en mars dernier, Mr. Beck à venir discuter l'affaire, mais que ce ne fut que pour voir son invitation froidement déclinée. La seule intervention de Herr von Ribbentrop dans la discussion fut pour confirmer ce fait, et pour dire que Mr. Lipski, chargé de transmettre ce message, avait été obligé d'en modifier les termes, pour en amoindrir la brutalité.

6. Comme je répétais que le Gouvernement de Sa Majesté ne pouvait pas, selon moi, prendre son offre en considération, si elle ne signifiait pas, en même temps, un règlement pacifique avec la Pologne, Herr Hitler me dit : « Si vous la croyez inutile, abstenez-vous donc simplement de la transmettre. » Il admit les bonnes intentions de Mr. Beck et de Mr. Lipski, mais affirma qu'ils n'avaient pas le contrôle de ce qui se passait en Pologne. Les seuls signes de nervosité chez Herr Hitler apparurent quand il fit allusion aux persécutions Polonaises. Il mentionna que Herr von Ribbentrop, à son retour de Russie en Allemagne, avait dû, à partir de Kœnigsberg, survoler la mer pour éviter d'essuyer les coups de feu des Polonais, qui tiraient sur tout avion Allemand survolant le territoire Polonais par les routes normales. Il affirma aussi qu'il y avait eu un nouveau cas de castration.

7. Parmi les divers points mentionnés par Herr Hitler, il faut citer : que le seul vainqueur d'une nouvelle guerre Européenne serait le Japon ; qu'il était de sa nature un artiste, et non un homme politique, et qu'une fois la question Polonaise réglée, il finirait sa vie en artiste et non point en fauteur de guerre ; qu'il n'avait pas l'intention de transformer l'Allemagne en une énorme caserne, et qu'il n'agirait ainsi que s'il y était forcé ; qu'une fois la question Polonaise réglée, lui-même prendrait sa retraite ; qu'il n'avait pas d'intérêt à pousser la Grande-Bretagne à rompre sa parole vis-à-vis de la Pologne ; qu'il n'avait aucun désir de se montrer étroit d'esprit dans un arrangement quelconque avec la Pologne, et que tout ce qu'il demandait, pour arriver à un accord avec elle, était un geste de la part de la Grande-Bretagne, indiquant qu'elle ne serait pas déraisonnable.

Après mon départ, Herr von Ribbentrop envoya le Dr. Schmidt à l'Ambassade, avec le texte de la communication verbale accompagnée d'un message de sa part, disant que Herr Hitler avait toujours souhaité, et qu'il souhaitait encore, un accord avec la Grande-Bretagne, et me demandant

instamment d'insister auprès du Gouvernement de Sa Majesté pour qu'il prenne cette offre très au sérieux.

---

No. 70.

*Foreign Office, 25 Août 1939 (11 heures du soir).*

(Télégramme.)

Prière sonder Gouvernement Polonais sur propositions pour corps observateurs neutres qui, en cas d'acceptation, ne prendraient leurs fonctions que s'il était possible d'ouvrir des négociations.

---

No. 71.

*Vicomte Halifax à Sir H. Kennard, Varsovie.*

(Télégramme.)

*Foreign Office, du 26 Août 1939,  
5 heures du soir.*

Il est clair que Herr Hitler insiste au premier chef sur les sévices contre la minorité Allemande, et pourrait à tout moment s'en saisir comme prétexte à quelque acte irrévocable.

2. N'est-il pas possible pour le Gouvernement Polonais d'accueillir la suggestion d'approcher le Gouvernement Allemand en lui demandant s'il ne pourrait envisager l'échange des populations comme un élément susceptible de faire l'objet d'une négociation? Il est vrai que cela n'offrirait pas une sauvegarde immédiate, étant donné que c'est un remède dont l'application prendrait un certain temps, mais cela indiquerait que le Gouvernement Polonais reconnaît la difficulté et recherche sincèrement les moyens de la vaincre, et fournirait au Gouvernement Polonais un point à la fois bien défini et nouveau sur lequel ouvrir les négociations.

3. Si le Gouvernement Polonais entendait prendre une initiative dans ce sens, il faudrait qu'elle fût immédiate.

---

No. 72.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax (reçu à 5 h. 05 du soir.)*

(Télégramme.)

*Varsovie, 27 Août 1939.*

J'ai reçu vos télégrammes des 25 et 26 août.

J'ai discuté ce matin avec Mr. Beck les questions d'un échange de population et des observateurs neutres.

2. En ce qui regarde la première, il m'a dit qu'en principe, il n'y voyait pas d'objection et consentait à faire savoir au Gouvernement Allemand qu'il était prêt à prendre en considération une telle proposition. Il ne s'adresserait peut-être pas directement au Secrétaire d'Etat, mais emploierait un moyen tel qu'il était certain que le message atteindrait les plus hautes autorités.

3. En ce qui concerne la question des observateurs neutres, il avait à ce propos consulté à nouveau le Président du Conseil, et me ferait connaître sa décision dans le courant de la journée.

4. Comme il me disait que le Pape avait, au cours de la nuit, demandé

par le truchement du Nonce, s'il était quelque chose qu'il pût faire, j'ai suggéré à M. Beck d'informer Sa Sainteté qu'il était prêt à prendre en considération un échange de populations et également à en appeler à des observateurs neutres, de façon à démontrer que les accusations Allemandes de mauvais traitements étaient dénuées de tout fondement. Le Pape pourrait alors, avec l'approbation du Gouvernement Polonais, communiquer ces propositions au Gouvernement Allemand. Mr. Beck parut vouloir considérer favorablement cette idée et me promit qu'il l'étudierait immédiatement. Je lui ai dit qu'il n'y avait pas de temps à perdre.

5. En ce qui concerne Dantzig, Mr. Beck, d'après ses dernières informations, ne s'attendait pas à un fait accompli là-bas, ni pour aujourd'hui, ni même dans un très immédiat avenir. Pour autant qu'il le sût, tout y était tranquille en ce moment.

6. J'ai à nouveau insisté auprès de Son Excellence sur l'importance qu'il y avait à ce qu'il avertit assez tôt le Gouvernement de Sa Majesté de toute action que le Gouvernement Polonais ou l'Armée envisagerait dans le cas de n'importe quel *fait accompli* à Dantzig. Son Excellence me l'a de nouveau promis, mais en faisant la réserve qu'une situation pourrait surgir, qui rendrait nécessaire une action immédiate.

---

No. 73.

*Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard, Varsovie.*

*Foreign Office, 28 Août 1939, 2 h. de l'après-midi.*  
(Télégramme.)

La réponse que nous nous proposons de faire à Herr Hitler établit une nette distinction entre la méthode d'en arriver à un accord dans les différends Germano-Polonais, et la nature de la solution qui doit être trouvée. En ce qui concerne la méthode, nous désirons exprimer la nette opinion que les discussions directes, sur pied d'égalité, entre les parties, nous apparaissent comme le moyen indiqué.

2. Le Gouvernement Polonais jouit de la protection que lui confère le Traité Anglo-Polonais.

3. Le Gouvernement de Sa Majesté a déjà indiqué clairement et le répète dans sa réponse à Herr Hitler en date d'aujourd'hui, que tout arrangement des différends Germano-Polonais devra sauvegarder les intérêts essentiels de la Pologne, et être assuré par une garantie internationale.

4. Nous avons, naturellement, été informés de la réponse de Herr Hitler à M. Daladier, mais nous ne considérerions pas qu'une indication du Gouvernement Polonais qu'il serait prêt à engager des discussions directes, impliquerait de façon quelconque une acceptation des exigences de Herr Hitler, qui devront, ainsi que nous l'indiquons ci-dessus, être étudiées à la lumière des principes que nous avons établis.

5. Le Gouvernement Polonais paraissant, dans sa réponse au Président Roosevelt, prêt à accepter l'idée de négociations directes, le Gouvernement de Sa Majesté espère fermement que, compte tenu des considérations exposées dans les paragraphes précédents, le Gouvernement Polonais l'autorisera à informer le Gouvernement Allemand que la Pologne est prête à ouvrir immédiatement une discussion directe avec l'Allemagne.

6. Je vous prie de tâcher à voir Mr. Beck immédiatement, et de me téléphoner sa réponse.

*Réponse du Gouvernement de Sa Majesté, datée du 28 Août 1939,  
aux Communications du Chancelier Allemand des 23 et 25 Août 1939.*

Le Gouvernement de Sa Majesté a reçu, par les soins de l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin, le message du Chancelier Allemand, et l'a étudié avec le soin qu'il exige. Il note l'expression par le Chancelier de son désir de faire de l'amitié la base des relations entre l'Allemagne et l'Empire Britannique, et il partage pleinement ce désir. Il croit avec lui que, si une entente complète et durable entre les deux pays pouvait être établie, elle leur apporterait des bienfaits incalculables.

2. Le message du Chancelier traite de deux groupes de questions : celles qui constituent les affaires actuellement en litige entre l'Allemagne et la Pologne, et celles affectant l'ensemble des relations entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne. Concernant ces dernières, le Gouvernement de Sa Majesté remarque que le Chancelier Allemand a indiqué certaines propositions qu'il serait prêt à faire, sous une condition, au Gouvernement Britannique pour une entente générale. Ces propositions sont naturellement énoncées sous une forme très générale et auraient besoin d'être précisées, mais le Gouvernement de Sa Majesté est tout prêt à les prendre, avec quelques additions, comme sujets de discussion, et il serait prêt, si les différends entre l'Allemagne et la Pologne sont réglés pacifiquement, à procéder, dès que la chose sera possible, à une discussion de ce genre avec un sincère désir d'arriver à un accord.

3. La condition que pose le Chancelier Allemand est qu'il faut d'abord qu'intervienne un règlement du différend entre l'Allemagne et la Pologne. Quant à cela, le Gouvernement de Sa Majesté est entièrement d'accord avec lui. Toutefois, tout dépend de la nature du règlement et de la méthode à employer pour y arriver. Sur ces points, dont l'importance ne peut échapper à l'esprit du Chancelier, son message est silencieux, et le Gouvernement de Sa Majesté se sent obligé de signaler qu'une entente sur l'un et l'autre de ces points est essentielle à la réalisation de nouveaux progrès. Le Gouvernement Allemand se rendra compte que le Gouvernement de Sa Majesté a envers la Pologne des obligations qui le lient et auxquelles il a l'intention de faire honneur. Il ne pourrait pas, en échange de n'importe quel avantage offert à la Grande-Bretagne, consentir à un règlement qui mettrait en danger l'indépendance d'un Etat auquel il a donné sa garantie.

4. De l'avis du Gouvernement de Sa Majesté, une solution des différends entre l'Allemagne et la Pologne pourrait et devrait intervenir par accord entre les deux pays, dans le sens d'un règlement qui comporterait la sauvegarde des intérêts essentiels de la Pologne, et le Gouvernement de Sa Majesté rappelle que, dans son discours du 28 avril dernier, le Chancelier Allemand a reconnu l'importance de ces intérêts pour la Pologne. Mais, comme l'a déclaré le Premier Ministre dans sa lettre au Chancelier Allemand en date du 22 août, le Gouvernement de Sa Majesté considère comme essentiel au succès des discussions qui précéderaient l'accord, qu'il soit préalablement entendu que tout règlement auquel on arriverait serait garanti par d'autres Puissances. Le Gouvernement de Sa Majesté serait prêt, si on le désirait, à apporter sa contribution au fonctionnement effectif de cette garantie. Selon le Gouvernement de Sa Majesté, il s'ensuit que la

prochaine mesure devrait être l'ouverture de pourparlers directs entre les Gouvernements Allemand et Polonais, sur une base qui comporterait les principes énoncés plus haut, c'est-à-dire la sauvegarde des intérêts essentiels de la Pologne, en même temps qu'on assurerait le règlement par une garantie internationale. Le Gouvernement de Sa Majesté a déjà reçu l'assurance précise du Gouvernement Polonais qu'il est prêt à engager des pourparlers sur cette base, et le Gouvernement de Sa Majesté espère que le Gouvernement Allemand sera, pour sa part, disposé à consentir à cette méthode. Si, comme l'espère le Gouvernement de Sa Majesté, ces pourparlers amenaient un accord, la voie serait ouverte à la négociation de cette entente plus étendue et plus complète entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne, que désirent l'un et l'autre pays.

5. Le Gouvernement de Sa Majesté admet avec le Chancelier Allemand que l'un des principaux dangers de la situation Germano-Polonaise naît de ce qu'on rapporte concernant le traitement des minorités. L'état présent de tension, avec les incidents de frontière qui l'accompagnent, avec les bruits concernant les mauvais traitements et les excitations de la propagande, est un danger constant pour la paix. C'est manifestement une question de la plus extrême urgence que tous les incidents de ce genre soient rapidement et rigoureusement supprimés et qu'on ne permette pas à des rumeurs non vérifiées de circuler, de sorte qu'on puisse avoir du temps, sans provocation d'aucun des deux côtés, pour un examen détaillé des possibilités de règlement. Le Gouvernement de Sa Majesté a confiance que l'un et l'autre des Gouvernements intéressés attachent à ces considérations toute l'importance qu'elles méritent.

6. Le Gouvernement de Sa Majesté en a dit assez pour éclairer pleinement son attitude dans les questions particulières en litige entre l'Allemagne et la Pologne. Il a confiance que le Chancelier Allemand ne croira pas que, parce que le Gouvernement de Sa Majesté se montre scrupuleux concernant ses obligations envers la Pologne, il n'est pas désireux d'user de toute son influence pour aider à ce qu'on aboutisse à une solution qui puisse se recommander à la fois à l'Allemagne et à la Pologne. La réalisation de ce règlement semble essentielle au Gouvernement de Sa Majesté, non seulement pour des raisons ayant trait directement au règlement lui-même, mais aussi à cause des considérations plus étendues dont le Chancelier Allemand a parlé avec tant de conviction.

7. Il n'est pas nécessaire, dans la présente réponse, de souligner les avantages d'un règlement pacifique sur une décision de régler la question en litige par la force des armes. Les résultats qu'entraînerait une décision de recourir à la force ont été clairement exposés dans la lettre du Premier Ministre au Chancelier en date du 22 août, et le Gouvernement de Sa Majesté ne doute pas que le Chancelier s'en rende compte aussi exactement que lui-même. D'autre part, le Gouvernement de Sa Majesté, prenant note avec intérêt de ce que dit le Chancelier Allemand, dans le message actuellement soumis à son examen, concernant une limitation des armements, croit que, si un règlement pacifique peut intervenir, on pourrait escompter avec confiance l'aide du monde pour des mesures pratiques, de nature à permettre de passer sans danger ni à-coups, de la préparation à la guerre à l'activité normale d'un commerce pacifique.

8. Un règlement équitable de ces questions entre l'Allemagne et la Pologne peut ouvrir la voie à la paix mondiale. Le fait de ne pas arriver à ce règlement, ruinerait les espoirs d'une meilleure entente entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, ferait entrer les deux pays en conflit, et



pourrait bien plonger le monde entier dans la guerre. Un tel résultat serait une calamité sans précédent dans l'histoire.

No. 75.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (Reçu le 29 Août, 2 h. 35 du matin).*  
(Télégramme.) *Berlin, 28 Août 1939.*

J'ai vu le Chancelier, ce soir, à 10 h. 30. Il m'avait demandé de venir à 10 heures, mais je lui ai fait tenir un mot, l'informant que je n'en aurais pas terminé de la traduction avant l'heure plus tardive. Herr von Ribbentrop était présent, de même que le docteur Schmidt. L'entrevue a duré 1 heure 1/4.

2. Herr Hitler commença par lire la traduction Allemande. Quand il en eut terminé, je dis que je désirais faire un certain nombre d'observations d'après les notes que j'avais prises au cours de mes entretiens avec le Premier Ministre et le Secrétaire d'Etat de Sa Majesté aux Affaires Etrangères. En premier lieu, dis-je, je désirais établir que nous, en Grande-Bretagne, considérions comme absurde que le Gouvernement Allemand pût supposer que la Grande-Bretagne poursuivait l'écrasement de l'Allemagne comme but d'une politique établie. Nous tenions comme non moins étonnant que quiconque, en Allemagne, pût douter un moment que nous combattrions pour la Pologne, si son indépendance ou ses intérêts vitaux étaient menacés.

3. Notre parole était notre parole; jamais nous ne l'avions trahie, et nous ne la trahirions jamais. Dans les temps anciens, la parole de l'Allemagne avait la même valeur; et je citais d'un livre Allemand (que Herr Hitler avait lu) l'exhortation du Maréchal Blücher à ses troupes, au moment où il se hâtait de se porter au secours de Wellington à Waterloo: « En avant, mes enfants! J'ai donné ma parole à mon frère Wellington, et vous ne voudriez pas que je la trahisse... »

4. Herr Hitler interrompit immédiatement pour observer qu'il y a 125 ans, les choses étaient différentes. Je le niai en ce qui concerne l'Angleterre. Il désirait, dis-je, l'amitié de la Grande-Bretagne. Quelle valeur attacherait-il à notre amitié si nous l'inaugurons par une déloyauté envers un ami? En dépit de ce que certains pouvaient dire, le peuple Britannique désirait sincèrement une entente avec l'Allemagne, et nul ne la désirait plus que le Premier Ministre. (Herr von Ribbentrop remarqua que Mr. Chamberlain lui avait dit un jour que c'était là son plus cher désir.) Aujourd'hui, l'opinion publique Britannique tout entière soutenait le Premier Ministre. Le vote récent à la Chambre des Communes en était la preuve irréfutable. Le Premier Ministre était à même de poursuivre sa politique d'entente, si Herr Hitler était prêt à coopérer, mais dans ce cas seulement. Si l'on croyait parfois en Allemagne que le Cabinet Britannique était désuni et que le pays n'était pas unanime, on se trompait totalement. L'accord se ferait maintenant ou jamais, et la chose était entre les mains de Herr Hitler. S'il était prêt à sacrifier cette entente, pour faire la guerre à la Pologne ou lui présenter des exigences démesurées, la responsabilité lui en incomberait. Notre amitié lui était offerte, mais uniquement sur la base d'une solution pacifique et librement négociée du problème Polonais.

5. Herr Hitler répondit qu'il consentirait à négocier s'il existait un Gouvernement Polonais prêt à être raisonnable et qui contrôlerait réellement le pays. Il s'étendit sur les méfaits des Polonais, fit allusion à son offre généreuse de mars dernier, dit qu'elle ne pourrait être réitérée, et affirma que rien, sinon le retour de Dantzig et de l'intégralité du Corridor, ne pourrait le satisfaire, plus une rectification en Silésie, où 90 o/o de la population avait voté pour l'Allemagne lors du plébiscite d'après guerre, mais où, à la suite du « coup » Haller-Korfanti, la Pologne s'était néanmoins emparée de ce que la Commission de Plébiscite avait alloué à l'Allemagne.

6. J'ai répondu à Herr Hitler qu'il lui fallait choisir entre l'Angleterre et la Pologne; s'il posait des exigences démesurées, il n'y avait plus d'espoir d'une solution pacifique. Le Corridor était habité à peu près intégralement par des Polonais. Herr Hitler m'interrompit ici pour observer que cela n'était vrai que parce que un million d'Allemands avaient été chassés de ce district depuis la guerre. Je répétais que le choix lui incomrait. Il avait offert en mars un Corridor par-dessus le Corridor, et je devais, lui dis-je, l'avertir honnêtement que tout ce qui dépasserait cette demande n'aurait aucune chance d'être accepté, à supposer même que cette dernière le fût. Je l'ai prié avec la plus grande insistance de réfléchir avant d'augmenter son prix. Il me répondit que sa première offre avait été dédaigneusement repoussée et qu'il ne la ferait pas une seconde fois. Je lui fis observer qu'elle avait été soumise sous la forme d'un « diktat » et que là était toute la différence.

7. Herr Hitler poursuivit en affirmant que la Pologne ne ferait jamais preuve de raison. Elle sentait l'Angleterre et la France derrière elle et s'imaginait que, même si elle était battue, elle récupérerait plus tard, grâce à leur aide, plus qu'elle ne pourrait perdre. Il parla d'annihiler la Pologne. Je répondis que cela me rappelait un langage similaire, quand l'an dernier il était question d'annihiler les Tchèques. Il répliqua que nous étions incapables d'amener la Pologne à la raison. Je dis que c'était précisément parce que nous nous souvenions de l'expérience de la Tchécoslovaquie l'année dernière, que nous hésitions aujourd'hui à pousser la Pologne trop loin. Néanmoins, nous nous réservions le droit de nous faire notre propre jugement sur ce qui était, ou non, raisonnable en ce qui concernait la Pologne ou l'Allemagne. Nous gardions nos mains libres à cet égard.

8. D'une façon générale, Herr Hitler s'obstinait à invectiver contre la Pologne, et de mon côté, je continuais tout aussi opiniâtrement à répéter à Herr Hitler qu'il lui fallait choisir entre l'amitié offerte par l'Angleterre et des exigences excessives envers la Pologne, qui mettraient fin à tout espoir de l'amitié Britannique. Un accord entraînerait des sacrifices de notre côté. S'il n'était pas prêt à en faire du sien, il n'y avait rien à faire. Herr Hitler dit qu'il devait satisfaire aux exigences de son peuple, que son armée était prête et brûlait de se battre, que son peuple se tenait serré derrière lui, et qu'il ne pouvait pas tolérer d'autres sévices contre les Allemands en Pologne, etc., etc.

9. Il est inutile de rappeler les détails d'une conversation longue et sérieuse, au cours de laquelle Herr Hitler ne s'emporta d'une façon quelconque qu'à un seul moment, quand j'observai que ce n'était pas la question de Dantzig, pas plus que celle du Corridor, qui se posait, mais bien celle de notre décision à résister à la force par la force. Cela déclencha une tirade à propos de la Rhénanie, de l'Autriche, des Sudètes, et de leur

réacquisition pacifique par l'Allemagne. Il se montra également piqué de mes allusions au 15 Mars.

10. A la fin, je lui posai deux questions nettes. Était-il prêt à discuter directement avec les Polonais, consentait-il à examiner la question d'un échange de population? Il répondit par l'affirmative en ce qui concerne la seconde (bien que je sois certain qu'il pensait simultanément à une rectification des frontières). En ce qui concerne la première, il me dit qu'il ne pouvait me répondre avant d'avoir étudié la réponse du Gouvernement de Sa Majesté avec cette attention scrupuleuse que méritait un tel document. A ce propos, il se tourna vers Herr von Ribbentrop et lui dit : « Il faudra convoquer le Feldmarschall Gœring pour en discuter avec lui. »

11. Pour conclure, j'insistai à nouveau très solennellement sur la note essentielle que, pour ma part, j'avais voulu donner à toute cette conversation, à savoir qu'il lui appartenait de décider s'il préférerait une solution unilatérale contre la Pologne, qui signifierait la guerre, ou l'amitié Britannique. S'il était prêt à payer le prix de cette dernière d'un geste généreux envers la Pologne, il pouvait, d'un seul coup, modifier en sa faveur toute l'opinion publique, et cela non seulement en Angleterre, mais dans le monde entier. Je n'ai pas laissé de doute en son esprit sur le sens de l'autre alternative, et il n'objecta rien sur ce point.

12. Enfin Herr von Ribbentrop me demanda si je pouvais garantir que le Premier Ministre pourrait entraîner le pays dans une politique d'amitié envers l'Allemagne. Je dis qu'il n'était pas douteux qu'il le pût, et qu'il le ferait, si l'Allemagne coopérait. Herr Hitler demanda si l'Angleterre consentirait à accepter une alliance avec l'Allemagne. Je répondis, parlant en mon nom personnel, que je n'excluais pas semblable possibilité, à supposer que le cours des événements la justifiait.

13. La conversation a été conduite dans une atmosphère parfaitement amicale, en dépit d'une fermeté absolue des deux côtés. L'attitude générale de Herr Hitler fut qu'il ne pouvait me donner une réponse formelle avant d'avoir étudié avec soin la réponse du Gouvernement de Sa Majesté. Il me dit qu'il me ferait tenir demain, mardi, une réponse écrite. Je lui répondis que j'y comptais, mais que j'étais tout prêt à attendre. Herr Hitler répliqua que le temps manquait pour attendre.

14. Je n'ai pas soulevé la question d'une trêve; je le ferai demain, si sa réponse m'offre quelque raison réelle d'espérer qu'il est prêt à abandonner la guerre pour la cause d'une entente avec la Grande-Bretagne.

---

No. 76.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (Reçu 4 h. 55 du soir).*

(Télégramme.)

*Berlin, 29 Août 1939.*

Voici quelques points additionnels pour compléter mon télégramme du 28 Août.

Herr Hitler affirma avec insistance qu'il ne bluffait pas, et que le monde ferait une grande erreur s'il le croyait. Je répondis que je me rendais pleinement compte du fait, et que, de notre côté, nous ne bluffions pas non plus. Herr Hitler déclara qu'il comprenait parfaitement qu'il en était ainsi. A l'une de ses suggestions, à savoir que la Grande-Bretagne pourrait, comme preuve de ses bonnes intentions, faire une offre immé-

diatè dans le domaine colonial, je répliquai que les concessions étaient plus faciles à faire dans un bon, que dans un mauvais climat.

No. 77.

*Discours du Premier Ministre à la Chambre des Communes  
le 29 Août 1939,*

*Le Premier Ministre (Mr. CHAMBERLAIN)*

Depuis la séance de jeudi dernier, il s'est produit peu de changement dans les aspects principaux de la situation. Ainsi que je le disais alors, la catastrophe n'est pas encore sur nous, mais je ne peux pas dire que le danger s'en soit encore éloigné en aucune manière. Dans ces conditions, il aurait peut-être pu sembler inutile de demander à la Chambre de se réunir à nouveau avant la date fixée. Mais, en des temps comme ceux-ci, nous avons pensé qu'il était bon que la Chambre fût tenue, autant que possible, constamment informée de tous les événements de la situation, à mesure qu'ils se produisaient. Ce principe continuera de nous guider pour toutes nouvelles réunions de la Chambre.

Il est une observation que je voudrais faire en cet instant au sujet de la presse. Je pense qu'il est nécessaire, une fois de plus, de demander instamment à la presse de faire preuve de la plus grande réserve, en un moment où il est tout à fait possible que quelques paroles inconsidérées, paraissant dans un journal, même dénué, peut-être, de toute importance particulière, puissent ruiner tous les efforts que déploie actuellement le Gouvernement pour obtenir une solution satisfaisante. J'ai appris qu'un compte rendu soi-disant textuel de la communication adressée par le Gouvernement de Sa Majesté à Herr Hitler a été télégraphié hier soir ou ce matin à l'étranger. Ce compte rendu n'a pu être, de bout en bout, que pure invention. Il est très regrettable, selon moi, que des journalistes, dans l'exercice de leur profession, prennent sur eux de pareilles responsabilités, qui ne les affectent pas eux tout seuls, mais peut-être les habitants de tous les pays du monde.

J'espère qu'il ne sera pas nécessaire, cet après-midi, d'avoir un débat prolongé. Je tenterai de fournir moi-même, à l'Assemblée, un compte rendu des événements de ces quelques derniers jours. Mais, bien entendu, il n'y a pas eu de changement dans la politique du Gouvernement et, par suite, il ne semble pas qu'une longue discussion soit nécessaire. Le lendemain du jour où la Chambre s'est ajournée, c'est-à-dire vendredi, nous avons été informés, dans le courant de la matinée, que le Chancelier du Reich avait invité l'Ambassadeur Britannique à Berlin à lui rendre visite, le jour même, à une heure et demie, et au cours de l'après-midi nous fûmes avisés, par téléphone, que Sir Nevile Henderson avait eu avec Herr Hitler un entretien d'environ une heure et demie, que Sir Nevile nous envoyait un compte rendu de cet entretien, et que Herr Hitler lui avait suggéré qu'il y aurait avantage à ce qu'il se rendit, le lendemain matin, par avion en Grande-Bretagne, afin de nous fournir un compte rendu verbal et plus étendu de la conversation.

Le rapport de notre Ambassadeur sur cet entretien nous est parvenu le même soir, vendredi, mais il n'a été entièrement déchiffré qu'après minuit. Je ne l'ai lu, moi-même, en entier, que le lendemain matin, samedi. Sir Nevile Henderson est arrivé de Berlin par avion samedi, un peu avant

le déjeuner, et il nous a donné à entendre qu'à Berlin on ne considérait pas comme nécessaire qu'il y revint le même jour, le Gouvernement Allemand étant très désireux que nous examinions attentivement la communication que Sir Nevile avait à nous faire. En conséquence, nous avons consacré toute la journée du samedi et la matinée du dimanche à un examen très attentif, très large et très approfondi du document que nous apportait l'Ambassadeur Britannique, ainsi que de la réponse que nous comptons y faire, et notre réponse définitive a été emportée, hier après-midi, par l'Ambassadeur lorsqu'il est retourné à Berlin par la voie des airs; elle a été par lui remise au Chancelier le soir même.

Je serais heureux de pouvoir fournir à la Chambre les informations les plus complètes sur le texte des communications échangées avec Herr Hitler. Mais les membres de l'Assemblée comprendront que, dans une situation d'une si extrême délicatesse, et alors que des problèmes si graves font l'objet de discussions aussi périlleuses, il ne serait pas dans l'intérêt public de livrer à la publicité ces communications confidentielles, ou de formuler dès à présent, à leur sujet, des commentaires détaillés.

Je suis en mesure, toutefois, d'indiquer en termes très généraux quelques-uns des principaux points auxquels elles ont trait. Herr Hitler s'est appliqué à persuader le Gouvernement de Sa Majesté de son désir d'une entente Anglo-Allemande d'un caractère complet et durable. D'autre part, il n'a pas laissé subsister de doute dans l'esprit du Gouvernement de Sa Majesté, quant à l'urgence, que selon lui il y aurait à régler la question Germano-Polonoise. De son côté, le Gouvernement de Sa Majesté a fréquemment exprimé le désir qu'il avait de voir se réaliser une telle entente Anglo-Allemande et, aussitôt que les circonstances le permettront, il accueillerait naturellement avec empressement l'occasion de discuter avec l'Allemagne les diverses questions dont le règlement devrait figurer dans tout accord permanent.

Mais tout dépend de la manière dont pourront être réglés les différends immédiats entre l'Allemagne et la Pologne et de la nature des propositions qui pourront être faites en vue d'un règlement. Nous avons fait comprendre nettement que nos obligations envers la Pologne, formellement définies par l'accord signé le vendredi 25 août, seront remplies.

La Chambre se rappelle sans doute que le Gouvernement a plus d'une fois déclaré publiquement, que le différend Germano-Polonais était susceptible de recevoir une solution pacifique. Cependant la première condition préalable à une discussion utile, est de diminuer la tension engendrée par les incidents de frontière et les histoires d'incidents des deux côtés de celle-ci. Le Gouvernement de Sa Majesté espère donc que les deux Gouvernements feront de leur mieux pour empêcher le retour de ces incidents, la propagation de bruits exagérés, et toutes manœuvres qui ont pour résultat de dangereusement enflammer l'opinion. Le Gouvernement de Sa Majesté espère que, si un règlement équitable du différend Polono-Allemand peut être obtenu par une libre négociation, on pourrait ensuite aboutir à un accord plus vaste pour le plus grand bien de l'Europe et du reste du monde.

En ce moment, nous attendons la réponse de Herr Hitler à notre message. Du caractère de cette réponse dépend la possibilité d'examiner plus à loisir la situation et de laisser opérer les forces nombreuses qui travaillent pour la paix. Une semblable période d'attente est souvent fort pénible. Mais rien, je crois, n'est plus remarquable que le calme qui caractérise l'attitude de tout le peuple Britannique. Il me semble qu'il y a deux

explications à ce calme. La première, c'est que nul d'entre nous ne doute de notre devoir. Il n'y a aucune divergence d'opinion entre nous, il n'y a aucun fléchissement de notre résolution. La seconde explication est la conviction que nous avons d'être prêts pour toute éventualité.

La Chambre souhaite sans doute que je lui donne quelques détails sur nos préparatifs. Il y a évidemment bien des choses qu'il m'est difficile de dire, car elles sortiraient du cercle de cette assemblée. Ce que je vais dire doit donc avoir un caractère général.

Certaines des mesures que nous avons dû prendre, telles que celles qui se rapportent à la réquisition, doivent fatalement infliger des désagréments au public. J'ai confiance que la population de notre pays se rend généralement compte que tout doit aujourd'hui céder aux nécessités nationales, et que, par suite, elle se soumettra de bon cœur et même avec empressement, à tous les ennuis et toutes les privations qu'elle aurait à supporter. En tout cas, nous n'avons pas été obligés de commencer par la distribution de cartes de rationnement. Pour parler tout d'abord de la défense active de notre pays, les forces aériennes ont été placées en position d'alerte. Les défenses anti-aériennes l'ont été également et sont confiées à des unités territoriales de l'artillerie anti-aérienne.

Les escadrilles régulières de l'Armée de l'Air ont été mises sur le pied de guerre par l'adjonction des réservistes nécessaires, y compris une portion de la Réserve des Volontaires. Les escadrilles de chasse et de reconnaissance de l'Armée de l'Air auxiliaire ont été mobilisées et sont en état d'alerte. Les barrages de ballons sont en position. Les observateurs sont à leur poste. En un mot, notre système d'alerte tout entier peut être immédiatement mis en œuvre, à toute heure du jour et de la nuit. Les défenses côtières sont au point, et entre les mains des Unités Territoriales de la défense côtière. Des dispositions ont été prises aussi pour la protection, par les compagnies de la Défense Nationale, la Milice et des Unités Territoriales, d'un très grand nombre de points importants, dont la sécurité est essentielle à l'effort de guerre national.

Quant à la Marine, la Chambre se rappellera qu'en juillet dernier, il a été annoncé que la Flotte de Réserve serait appelée au commencement d'août, pour participer à des exercices combinés de la Flotte et de l'Armée de l'Air. Dans ce but, un certain nombre de réservistes ont été appelés, en vertu des dispositions de la Loi sur les Réserves et les Forces Auxiliaires. En conséquence, la Marine s'est trouvée dans un état avancé de préparation lorsque la crise actuelle s'est produite et la totalité de nos Flottes de Guerre se trouve prête, à tout moment, à prendre des dispositions requises en temps de guerre. Un certain nombre d'autres mesures ont été prises au cours de la semaine dernière, pour activer encore nos préparatifs navals. Il est inutile d'entrer dans les détails; mais les officiers de marine chargés des divers ports de commerce ont été désignés et ont pris possession de leur commandement. Dans les ports et bases militaires, les préparatifs ont été poussés très loin.

Comme le savent les honorables membres de la Chambre, l'Amirauté a pris sous son contrôle la marine de commerce en vertu des pouvoirs conférés par la Loi sur les Pouvoirs Spéciaux en temps de crise; et des instructions écrites ont été déjà adressées aux navires marchands sur différentes routes. Des mouvements considérables ont été déjà effectués par des unités de l'Armée de Terre, tant chez nous qu'au delà des mers. Ces mouvements font partie de plans destinés à assurer que, pour arriver à un plus haut degré de préparation, les transports d'un certain nombre

d'unités à leur emplacement de guerre s'effectuent avant l'ouverture des hostilités. L'organisation régionale de la Défense Civile a été placée sur le pied de guerre. Des Commissaires régionaux, ainsi que leur personnel, occupent déjà leurs postes de guerre. Ce sont les autorités locales qui ont principalement la charge d'organiser les mesures de défense civile. Des instructions ont été envoyées aux autorités locales pour compléter toutes les mesures préliminaires, de façon à pouvoir agir immédiatement.

Les plans pour l'évacuation des enfants des écoles, des mères ayant de jeunes enfants, des femmes enceintes et des aveugles, hors de certaines zones congestionnées, plans qui ont demandé une somme immense d'attention minutieuse, sont prêts. Ceux qui doivent exécuter ces plans ont été rappelés. Dans les zones d'évacuation, des instituteurs ont été maintenus depuis samedi à portée des centres de rassemblement scolaires ; et une répétition des mesures à prendre pour l'évacuation des enfants des écoles a été faite hier. Il y a près d'une semaine que les autorités locales ont été averties de prendre des dispositions pour l'extinction de l'éclairage public et aussi pour préparer les moyens pour faciliter la circulation quand l'éclairage aura été éteint.

Des mesures ont été complétées pour l'appel très rapide du personnel de la Défense Passive et les officiers de service se trouvent en permanence aux points essentiels. Je dirai enfin que les mesures préliminaires nécessaires ont été prises pour préparer les hôpitaux en vue de l'admission de blessés. J'ai donné de nombreux exemples des dispositions qui ont été décidées et des mesures qui ont déjà été mises à exécution. Un contrôle complet et continu est exercé sur tout l'ensemble de nos préparatifs de défense, et des dispositions préliminaires ont été prises pour assurer que de nouvelles mesures de précaution, si on les juge nécessaires, soient mises en pratique aussi rapidement que possible au moment opportun.

Les exemples que j'ai donnés à la Chambre ne sont que de simples illustrations de l'état général de préparation que la Chambre et le pays connaissent. Je pense qu'ils justifient et qu'ils expliquent en partie l'absence générale de crainte ou même de toute émotion violente. On dit souvent que le peuple Britannique est lent à se décider, mais que lorsque sa décision est établie, il ne lâche pas prise facilement. La question de la paix et de la guerre est encore en suspens, et nous espérons encore, et nous travaillerons encore pour la paix. Mais nous ne réduirons pas d'un pouce notre résolution de rester fermement attachés à la ligne que nous nous sommes fixée.

---

No. 78.

*Réponse du Chancelier Allemand à la communication du Gouvernement de Sa Majesté en date du 28 Août 1939. Cette réponse a été remise de la main à la main par Herr Hitler à Sir N. Henderson, au cours de la soirée du 29 Août 1939.*

L'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin a soumis au Gouvernement Britannique des propositions que je me suis cru tenu de faire pour : 1° exprimer une fois de plus la volonté du Gouvernement du Reich de réaliser une sincère entente, coopération et amitié Anglo-Allemande ; 2° ne laisser aucun doute quant au fait que cette entente ne pouvait être achetée au prix d'une renonciation à des intérêts vitaux Allemands, encore moins

au prix de l'abandon de revendications fondées autant sur la commune justice humaine que sur la dignité et l'honneur national de notre peuple.

Le Gouvernement Allemand a pris note avec satisfaction, d'après la réponse du Gouvernement Britannique et les explications orales données par l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, que le Gouvernement Britannique pour sa part, est également prêt à améliorer les relations entre l'Allemagne et l'Angleterre et à les développer et les étendre dans le sens de la proposition Allemande. A cet égard, le Gouvernement Britannique est de même convaincu que la suppression de la tension Germano-Polonaise, qui est devenue insupportable, est la condition nécessaire préalable à la réalisation de cette espérance.

Depuis l'automne de l'an passé, et la dernière fois en mars 1939, il a été soumis au Gouvernement Polonais des propositions à la fois orales et écrites, qui, si l'on considère l'amitié existant entre l'Allemagne et la Pologne, offraient la possibilité d'une solution des questions en litige, acceptable aux deux parties. Le Gouvernement Britannique sait que le Gouvernement Polonais a jugé bon, en mars dernier, de rejeter finalement ces propositions. En même temps, il a pris prétexte ou occasion de cette circonstance pour prendre des mesures militaires qui n'ont cessé depuis de s'intensifier. Dès le milieu du mois dernier, la Pologne était, en fait, en état de mobilisation. Cela s'est accompagné de nombreux empiètements sur la Ville Libre de Dantzig, à l'instigation des autorités Polonaises; des exigences menaçantes, ayant un caractère d'ultimatum, et n'en différant qu'en degré, ont été manifestées à cette Ville. Une fermeture des frontières, d'abord sous la forme d'une mesure de politique douanière, mais étendue plus tard dans un sens militaire, affectant aussi la circulation et les communications, a été imposée en vue de provoquer l'épuisement politique et la destruction économique de cette communauté Allemande.

A cela se sont ajoutés des mauvais traitements de nature barbare qui crient vers le ciel, et d'autres procédés de persécution envers l'important groupe national Allemand en Pologne, qui sont même allés jusqu'au meurtre de nombreux résidents Allemands ou à leur évacuation de force dans les conditions les plus cruelles. Cet état de choses est intolérable pour une grande Puissance. Il a aujourd'hui obligé l'Allemagne, après être restée témoin passif pendant de nombreux mois, de prendre à son tour les mesures nécessaires pour la sauvegarde d'intérêts Allemands justifiés. Et, en vérité, le Gouvernement Allemand ne peut qu'assurer le Gouvernement Britannique de la façon la plus solennelle qu'on en est arrivé aujourd'hui à une situation qui ne peut plus être acceptée ou considérée avec indifférence.

Les exigences du Gouvernement Allemand sont conformes à cette révision du Traité de Versailles, toujours reconnue comme nécessaire en ce qui concerne ce territoire, c'est-à-dire le retour de Dantzig et du Corridor à l'Allemagne, la sauvegarde de l'existence du groupe national Allemand dans les territoires restant à la Pologne.

Le Gouvernement Allemand note avec satisfaction que le Gouvernement Britannique, lui aussi, est en principe convaincu qu'il faut trouver quelque solution à la nouvelle situation qui s'est créée. Il se sent justifié, en outre, à tenir pour acquis que le Gouvernement Britannique, lui non plus, ne peut avoir de doute qu'on en arrive maintenant à un état de choses pour la suppression duquel il ne reste plus des jours, encore moins des semaines, mais peut-être seulement des heures. Car dans l'état de désorganisation qui règne en Pologne, il faut à tout moment compter avec la



possibilité que se produisent des incidents qu'il pourrait être impossible à l'Allemagne de tolérer.

Si le Gouvernement Britannique peut encore croire qu'il est possible de résoudre ces graves différends par le moyen de négociations directes, le Gouvernement Allemand ne peut malheureusement plus partager ce sentiment comme s'il allait de soi. Car il a déjà essayé de se lancer dans des négociations pacifiques de ce genre, mais, au lieu de recevoir un appui quelconque du Gouvernement Polonais, il a essuyé une rebuffade sous la forme de la brusque introduction de mesures d'un caractère militaire, tendant à créer la situation à laquelle il est fait allusion plus haut.

Le Gouvernement Britannique attache de l'importance à deux considérations : 1° que le danger actuel d'une explosion imminente soit éliminé aussi promptement que possible par négociation directe; et 2° que l'existence de l'État Polonais, dans la forme sous laquelle il continuerait alors à exister, fût sauvegardée de façon adéquate dans le domaine économique et politique, par le moyen de garanties internationales.

A ce sujet, le Gouvernement Allemand fait la déclaration suivante :

Bien que sceptique quant aux perspectives de succès, il est néanmoins prêt à accepter la proposition Anglaise et à entrer en pourparlers directs. Il le fait, comme il a déjà été souligné, uniquement par suite de l'impression faite sur lui par la déclaration écrite reçue du Gouvernement Britannique, et indiquant que ce dernier, lui aussi, désire un pacte d'amitié conforme aux lignes générales indiquées à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne. Le Gouvernement Allemand désire, de cette façon, donner au Gouvernement Britannique et à la nation Britannique, une preuve de la sincérité des intentions qu'a l'Allemagne de contracter une amitié durable avec la Grande-Bretagne.

Le Gouvernement du Reich se sent toutefois tenu de signaler au Gouvernement Britannique que, dans le cas d'un remaniement territorial en Pologne, il ne serait plus à même de s'engager à donner des garanties ou à participer à des garanties sans qu'y fût associée l'U.R.S.S.

Pour le reste, en faisant ces propositions, le Gouvernement Allemand n'a jamais eu aucune intention de toucher aux intérêts vitaux de la Pologne ou de mettre en question l'existence d'un État Polonais indépendant. Pourtant, le Gouvernement Allemand, dans ces circonstances, consent à accepter l'offre des bons offices du Gouvernement Britannique pour obtenir l'envoi à Berlin d'un émissaire Polonais avec pleins pouvoirs. Il compte sur l'arrivée de celui-ci le mercredi 30 août 1939. Le Gouvernement Allemand établira immédiatement des propositions en vue d'une solution qu'il pourrait lui-même accepter, et, si possible, les mettra à la disposition du Gouvernement Britannique avant l'arrivée du négociateur Polonais.

---

No. 79.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (Reçu à 9 h. 15 du soir).*

(Télégramme.)

*Berlin, le 29 Août 1939.*

Herr Hitler m'a remis la réponse allemande ce soir à 7 h. 15. La traduction du texte intégral suivra aussi rapidement que possible.

2. En réponse aux deux propositions Britanniques, à savoir les négociations directes Germano-Polonaises et une garantie internationale de tout arrangement, le Gouvernement Allemand déclare :

1° Qu'en dépit de son scepticisme quant à leur chance de succès, il accepte des négociations directes, poussé par le seul désir d'assurer une amitié durable avec la Grande-Bretagne, et :

2° Qu'en cas d'une modification quelconque de territoire, le Gouvernement Allemand ne peut ni assumer une garantie quelconque, ni y être partie, sans se consulter avec l'U. R. S. S.

3. La note fait observer que les propositions Allemandes n'ont jamais eu pour objet une atteinte quelconque aux intérêts Polonais vitaux et déclare que le Gouvernement Allemand accepte la médiation de la Grande-Bretagne, en vue de la visite à Berlin de quelque plénipotentiaire Polonais. Le Gouvernement Allemand, ajoute la note, compte sur l'arrivée d'un tel plénipotentiaire pour demain, mercredi 30 août.

4. Je fis remarquer que cette phrase sonnait comme un ultimatum, mais après quelques propos véhéments, Herr Hitler et Herr von Ribbentrop m'assurèrent tous deux qu'elle n'avait d'autre intention que d'insister sur le caractère critique du moment, deux armées complètement mobilisées se trouvant face à face.

5. Je dis que je transmettrai immédiatement cette suggestion au Gouvernement de Sa Majesté, et demandai si, dans le cas où un tel plénipotentiaire Polonais se présenterait, nous pouvions assumer qu'il serait bien reçu et que les discussions seraient conduites sur un pied de complète égalité. « Évidemment », répondit Herr Hitler.

6. Les demandes Allemandes sont définies comme une révision du Traité de Versailles; en l'espèce, il s'agit du retour de Dantzig et du Corridor à l'Allemagne, et de garanties de sécurité pour la vie des minorités Allemandes dans le reste de la Pologne; la note conclut par la déclaration que le Gouvernement Allemand élaborera immédiatement des propositions pour une solution acceptable, et qu'il informera si possible le Gouvernement Britannique avant l'arrivée du plénipotentiaire Polonais.

---

No. 80.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax* (Reçu à 10 h. 25 du soir).  
(Télégramme.) *Berlin, 29 Août 1939.*

L'entrevue de ce soir a eu un caractère orageux et Herr Hitler était bien moins raisonnable qu'hier. Des nouvelles de la presse du soir, annonçant que cinq autres Allemands avaient été tués en Pologne, et l'annonce de la mobilisation Polonaise l'avaient évidemment excité.

2. Il continua à dire qu'il désirait l'amitié Britannique plus que n'importe quoi au monde, mais qu'il ne pouvait lui sacrifier les intérêts vitaux de l'Allemagne et que le marché que le Gouvernement de Sa Majesté proposait en une pareille matière était intolérable. Tous mes efforts pour corriger cette présentation intégralement fautive de l'affaire semblaient ne faire aucune impression sur lui.

3. En réponse à son affirmation réitérée que des négociations directes avec la Pologne, bien qu'il les eût acceptées, seraient infailliblement vouées à l'échec, j'ai dit à Son Excellence que leur succès ou leur faillite dépendait de sa bonne volonté ou de son attitude contraire, et que le choix lui appartenait. Il était cependant, ajoutai-je, de mon devoir sacré, de ne lui laisser aucun doute sur le fait que toute tentative d'imposer sa volonté à la Pologne par la force, l'entraînerait inévitablement à un conflit direct avec nous.

4. Il eût été inutile de parler d'une trêve, étant donné que cela ne peut dépendre que du fait de savoir si M. Beck ou quelque autre représentant Polonais arrivera ou non à Berlin.

---

No. 81.

*Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin).*

(Télégramme.) *Foreign Office, 30 Août 1939, 2 h. du matin.*

Nous étudierons avec soin la réponse du Gouvernement Allemand, mais il est évidemment déraisonnable d'assumer que nous puissions provoquer l'arrivée d'un représentant Polonais à Berlin aujourd'hui, et le Gouvernement Allemand ne doit pas s'y attendre.

Il serait bon que vous fissiez savoir cela à qui de droit, par le canal approprié. Nous espérons que vous pourrez recevoir notre réponse cet après-midi.

---

No. 82.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (Reçu à 1 h. de l'après-midi).*

(Télégramme.) *Berlin, le 30 Août 1939.*

Votre message a été remis au Ministre des Affaires Etrangères, ce matin à 4 heures. J'avais fait hier au soir des observations analogues à Herr Hitler, et je reçus pour réponse que l'on pouvait venir en avion de Varsovie à Berlin en une heure et demie.

2. J'ai répété le message ce matin par téléphone au Secrétaire d'Etat, lequel m'a dit qu'il avait déjà été transmis à Herr Hitler. Il ajouta que quelque chose devait être fait aussi vite que possible.

3. Si je recommande toujours que le Gouvernement Polonais « avale » cet effort de la onzième heure pour établir un contact direct avec Herr Hitler, ne fût-ce même que pour convaincre le monde qu'il était prêt à faire de son côté un sacrifice pour le maintien de la paix, la réponse allemande ne permet qu'une conclusion : Herr Hitler est bien décidé à atteindre ses buts, par des moyens dits « pacifiques et loyaux » s'il le peut, et s'il ne le peut pas, par la violence. Beaucoup, c'est certain, pourrait également dépendre du plan détaillé auquel il est fait allusion dans le dernier paragraphe de la réponse allemande.

4. Néanmoins, si l'on continue à abandonner l'initiative à Herr Hitler, il me paraît que le résultat n'en peut être que la guerre, ou alors une nouvelle victoire acquise par un déploiement de force et, par là même, un encouragement pour lui à recourir aux mêmes méthodes, l'année prochaine ou dans deux ans.

---

No. 83.

*Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin).*

*Foreign Office, 30 Août 1939, 2 h. 45 de l'après-midi.*

(Télégramme.)

Nous étudions la note Allemande en toute diligence et enverrons une réponse officielle plus tard dans l'après-midi.

Nous insistons à Varsovie sur l'intérêt vital qu'il y a à renforcer les instructions pour éviter les incidents de frontière, et je vous prierais de confirmer des instructions analogues du côté Allemand.

J'accueille avec satisfaction, dans l'échange de vues qui a lieu actuellement, le témoignage de ce désir d'une entente Anglo-Allemande dont j'ai parlé hier au Parlement.

---

No. 84.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax (Reçu à 10 h. du matin).*  
(Télégramme.) *Varsovie, 30 Août 1939.*

Je suis certain qu'il serait impossible de persuader le Gouvernement Polonais d'envoyer immédiatement à Berlin M. Beck, ou n'importe quel autre représentant, pour discuter un arrangement sur la base proposée par Herr Hitler. Certainement, il préférera se battre et périr, plutôt que de se soumettre à pareille humiliation, surtout après les exemples de la Tchéco-Slovaquie, de la Lithuanie et de l'Autriche.

2. Je voudrais suggérer que, si les négociations doivent se poursuivre entre égaux, il est essentiel qu'elles aient lieu dans quelque pays neutre, ou peut-être même en Italie, et que la base pour toute négociation, soit quelque compromis entre les limites clairement définies des propositions de mars, du côté Allemand, et le *statu quo* du côté Polonais.

3. Étant donné que le Gouvernement Polonais, alors isolé et fort peu préparé pour la guerre, avait refusé les conditions du mois de mars, il lui serait certainement impossible d'accéder à des propositions qui paraîtraient aller au delà des conditions de mars, maintenant qu'il a la Grande-Bretagne comme alliée. La France a confirmé son soutien, l'opinion mondiale est nettement en faveur de négociations directes sur un pied d'égalité et elle encourage la Pologne dans sa résistance à un arrangement imposé.

4. Naturellement que je ne communique aucune opinion au Gouvernement Polonais, pas plus que je ne leur transmets la réponse de Herr Hitler, avant de recevoir des instructions qui, je l'espère, ne tarderont pas.

---

No. 85.

*Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard, à Varsovie.*  
*Foreign Office, le 30 Août 1939, 5 h. 30 du soir.*  
(Télégramme.)

L'atmosphère peut être améliorée si le Gouvernement Polonais donne ou confirme des instructions formelles à toutes les autorités civiles et militaires :

1. De ne pas tirer sur les fugitifs, ou sur les membres de la minorité Allemande qui causent du désordre, mais de les arrêter;

2. De s'abstenir de toute violence physique contre les membres de la minorité Allemande et d'empêcher de telles violences de la part de la population;

3. De permettre aux membres de la minorité Allemande désireux de quitter la Pologne, de passer sans encombre;

4. De mettre une fin aux excitations de la propagande par radio.

Veillez en informer M. Beck, en ajoutant que je comprends bien que

Nous insistons à Varsovie sur l'intérêt vital qu'il y a à renforcer les instructions pour éviter les incidents de frontière, et je vous prierais de confirmer des instructions analogues du côté Allemand.

J'accueille avec satisfaction, dans l'échange de vues qui a lieu actuellement, le témoignage de ce désir d'une entente Anglo-Allemande dont j'ai parlé hier au Parlement.

---

No. 84.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax (Reçu à 10 h. du matin).*

(Télégramme.)

*Varsovie, 30 Août 1939.*

Je suis certain qu'il serait impossible de persuader le Gouvernement Polonais d'envoyer immédiatement à Berlin M. Beck, ou n'importe quel autre représentant, pour discuter un arrangement sur la base proposée par Herr Hitler. Certainement, il préférera se battre et périr, plutôt que de se soumettre à pareille humiliation, surtout après les exemples de la Tchéco-Slovaquie, de la Lithuanie et de l'Autriche.

2. Je voudrais suggérer que, si les négociations doivent se poursuivre entre égaux, il est essentiel qu'elles aient lieu dans quelque pays neutre, ou peut-être même en Italie, et que la base pour toute négociation, soit quelque compromis entre les limites clairement définies des propositions de mars, du côté Allemand, et le *statu quo* du côté Polonais.

3. Étant donné que le Gouvernement Polonais, alors isolé et fort peu préparé pour la guerre, avait refusé les conditions du mois de mars, il lui serait certainement impossible d'accéder à des propositions qui paraîtraient aller au delà des conditions de mars, maintenant qu'il a la Grande-Bretagne comme alliée. La France a confirmé son soutien, l'opinion mondiale est nettement en faveur de négociations directes sur un pied d'égalité et elle encourage la Pologne dans sa résistance à un arrangement imposé.

4. Naturellement que je ne communique aucune opinion au Gouvernement Polonais, pas plus que je ne leur transmets la réponse de Herr Hitler, avant de recevoir des instructions qui, je l'espère, ne tarderont pas.

---

No. 85.

*Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard, à Varsovie.*

*Foreign Office, le 30 Août 1939, 5 h. 30 du soir.*

(Télégramme.)

L'atmosphère peut être améliorée si le Gouvernement Polonais donne ou confirme des instructions formelles à toutes les autorités civiles et militaires :

1. De ne pas tirer sur les fugitifs, ou sur les membres de la minorité Allemande qui causent du désordre, mais de les arrêter;

2. De s'abstenir de toute violence physique contre les membres de la minorité Allemande et d'empêcher de telles violences de la part de la population;

3. De permettre aux membres de la minorité Allemande désireux de quitter la Pologne, de passer sans encombre;

4. De mettre une fin aux excitations de la propagande par radio.

Veillez en informer M. Beck, en ajoutant que je comprends bien que

Herr Hitler prend prétexte de certains rapports pour justifier une action excessive, mais que je désire très vivement lui enlever ce prétexte. Je demande au Gouvernement Allemand d'adopter une attitude conforme et je les avertis que l'on ne peut s'attendre de la part du Gouvernement Polonais à un maintien de telles instructions, que si aucune provocation ne se produit du fait de membres de la minorité Allemande.

---

No. 86.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax (Reçu à 8 h. 15 du soir).*  
(Télégramme.) *Varsovie, le 30 Août 1939.*

M. Beck m'a demandé de vous dire ce qui suit :

1. Le Gouvernement de Sa Majesté peut être absolument assuré que le Gouvernement Polonais n'a aucune intention de provoquer un incident quelconque. D'un autre côté, il indique que l'attitude provocante des Allemands à Dantzig devient de plus en plus intolérable.

2. A propos du projet de réponse Britannique à Herr Hitler, le Gouvernement Polonais compte avec certitude que le Gouvernement de Sa Majesté n'exprimera aucune opinion définitive sur des problèmes concernant la Pologne, sans se consulter avec le Gouvernement Polonais.

---

No. 87.

*Le Vicomte Halifax à sir N. Henderson, Berlin.*  
*Foreign Office, 30 Août 1939, 5 h. 30 du soir.*  
(Télégramme.)

En informant le Gouvernement Allemand des représentations renouvelées qui ont été faites à Varsovie, veuillez indiquer clairement que l'on ne peut attendre du Gouvernement Polonais une attitude de réserve complète, que si le Gouvernement Allemand agit de façon conforme de son côté de la frontière, et si aucune provocation n'émane de la minorité Allemande en Pologne.

Des rapports nombreux indiquent que les Allemands ont commis des actes de sabotage qui justifieraient les mesures les plus sévères.

---

No. 88.

*Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson, Berlin.*  
*Foreign Office, 30 Août 1939, 6 h. 50 du soir.*  
(Télégramme.)

Nous croyons savoir que le Gouvernement Allemand insiste pour qu'un représentant Polonais muni de pleins pouvoirs vienne à Berlin recevoir les propositions Allemandes.

2. Nous ne pouvons conseiller au Gouvernement Polonais de se plier à cette procédure, qui est tout à fait déraisonnable.

3. Ne pourriez-vous suggérer au Gouvernement Allemand d'adopter, quand ses propositions seront prêtes, la procédure normale, qui consiste à convoquer l'Ambassadeur de Pologne et à lui remettre les propositions

pour qu'il les transmette à Varsovie, tout en provoquant des suggestions quant à la conduite des négociations?

4. Le Gouvernement Allemand a eu l'obligeance de promettre qu'il communiquera également ses propositions au Gouvernement de Sa Majesté. Si ce dernier estime qu'elles offrent une base raisonnable, on peut compter qu'il agira de son mieux à Varsovie pour faciliter les négociations.

No. 89.

*Réponse du Gouvernement de Sa Majesté à la communication du Chancelier Allemand du 29 Août 1939. Cette réponse a été remise de la main à la main par Sir N. Henderson à Herr von Ribbentrop, le 30 Août 1939, à minuit.*

1. Le Gouvernement de Sa Majesté apprécie, dans la déclaration contenue dans la réponse du Gouvernement Allemand, l'expression amicale du désir manifesté par ce dernier d'une entente Anglo-Allemande et ce qu'elle dit de l'influence que cette considération a exercée sur sa politique.

2. Le Gouvernement de Sa Majesté répète qu'il éprouve le même désir que le Gouvernement Allemand de voir s'améliorer ces relations, mais on reconnaîtra qu'il ne peut sacrifier les intérêts d'autres amis pour obtenir cette amélioration. Il comprend pleinement que le Gouvernement Allemand ne peut sacrifier les intérêts vitaux de l'Allemagne, mais le Gouvernement Polonais est dans une situation identique, et le Gouvernement de Sa Majesté croit que les intérêts vitaux des deux pays ne sont pas incompatibles.

3. Le Gouvernement de Sa Majesté prend note que le Gouvernement Allemand accepte la proposition Britannique et est prêt à entrer en pourparlers directs avec le Gouvernement Polonais.

4. Le Gouvernement de Sa Majesté croit comprendre que le Gouvernement Allemand accepte en principe la condition que tout règlement soit soumis à une garantie internationale. La question de savoir qui participera à cette garantie devra faire l'objet de nouvelles discussions, et le Gouvernement de Sa Majesté espère que, pour éviter une perte de temps, le Gouvernement Allemand prendra des mesures immédiates pour obtenir l'assentiment de l'U. R. S. S., dont le Gouvernement de Sa Majesté a toujours présumé la participation à la garantie.

5. Le Gouvernement de Sa Majesté prend note également que le Gouvernement Allemand admet la position du Gouvernement Britannique en ce qui concerne les intérêts vitaux et l'indépendance de la Pologne.

6. Le Gouvernement de Sa Majesté est obligé de faire d'expresses réserves en ce qui concerne l'énoncé des exigences particulières avancées par le Gouvernement Allemand dans un passage précédent de sa réponse. Il croit comprendre que le Gouvernement Allemand est en train d'établir des propositions en vue d'une solution. Nul doute que ces propositions ne soient examinées à fond durant les pourparlers. On pourra alors déterminer dans quelle mesure elles sont compatibles avec les conditions essentielles énoncées par le Gouvernement de Sa Majesté, et que le Gouvernement Allemand s'est déclaré, en principe, disposé à accepter.

7. Le Gouvernement de Sa Majesté informe immédiatement le Gouvernement Polonais de la réponse du Gouvernement Allemand. La méthode de contact et la procédure des pourparlers doivent évidemment être réglées de toute urgence entre les Gouvernements Allemand et Polonais. Mais, de

l'avis du Gouvernement de Sa Majesté, il serait impraticable d'établir un contact dès aujourd'hui.

8. Le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît pleinement qu'il est nécessaire que les pourparlers commencent rapidement, et il partage les appréhensions provoquées chez le Chancelier par le fait que deux armées mobilisées se trouvent face à face. Il recommande donc avec insistance que les deux parties prennent l'engagement que pendant les négociations aucun mouvement militaire agressif n'aura lieu. Le Gouvernement de Sa Majesté est confiant de pouvoir obtenir cet engagement du Gouvernement Polonais, si le Gouvernement Allemand donnait des assurances analogues.

9. En outre, le Gouvernement de Sa Majesté suggère qu'un *modus vivendi* provisoire puisse intervenir pour Dantzig, qui pourrait empêcher des incidents tendant à rendre les relations Germano-Polonaises plus difficiles.

---

No. 90.

*Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard, à Varsovie.*

*(Envoyé à Sir H. Kennard, le 30 Août; instructions exécutées aux premières heures du matin du 31 Août.)*

(Télégramme.)

*Foreign Office, 30 Août 1939.*

Mon télégramme à Berlin donne le texte de la réponse du Gouvernement de Sa Majesté à la communication Allemande qui vous a été également transmise.

2. Prière de la communiquer à M. Beck. Ce faisant, vous voudrez bien indiquer que si la première partie de la réponse du Gouvernement Allemand constitue une présentation indéfendable et fallacieuse de la cause Allemande, la partie réellement importante de la réponse consiste en l'acceptation par l'Allemagne de la proposition visant une discussion directe, et de la garantie internationale suggérée, aussi bien que dans l'affirmation que l'Allemagne entend respecter les intérêts vitaux de la Pologne.

3. Il est peut-être inutile, en ce moment, de relever bien des choses qui se trouvent dans la réponse Allemande et que le Gouvernement de Sa Majesté critiquerait tout autant que, sans aucun doute, le Gouvernement Polonais, mais le Gouvernement de Sa Majesté a fait une réserve expresse en ce qui concerne la présentation des demandes particulières contenues dans la note allemande. Le point qui semblait exiger un commentaire immédiat, est soulevé par la demande Allemande qu'un représentant Polonais arrivât à Berlin aujourd'hui même. M. Beck constatera l'attitude que nous avons prise sur ce point (mon télégramme à Berlin); une autre allusion a été faite à ce sujet dans notre réponse à la dernière communication du Gouvernement Allemand. Le Gouvernement Allemand rédige en ce moment des propositions en vue d'une solution, et les décisions sur la procédure à suivre, sur l'endroit et les conditions de la discussion, devront être prises à la lumière de ces propositions et d'autres circonstances.

4. M. Beck verra par la réponse du Gouvernement de Sa Majesté que la proposition a été faite de suspendre les préparatifs militaires pendant les pourparlers, et le Gouvernement de Sa Majesté espère sincèrement que le Gouvernement Polonais n'y verra point d'objection.



5. Le Gouvernement de Sa Majesté serait heureux d'apprendre d'urgence les vues du Gouvernement Polonais. Etant donné le fait que le Gouvernement Polonais a autorisé le Gouvernement de Sa Majesté à dire qu'il était prêt à entrer en des pourparlers directs avec le Gouvernement Allemand, le Gouvernement de Sa Majesté espère que, pourvu qu'une méthode et des dispositions générales pour ces discussions puissent être déterminées de façon satisfaisante, le Gouvernement Polonais sera prêt à s'y conformer sans délai. Nous considérons comme de la plus haute importance, du point de vue de la situation intérieure en Allemagne et de l'opinion mondiale, qu'aussi longtemps que le Gouvernement Allemand professera qu'il est prêt à négocier, nulle occasion ne lui soit fournie pour faire incombler à la Pologne la responsabilité morale d'un conflit.

6. Vous aurez, naturellement, à insister sur le point que le Gouvernement de Sa Majesté a déclaré de la façon la plus nette à Herr Hitler qu'il était irrévocablement résolu à remplir sans réserve ses obligations. A cet égard, il n'y a pas de malentendu à Berlin. La situation du Gouvernement Polonais est très différente de celle qui était la sienne au mois de mars dernier, puisqu'il est soutenu aujourd'hui à la fois par une garantie Britannique directe, et par la promesse d'une participation Britannique à la garantie de tout accord qui pourrait être réalisé sur les bases que nous avons indiquées; les pourparlers se poursuivraient donc en présence de ces réalités.

---

No. 91.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (Reçu à 2 h. 45 du matin,  
le 31 Août).*

(Télégramme.)

*Berlin, 30 Août 1939.*

J'ai informé, cette nuit, Herr von Ribbentrop du conseil transmis au Gouvernement Polonais par votre télégramme à Varsovie du 30 août.

2. Pratiquement, son seul commentaire fut que toutes les provocations venaient du côté de la Pologne. J'ai fait observer que le Gouvernement de Sa Majesté avait constamment averti le Gouvernement Polonais de s'opposer vigoureusement à tout acte de provocation, et que j'avais des raisons de croire que les articles de la presse Allemande à ce sujet étaient grandement exagérés. Herr von Ribbentrop répondit que les conseils du Gouvernement de Sa Majesté avaient eu, sacrédieu (« verflucht ») peu d'effet. J'ai doucement répliqué que j'étais surpris d'entendre un pareil langage dans la bouche d'un Ministre des Affaires Etrangères.

---

No. 92.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (Reçu à 9 h. 30 du matin,  
le 31 Août).*

(Télégramme.)

*Berlin, le 30 Août 1939.*

J'ai dit ce soir à Herr von Ribbentrop que le Gouvernement de Sa Majesté estimait difficile de conseiller au Gouvernement Polonais d'accepter la procédure esquissée dans la réponse Allemande, et j'ai suggéré qu'il prit un contact normal, c'est-à-dire qu'il invitât, dès que les propositions Allemandes seraient prêtes, l'Ambassadeur Polonais à lui rendre visite et qu'il lui remit ces propositions pour transmission à son Gouvernement, en vue d'une ouverture immédiate de négociations. J'ai ajouté que si leur

base ouvrait des perspectives d'arrangement, l'on pouvait compter que le Gouvernement de Sa Majesté ferait de son mieux à Varsovie pour que l'on acceptât de négocier.

2. En réponse, Herr von Ribbentrop produisit un document d'une certaine longueur, qu'il me lut à haute voix, en Allemand, et à toute vitesse. Croyant qu'il me le remettrait à un moment donné, je n'essayai pas de suivre avec trop d'attention les 16 articles au moins qui en formaient la substance. Bien que je ne puisse donc pas en garantir l'exactitude absolue, les points principaux en étaient : restitution de Dantzig à l'Allemagne; établissement de la frontière sud du Corridor sur la ligne Marienwerder, Graudenz, Bromberg, Schönlanke; plébiscite organisé dans le Corridor sur la base de la population au 1<sup>er</sup> janvier 1919, la décision appartenant à la majorité absolue; formation d'une Commission internationale comprenant des membres Britanniques, Français, Italiens et Russes, pour organiser la police dans le Corridor et garantir les communications réciproques entre Dantzig et Gdynia, en attendant le résultat du plébiscite; Gdynia réservé à la Pologne, Dantzig devant être une ville purement commerciale et démilitarisée.

3. Quand j'ai demandé à Herr von Ribbentrop de me remettre le texte de ces propositions, en conformité avec l'engagement contenu dans la réponse Allemande d'hier, il affirma qu'il était maintenant trop tard, étant donné que le représentant Polonais n'était pas arrivé à Berlin à minuit.

4. J'ai fait observer que cette façon de procéder signifiait que l'exigence visant l'arrivée à Berlin, le 30 août, d'un représentant Polonais, avait en fait constitué un ultimatum, en dépit des assurances que lui et Herr Hitler m'avaient données hier. Il le nia, disant que l'idée d'un ultimatum était une fiction de mon imagination. Pourquoi, demandai-je alors, ne pouvait-il pas adopter une procédure normale, me remettre copie des propositions et demander à l'Ambassadeur de Pologne de lui rendre visite, tout comme Herr Hitler m'avait convoqué il y a quelques jours, et lui remettre alors ces propositions pour communication au Gouvernement Polonais? Dans les termes les plus violents, Herr von Ribbentrop répondit qu'il ne demanderait jamais à l'Ambassadeur de lui rendre visite. Il indiqua que si l'Ambassadeur de Pologne sollicitait de lui une entrevue, les choses pourraient changer d'aspect. Je répondis que, naturellement, j'informerais immédiatement mon Gouvernement dans ce sens. Sur ce, il dit que c'était là son opinion personnelle, mais qu'il porterait tout ce que j'avais dit à la connaissance de Herr Hitler. C'était au Chancelier qu'appartenait la décision.

5. Nous nous sommes séparés sur cette note, mais je dois vous dire qu'au cours de cet entretien déplaisant, toute la conduite de Herr von Ribbentrop singeait celle de Herr Hitler dans ses pires moments. Incidemment il tempêta contre la mobilisation Polonaise, mais je répliquai qu'elle n'était guère surprenante, puisque l'Allemagne avait elle aussi mobilisé, ainsi que Herr Hitler lui-même l'avait admis hier devant moi.

---

No. 93.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax (Reçu à 8 h. du matin).*  
(Télégramme.)

*Varsovie, 31 Août 1939.*

J'ai communiqué à M. Beck la réponse du Gouvernement de Sa Majesté à Herr Hitler, en la commentant dans le sens de votre télégramme du

30 août. M. Beck déclara qu'avant de me donner une réponse définitive, il lui faudrait consulter son Gouvernement, mais qu'il pouvait me dire immédiatement qu'il ferait tout ce qui était en son pouvoir pour faciliter les efforts du Gouvernement de Sa Majesté, efforts qu'il appréciait hautement. Je pense qu'il était grandement soulagé d'apprendre que le Gouvernement de Sa Majesté n'avait en aucune façon pris des engagements en ce qui concerne les demandes formulées par le Gouvernement Allemand, et il comprenait pleinement l'importance essentielle que le Gouvernement de Sa Majesté attache à la nécessité de ne fournir au Gouvernement Allemand aucune occasion de rejeter sur la Pologne la responsabilité morale d'un refus quelconque à entrer en négociations directes.

2. Il m'a promis de me transmettre demain à midi (1) la réponse formelle de son Gouvernement.

3. J'ai saisi l'occasion pour insister de nouveau auprès de lui sur la nécessité d'éviter entre temps des incidents, et je lui ai demandé s'il s'en était produit récemment. Il me répondit qu'il venait d'apprendre qu'il y avait eu une rencontre entre des forces Allemandes et Polonaises, mais que pour autant qu'il fût informé présentement, il ne croyait pas qu'il s'agit d'autre chose que d'un échange de coups de feu, sans pertes sérieuses.

---

No. 94.

*Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard, à Varsovie.*

(Télégramme.)

*Foreign Office, 31 Août 1939, midi.*

Veillez vous concerter avec votre collègue Français pour suggérer au Gouvernement Polonais qu'il devrait dès maintenant faire savoir au Gouvernement Allemand, par préférence de façon directe et sinon par nous, qu'il a eu connaissance de notre dernière réponse au Gouvernement Allemand, et qu'il confirme son acceptation du principe des négociations directes.

Le Gouvernement Français craint que le Gouvernement Allemand ne fasse son profit d'un silence de la part du Gouvernement Polonais.

---

No. 95.

*Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard, à Varsovie.*

*Foreign Office, 31 août 1939, 1 h. 45 de l'après-midi.*

(Télégramme.)

Télégramme de Berlin du 30 août (2).

Prière informer immédiatement Gouvernement Polonais et lui conseiller, compte tenu du fait qu'il a accepté principe de discussions directes, d'informer immédiatement Ambassadeur de Pologne à Berlin de dire au Gouvernement Allemand que si ce dernier avait quelques propositions à faire, il était prêt à les transmettre à son Gouvernement, de façon à ce qu'il puisse les étudier immédiatement et faire des suggestions pour ouverture rapide des pourparlers.

---

(1) *C'est-à-dire le 31 août.*

(2) *N° 92.*

Sir H. Kennard au Vicomte Halifax (Reçu à 7 h. 15 de l'après-midi).  
(Télégramme.)

Varsovie, 31 Août 1939.

Mon télégramme du 31 août.

M. Beck vient de me remettre par écrit la réponse Polonaise à ma démarche de la nuit dernière (1). Il a demandé de façon particulière de la considérer comme des plus confidentielles.

2. J'ai demandé à M. Beck quelles mesures il comptait prendre pour établir le contact avec le Gouvernement Allemand. Il me dit qu'il donnerait maintenant des instructions à M. Lipski de demander un entretien, soit au Ministre des Affaires Etrangères, soit au Secrétaire d'Etat, pour lui dire que la Pologne avait accepté les propositions Britanniques. J'ai insisté pour qu'il le fit sans aucun délai.

3. Je lui demandai ensuite quelle attitude l'Ambassadeur de Pologne adopterait si Herr von Ribbentrop, ou le personnage qu'il verrait, lui remettait les propositions Allemandes. Il me répondit que M. Lipski ne serait pas autorisé à accepter un document de cette nature, étant donné qu'à la lumière des expériences du passé, il se pourrait qu'il fût accompagné de quelque sorte d'ultimatum. A son avis, il était essentiel, avant tout, d'établir le contact pour discuter en détail où, avec qui, et sur quelles bases les négociations devraient commencer.

4. En ce qui concerne Dantzig, il indiqua que la situation y devenait extrêmement sérieuse. Les fonctionnaires Polonais étaient arrêtés, le trafic ferroviaire suspendu, et il pensait qu'il était essentiel de prendre des mesures immédiates, de façon à réaliser un *modus vivendi* dont le résultat serait la mise en liberté des personnes arrêtées et la reprise du trafic ferroviaire. Je lui ai suggéré que M. Burckhardt pourrait être à même de le réaliser.

5. Il me confirma qu'aucun autre incident sérieux n'était survenu, mais déclara qu'il craignait qu'en ce qui concerne n'importe quelle négociation, il lui faudrait en appeler à l'intervention du Gouvernement de Sa Majesté.

6. Il ajouta que s'il était invité à se rendre à Berlin, il n'irait certainement pas, étant donné qu'il n'avait pas la moindre intention de se laisser traiter comme le Président Hacha.

---

No. 97.

Sir H. Kennard au Vicomte Halifax (Reçu à 6 h. 30 de l'après-midi).  
(Télégramme.)

Varsovie, 31 Août 1939.

Ci-dessous texte de la réponse de la Pologne, datée du 31 août 1939 :

« 1. Le Gouvernement Polonais confirme qu'il est prêt, ainsi qu'il l'a déjà indiqué auparavant, à un échange de vues direct avec le Gouvernement Allemand sur la base proposée par le Gouvernement Britannique, et communiquée à moi par le télégramme de Lord Halifax du 28 août, adressé à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie (2).

« 2. Le Gouvernement Polonais est également prêt à donner, sur une base de réciprocité, les garanties formelles que dans le cas de l'ouverture

---

(1) C'est-à-dire de la nuit du 30 au 31 août.

(2) Télégramme communiquant l'essentiel du N° 74.

des négociations, les troupes Polonaises ne violeront pas la frontière du Reich Allemand, pourvu qu'une garantie correspondante soit donnée pour la non-violation des frontières de Pologne par des troupes du Reich Allemand.

« 3. Dans la situation actuelle, il est également essentiel de créer un *modus vivendi* simple et provisoire dans la Ville Libre de Dantzig.

« 4. En ce qui concerne les suggestions communiquées au Gouvernement Polonais le 28 août, par le truchement de l'Ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, il serait nécessaire de donner une explication de ce que le Gouvernement Britannique entend par « garantie internationale nécessaire » en ce qui concerne les relations entre la Pologne et le Reich Allemand. Faute d'une réponse sur cette question essentielle, le Gouvernement Polonais est obligé de pleinement réserver son attitude en cette question, jusqu'au moment où des explications complètes auront été reçues.

« 5. Le Gouvernement Polonais exprime l'espoir que, dans le cas où des pourparlers s'ouvriraient avec le Reich Allemand, il pourrait continuer à en appeler aux bons offices du Gouvernement de Sa Majesté. »

No. 98.

*Message communiqué à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin, par le Secrétaire d'Etat, le 31 Août 1939, à 9 h. 15 du soir.*

Le Gouvernement de Sa Majesté s'est déclaré prêt, dans sa note du 28 août 1939 au Gouvernement Allemand, à offrir sa médiation en vue de négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne sur les problèmes litigieux. Le Gouvernement Britannique a montré clairement qu'il se rendait compte, de son côté, en présence des incidents continuels et de la tension générale en Europe, de l'urgence de cette manière de procéder. Dans sa réponse du 29 août 1939, le Gouvernement Allemand, malgré son scepticisme quant à la volonté du Gouvernement Polonais au sujet d'une entente en général, s'est déclaré prêt, dans l'intérêt de la paix, à accepter la médiation ou la suggestion Britannique. Le Gouvernement Allemand, tenant compte de toutes les circonstances actuelles, a jugé nécessaire de faire remarquer dans sa note, que pour éviter une catastrophe, il fallait, en tout état de cause, agir vite et sans retard. Dans ce sens, il s'est déclaré prêt à recevoir jusqu'au 30 août 1939 au soir un émissaire du Gouvernement Polonais, à condition que cet émissaire fût vraiment muni de pouvoirs non pas seulement pour discuter, mais aussi pour mener des négociations et pour les conclure.

En outre, le Gouvernement Allemand a laissé entendre qu'il croyait pouvoir, en attendant l'arrivée de ce négociateur à Berlin, communiquer également au Gouvernement Britannique les bases de cette offre d'accord.

Au lieu d'une déclaration sur l'arrivée d'une personnalité polonaise autorisée, le Gouvernement du Reich, comme réponse aux dispositions qu'il avait manifestées en vue d'un accord, a reçu tout d'abord la nouvelle de la mobilisation Polonaise et, seulement le 30 août 1939 vers minuit, une assurance rédigée en termes plutôt généraux, que le Gouvernement Britannique était, de son côté, prêt à favoriser l'ouverture de négociations.

Bien que, par l'absence du négociateur Polonais attendu par le Gouvernement du Reich, la condition posée pour faire connaître aussi au Gouvernement de Sa Majesté la conception du Gouvernement Allemand sur des bases possibles de négociation ne se trouvât pas remplie, mais consi-

dérant d'autre part que le Gouvernement de Sa Majesté avait lui-même plaidé en faveur de négociations directes entre l'Allemagne et la Pologne, le Ministre des Affaires Etrangères du Reich von Ribbentrop, a donné à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne, à l'occasion de la remise de la dernière note Britannique, connaissance exacte du texte des propositions Allemandes prévues comme bases des négociations pour le cas de l'arrivée du plénipotentiaire Polonais.

Le Gouvernement du Reich Allemand croyait que, dans ces conditions, il était en droit de s'attendre à la désignation immédiate d'une personnalité Polonaise, tout au moins rétroactivement.

On ne peut pas, en effet, exiger du Gouvernement Allemand de confirmer toujours son accord en vue de l'ouverture de tels pourparlers et de se tenir prêt dans l'attente, tandis que du côté Polonais, on ne procède que par subterfuges et des échappatoires vides de sens.

Il ressort à nouveau d'une démarche faite entre temps par l'Ambassadeur de Pologne que celui-ci non plus n'est pas autorisé à discuter, ni même à négocier.

Ainsi, le Führer et le Gouvernement Allemand ont attendu vainement pendant deux jours l'arrivée d'un plénipotentiaire Polonais.

Dans ces conditions, le Gouvernement Allemand estime que, cette fois encore, ses propositions sont pratiquement repoussées, bien qu'il soit d'avis que ses propositions, dans la forme où elles ont été portées à la connaissance du Gouvernement Britannique, aient été plus que loyales, honnêtes et exécutoires.

Le Gouvernement du Reich estime opportun de faire connaître à l'opinion publique ces bases de négociation qui ont été communiquées par le Ministre des Affaires Etrangères von Ribbentrop, à l'Ambassadeur de Grande-Bretagne.

La situation entre le Reich Allemand et la Pologne est aujourd'hui telle que tout nouvel incident peut conduire à une explosion des forces militaires respectives en position.

Toute solution pacifique doit être de telle nature, qu'à la prochaine occasion les événements qui ont causé cet état de choses ne puissent pas se renouveler et que la même tension ne puisse pas s'étendre, non seulement à l'Est de l'Europe, mais à d'autres territoires.

Les causes initiales de cette évolution résident :

1° Dans l'impossible délimitation de frontières, telle qu'elle a été faite par le *diktat* de Versailles;

2° Dans le traitement impossible de la minorité dans les territoires cédés.

Dans ses propositions, le Gouvernement du Reich Allemand part de l'idée de trouver une solution définitive qui mette fin à cette situation impossible du tracé de la frontière, qui assure aux deux parties leurs voies de communication d'importance vitale, qui supprime autant que cela est possible le problème des minorités et qui, pour autant que cela n'est pas possible, puisse donner aux minorités l'assurance d'un avenir tolérable par une sûre garantie de leurs droits.

Le Gouvernement du Reich est convaincu qu'il est nécessaire pour cela d'établir les dommages économiques et physiques occasionnés depuis 1918 et de les réparer complètement. Il considère naturellement que cette obligation doit s'appliquer aux deux parties.

Partant de ces considérations, il fait les propositions pratiques suivantes :

1° En vertu de son caractère purement Allemand, ainsi que de la volonté unanime de sa population, la Ville Libre de Dantzig revient au Reich Allemand;

2° Le territoire du soi-disant « Corridor » qui va de la mer Baltique jusqu'à la ligne Marienwerder-Graudenz-Kulm-Bromberg (ces villes y compris) et ensuite jusqu'à environ à l'ouest de Schönlanke, décidera lui-même de son appartenance à l'Allemagne ou à la Pologne;

3° Dans ce but, un plébiscite aura lieu dans ce territoire.

Participeront à ce plébiscite tous les Allemands qui habitaient ce territoire le 1<sup>er</sup> janvier 1918 ou qui y étaient nés jusqu'à ce jour, de même que tous les Polonais habitant ce territoire ce même jour, ou qui y étaient nés jusqu'à ce jour. Il en est de même pour les Kachoubes, etc.

Les Allemands expulsés de ce territoire y rentreront pour exercer leur droit de vote; en vue de garantir un plébiscite objectif et d'assurer les préparatifs nécessaires, le territoire sus-indiqué sera placé, comme cela a eu lieu dans le territoire de la Sarre, sous la surveillance d'une Commission internationale à former immédiatement et où seront représentées les quatre grandes puissances : Italie, Union Soviétique, France, Angleterre.

Cette Commission exercera sur ce territoire tous les droits de souveraineté. Dans ce but, ce territoire sera, dans un délai le plus bref possible, à fixer, évacué par l'armée Polonaise, par la police Polonaise et par les autorités Polonaises;

4° Est exclu de ce territoire, le port Polonais de Gdynia, qui est, en principe, territoire souverain Polonais, pour autant qu'il se limite territorialement à l'établissement Polonais. Les frontières exactes de ce port Polonais seront à fixer par un accord entre l'Allemagne et la Pologne et, s'il le faut, par une Commission arbitrale internationale;

5° Afin de donner le temps nécessaire en vue de réaliser les vastes préparatifs d'un plébiscite équitable, ce plébiscite n'aura pas lieu avant un délai de douze mois;

6° Afin de garantir, pendant ce temps, à l'Allemagne, d'une façon illimitée, sa liaison avec la Prusse Orientale, et à la Pologne sa communication avec la mer, des routes et des chemins de fer seront établis qui rendront possible un libre trafic de transit.

Seules, les taxes nécessaires pour la conservation des voies de communication et pour la réalisation des transports, devront être perçues;

7° L'appartenance de ce territoire sera décidée à la simple majorité des voix émises;

8° Afin de garantir après le plébiscite — quel que soit son résultat — la sécurité des libres communications entre l'Allemagne et sa province de Dantzig-Prusse-Orientale d'une part, et d'assurer à la Pologne sa communication avec la mer d'autre part, l'Allemagne recevra, au cas où le territoire plébiscitaire reviendrait à la Pologne, une zone de communication extraterritoriale, à peu près en direction de Bütow-Dantzig ou Dirschau, pour y établir une autostrade ainsi qu'une ligne ferroviaire à quatre voies.

La construction de la route et du chemin de fer sera faite de manière que les voies de communication Polonaises ne soient pas coupées par eux, c'est-à-dire que les croisements se feront soit par viaducs, soit par tunnels. La largeur de cette zone est fixée à un kilomètre et elle sera territoire Allemand.

Si le plébiscite se prononce en faveur de l'Allemagne, la Pologne recevra, pour la communication libre et sans restriction vers son port de

Gdynia, les mêmes droits pour une communication extraterritoriale par route et par fer, comme les aurait reçus l'Allemagne;

9° En cas de retour du Corridor au Reich Allemand, celui-ci se déclare disposé à faire avec la Pologne un échange d'habitants dans la mesure où le Corridor convient à cette fin;

10° Les droits spéciaux demandés éventuellement par la Pologne dans le port de Dantzig seront négociés à parité avec les mêmes droits de l'Allemagne dans le port de Gdynia;

11° Pour supprimer dans ce territoire tout sentiment de menace de part et d'autre, les villes de Dantzig et de Gdynia recevraient le caractère de villes commerciales proprement dites, c'est-à-dire sans installations ou fortifications militaires;

12° La presqu'île de Héla, qui reviendrait à la Pologne ou à l'Allemagne, selon les résultats du plébiscite, serait également démilitarisée dans tous les cas;

13° Du fait que le Gouvernement du Reich a à faire valoir les doléances les plus vives en ce qui concerne le traitement de la minorité Allemande en Pologne, et que le Gouvernement de la Pologne croit, de son côté, devoir faire des remontrances à l'Allemagne, les deux parties se déclarent d'accord pour soumettre ces plaintes à une Commission d'enquête de composition internationale qui aura pour tâche d'examiner toutes les plaintes relatives aux dommages économiques et physiques, ainsi qu'aux actions terroristes.

L'Allemagne et la Pologne s'engagent à réparer tous les dommages économiques et autres éprouvés par les minorités respectives depuis 1918, ainsi qu'à rapporter les expropriations suivant le cas, et à dédommager intégralement les victimes de toutes ingérences dans la vie économique, de ce fait ou d'autres faits;

14° Afin de supprimer chez les Allemands établis en Pologne et chez les Polonais établis en Allemagne le sentiment d'être privés de droits internationaux, et pour leur donner l'assurance qu'ils ne pourront pas être forcés d'accomplir des actes ou des services incompatibles avec leur sentiment national, l'Allemagne et la Pologne conviennent de garantir les droits des minorités respectives par des accords les plus généraux et obligatoires pour assurer le maintien, le développement libre et l'activité de leur caractère ethnique (Volkstum). En particulier, les minorités seront autorisées à entretenir des organisations nécessaires à cet effet.

Les deux parties s'engagent à ne pas soumettre les membres des minorités respectives au service militaire;

15° En cas d'arrangement sur la base de ces propositions, l'Allemagne et la Pologne se déclarent disposées à ordonner et à exécuter la démobilisation immédiate de leurs forces armées;

16° Les autres mesures requises en vue d'accélérer les accords ci-dessus seront prises d'un commun accord par l'Allemagne et la Pologne.

---

No. 99.

*Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson, Berlin.*

(Télégramme.)

*Foreign Office, 31 Août 1939, 11 h. du soir.*

Veuillez informer le Gouvernement Allemand que nous croyons savoir que le Gouvernement Polonais prend des mesures pour entrer en contact avec lui par l'Ambassadeur de Pologne à Berlin.



Veillez aussi lui demander s'il est d'accord sur la nécessité d'assurer immédiatement un *modus vivendi* provisoire en ce qui concerne Dantzig. (Nous avons déjà soumis ce point au Gouvernement Allemand.) Accepterait-il que Mr. Burckhardt pût être employé à cette fin, s'il était possible d'obtenir ses services ?

No. 100.

*Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard, Varsovie.*  
(Télégramme.) *Foreign Office, 1<sup>er</sup> Septembre 1939, minuit 50.*

Vos télégrammes du 31 Août :

1. Je suis heureux d'apprendre que l'Ambassadeur de Pologne à Berlin a reçu des instructions d'établir le contact avec le Gouvernement Allemand.

2. Je suis pleinement d'accord sur la nécessité de discuter en détail les arrangements pour les négociations, ainsi que sur l'inopportunité d'une visite de Mr. Beck à Berlin.

3. D'autre part, je ne vois pas les difficultés que découvre le Gouvernement Polonais à autoriser l'Ambassadeur de Pologne à accepter un document du Gouvernement Allemand, et j'espère sérieusement qu'il sera à même de modifier, sous ce rapport, les instructions qu'il lui a fait tenir. Aucun ultimatum n'était mentionné dans le rapport qui nous a été fourni au sujet des propositions Allemandes, et la suggestion que la demande qu'un plénipotentiaire Polonais fût présent à Berlin, le 30 Août, équivalait à un ultimatum, a été vigoureusement repoussée par Herr von Ribbentrop dans sa conversation avec l'Ambassadeur de Sa Majesté. Si le document contenait un ultimatum, le Gouvernement Polonais refuserait évidemment de le discuter, jusqu'à ce que l'ultimatum fût retiré. D'un autre côté, tout refus de sa part de prendre connaissance des propositions, serait fort mal interprété par l'opinion étrangère.

4. J'aurais pensé que l'Ambassadeur de Pologne aurait pu certainement recevoir des instructions pour accepter et transmettre un document, et pour dire (a) que s'il contenait quoi que ce soit de la nature d'un ultimatum, il s'attendait à ce que le Gouvernement Polonais fût sûrement hors d'état de discuter sur une telle base, et (b) qu'en tout cas, dans l'opinion du Gouvernement Polonais, les questions se rapportant au lieu où se tiendraient les négociations, à la base sur laquelle il faudrait les conduire, et aux personnes qui auraient à y prendre part, devaient être discutées et résolues d'un commun accord entre les deux Gouvernements.

5. Si des négociations venaient à s'ouvrir, le Gouvernement de Sa Majesté sera prêt, en tout temps, si le désir en était exprimé, à accorder toute l'assistance en son pouvoir en vue d'arriver à un arrangement équitable.

6. En ce qui concerne la garantie internationale, il est hors de doute qu'elle devra être l'objet d'une discussion approfondie. Il s'agissait, dans l'esprit du Gouvernement de Sa Majesté, d'une garantie de l'observation intégrale et loyale de tout arrangement conclu.

7. En ce qui concerne Dantzig, nous partageons pleinement l'opinion de Mr. Beck quant à l'importance qu'il y a d'y établir un *modus vivendi* quelconque. Nous avons déjà fait des suggestions dans ce sens au Gouvernement Allemand et nous les réitérerons en tenant compte du paragraphe 4

de votre télégramme du 31 Août. Si le Gouvernement Allemand est d'accord, je m'adresserai aussitôt à Mr. Burckhardt.

8. Je vous prie de parler immédiatement à Mr. Beck dans le sens ci-dessus.

---

No. 101.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax, daté du 1<sup>er</sup> Septembre, 7 h. 45 du soir  
et reçu le 2 Septembre à 2 heures du matin.*

(Télégramme.)

*Varsovie, 1<sup>er</sup> Septembre 1939.*

Votre télégramme du 1<sup>er</sup> Septembre a été déchiffré aujourd'hui à 4 heures du matin.

2. Mr. Lipski avait déjà rendu visite au Ministre des Affaires Etrangères Allemand, hier, à 6 h. 30 du soir. Etant donné ce fait qui, à l'aube de ce jour, a été suivi de l'invasion Allemande en Pologne, il était nettement inutile pour moi de faire la démarche suggérée.

---

No. 102.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (Reçu le 1<sup>er</sup> Septembre,  
à minuit 10.)*

(Télégramme.)

*Berlin, 31 Août 1939.*

Ci-dessous, traduction du texte de la communication remise ce soir de la main à la main par l'Ambassadeur de Pologne au Ministre Allemand des Affaires Etrangères.

« Au cours de la nuit, le Gouvernement Polonais a été informé par le Gouvernement Britannique de l'échange d'informations avec le Gouvernement Allemand, en ce qui concerne la possibilité de pourparlers directs entre le Gouvernement du Reich et le Gouvernement Polonais.

« Le Gouvernement Polonais examine favorablement la suggestion du Gouvernement Britannique ; une réponse formelle en la matière sera communiquée à ce dernier dans un avenir immédiat. »

Je crois savoir qu'il n'y a eu aucune discussion.

---

No. 103.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax*

*(Reçu aux premières heures du 1<sup>er</sup> Septembre 1939.)*

(Télégramme.)

*Berlin, le 1<sup>er</sup> Septembre 1939.*

Communication écrite a été faite, tôt ce matin, au Ministre des Affaires Etrangères, dans le sens du paragraphe 2 de votre télégramme du 31 août.

---

No. 104.

*Notice explicative sur le cours réel des événements.*

La réponse du 28 août au Gouvernement du Reich a été communiquée, avant sa remise, aux Gouvernements Français et Polonais. Le Gouverne-

ment Polonais a autorisé le Gouvernement de Sa Majesté à informer le Gouvernement du Reich que la Pologne était prête à engager immédiatement des discussions directes avec l'Allemagne. On verra que le paragraphe 4 de la réponse britannique du 23 août exposait nettement l'attitude du Gouvernement Polonais sur ce point.

La réponse Britannique fut remise à Herr Hitler, le 28 août, à 10 h. 30 du soir et il promit d'y répondre le lendemain, par écrit.

La réponse par écrit de l'Allemagne fut remise à l'Ambassadeur de Sa Majesté, le 29 août, à 7 h. 15 du soir. Sans compter la déformation complète des événements qui conduisirent à la crise, la réponse du Gouvernement du Reich exigeait l'arrivée à Berlin, dans le courant du lendemain, d'un émissaire Polonais muni de pleins pouvoirs.

La réponse du Gouvernement Britannique s'explique d'elle-même. Elle fut communiquée par l'Ambassadeur de Sa Majesté au Ministre Allemand des Affaires Étrangères, le 30 août, à minuit. La réponse de M. von Ribbentrop fut d'exhiber un long document qu'il lut rapidement en Allemand. C'était, apparemment, le plan en seize points que le Gouvernement du Reich a publié depuis. Lorsque Sir N. Henderson demanda que lui fût remis le texte de ces propositions, conformément à l'engagement contenu dans la réponse allemande du 29 août, M. von Ribbentrop affirma qu'il était alors trop tard, puisque le plénipotentiaire Polonais n'était pas arrivé à Berlin à minuit, comme le stipulait le Gouvernement du Reich dans sa communication de la veille au soir.

Le Gouvernement Polonais, en apprenant ces faits, informa le Gouvernement de Sa Majesté, dans le courant de l'après-midi du 31 août, qu'il autoriserait son Ambassadeur à informer le Gouvernement du Reich que la Pologne avait accepté les propositions Britanniques en vue de négociations.

L'Ambassadeur de Pologne à Berlin (M. Lipski) ne fut reçu par M. von Ribbentrop que le soir du 31 août. Après cette entrevue, le Gouvernement du Reich radiodiffusa immédiatement ses propositions. M. Lipski tenta aussitôt de se mettre en contact avec Varsovie, mais ne put le faire, tout moyen de communication entre la Pologne et l'Allemagne ayant été supprimé par le Gouvernement du Reich.

---

No. 105.

*Discours du Premier Ministre à la Chambre des Communes*  
(1<sup>er</sup> Septembre 1939.)

*Le Premier Ministre* (M. CHAMBERLAIN). — Je n'ai pas l'intention de prononcer beaucoup de paroles ce soir. Le temps est venu où l'action est nécessaire plutôt que les discours. Voici dix-huit mois, dans cette Chambre, je priais que jamais ne m'échût la responsabilité de demander au pays d'accepter l'horrible arbitrage de la guerre. Je crains de ne plus pouvoir éviter cette responsabilité. Mais, en tout cas, je ne puis pas demander que les circonstances dans lesquelles ce fardeau tombe sur moi m'indiquent plus clairement qu'aujourd'hui où se trouve mon devoir. Personne ne peut dire que le Gouvernement aurait pu faire davantage pour essayer de maintenir la voie ouverte à un règlement honorable et équitable du différend qui sépare l'Allemagne et la Pologne. Nous n'avons pas non plus négligé un seul moyen d'indiquer avec une clarté absolue au Gouvernement

Allemand que, s'il s'obstinait à employer de nouveau la force, de la même manière qu'il l'avait employée dans le passé, nous étions résolus à nous y opposer par la force. Maintenant que tous les documents concernant la question ont été rendus publics, nous nous tiendrons à la barre de l'histoire en sachant que la responsabilité de cette terrible catastrophe repose sur les épaules d'un seul homme, le Chancelier Allemand, qui n'a pas hésité à plonger le monde dans le malheur pour servir ses ambitions insensées.

Je voudrais remercier la Chambre pour la patience qu'elle a montrée en deux occasions récentes, en ne me demandant pas des renseignements qu'elle reconnaissait que je ne pouvais lui donner pendant que ces négociations étaient encore en cours. J'ai maintenant fait composer un Livre Blanc de la correspondance échangée avec le Gouvernement Allemand. En raison de difficultés techniques, je crains qu'il n'y en ait encore que peu d'exemplaires à votre disposition, mais j'apprends qu'il en arrivera d'autres pendant que la Chambre sera encore en séance. Je ne pense pas qu'il soit maintenant nécessaire pour moi de me reporter en détail à ces documents, qui sont déjà de l'histoire passée. On y voit avec une parfaite clarté que le but poursuivi par nous a été d'essayer d'amener, à propos des différends Polono-Allemands, des discussions entre les deux peuples sur une base d'égalité, discussions dont l'issue aurait dû être telle qu'elle sauvegardât l'indépendance de la Pologne et qu'elle assurât sa juste observation par des garanties internationales. Il n'y a qu'un passage d'une communication récente, datée du 30 août, que je voudrais citer, parce qu'il montre avec quelle facilité le heurt final aurait pu être évité, s'il y avait eu, de la part du Gouvernement Allemand, le moindre désir d'arriver à un règlement pacifique. Dans ce document, nous disions ceci :

« Le Gouvernement de Sa Majesté reconnaît pleinement qu'il est nécessaire que les pourparlers commencent rapidement et il partage les appréhensions provoquées chez le Chancelier par le fait que deux armées mobilisées se trouvent face à face. Il recommande donc avec insistance que les deux parties prennent l'engagement que, pendant les négociations, aucun mouvement militaire agressif n'aura lieu. Le Gouvernement de Sa Majesté est confiant de pouvoir obtenir cet engagement du Gouvernement Polonais, si le Gouvernement Allemand donnait des assurances analogues. »

Ce télégramme, dont copie fut transmise aux Polonais, amena une réponse instantanée du Gouvernement Polonais, datée du 31 août, réponse dans laquelle il disait :

« Le Gouvernement Polonais est prêt, lui aussi, sur une base de réciprocité, à donner une garantie formelle, au cas où des négociations auraient lieu, que les troupes polonaises ne violeront pas les frontières du Reich, pourvu qu'une garantie correspondante soit donnée touchant la non-violation des frontières de la Pologne par les troupes du Reich Allemand. »

Nous n'avons jamais eu aucune réponse du Gouvernement Allemand à cette suggestion qui, si elle avait été suivie, aurait pu épargner la catastrophe qui s'est produite ce matin. Dans la radiodiffusion Allemande d'hier soir qui énumérait les 16 points des propositions avancées par le Gouvernement Allemand, se trouvait cette phrase :

« Dans ces conditions, le Gouvernement du Reich considère ses propositions comme rejetées. »

Je dois examiner cette déclaration. Je dois dire à la Chambre quels

sont les faits. D'abord, qu'il me soit permis de dire que ces propositions n'ont jamais été communiquées par l'Allemagne à la Pologne. Voici l'exposé des faits : mardi 29 août, répondant à une note que nous lui avons envoyée, le Gouvernement Allemand disait, entre autres choses, qu'il élaborait immédiatement des propositions en vue d'une solution acceptable pour lui et « qu'il les mettrait, s'il était possible, à la disposition du Gouvernement Britannique avant l'arrivée du négociateur Polonais. »

On verra, en examinant le Livre Blanc, que le Gouvernement Allemand avait déclaré qu'il comptait sur l'arrivée d'un plénipotentiaire de Pologne à Berlin le 30, c'est-à-dire le jour suivant. Dans l'intervalle, naturellement, nous attendions ces propositions. Mais le soir suivant, quand notre Ambassadeur vit Herr von Ribbentrop, Ministre Allemand des Affaires Etrangères, il le pressa instamment d'appeler l'Ambassadeur de Pologne dès que ces propositions seraient prêtes — car nous n'avions plus rien su à leur sujet — et de les lui remettre pour qu'il les transmitt à son Gouvernement. Là-dessus, nous rapporte notre Ambassadeur, Herr von Ribbentrop dit, dans les termes les plus violents, qu'il ne demanderait jamais à l'Ambassadeur de lui faire une visite. Il laissa entendre que si l'Ambassadeur de Pologne lui demandait une entrevue, les choses pourraient être différentes.

La Chambre pourra constater qu'on était alors au mercredi soir, date que la déclaration Allemande d'hier soir prétend avoir été la date limite au delà de laquelle aucune négociation avec la Pologne n'était acceptable. Il est clair, par conséquent, que l'Allemagne prétend traiter la Pologne comme étant dans son tort, parce qu'elle n'est pas, mercredi soir, entrée en discussion avec l'Allemagne au sujet d'une série de propositions dont elle n'avait jamais entendu parler.

Et à notre égard, que fit-on ? Mercredi soir, au cours de l'entrevue dont j'ai déjà parlé, Herr von Ribbentrop tira un long document qu'il lut en Allemand, à haute voix et à toute vitesse. Naturellement, après cette lecture, notre Ambassadeur demanda une copie de cette pièce ; mais la réponse fut qu'il était désormais trop tard, puisque les représentants de la Pologne n'étaient pas arrivés à minuit. Et ainsi, Monsieur, nous n'avons jamais reçu de copie de ces propositions et la première fois que nous les avons entendues — que nous les avons entendues — ce fut par la radio, hier soir. Telles sont, Monsieur, les circonstances dans lesquelles le Gouvernement Allemand a dit que ses propositions étaient rejetées. N'est-il pas clair que sa conception de la négociation était que, sur une exigence presque instantanée, un plénipotentiaire Polonais devrait aller à Berlin — où d'autres étaient allés avant lui — et qu'il y recevrait une liste des exigences devant être acceptées dans leur totalité ou repoussées ? Je n'exprime aucune opinion sur les conditions elles-mêmes, car je ne crois pas être appelé à le faire. La procédure convenable, à notre avis — à notre avis à tous — était de présenter ces propositions aux Polonais, à qui on aurait donné le temps de les examiner et de dire si, selon leur opinion, elles portaient atteinte à ces intérêts vitaux de la Pologne dont l'Allemagne nous avait assuré, dans une occasion antérieure, qu'elle entendait les respecter.

C'est hier soir seulement que l'Ambassadeur de Pologne a vu le Ministre Allemand des Affaires Etrangères, Herr von Ribbentrop. Il lui a dit encore, ce que le Gouvernement Polonais avait déjà dit publiquement, que celui-ci était disposé à négocier avec l'Allemagne sur une base d'égalité au sujet de leurs différends. Quelle a été la réponse du Gouvernement Allemand ? La réponse a été que, sans un mot de plus, les troupes Allemandes

ont franchi la frontière Polonaise ce matin à l'aube et que le bruit court que depuis, elles bombardent des villes ouvertes. [Un député : « Saz? »]

Dans ces conditions, une seule voie nous est ouverte. L'Ambassadeur de Sa Majesté à Berlin et l'Ambassadeur de France ont reçu l'ordre de remettre au Gouvernement Allemand le document suivant :

« Au début de la matinée, le Chancelier Allemand a lancé une proclamation à l'armée Allemande qui indiquait clairement qu'il était sur le point d'attaquer la Pologne. Des informations reçues par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et par le Gouvernement Français indiquent que des troupes Allemandes ont franchi la frontière Polonaise et que des attaques sur des villes Polonaises ont lieu. Dans ces circonstances, il apparaît aux Gouvernements du Royaume-Uni et de France que, par ses actes, le Gouvernement Allemand a créé un état de choses — en fait un acte agressif de force contre la Pologne, menaçant l'indépendance de la Pologne — qui exige des Gouvernements du Royaume-Uni et de France l'exécution de l'engagement pris par eux envers la Pologne, de se porter à son secours. En conséquence, je fais connaître à Votre Excellence que, à moins que le Gouvernement Allemand ne soit prêt à donner au Gouvernement de Sa Majesté des assurances satisfaisantes qu'il a suspendu toute action agressive contre la Pologne et qu'il est prêt à rappeler promptement ses forces du territoire Polonais, le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni remplira sans hésitation ses obligations envers la Pologne. » [Un député : « Limite de temps? »]

Si une réponse à ce dernier avertissement est défavorable, et je ne crois pas vraisemblable qu'il en soit autrement, instruction est donnée à l'Ambassadeur de Sa Majesté de demander ses passeports. Dans ce cas, nous sommes prêts.

Hier, nous avons pris de nouvelles mesures pour compléter notre préparation défensive. Ce matin, nous avons ordonné la mobilisation complète de la totalité de la Marine, de l'Armée et de l'Aviation. Nous avons aussi pris nombre d'autres mesures, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, que la Chambre ne s'attend peut-être pas à me voir exposer en détail. En un mot, elles constituent les dernières mesures en accord avec les plans préparés. Ceux-ci peuvent être mis en vigueur rapidement, et ils sont d'une nature telle que l'exécution en est différée jusqu'à ce que la guerre semble inévitable. Des mesures ont aussi été prises en vertu des pouvoirs conférés la semaine dernière par la Chambre pour sauvegarder la situation en ce qui concerne les stocks de produits de toute sorte.

Les pensées d'un grand nombre d'entre nous doivent inévitablement se reporter en ce moment vers 1914 et faire une comparaison entre notre position actuelle et celle qui existait alors. Où en sommes-nous cette fois-ci? La réponse est que les trois Armes sont prêtes et que la situation dans tous les sens est beaucoup plus favorable et rassurante qu'en 1914, du fait que, derrière les armes combattantes, nous avons édifié une vaste organisation de défense civile, selon notre plan de précautions contre les raids aériens. En ce qui concerne les besoins immédiats en hommes, la Flotte, l'Armée et l'Aviation sont dans l'heureuse position d'avoir presque plus d'hommes qu'elles ne peuvent utilement en employer à l'heure actuelle. Il existe, toutefois, certaines catégories de services dans lesquelles on a besoin immédiatement d'hommes, pour la défense militaire et pour la défense civile. Ces catégories seront indiquées en détail par la presse et par la B. B. C. Le grand point à observer, le point le plus satisfaisant, est que nous n'avons aucun besoin, aujourd'hui, de faire appel d'une façon

générale à des recrues, comme le fit Lord Kitchener, il y a vingt-cinq ans. Cet appel a été avancé de plusieurs mois et les hommes sont déjà prêts à être employés.

Voilà pour le présent immédiat. Nous devons maintenant regarder vers l'avenir. Il est essentiel, en face de la tâche formidable qui se présente à nous — plus particulièrement en raison de nos expériences passées en cette matière — d'organiser cette fois notre potentiel humain sur une base qui soit aussi méthodique, aussi équitable et aussi économique que possible. Nous nous proposons donc de faire voter des lois tendant à cette fin. Un projet de loi sera déposé devant vous, qui équivaldra à une extension du Military Training Act. Suivant ses dispositions, tous les hommes valides entre 18 et 41 ans seront déclarés astreints au service militaire dès qu'ils seraient appelés. On ne pense pas qu'au commencement un nombre considérable d'hommes seront appelés, en dehors de ceux qui sont déjà astreints au service; et des mesures seront prises pour garantir que les hommes requis essentiellement par l'industrie ne lui soient pas enlevés.

Il est encore une autre chose que je voudrais dire avant de finir mon discours. Je voudrais dire combien j'ai été satisfait et combien a été satisfait le Gouvernement de Sa Majesté, en voyant que, dans ces derniers jours de crise, Signor Mussolini a fait, lui aussi, de son mieux pour arriver à une solution.

Il nous reste maintenant à serrer les dents et à entrer dans cette lutte, que nous nous sommes fermement efforcés d'éviter, avec la détermination de la mener jusqu'au bout. Nous y entrerons avec la conscience nette, avec l'appui des Dominions et de l'Empire Britannique, avec l'approbation morale de la plus grande partie du monde. Nous n'avons pas de querelle avec le peuple Allemand, sauf en raison du fait qu'il accepte d'être gouverné par un Gouvernement nazi. Aussi longtemps que ce Gouvernement existera et tant qu'il poursuivra la méthode qu'il a suivie avec tant de persistance au cours de ces deux dernières années, il n'y aura pas de paix en Europe.

Nous ne pourrions que passer d'une crise à l'autre, et voir un pays après l'autre attaqué par des méthodes qui nous sont maintenant devenues familières, dans leur écœurante technique. Nous sommes résolus à mettre fin à ces méthodes. Si par cette lutte nous pouvons rétablir dans le monde les règles de la bonne foi et la renonciation à la violence, alors les sacrifices mêmes qui nous seront imposés trouveront leur plus complète justification.

---

No. 106

*Discours de Herr Hitler au Reichstag, le 1<sup>er</sup> Septembre 1939.*

Depuis des mois nous souffrons tous du tourment d'un problème dont le diktat de Versailles nous a jadis gratifiés et qui, maintenant, après avoir été dénaturé, après avoir dégénéré, était devenu insupportable. Dantzig fut et demeure une ville Allemande. Le Corridor fut et demeure Allemand. Tous ces territoires ne doivent leur civilisation qu'au seul peuple Allemand, sans lequel, dans ces régions de l'Est, régnerait la barbarie la plus profonde.

Dantzig a été séparé de nous. La Pologne a annexé le Corridor.

Les minorités Allemandes qui y vivent ont été maltraitées de la façon la plus cruelle. Plus d'un million d'hommes de sang Allemand ont dû, au cours des années 1919-1920, quitter leur patrie. Comme toujours, j'ai essayé, là aussi, d'amener, par la voie des propositions de révision pacifique, un changement à cette intolérable situation. Quand le monde prétend que nous avons essayé d'imposer nos révisions sous l'effet d'une pression, cela n'est que mensonge. Pendant quinze ans, avant que le national-socialisme ne vint au pouvoir, on a eu l'occasion de mener à bien ces révisions par la voie d'amicales ententes. On ne l'a pas fait ; dans chaque cas isolé, de mon propre gré, non pas une fois, mais bien souvent, j'ai fait des propositions en vue de la révision d'une situation intolérable. Toutes ces propositions, vous le savez, ont été repoussées.

Je n'ai pas besoin de les énumérer en détail : les propositions en vue d'une limitation, et même, si nécessaire, de la suppression des armements, les propositions pour la limitation des procédés de guerre, celles qui visaient à éliminer des méthodes de guerre modernes, qui, à mes yeux, sont difficilement compatibles avec le droit des gens. Vous connaissez les propositions que j'ai faites sur la nécessité de rétablir la souveraineté Allemande sur les territoires appartenant au Reich Allemand, les tentatives sans fin que j'ai entreprises pour arriver à une entente pacifique sur le problème Autrichien et, plus tard, dans le problème des Sudètes, de la Bohême et de la Moravie. Tout cela a été en vain.

Mais il est une chose impossible : l'on ne peut demander qu'une situation intolérable soit réglée par une révision pacifique... pour immédiatement après refuser cette même révision pacifique. Il est impossible aussi d'affirmer que celui qui, dans un tel état de chose, se résout à procéder lui-même à cette révision, commet une infraction contre une loi. Le diktat de Versailles, pour nous autres Allemands, ne constitue pas une loi. Il n'est pas possible d'extorquer à quelqu'un une signature sous la menace d'un pistolet et sous celle de livrer à la famine des millions d'hommes, et de proclamer par la suite de ce document qui porte la signature extorquée puisse passer pour une loi solennelle.

Dans le cas de Dantzig et du Corridor, j'ai de même essayé de résoudre le problème par de pacifiques propositions et par la voie d'une révision. Il était clair que ces problèmes devaient obligatoirement être résolus.

Il est compréhensible que l'époque de cette solution puisse paraître peu intéressante aux Etats Occidentaux. Mais pour nous, l'échéance n'est pas indifférente. Avant tout, cependant, elle n'était et ne pouvait être indifférente aux victimes de tant de souffrances.

Dans des conversations avec des hommes d'Etat Polonais, j'ai discuté les idées que je vous avais développées dans mon dernier discours au Reichstag. Nul ne pouvait prétendre qu'il s'agissait là d'une procédure abusive ou, à plus forte raison, d'une pression illicite.

J'ai fait ensuite rédiger les propositions Allemandes, et il est nécessaire que je répète une fois encore qu'il n'est rien qui soit plus loyal et plus modeste que ces propositions. En ce moment, je voudrais dire ceci au monde : moi seul, j'étais à même de faire de telles propositions, car je sais, en toute certitude que je me suis trouvé à ce moment en contradiction avec l'opinion de millions d'Allemands. Ces propositions ont été rejetées.

Mais ce n'est pas tout. On y répondit par des mobilisations géné-



rales, en renforçant la terreur, en intensifiant la pression sur les hommes de race Allemande de ces territoires, par une lutte lente, tout d'abord économique, puis politique, mais, qui, dans les dernières semaines, eut un caractère militaire, atteignit le domaine des communications et visait à étrangler la Ville Libre de Dantzig. La Pologne a déchainé la lutte contre la Ville Libre de Dantzig; en outre, elle n'était pas prête à une solution de la question du Corridor qui pût tenir compte des intérêts légitimes des deux partis. Enfin, elle n'a pas songé à s'en tenir à ses obligations dans le problème de minorité.

Il faut qu'ici je déclare une chose. L'Allemagne s'en est tenue à ses obligations. Les minorités qui habitent dans le Reich Allemand ne sont pas persécutées. Qu'un Français se lève et déclare que ceux des Français, par exemple, qui vivent dans la Sarre sont opprimés, martyrisés et privés de leurs droits. Nul ne pourra affirmer cela.

Pendant quatre mois, j'ai assisté avec calme à cette évolution mais non point cependant sans donner des avertissements toujours répétés. Au cours de ces derniers temps, j'ai renforcé ces avertissements. Il y a plus de trois semaines déjà, j'ai fait dire à l'Ambassadeur de Pologne que si la Pologne envoyait d'autres notes ayant un caractère d'ultimatum à Dantzig, si elle prenait d'autres mesures d'oppression contre les Allemands, si elle essayait de détruire Dantzig au point de vue économique, en prenant les dispositions de politique douanière, l'Allemagne ne pourrait plus assister impassible à tout cela.

Je n'ai laissé aucun doute sur ce fait, que sous ce rapport, l'on ne devait pas confondre l'Allemagne d'aujourd'hui avec l'Allemagne qui existait avant nous.

On a essayé d'excuser ces agissements contre des Allemands de race en prétendant qu'ils s'étaient livrés à des provocations. J'ignore en quoi peuvent avoir consisté ces provocations de la part des enfants et des femmes que l'on a maltraités et enlevés, ou les provocations de ceux que l'on a martyrisés de la façon la plus bestiale et la plus sadique, avant de finalement les mettre à mort. Mais il est une chose que je sais : il n'est pas une seule grande puissance consciente de son honneur qui aurait assisté, sans agir, à la perpétuation d'un tel état de choses.

J'ai cependant essayé de faire encore un dernier essai. Bien que je fusse au fond de moi-même persuadé que le Gouvernement Polonais ne tenait pas sérieusement à une entente réelle — peut-être à la suite de sa dépendance d'une soldatesque sauvage désormais déchainée — j'ai accepté une proposition de médiation du Gouvernement Britannique. Ce dernier proposait que ce ne soit pas moi-même qui conduise les négociations et assurait qu'il pourrait amener une mise en contact directe entre la Pologne et l'Allemagne, de façon à pouvoir une fois encore entrer en conversations.

Il est nécessaire que je constate ceci : j'ai accepté cette proposition; en vue de ces conversations, j'ai élaboré des bases qui vous sont connues, puis, mon Gouvernement et moi nous avons attendu deux pleines journées pour savoir s'il conviendrait ou non au Gouvernement Polonais de nous envoyer enfin un plénipotentiaire.

Jusqu'à hier au soir, il ne nous a pas envoyé de plénipotentiaire, mais il nous a fait savoir par son Ambassadeur que, pour le moment, il étudiait s'il était en mesure d'accepter les propositions Anglaises et jusqu'à quel point, et qu'il ferait tenir sa réponse à l'Angleterre.

Messieurs les députés, s'il était possible d'imposer au Reich Alle-

mand et à son Chef d'Etat pareille chose, et si le Reich Allemand et son Chef d'Etat le permettaient, la nation Allemande ne mériterait pas d'autre sort que celui qui l'éloignerait définitivement de la scène politique. Mon amour de la paix et ma longanimité infinie ne doivent pas être confondues avec la faiblesse et, à plus forte raison, avec la lâcheté. En conséquence, j'ai fait savoir au Gouvernement Britannique que, dans ces conditions, je ne pouvais trouver du côté du Gouvernement Polonais une inclination à entrer avec nous en des pourparlers vraiment sérieux.

Ainsi donc, ces propositions de médiation ont échoué, car depuis, et en réponse à la proposition de médiation, sont survenus tout d'abord la mobilisation générale Polonaise et ensuite d'autres actes d'atroce terrorisme. Ces événements se sont reproduits encore au cours de la nuit d'hier. Dernièrement encore, au cours d'une seule nuit, nous avons eu à enregistrer vingt et un incidents de frontière, cette nuit quatorze autres s'y sont ajoutés, parmi lesquels trois d'un caractère particulièrement grave.

Je me suis donc résolu à employer maintenant, vis-à-vis de la Pologne, le langage même que, depuis des mois, la Pologne a employé vis-à-vis de nous.

Si des hommes d'Etat occidentaux déclarent que cela touche à leurs intérêts, je ne puis que regretter une telle déclaration, mais elle n'est pas de nature à me faire hésiter un seul instant dans l'accomplissement de mon devoir.

J'ai affirmé solennellement, et je le répète, que nous ne demandons rien à ces Etats Occidentaux, que nous ne leur demanderons jamais rien. J'ai affirmé que la frontière entre la France et l'Allemagne était définitive, et toujours à nouveau j'ai offert à l'Angleterre notre amitié et, si nécessaire, la collaboration la plus étroite. Mais l'amour ne peut s'offrir toujours que d'un seul côté; il faut qu'il trouve un écho de l'autre. L'Allemagne n'a pas d'intérêts à l'Ouest, nos fortifications à l'Ouest représentent aussi, et pour tous les temps, les frontières du Reich. Nous n'avons là aucune espèce d'ambition pour l'avenir, et la position que le Reich prend à cet égard ne se modifiera pas.

Les autres Etats Européens, en partie, comprennent notre attitude. Je voudrais avant tout adresser ici mes remerciements à l'Italie qui nous a soutenus pendant tout ce temps. Vous comprendrez, d'autre part, que pour conduire cette lutte nous ne voulons pas en appeler à une aide étrangère. Ce problème, qui est le nôtre, nous le résoudrons seuls.

Les Etats neutres nous ont assuré de leur neutralité tout comme nous la leur avons déjà garantie. Cette garantie sera pour nous chose sacrée et, aussi longtemps qu'aucun autre n'attentera à leur neutralité, nous l'observerons également de la façon la plus scrupuleuse. Que pourrions-nous, en effet, souhaiter ou vouloir d'eux?

Je suis heureux de pouvoir maintenant, à cette place, vous faire connaître un événement d'importance. Vous savez que la Russie et l'Allemagne sont gouvernés par deux doctrines différentes. Il n'existait qu'une seule question qui demandât à être éclaircie : l'Allemagne n'a pas l'intention d'exporter sa doctrine, et du moment que la Russie des Soviets ne songe pas à exporter la sienne en Allemagne, je ne vois plus aucune espèce de raison pour que nous soyons amenés à prendre, une fois encore, position l'un contre l'autre. Il est une chose qui nous paraît fort claire à tous deux : toute lutte de nos deux peuples l'un contre l'autre ne pourrait être qu'à profit pour d'autres.

Nous avons donc pris la résolution de conclure un pacte qui exclut à tout jamais tout recours à la violence, qui nous oblige à une consultation réciproque dans certaines questions européennes qui rend possible la collaboration économique, et qui garantit avant tout que les forces de ces deux grands Etats ne s'usent pas les unes contre les autres. Tout essai de l'Occident de changer quelque chose à cela sera voué à l'échec. Je voudrais assurer ceci à ce propos : Cette décision politique signifie un immense changement pour l'avenir ; elle est définitive. Je crois que le peuple Allemand tout entier saluera avec joie cette prise de position politique. La Russie et l'Allemagne ont combattu l'une contre l'autre au cours de la guerre mondiale, et toutes deux, en dernier ressort, en ont supporté les douloureuses conséquences. Cela ne se passera pas ainsi une seconde fois. Le Pacte de Non-Agression et de Consultation qui est entré en vigueur dès le jour de sa signature a reçu hier, à Moscou comme à Berlin, la plus haute ratification. A Moscou, ce pacte a été salué avec autant de joie que par vous-mêmes ici. Au discours qu'a prononcé M. Molotov, le Commissaire Russe aux Affaires Etrangères, je puis souscrire mot pour mot.

Voici nos buts : Je suis décidé :

- 1° A résoudre la question de Dantzig ;
- 2° A résoudre la question du Corridor ;
- 3° A faire en sorte que, dans les rapports entre la Pologne et l'Allemagne, se produise un changement qui garantira une vie côte à côte pacifique.

Je suis donc décidé à lutter soit jusqu'au jour où l'actuel Gouvernement Polonais se montrera enclin à effectuer ce changement, soit jusqu'à celui où un autre Gouvernement Polonais s'y déclarera prêt.

Je veux éloigner des frontières Allemandes ces éléments d'insécurité, cette atmosphère où se perpétue une situation qui ressemble à la guerre civile. Je veux faire en sorte qu'à l'Est la paix à nos frontières ne soit pas autre que celle que nous connaissons à nos autres frontières. En même temps, je veux entreprendre les actions nécessaires de telle façon qu'elles ne soient pas en contradiction avec ce que je vous ai fait connaître, messieurs les Députés, dans ce Reichstag même, comme étant les propositions que j'ai faites au monde.

Cela veut dire que je n'entends pas combattre contre les femmes et les enfants. J'ai donné à mon aviation l'ordre de se cantonner dans ses attaques aux seuls objectifs militaires. Si cependant l'adversaire croit pouvoir prendre cela comme une lettre de franchise qui lui permettra de combattre avec des méthodes contraires, il recevra une réponse qui lui fera perdre l'ouïe et la vue.

La Pologne, cette nuit, pour la première fois, et sur notre territoire, a fait ouvrir le feu par ses soldats réguliers. Depuis 5 h. 45, du matin, nous tirons de notre côté. A partir de maintenant, à toute bombe répondra une bombe. Quiconque emploiera des gaz toxiques sera combattu avec des gaz toxiques. Quiconque s'éloignera des règles d'une guerre menée avec des méthodes humaines, ne peut attendre autre chose qu'une action correspondante.

Ce combat, et peu importe contre qui, je le mènerai aussi longtemps qu'il le faudra pour assurer la sécurité du Reich et ses droits. Pendant plus de six ans, j'ai travaillé à la résurrection de la force armée Allemande. Pendant ce temps, plus de 90 milliards ont été employés à ce travail de reconstruction de notre armée ; elle est aujourd'hui la mieux

équipée du monde et au-dessus de toute comparaison avec celle de l'année 1914. La confiance que je lui porte est inébranlable.

Si j'ai mobilisé l'armée, si je demande maintenant au peuple Allemand des sacrifices, si, au besoin, je lui demande tous les sacrifices, c'est que j'ai le droit de le faire. Car moi-même, aujourd'hui comme jadis, je suis prêt à apporter tous sacrifices personnels. Il n'est pas un Allemand à qui je demande autre chose que ce que moi-même, pendant quatre ans, j'étais prêt à faire en tous temps. Il n'est pas de privations pour les Allemands que je ne sois prêt à supporter moi-même immédiatement. Ma vie tout entière, à partir de maintenant, et plus que jamais, appartient à mon peuple. Désormais je ne veux pas être autre chose que le premier soldat du Reich Allemand. Ainsi j'ai revêtu à nouveau cet uniforme qui me fut le plus sacré et le plus cher. Je ne m'en dépouillerai qu'après la victoire ou alors... je ne vivrais plus pour voir l'issue.

Si, au cours de cette lutte, il m'arrivait quelque chose, mon premier successeur est le camarade Goering. S'il arrivait quelque chose au camarade Goering, son successeur est le camarade Hess. Vous seriez obligés envers eux, vos chefs, à exactement la même fidélité et la même obéissance aveugles qu'envers moi. Pour le cas où il arriverait aussi quelque chose au camarade Hess, je décrète immédiatement une loi, qui confiera au Conseil des Anciens du Parti le soin de choisir en son sein, le plus digne, c'est-à-dire, le plus brave.

National-socialiste et soldat allemand, j'entre dans cette lutte avec un cœur fort. Toute ma vie n'a été qu'une seule lutte pour mon peuple, pour sa résurrection, pour l'Allemagne, et toute cette lutte n'a connu qu'un seul Credo : Ma foi en ce peuple.

Il est un mot que je n'ai jamais appris à connaître : C'est le mot : « capitulation ».

Si cependant quelqu'un affirme que nous allons au-devant d'une dure période, je voudrais le prier de se rappeler que jadis un Roi de Prusse, entouré d'un Etat-Major ridiculement petit, se dressa devant une des plus grandes coalitions et, après trois guerres, fut finalement victorieux, parce qu'il possédait ce cœur croyant et fort, dont, nous aussi, avons besoin en ce moment.

Mais je voudrais assurer le monde autour de nous qu'il n'y aura plus jamais dans l'histoire Allemande un novembre 1918. Tout comme je suis prêt moi-même à mettre en jeu, à chaque instant, ma vie pour ce peuple et pour l'Allemagne, j'exige de tout autre la même chose. Quiconque croirait pouvoir s'insurger directement ou indirectement contre ce commandement national, qu'il tombe ! Nous n'avons rien de commun avec les traîtres. Ainsi nous ne faisons que professer notre vieux principe : Que nous vivions ou non cela demeure sans aucune importance, ce qui est nécessaire, c'est que vive notre peuple et que vive l'Allemagne !

En tant que messagers du Reich, je m'attends à ce que, maintenant, à tous les postes où vous serez appelés, vous fassiez votre devoir ! Il faut que vous soyez les porteurs de la bannière de la résistance, à tout prix !

Que personne n'ose me faire connaître que, dans sa province, dans son cercle, dans son groupe ou dans sa cellule, le moral, par hasard, pourrait être mauvais. C'est vous qui êtes les supports, les supports responsables du moral. Je suis responsable du moral du peuple Allemand,

vous, vous êtes responsables du moral dans vos provinces et dans vos cercles. Nul n'a le droit de renoncer à cette responsabilité. Le sacrifice qui nous est imposé n'est pas plus grand que celui qu'ont apporté de nombreuses générations. Tous les hommes qui, avant nous, se sont engagés pour l'Allemagne dans la voie la plus amère et la plus dure, n'ont pas fait autre chose que ce qui nous incombe, à nous aussi, de faire; le sacrifice n'était ni plus léger, ni moins douloureux et, par conséquent, pas plus facile à supporter que ne le serait le sacrifice que l'on exige de nous.

Je m'attends aussi à ce que la femme Allemande, dans une discipline de fer, s'intègre de façon exemplaire dans cette grande communauté de combat.

Quant à la jeunesse Allemande, elle accomplira, d'un cœur rayonnant ce que la nation, ce que l'Etat national-socialiste attend et exige d'elle.

Si nous formons cette communauté, unie par le serment, résolue à tout, décidée à ne jamais capituler, alors notre volonté dominera même la détresse!

Je termine avec cette profession de foi que je prononçais jadis, quand commença la lutte pour le pouvoir dans le Reich. Je disais alors : « Si notre volonté est assez forte pour qu'aucune misère ne puisse la réduire, alors notre volonté et notre acier Allemand écraseront et vaincront même la misère! »

Deutschland Sieg-Heil!

---

No. 107.

*Proclamation de Herr Hitler à l'Armée Allemande, 1<sup>er</sup> Septembre 1939.*

L'Etat Polonais a rejeté le règlement pacifique recherché par moi au sujet des rapports de voisinage; au lieu de cela, il a fait appel aux armes. Les Allemands en Pologne sont poursuivis par une terreur sanguinaire; ils sont chassés de leurs maisons. Une série de violations de frontières insupportables pour une grande Puissance démontre que les Polonais ne veulent pas respecter la frontière du Reich.

Pour mettre fin à ces folles menées, il ne me reste pas d'autre moyen que d'opposer dès maintenant la force à la force. L'Armée Allemande mènera avec une dure résolution la lutte pour l'honneur et les droits vitaux du peuple Allemand ressuscité. Je compte que chaque soldat, pénétré de la grande tradition de l'éternel esprit militaire Allemand, remplira son devoir jusqu'à l'extrême sacrifice. Restez toujours, et dans toutes les circonstances, conscients que vous êtes les représentants de la grande Allemagne nationale-socialiste. Vive notre peuple et notre Reich!

ADOLF HITLER.

---

No. 108.

*Proclamation de Herr Forster et échange de télégrammes entre Herr Forster et Herr Hitler (1<sup>er</sup> Septembre 1939).*

La proclamation de Herr Forster au peuple de Dantzig, radiodiffusée par les postes Allemands, est la suivante :

« Hommes et femmes de Dantzig, l'heure est arrivée, que vous avez

désirée depuis vingt ans. A partir d'aujourd'hui, Dantzig est rentré dans le grand Reich Allemand. Notre Führer Adolf Hitler nous a libérés. Pour la première fois, le drapeau à croix gammée, le drapeau du Reich Allemand flotte aujourd'hui sur les édifices publics de Dantzig. Il flotte également, à partir d'aujourd'hui, sur les anciens édifices Polonais et partout dans le port.

« Des tours du vieux Rathaus et de la vénérable église Sainte-Marie, les cloches sonnent l'heure de la délivrance de Dantzig. Nous remercions notre Seigneur qui a donné au Führer la force et la possibilité de nous délivrer, nous aussi, du mal du diktat de Versailles.

« Nous, Dantziens, nous sommes heureux de pouvoir être maintenant aussi des citoyens du Reich.

« Dantziens et Dantziennes, en cette heure solennelle, nous voulons être unis, nous tendre la main les uns les autres et faire au Führer la sainte promesse de faire tout ce qui en notre pouvoir pour notre grande et admirable Allemagne.

« Vive Dantzig libéré, rentré dans le Reich!

« Vive notre grande patrie allemande! »

Herr Forster a également envoyé le télégramme suivant à Herr Hitler :

« Mon Führer. Je viens de signer et de mettre en vigueur la loi fondamentale suivante sur la réunion de Dantzig avec le Reich allemand :

« Loi fondamentale de la Ville libre de Dantzig, du 1<sup>er</sup> septembre 1939, sur la réunion de Dantzig avec le Reich Allemand.

« Pour mettre un terme à la détresse pressante de la population et de l'Etat de la Ville libre de Dantzig, je décrète la loi fondamentale suivante :

« ARTICLE PREMIER. — La Constitution de la Ville Libre de Dantzig est abolie avec effet immédiat.

« ART. 2. — Tout le pouvoir de l'Etat et le pouvoir exécutif sont exercés par le Chef de l'Etat.

« ART. 3. — La Ville Libre de Dantzig constitue, avec son territoire et sa population, une partie intégrante du Reich Allemand, et cela avec effet immédiat.

« ART. 4. — Jusqu'à décision définitive du Führer sur l'instauration du droit Allemand du Reich, toute la législation autre que la constitution reste en vigueur telle qu'elle existait au moment de la signature de cette loi fondamentale.

« Je vous prie, mon Führer, au nom de Dantzig et de sa population, de donner votre approbation à cette loi fondamentale et de sanctionner, par une loi du Reich, le rattachement de la ville au Reich allemand.

« Dantzig vous jure, mon Führer, avec dévouement, sa gratitude impérissable et sa fidélité éternelle.

« Salut à vous, mon Führer! »

Herr Hitler a envoyé en réponse le télégramme suivant :

« Je prends acte de la proclamation de la Ville Libre de Dantzig sur son retour au Reich Allemand. Je vous remercie, Gauleiter Forster, ainsi que tous les hommes et femmes de Dantzig, pour la fidélité inébranlable que vous avez gardée envers le Reich Allemand pendant de longues années. La loi sur le retour de Dantzig au Reich Allemand sera immédiatement exécutée.

« Je vous nomme Chef de l'administration civile pour le territoire de Dantzig. »

No. 109.

*Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson, Berlin.*

(Télégr.) *Foreign Office, 1<sup>er</sup> Septembre 1939, 4 h. 45 de l'après-midi.*

Mon télégramme immédiatement suivant contient le texte d'une communication que vous devrez faire immédiatement au Gouvernement Allemand conjointement avec votre collègue Français.

2. Vous devrez demander une réponse immédiate et me rapporter le résultat de votre entretien. Je vous enverrai alors d'autres instructions.

3. En réponse à une question qui vous serait posée, vous pourrez expliquer que la communication présente est de la nature d'un avertissement et ne doit pas être considérée comme un ultimatum.

4. Pour votre propre information : Si la réponse Allemande n'est pas satisfaisante, le stade suivant sera, soit un ultimatum avec limite de temps, soit une déclaration de guerre immédiate.

---

No. 110.

*Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson, Berlin.*

(Télégramme.) *Foreign Office, 1<sup>er</sup> Septembre 1939, 5 h. 45 du soir.*

Ci-dessous le texte auquel se rapporte mon télégramme immédiatement précédent :

Agissant sur les instructions du principal Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de Sa Majesté, j'ai l'honneur de vous faire la communication suivante :

Au début de la matinée, le Chancelier Allemand a lancé à l'armée Allemande une proclamation qui indique clairement qu'il était sur le point d'attaquer la Pologne.

Des informations reçues par le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni et par le Gouvernement Français, indiquent que des troupes Allemandes ont franchi la frontière Polonaise et que des attaques sur des villes Polonaises ont lieu.

Dans ces circonstances, il apparaît aux Gouvernements du Royaume-Uni et de France que, par ses actes, le Gouvernement Allemand a créé un état de choses (en fait, un acte de violence agressive contre la Pologne menaçant l'indépendance de la Pologne) qui exige des Gouvernements du Royaume-Uni et de France l'exécution de l'engagement pris par eux envers la Pologne de se porter à son secours.

En conséquence, je fais connaître à Votre Excellence qu'à moins que le Gouvernement Allemand ne soit prêt à donner au Gouvernement de Sa Majesté des assurances satisfaisantes qu'il a suspendu toute action agressive contre la Pologne et qu'il est prêt à rappeler promptement ses forces du territoire Polonais, le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni remplira sans hésitation ses obligations envers la Pologne.

---

No. 111.

*Sir N. Henderson au Vicomte Halifax (Reçu à 10 h. 30 du soir).*

(Télégramme.)

*Berlin, 1<sup>er</sup> Septembre 1939.*

Vos télégrammes du 1<sup>er</sup> Septembre.

J'ai été reçu par Herr von Ribbentrop ce soir à 9 h. 30 et je lui ai remis

la communication du Gouvernement de Sa Majesté. Après l'avoir lue, il m'a dit qu'il désirait établir que ce n'était pas l'Allemagne qui avait attaqué la Pologne, et qu'au contraire c'était la Pologne qui avait provoqué l'Allemagne depuis longtemps déjà; que c'était la Pologne qui avait mobilisé la première et que, hier, c'était la Pologne qui avait envahi le territoire Allemand avec des troupes de son armée régulière.

J'ai dit que j'avais des instructions pour demander une réponse immédiate. Le Ministre a répondu qu'il soumettrait la communication Britannique au Chef de l'Etat.

J'ai répondu que je comprenais que cela était nécessaire et que j'étais à sa disposition à n'importe quel moment où il serait en état de me donner la réponse du Chancelier.

Herr von Ribbentrop remarqua alors que si le Gouvernement de Sa Majesté avait été aussi actif vis-à-vis de la Pologne, qu'il l'avait été vis-à-vis de l'Allemagne, un arrangement aurait pu intervenir dès le début.

L'Ambassadeur de France a vu Herr von Ribbentrop immédiatement après moi et a reçu une réponse identique.

Comme je prenais congé, Herr von Ribbentrop m'a donné une longue explication des raisons qui l'avaient empêché de me donner le texte des propositions Allemandes dans la nuit d'avant-hier. Je lui ai dit que son attitude à cette occasion avait été moins qu'utile (*most unhelpful*) qu'elle m'avait en réalité empêché de faire un dernier effort pour la paix, et que je le déplorais profondément.

Il était, ce soir, courtois et poli. J'incline à croire que la réponse de Herr Hitler constituera une tentative pour éviter la guerre avec la Grande-Bretagne et avec la France, mais il n'est pas probable qu'elle sera telle que nous puissions l'accepter.

---

No. 112.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax (Reçu à 2 heures de l'après-midi).  
(Télégramme.)*

*Varsovie, 1<sup>er</sup> Septembre 1939.*

Le Ministre des Affaires Etrangères vient de me téléphoner en pleine attaque aérienne, pour me prier d'indiquer à Votre Seigneurie que les différents cas d'agression armée de l'Allemagne, qui se sont produits ce matin sur le territoire Polonais, ne peuvent plus être considérés simplement comme des cas isolés, mais constituent des actes de guerre. Différentes villes ouvertes ont été bombardées par l'aviation avec des pertes lourdes pour la population civile, et Son Excellence a attiré mon attention sur l'opportunité de déclencher une action militaire d'aviation dans le courant de cet après-midi.

2. Son Excellence m'a indiqué que l'Ambassadeur de Pologne avait vu Herr von Ribbentrop à 6 h. 30 du soir et lui avait indiqué que le Gouvernement Polonais était prêt à entrer en des négociations directes. Aujourd'hui, à l'aube, et sans autre démarche diplomatique ou déclaration de guerre, l'Allemagne s'était livrée sur une grande échelle à différents actes d'agression non provoqués, et ainsi, alors que le Gouvernement Polonais avait fait tous les efforts possibles pour éviter des rencontres sérieuses, des forces Allemandes avaient délibérément attaqué le territoire Polonais, causant déjà la mort de nombreux civils innocents. Le Gouvernement Polonais, en conséquence, n'avait d'autre choix que de rompre les relations



avec le Gouvernement Allemand, et l'Ambassadeur de Pologne à Berlin avait demandé ses passeports.

3. Son Excellence ne voyait pas quelles mesures pouvaient être prises maintenant pour éviter une guerre européenne, et bien qu'il ne l'ait pas dit textuellement, il est évident qu'il espère que le Gouvernement de Sa Majesté entreprendra quelque action de caractère militaire, pour alléger la pression qui s'exerce sur ce front d'opérations.

4. Mr. Beck m'a donné aussi un démenti catégorique et officiel qu'un acte d'agression Polonais quelconque se fût produit la nuit dernière, ainsi que l'affirme le *Deutsche Nachrichten-Büro*.

5. L'Ambassadeur de France m'a suggéré que la radio Française et Britannique devrait faire connaître, de façon répétée, que l'Allemagne a, ouvertement et de façon flagrante, attaqué la Pologne sans avertissement préalable.

---

No. 113.

*Le Vicomte Halifax à Sir H. Kennard, Varsovie.*

*Foreign Office, 1<sup>er</sup> Septembre 1939.*

Monsieur,

L'Ambassadeur de Pologne est venu me voir, sur sa demande, ce matin à 10 h. 30. Le Comte Raczyński déclara qu'il avait été officiellement informé par Paris que les forces Allemandes avaient franchi la frontière sur quatre points distincts. Il ajouta que les villes de Vilno, Grodno, Brest-Litovsk, Lodz, Kattowitz et Cracovie étaient bombardées et qu'à 9 heures du matin une attaque aérienne avait eu lieu sur Varsovie, avec pour résultat de nombreuses victimes civiles, parmi lesquelles des femmes et des enfants. En ce qui concerne l'attaque Allemande, il croyait savoir, bien qu'il n'eût pas d'informations officielles, que les points où la frontière avait été franchie étaient situés près de Dantzig, en Prusse-Orientale et en Haute-Silésie. Son Excellence me dit qu'il n'avait que peu de mots à ajouter, si ce n'est que nous nous trouvions nettement devant un cas prévu par le traité. J'ai dit que je n'avais aucun doute que nous n'adopterions les mêmes vues, étant donné les faits tels qu'il me les avait rapportés.

Je demeure, etc...

HALIFAX.

---

No. 114.

*Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson, Berlin.*

*Foreign Office, 1<sup>er</sup> Septembre 1939.*

Monsieur,

J'ai demandé au Chargé d'Affaires Allemand de venir me voir au 10 Downing Street, à 10 h. 50 ce matin, et je l'ai informé que j'en avais agi ainsi parce que nous avons reçu un nombre appréciable de rapports selon lesquels des forces Allemandes avaient franchi la frontière Polonaise sur divers points. Le Docteur Kordt m'a interrompu pour me demander si j'entendais parler de la frontière Polonaise ou de celle de l'Etat Libre de Dantzig. J'ai répondu que l'Ambassadeur de Pologne avait fait mention de quatre points, mais que je ne savais de quels points il s'agissait. Nous avons également, lui dis-je, des nouvelles du bombardement de plusieurs villes Polonaises, y compris Varsovie.

2. J'ai demandé au Docteur Kordt s'il avait quelque information qui pourrait lui permettre de jeter une lumière quelconque sur ces rapports. Il répondit qu'il n'avait aucune espèce d'information. Je dis alors que j'assumais en conséquence qu'il n'avait pas de communication à nous faire de la part de son Gouvernement. Le Docteur Kordt répondit qu'il n'en avait point, à l'exception de deux notes qu'il avait envoyées plus tôt dans la matinée, et qui se référaient à la limitation de la navigation et du passage d'aéronefs dans le golfe de Dantzig. Le Docteur Kordt expliqua que ceci se rapportait à l'intégralité du golfe et non seulement au port de Dantzig. J'informai le Docteur Kordt que je n'avais pas encore vu ces notes.

3. Je continuai en indiquant au Docteur Kordt que les rapports sur lesquels j'avais attiré son attention, créaient une situation très sérieuse. Il n'était pas nécessaire pour moi, dis-je, d'ajouter quoi que ce fût pour le moment, si ce n'était pour lui faire savoir que le Cabinet se réunirait plus tard dans la matinée, et que toute communication ultérieure que nous aurions à faire serait adressée à son Gouvernement à Berlin; toutefois, nous l'informerions du caractère de cette communication.

4. Avant de me quitter, le Docteur Kordt indiqua qu'il venait justement d'écouter à la radio le début du discours du Führer au Reichstag. Il ne l'avait pas entendu mentionner un seul des points sur lesquels j'avais attiré son attention. Le Führer, néanmoins, avait dit que la situation était intolérable et qu'il était obligé d'en tirer les conséquences nécessaires.

5. Par la suite, le Docteur Kordt m'a téléphoné à 11 h. 30 du matin pour me dire qu'il avait reçu un message téléphonique du Bureau de Presse au Ministère des Affaires Etrangères Allemand, selon lequel l'annonce du bombardement de Varsovie et d'autres villes était inexacte. Il me répéta également une phrase du discours du Führer, aux termes de laquelle l'on tirait depuis ce matin du côté Polonais, et que les Allemands ripostaient. Je demeure, etc...

HALIFAX.

---

No. 115.

*Sir H. Kennard au Vicomte Halifax (Reçu à 8 heures du soir).*  
(Télégramme.)

*Varsovie, 2 Septembre 1939.*

Mr. Beck a demandé à l'Ambassadeur de France et à moi-même de le voir aujourd'hui et indiqua que, si l'Armée Polonaise résistait opiniâtrement à l'attaque Allemande, elle se trouvait grandement gênée par la supériorité aérienne Allemande. L'aviation Allemande était en ce moment à même de jeter tout son poids sur ce front, et très discrètement, il suggéra qu'il serait essentiel qu'une diversion quelconque se produisît aussitôt que possible à l'Ouest.

2. Il espérait, en conséquence, que nous l'informerions aussitôt que possible de l'entrée en guerre des deux pays, et que notre aviation pourrait trouver le moyen de détourner une proportion considérable de l'aviation Allemande opérant sur ce front.

3. Son Excellence a également attiré notre attention sur le fait que l'aviation Allemande ne se confinait pas strictement à des objectifs militaires. Elle avait bombardé des usines qui n'étaient pas des usines de guerre, des villages qui n'étaient pas proches d'objectifs militaires, et elle avait causé des pertes lourdes parmi la population civile.

4. J'espère que je pourrais être informé le plus tôt possible de notre

déclaration de guerre et que notre aviation fera tous les efforts possibles pour montrer son activité sur le front occidental en vue d'atténuer la pression qui s'exerce ici.

No. 116.

*Discours du Premier Ministre à la Chambre des Communes,  
2 Septembre 1939.*

LE PREMIER MINISTRE. — Sir Nevile Henderson a été reçu hier soir à neuf heures et demie par Herr von Ribbentrop, et lui a remis le message d'avertissement qui a été lu à la Chambre hier. Herr von Ribbentrop a répondu qu'il devait soumettre cette communication au Chancelier Allemand. Notre Ambassadeur a déclaré qu'il était prêt à recevoir la réponse du Chancelier. Jusqu'ici, aucune réponse n'est parvenue.

Il se peut que le retard soit causé par le fait qu'une proposition a été formulée par le Gouvernement Italien, proposition suivant laquelle les hostilités devraient cesser, tandis que l'on réunirait immédiatement une conférence entre les cinq Puissances : Grande-Bretagne, France, Pologne, Allemagne et Italie. Tout en appréciant les efforts du Gouvernement Italien, le Gouvernement de Sa Majesté, pour sa part, jugerait impossible de participer à une conférence pendant que la Pologne est soumise à l'invasion, que ses villes sont bombardées et que Dantzig est l'objet d'une solution unilatérale par la violence.

Le Gouvernement de Sa Majesté, comme il a été déclaré hier, est tenu de passer à l'action, si les forces Allemandes ne sont pas retirées du territoire Polonais. Il est en communication avec le Gouvernement Français au sujet du délai dans lequel il serait nécessaire pour les Gouvernements Britannique et Français de savoir si le Gouvernement Allemand est prêt à effectuer ce rappel. Si le Gouvernement Allemand acceptait de retirer ses troupes, le Gouvernement de Sa Majesté serait disposé à regarder la situation comme étant identique à ce qu'elle était avant que les forces Allemandes n'eussent franchi les frontières Polonaises. C'est-à-dire que la voie serait ouverte à la discussion entre les Gouvernements Allemand et Polonais à propos des questions en litige, à condition que le règlement auquel on arriverait fût de nature à sauvegarder les intérêts vitaux de la Pologne et qu'il fût assuré par une garantie internationale. Si les Gouvernements Allemand et Polonais souhaitaient que d'autres Puissances fussent associées à eux dans la discussion, le Gouvernement de Sa Majesté, pour sa part, serait disposé à l'accepter.

Il est un autre sujet dont il faut parler pour que la situation actuelle soit parfaitement claire. Hier, Herr Forster qui, le 23 août, en violation de la Constitution de Dantzig, était devenu Chef de l'État, a décrété l'incorporation de Dantzig au Reich et l'abrogation de la Constitution. On a demandé à Herr Hitler de donner effet à ce décret par une loi Allemande.

Hier matin, pendant une séance du Reichstag, une loi a été votée, réunissant Dantzig au Reich. Le statut international de Dantzig comme Ville Libre, est établi par un traité dont le Gouvernement de Sa Majesté est l'un des signataires; et la Ville Libre était placée sous la protection de la Société des Nations. Les droits donnés par traité à la Pologne dans la Ville de Dantzig ont été définis et confirmés par un accord conclu entre Dantzig et la Pologne.

L'acte accompli hier par les autorités de Dantzig et par le Reichstag

constitue la mesure finale d'une répudiation unilatérale de ces instruments internationaux, qui ne pourraient être modifiés que par négociation. Le Gouvernement de Sa Majesté ne reconnaît donc ni la validité des bases sur lesquelles l'action des autorités de Dantzig a été fondée, ni la validité de cette action elle-même, ni l'effet qui a été donné à cette action par le Gouvernement Allemand.

*Plus tard, au cours du débat, le Premier Ministre a dit :*

Je pense que la Chambre reconnaîtra que le Gouvernement est dans une position très difficile. Je pense qu'il est toujours difficile pour des alliés, qui doivent communiquer par téléphone, de synchroniser leurs pensées et leurs actions aussi rapidement que des hommes qui se trouvent dans une même salle. Mais il me serait insupportable que la Chambre pût penser un seul moment que la déclaration que je lui ai faite trahissait le plus léger affaiblissement de l'attitude que notre Gouvernement et le Gouvernement Français ont déjà prise. Je dois dire que je partage moi-même la défiance que le très honorable Gentleman a exprimée au sujet de manœuvres de ce genre. J'aurais été très heureux de pouvoir dire maintenant à la Chambre que le Gouvernement Français et nous-mêmes étions d'accord pour fixer le délai le plus court possible à notre entrée commune en action.

Il se peut parfaitement que les communications que nous avons eues avec le Gouvernement Français reçoivent une réponse de ce Gouvernement au cours des heures prochaines. Je sais que le Cabinet Français est actuellement en séance et je suis certain que je pourrai faire à la Chambre une déclaration d'un caractère précis demain, quand la Chambre se réunira.

Je suis le dernier homme qui négligerait une occasion dont je considérerais qu'elle offre une chance sérieuse d'éviter la grande catastrophe de la guerre, même au dernier moment. Mais j'avoue que, dans le cas présent, il faudrait d'abord que je fusse convaincu de la bonne foi de l'autre partie dans toute action entreprise par elle, avant de considérer la proposition qui nous a été faite comme telle que nous puissions en attendre une chance raisonnable de résultat heureux.

Je pense que je ne pourrai donner à la Chambre demain qu'une seule réponse. J'espère moi-même que l'affaire pourra arriver à une conclusion le plus tôt possible, de manière que nous puissions savoir où nous en sommes. Je compte que la Chambre comprendra la situation que j'ai essayé d'exposer devant elle et que, estimant que je parle avec une bonne foi complète, elle ne prolongera pas une discussion qui, peut-être, rendrait notre position plus délicate qu'elle ne l'est actuellement.

---

No. 117.

*Mr. Preston au Vicomte Halifax.*

(Télégramme.)

*Kowno, 2 Septembre 1939.*

Message suivant de Mr. Burckhardt :

Je suis arrivé ici, en voiture, le 1<sup>er</sup> septembre. Du 30 août à midi, jusqu'au 31 août à minuit, j'étais sous la surveillance d'agents de la Gestapo à Dantzig. Le 1<sup>er</sup> septembre, à 8 heures du matin, j'ai reçu la visite de Herr Forster et du Vice-Président du Sénat de Dantzig. Herr Forster m'a informé qu'il considérait mes fonctions de Haut Commissaire comme terminées, et qu'il avait l'intention de hisser le drapeau à croix gammée sur l'immeuble de la Haute Commission. Si je désirais partir avant qu'il ne

le fit, il vaudrait mieux que je me décidasse dans les deux heures. Pendant ces deux heures, j'ai été constamment harcelé par des agents de la Gestapo, qui s'efforçaient de hâter mon départ. Je demeure à Kowno pour l'instant, dans l'intention de partir pour Genève.

---

No. 118.

*Vicomte Halifax à Sir N. Henderson, Berlin.*

*Foreign Office, 3 Septembre 1939, 5 heures du matin.*

(Télégramme.)

Prière de demander une entrevue au Ministre des Affaires Etrangères pour 9 heures du matin, aujourd'hui dimanche, ou s'il ne peut pas vous voir à ce moment, de prendre des mesures pour faire tenir à cette heure au représentant du Gouvernement Allemand la communication suivante :

« Dans la communication que j'ai eu l'honneur de vous faire le 1<sup>er</sup> septembre, je vous ai fait connaître, d'après instructions du Principal Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères de Sa Majesté, que si le Gouvernement Allemand n'était disposé à donner au Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, des assurances satisfaisantes quant au fait qu'il avait suspendu toute action agressive contre la Pologne et qu'il était disposé à retirer ses forces du territoire Polonais, le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni remplirait, sans hésitation, ses obligations envers la Pologne.

« Bien que cette communication ait été faite voici plus de vingt-quatre heures, aucune réponse n'a été reçue, et les attaques contre la Pologne se sont poursuivies avec une intensité accrue. En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, si aujourd'hui 3 septembre, au plus tard à 11 heures du matin (heure d'été Britannique), des assurances satisfaisantes dans le sens ci-dessus n'ont pas été données par le Gouvernement Allemand et ne sont pas parvenues au Gouvernement de Sa Majesté à Londres, un état de guerre existera entre les deux pays, à partir de cette heure.

Si vous recevez l'assurance à laquelle il est fait référence dans la communication ci-dessus, vous devrez m'en informer par tous moyens à votre disposition avant 11 heures du matin, aujourd'hui 3 septembre. Si aucune assurance de cette nature n'est reçue ici à 11 heures, nous informerons le représentant Allemand qu'un état de guerre existe à partir de cette heure.

---

No. 119.

*Mémoire remis à Sir Nevile Henderson, 3 Septembre, à 11 h. 20 du matin, par Herr von Ribbentrop.*

Le Gouvernement Allemand a reçu l'ultimatum du Gouvernement Britannique du 3 Septembre 1939. Il a l'honneur d'y répondre ainsi qu'il suit :

1° Le Gouvernement Allemand et le peuple Allemand ne consentent pas à recevoir ni à accepter des demandes sous forme d'ultimatum de la part du Gouvernement Britannique, ni encore moins à s'y plier.

2° Depuis des mois, il existe à notre frontière orientale un état virtuel de guerre. Après que le traité de Versailles eût tout d'abord démembré l'Allemagne, tous les Gouvernements Allemands se sont vus depuis refuser

n'importe quel règlement pacifique. Depuis l'année 1933, le Gouvernement National-Socialiste, lui aussi, a toujours essayé à nouveau de faire disparaître, par la voie de négociations pacifiques, les pires violences et dénis de justice de ce traité. Ce fut en première ligne le Gouvernement Britannique qui, par son attitude intransigeante, a fait échouer toute révision pratique. Sans l'intervention du Gouvernement Britannique — le Gouvernement Allemand et le peuple Allemand en ont la conscience — il est certain qu'une solution raisonnable et équitable pour les deux parties aurait été trouvée entre la Pologne et l'Allemagne. L'Allemagne, en effet, n'avait ni l'intention, ni la prétention de détruire la Pologne. Le Reich demandait simplement la révision de ces articles du traité de Versailles qui, déjà lors de la rédaction de ce diktat, avaient été reconnus par des hommes d'Etat clairvoyants de tous les peuples, comme intolérables à la longue pour une Grande Nation, aussi bien que pour les intérêts politiques et économiques de l'Europe Orientale, et par cela même comme inexécutables. Des hommes d'Etat Britanniques, eux aussi, déclaraient que la solution qui avait été alors imposée à l'Allemagne constituait le germe de guerres futures. Le désir de tous les Gouvernements du Reich, et plus particulièrement l'intention du nouveau Gouvernement Populaire National-Socialiste, fut de faire disparaître ce danger. La politique du Cabinet Britannique porte la responsabilité d'avoir empêché cette révision pacifique.

3° Le Gouvernement Britannique, événement unique dans l'histoire, a donné à l'Etat Polonais une procuration générale pour toute entreprise que cet Etat pourrait, le cas échéant, avoir l'intention de mettre en œuvre contre l'Allemagne. Le Gouvernement Britannique a assuré au Gouvernement Polonais son assistance militaire, dans toutes les circonstances où l'Allemagne aurait à s'opposer par les armes contre n'importe quelle provocation ou n'importe quelle attaque. Sur ce, la terreur Polonaise contre les Allemands vivant dans les territoires naguère arrachés à l'Allemagne, a pris immédiatement des formes intolérables. La Ville Libre de Dantzig a été traitée en violation de toutes les stipulations légales, elle a été menacée au point de vue économique et douanier d'une annihilation totale, et s'est vue finalement cernée militairement et étranglée au point de vue de ses communications. Toutes ces infractions contre la loi du Statut de Dantzig, et que le Gouvernement Britannique connaissait parfaitement, ont été approuvées et couvertes par le pouvoir en blanc délivré à la Pologne. Le Gouvernement Allemand, ému profondément par les souffrances de la population Allemande, martyrisée et inhumainement maltraitée par les Polonais, a cependant attendu patiemment pendant cinq mois, sans même se livrer, ne fût-ce qu'une seule fois, à une entreprise d'agression analogue contre la Pologne. Il a simplement averti la Pologne que ces faits deviendraient à la longue intolérables et qu'il était décidé, dans le cas où aucun autre secours ne serait apporté à cette population, à se faire justice à lui-même. Tous ces événements étaient connus jusque dans leurs derniers détails du Gouvernement Britannique. Il aurait pu très facilement mettre en œuvre l'influence considérable qu'il possédait à Varsovie, pour inciter les hommes qui y détenaient le pouvoir à user de justice et d'humanité et à respecter les obligations existantes. Le Gouvernement Britannique n'en a rien fait. Au contraire, en insistant toujours à nouveau sur le devoir qui lui incombait de soutenir la Pologne en toutes circonstances, il a en réalité encouragé le Gouvernement Polonais à persister dans son attitude criminelle, qui mettait en danger la paix de l'Europe. Le Gouvernement Britannique, en s'inspirant de cet esprit, a refusé la proposition de Signor Mus-

solini, qui aurait pu encore sauver la paix en Europe, bien que le Gouvernement Allemand se fût déclaré prêt à l'accepter. Le Gouvernement Britannique porte donc la responsabilité pour tous les malheurs et pour toutes les souffrances qui se sont abattues sur bien des peuples et s'abattront encore sur eux.

4° Après que tous les essais de trouver ou de conclure un arrangement pacifique eussent été rendus impossibles par l'intransigeance du Gouvernement Polonais couvert par l'Angleterre, après que la situation analogue à la guerre civile qui s'était perpétuée depuis des mois à la frontière du Reich sans que le Gouvernement Britannique y eût trouvé matière à protestation, se fût empirée au point de se transformer en attaque ouverte contre le territoire du Reich, le Gouvernement Allemand s'est décidé à mettre fin à ces menaces continuelles, intolérables pour une Grande Puissance, contre la paix extérieure et finalement intérieure du peuple Allemand, en employant les seuls moyens qui lui demeurent encore pour défendre la tranquillité, la sécurité et l'honneur du Reich Allemand, étant donné que les Gouvernements des Démocraties avaient pratiquement saboté toutes les autres possibilités de révision. Il a répondu aux dernières attaques des Polonais menaçant le territoire du Reich, par des mesures analogues. Le Gouvernement Allemand se refuse à tolérer à l'Est, à la suite de quelconques intentions ou obligations Britanniques, un état de choses qui ressemble à celui que nous découvrons dans cette Palestine, soumise au Protectorat Britannique. Mais avant toute chose, le peuple Allemand n'a pas l'intention de se laisser maltraiter par la Pologne.

5° Le Gouvernement Allemand, en conséquence, repousse les tentatives de forcer l'Allemagne par un ultimatum, à rappeler les troupes mises en lignes pour la protection du Reich, et d'accepter ainsi la vieille inquiétude et la vieille injustice. La menace de faire, dans le cas contraire, la guerre à l'Allemagne, correspond aux intentions proclamées depuis des années par de nombreux hommes politiques Anglais. Le Gouvernement du Reich et le Peuple Allemand ont d'innombrables fois assuré le peuple Anglais combien ils désiraient une entente, voire même la plus étroite amitié avec lui. Si le Gouvernement Britannique a jusqu'à présent toujours refusé ces offres, et y répond maintenant par la menace ouverte d'une guerre, la faute n'en incombe pas au peuple Allemand ou à son Gouvernement, mais bien exclusivement au Cabinet Britannique, ou à ses hommes qui, depuis des années, prêchent la destruction et l'extermination du peuple Allemand. Le Peuple Allemand et son Gouvernement n'ont point, comme la Grande-Bretagne, l'intention de dominer le Monde, mais ils sont décidés à défendre leur propre liberté, leur indépendance et avant tout, leur vie. Nous prenons acte de l'intention qui nous a été communiquée par Mr. King-Hall sur ordre du Gouvernement Britannique, d'écraser le peuple Allemand plus durement encore que par le Traité de Versailles. Nous répondrons par conséquent à toute agression de l'Angleterre par les mêmes armes, et dans la même forme.

Berlin, le 3 Septembre.

---

No. 120.

*Discours du Premier Ministre à la Chambre des Communes,  
2 Septembre 1939.*

LE PREMIER MINISTRE. — Lorsque j'ai parlé à la Chambre hier soir,

je ne pouvais pas ignorer que, dans certaines fractions de la Chambre, il y avait des doutes et une certaine perplexité, touchant le fait de savoir s'il y avait eu quelque affaiblissement, quelque hésitation ou quelque irrésolution de la part du Gouvernement de Sa Majesté. Etant donné les circonstances, je ne fais aucun reproche ; car, si j'avais été dans la même situation que les honorables Gentlemen qui ne siègent pas au banc des Ministres, et qui ne sont pas en possession de toutes les informations que nous avons, j'aurais très vraisemblablement eu le même sentiment.

La déclaration que je dois faire ce matin montrera qu'il n'y avait pas de raison de douter. Nous avons été en consultation toute la journée d'hier avec le Gouvernement Français et nous avons estimé que l'action intensifiée des Allemands contre la Pologne nous obligeait à rendre sans aucun délai notre position claire. En conséquence, nous avons décidé d'envoyer à notre Ambassadeur à Berlin des instructions qu'il devait remettre ce matin, à 9 heures, au Ministre Allemand des Affaires Étrangères, et qui sont ainsi conçues :

Monsieur,

Dans la communication que j'ai eu l'honneur de vous faire le 1<sup>er</sup> septembre, je vous ai fait connaître, d'après les instructions du Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté pour les Affaires Étrangères, que, si le Gouvernement Allemand n'était pas disposé à donner au Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni des assurances satisfaisantes quant au fait qu'il avait suspendu toute action agressive contre la Pologne et que, s'il n'était pas disposé à retirer ses forces du territoire Polonais, le Gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni remplirait sans hésitation ses obligations envers la Pologne.

Bien que cette communication ait été faite voici plus de vingt-quatre heures, aucune réponse n'a été reçue, et les attaques contre la Pologne se sont poursuivies avec une intensité accrue. En conséquence, j'ai l'honneur de vous faire connaître que si, aujourd'hui 3 septembre, au plus tard à 11 heures du matin (heure Britannique d'été), des assurances satisfaisantes dans le sens ci-dessus n'ont pas été données par le Gouvernement Allemand et ne sont pas parvenues au Gouvernement de Sa Majesté à Londres, un état de guerre existera entre les deux pays à partir de cette heure.

Telle a été la note finale. Aucun engagement de cette nature n'a été reçu dans le délai stipulé et, en conséquence, la Grande-Bretagne est en guerre avec l'Allemagne. Je suis en mesure de faire connaître à la Chambre que, conformément aux accords conclus par les Gouvernements Britannique et Français, l'Ambassadeur de France à Berlin fait en ce moment une démarche similaire, accompagnée également d'une limite de temps précise.

La Chambre a déjà été mise au courant de nos plans. Comme je l'ai dit l'autre jour, nous sommes prêts. C'est un triste jour pour nous tous. Et pour personne il n'est plus triste que pour moi. Tout ce pour quoi j'avais travaillé, tout ce que j'avais espéré, tout ce en quoi j'avais cru durant toute ma vie publique, s'est écroulé et est en ruines. Il ne me reste plus qu'une chose à faire : c'est de consacrer tout ce que j'ai de force et de pouvoir à aider la victoire de la cause à laquelle nous devons faire tous les sacrifices. Je ne puis dire quelle part de cette œuvre je pourrai accomplir moi-même. J'espère pouvoir vivre assez longtemps pour voir le jour où l'hitlérisme aura été détruit, et où aura été rétablie une Europe délivrée.



*Proclamation de Herr Hitler, le 3 Septembre 1939, au peuple Allemand et à l'Armée.*

Appel au peuple Allemand!

Depuis des siècles, l'Angleterre a eu pour but de rendre impuissants les peuples européens devant sa politique de conquête du monde, en proclamant un équilibre de forces selon lequel elle s'arroge elle-même le droit d'attaquer et d'anéantir, sous des prétextes fallacieux, l'Etat européen qui paraît le plus dangereux pour le moment.

C'est ainsi qu'elle a combattu autrefois la puissance mondiale Espagnole, puis la puissance Hollandaise, la puissance Française et, depuis 1871, la puissance Allemande.

Nous avons été témoins de cette lutte d'encerclement poursuivie contre l'Allemagne par l'Angleterre avant la guerre. Dès que la nation Allemande, sous le Gouvernement National-Socialiste, a commencé à se relever des suites de l'épouvantable diktat de Versailles et qu'elle a paru devoir surmonter la crise politique, l'encerclement Britannique a aussitôt commencé.

Les excitateurs Britanniques à la guerre ont menti, avant la guerre mondiale, et ont dit que leur lutte était dirigée uniquement contre la maison des Hohenzollern et contre le militarisme Allemand, qu'ils n'avaient pas l'intention de s'approprier les colonies Allemandes, qu'ils ne songeaient pas à ravir notre flotte commerciale. Ils ont alors maté le peuple Allemand sous le joug du diktat de Versailles. L'exécution fidèle de ce diktat aurait exterminé, tôt ou tard, 20 millions d'Allemands.

J'ai entrepris de mobiliser la résistance de la nation Allemande et d'assurer au peuple Allemand du travail et du pain.

Cependant, en même temps que semblait réussir la revision pacifique du diktat de Versailles, et que le peuple Allemand commençait à revivre, une nouvelle politique d'encerclement Britannique a commencé!

Les excitateurs et menteurs, les mêmes qu'en 1914, sont revenus à la surface. J'ai offert plusieurs fois à l'Angleterre et au peuple Britannique, la bonne volonté et l'amitié du peuple Allemand. Toute ma politique était basée sur la pensée de cette conciliation. On m'a toujours repoussé. Depuis des années, je m'étais aperçu que le but de ces excitateurs à la guerre avait été, depuis longtemps, de surprendre l'Allemagne à une occasion favorable.

Plus que jamais, je suis fermement résolu à repousser cette attaque. L'Allemagne ne capitulera pas une nouvelle fois. Il n'y a aucun sens dans le sacrifice d'une vie après l'autre et dans la soumission à un diktat de Versailles, qui serait pire encore. Nous n'avons jamais été une nation d'esclaves, et nous ne le serons point dans l'avenir. Quels que soient les sacrifices que les Allemands, dans le passé, aient eu à faire pour l'existence de leur nation, ils ne seront pas plus grands que ceux que nous sommes prêts à faire aujourd'hui.

Cette résolution est inébranlable. Elle exige les mesures les plus draconiennes et nous impose une loi au-dessus de toutes les autres : Pendant que le soldat se bat au Front, nul ne tirera profit de la guerre. Si le soldat tombe au Front, nul, à l'arrière, ne se soustraira à son devoir.

Tant que le peuple Allemand resta uni, il ne fut jamais vaincu. C'est le manque d'unité qui, en 1918, a causé l'effondrement. Quiconque porte atteinte à cette unité ne peut s'attendre à rien d'autre qu'à son extermi-

nation, comme ennemi de la nation. Si notre peuple remplit ses plus hauts devoirs dans ce sens, Dieu nous aidera, lui qui n'a jamais dispensé sa grâce qu'à celui qui était décidé à s'aider soi-même.

### *Proclamation à l'Armée de l'Ouest.*

Soldats de l'Armée de l'Ouest!

Comme avant la guerre, l'Angleterre a continué sa politique d'encerclement de l'Allemagne. Bien que l'Allemagne n'ait aucune revendication à présenter aux Etats Occidentaux, qu'elle n'ait demandé pour ces régions aucune revision territoriale et bien qu'elle ait souvent offert, précisément à l'Angleterre comme à la France, une entente cordiale et même son amitié, le Gouvernement Britannique, poussé par des excitateurs que nous connaissons depuis la Grande Guerre, a décidé de lever le masque et de proclamer l'état de guerre sous un prétexte fallacieux.

Le peuple Allemand et vos camarades de l'Est attendent maintenant de vous, soldats du Front Occidental, que vous gardiez comme un mur d'acier et de fer la frontière du Reich contre toute attaque dans la zone fortifiée, cent fois plus forte que le front de la grande guerre, qui ne fut jamais conquis.

Si vous faites votre devoir, la lutte sera terminée avec succès dans quelques semaines à l'Est et alors la puissance de tout l'Etat National-Socialiste sera derrière vous.

En qualité d'ancien soldat de la Guerre Mondiale et comme votre Commandant Suprême, je me rends aujourd'hui, avec confiance en vous, sur le Front Oriental.

Nos adversaires ploutocratiques reconnaîtront que l'Allemagne qu'ils ont devant eux est différente de celle de 1914.

ADOLF HITLER.

---

### **Tentatives de médiation de la part d'autres Etats.**

No. 122.

*Message du Président des Etats-Unis d'Amérique à Sa Majesté le Roi d'Italie du 23 août, et réponse de Sa Majesté, le 30 août 1939.*

De nouveau, une crise dans les affaires du monde fait apparaître la responsabilité des chefs des nations dans le sort de leurs propres peuples, et, en fait, de l'humanité même.

C'est en raison de l'entente traditionnelle entre l'Italie et les Etats-Unis et des liens de consanguinité entre des millions de nos concitoyens, que j'estime pouvoir m'adresser à Votre Majesté dans l'intérêt du maintien de la paix mondiale.

C'est mon sentiment, et celui du peuple Américain, que Votre Majesté et le Gouvernement de Votre Majesté peuvent exercer une grande influence pour empêcher la guerre d'éclater.

Toutes les nations, qu'elles fussent belligérantes ou neutres, victorieuses ou vaincues, souffriraient d'une guerre générale, et elle ferait certainement des ravages parmi les peuples et peut-être les Gouvernements de quelques-uns des pays les plus directement intéressés.

Les amis du peuple Italien, et parmi eux le peuple Américain, ne pourraient que voir avec chagrin la destruction de la grande œuvre que les nations Européennes, et en particulier la nation Italienne, ont édifiée au cours d'une génération.

Nous, en Amérique, qui avons réussi à amalgamer de nombreuses nationalités pour en faire une nation homogène, trouvons souvent difficile de nous représenter les animosités qui si souvent ont provoqué des crises parmi les nations d'Europe, inférieures à la nôtre quant à la population et au territoire. Mais nous admettons comme un fait que ces nations ont le droit absolu de maintenir leur indépendance nationale, si elles le désirent.

Si cette doctrine est juste, elle doit s'appliquer aux nations les plus faibles comme aux plus fortes. L'accepter signifie la paix, parce qu'elle met fin à la crainte de l'agression.

L'autre terme de l'alternative, qui implique nécessairement que le puissant s'efforce de dominer le faible, ne conduira pas seulement à la guerre, mais à de longues années d'oppression de la part des vainqueurs et de rébellion de la part des vaincus. Tel est l'enseignement de l'histoire.

Le 14 avril dernier, j'ai proposé en substance une entente aux termes de laquelle aucune force armée ne devrait attaquer ou envahir le territoire d'aucune autre nation indépendante, et que, cela étant assuré, on pût entreprendre des conversations pour rechercher un soulagement progressif au fardeau des armements et ouvrir les voies du commerce international, y compris les sources de matières premières nécessaires à la vie économique pacifique de chaque pays.

J'ai déclaré qu'à ces pourparlers les Etats-Unis seraient heureux de prendre part, et ces conversations pacifiques donneraient toutes possibilités à des Gouvernements autres que les Etats-Unis d'entamer la discussion paisible des problèmes politiques et territoriaux qui les intéressent directement.

S'il était possible au Gouvernement de Votre Majesté de formuler des propositions pour une solution pacifique de la crise actuelle dans ce sens, vous seriez assuré de la profonde sympathie des Etats-Unis.

Les Gouvernements de l'Italie et des Etats-Unis peuvent aujourd'hui servir la cause de ces idéals du christianisme qui, dernièrement, semblaient si souvent avoir subi une éclipse.

Les voix d'innombrables millions d'êtres humains qui ne peuvent se faire entendre, demandent qu'on ne les sacrifie pas de nouveau en vain.

---

No. 123.

*Du Roi d'Italie au Président des Etats-Unis d'Amérique.*

Je vous remercie de votre preuve d'intérêt. J'ai immédiatement transmis votre message à Mon Gouvernement. Ainsi que tous le savent, nous avons fait et nous faisons tout ce qui est possible pour assurer la paix dans la justice.

*Messages envoyés par le Président des États-Unis d'Amérique à Herr Hitler et au Président de Pologne; réponse du Président de Pologne.*

No. 124.

*Ci-dessous texte du Message du Président Roosevelt à Herr Hitler, en date du 24 Août 1939.*

Dans le message que je vous ai adressé le 14 avril dernier, je déclarais qu'il me semblait qu'il était au pouvoir des dirigeants des grandes nations d'épargner à leurs peuples le désastre qui menaçait, mais qu'à moins qu'un effort ne fût immédiatement tenté dans un esprit de bonne volonté de la part de toutes les parties, pour trouver une solution pacifique et constructive des différends existants, la crise en face de laquelle se trouvait le monde devait aboutir à une catastrophe.

Aujourd'hui, cette catastrophe semble être très proche, imminente en vérité.

Au message que je vous ai adressé en avril dernier, je n'ai pas reçu de réponse, mais parce que je crois fermement que la cause de la paix mondiale, qui est la cause de l'humanité elle-même, dépasse toutes les autres considérations, je m'adresse de nouveau à vous avec l'espoir que la guerre qui menace, et le désastre qui en résulterait pour tous les peuples, puissent encore être évités.

J'insiste donc auprès de vous de la manière la plus pressante et j'insiste de la même façon auprès du Président de la République Polonaise, pour que les Gouvernements Allemand et Polonais consentent d'un commun accord à s'abstenir de tout acte positif d'hostilité pendant une période raisonnable et déterminée et qu'ils consentent de même, d'un commun accord, à résoudre les différends qui se sont élevés entre eux, par une des trois méthodes suivantes :

1° Par négociations directes;

2° En soumettant ces différends à un arbitrage impartial en lequel ils puissent avoir confiance l'un et l'autre;

3° En consentant à résoudre ces différends par la procédure de conciliation, choisissant comme conciliateur ou modérateur un citoyen des Républiques américaines, qui sont toutes dégagées de tout lien ou de toute participation aux affaires Européennes.

La Pologne et l'Allemagne étant l'une et l'autre des États souverains, il est naturellement entendu que si l'on recourt à l'une quelconque des solutions que je propose, chaque pays consentira à respecter complètement l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'autre.

Le peuple des États-Unis est unanime dans son opposition à la politique de conquête militaire et de domination. Il est unanime à rejeter la thèse que tout dirigeant ou tout peuple possède le droit d'atteindre ses fins ou ses objectifs par le moyen de mesures qui précipiteront des millions innombrables d'hommes dans la guerre et apporteront souffrances et détresse à toutes les nations du monde, belligérantes et neutres, quand ces fins et ces objectifs, dans la mesure où ils sont justes et raisonnables, peuvent être atteints par des moyens de négociation pacifique ou par le recours à l'arbitrage judiciaire.

Je fais appel à vous, au nom du peuple des États-Unis, et, je crois, au nom de tous les hommes et les femmes qui chérissent la paix dans le monde entier, pour que vous consentiez à ce que soient résolus les diffé-

rends existant entre votre Gouvernement et le Gouvernement Polonais par l'adoption d'une des méthodes que j'ai proposées.

J'ai à peine besoin de déclarer à nouveau qu'au cas où les Gouvernements Allemand et Polonais seraient disposés à résoudre leurs différends de la façon pacifique proposée, le Gouvernement des Etats-Unis reste prêt à apporter sa contribution à la solution des problèmes qui mettent en danger la paix mondiale, sous la forme exposée dans mon message du 14 avril.

---

No. 125.

*Ci-dessous texte du message du Président Roosevelt  
au Président de la Pologne, 24 Août 1939.*

La gravité manifeste de la crise actuelle impose à chacun l'urgente obligation d'étudier tous les moyens possibles pour empêcher qu'éclate une guerre générale.

Ayant ceci présent à l'esprit, je me sens justifié à proposer que soient explorées certaines voies menant à des solutions possibles. (M. Roosevelt mentionne ici les trois méthodes définies dans son message à Herr Hitler.)

Au cas où vous décideriez de tenter de résoudre la crise par l'une quelconque de ces méthodes, vous êtes assuré de la sympathie profonde et complète des Etats-Unis et de son peuple. Pendant que vous explorerez ces voies, je fais appel à vous, comme j'ai de même fait appel au Gouvernement du Reich Allemand, pour que vous consentiez à vous abstenir de tout acte positif d'hostilité.

Il est, je crois, bien connu de vous que, parlant au nom des Etats-Unis, j'ai exercé et continuerai à exercer toute l'influence en mon pouvoir en faveur de la paix.

Toutes les classes de la population de toutes les nations, grandes et petites, veulent la paix.

Elles ne cherchent pas les conquêtes militaires.

Elles reconnaissent que des discussions, des revendications et contre-revendications s'élèveront toujours de temps en temps entre nations, mais que tous les différends de ce genre, sans exception, peuvent être réglés par une procédure pacifique, s'il existe des deux côtés une volonté de le faire.

---

No. 126.

*Ci-dessous, le texte de la réponse, en date du 25 Août,  
adressée par le Président Moscicki au Président Roosevelt.*

J'apprécie le noble message que Votre Excellence a été assez bonne pour me faire tenir. Je voudrais insister sur le fait que le Gouvernement Polonais a toujours considéré que les conversations directes entre Gouvernements constituaient la meilleure méthode pour résoudre les difficultés qui peuvent surgir entre les Etats. Nous considérons que cette méthode est d'autant plus indiquée, quand il s'agit d'Etats voisins. Sur la base de ces principes, la Pologne a conclu des pactes de non-agression avec l'Allemagne et la Russie. Nous considérons également que la méthode de conciliation par le truchement d'une tierce partie désintéressée et impartiale, est équitable pour résoudre les différends qui ont été soulevés entre des nations.

Bien que je veuille nettement éviter l'apparence même du désir de profiter de cette occasion pour soulever une controverse, j'estime qu'il est de mon devoir, néanmoins, d'indiquer avec clarté que dans la crise actuelle ce n'est pas la Pologne qui formule des demandes, et exige des concessions d'un autre Etat. Il est par conséquent parfaitement naturel que la Pologne s'abstienne de toute action de ce genre, directe ou indirecte. Je voudrais terminer en exprimant mon vœu ardent que votre message de paix puisse contribuer à un apaisement général, si nécessaire pour permettre aux nations de reprendre à nouveau la route bénie du progrès et de la civilisation.

---

No. 127.

*Ci-dessous le texte du second appel du Président Roosevelt à Herr Hitler, en date du 25 Août 1939.*

Je viens de recevoir du Président de Pologne une réponse au message que j'ai adressé hier soir à Votre Excellence ainsi qu'à lui.

*Suit le texte de la réponse du Président Moscicki. Le Président Roosevelt poursuit en ces termes :*

Votre Excellence a publiquement déclaré, de façon répétée, que les fins et les objectifs que poursuit le Reich Allemand sont justes et raisonnables. Dans sa réponse à mon message, le Président de Pologne dit clairement que le Gouvernement Polonais est disposé, sur la base indiquée dans mon message, à consentir à résoudre par négociations directes ou par la procédure de conciliation, la controverse qui s'est élevée entre la République Polonaise et le Reich Allemand.

D'innombrables vies humaines peuvent encore être sauvées, et l'espoir peut encore être ranimé, que les nations du monde contemporain puissent, aujourd'hui encore, jeter les fondations de relations pacifiques et plus heureuses, si vous et le Gouvernement du Reich Allemand consentez à la méthode pacifique de règlement acceptée par le Gouvernement Polonais.

Le monde entier prie pour que l'Allemagne, elle aussi, l'accepte.

---

*Appel radiodiffusé de Sa Majesté le Roi des Belges au nom des Chefs d'Etat des Puissances du Groupe d'Oslo, du 23 Août 1939, et réponse.*

No. 128.

*L'Appel.*

La déclaration dont je vais donner lecture est faite au Palais de Bruxelles, en présence des Ministres des Affaires Etrangères et au nom des Chefs d'Etat du groupe d'Oslo.

Le monde vit une période de tension telle, que toute collaboration normale entre Etats risque de devenir impossible. De grandes Puissances prennent des mesures presque équivalentes à la mobilisation de leurs forces armées. Les petites Puissances n'ont-elles pas à craindre d'être victimes d'un conflit éventuel dans lequel elles seraient entraînées à leur corps défendant, en dépit de leur politique d'indiscutable indépendance et de leur ferme volonté de neutralité? Ne sont-elles pas exposées à faire l'objet d'arrangements intervenus en dehors d'elles?

Sans même que s'ouvrent des hostilités, le monde est menacé d'un effondrement économique. La méfiance et le soupçon règnent partout. Sous nos yeux les camps se forment, les armes se groupent, une horrible lutte se prépare en Europe. Notre continent va-t-il se suicider dans une guerre effroyable qui ne connaîtrait ni vainqueur ni vaincu, mais où sombreraient les valeurs spirituelles et matérielles créées par des siècles de civilisation ?

La psychose de guerre envahit les foyers et, bien que consciente de la catastrophe inimaginable qu'une conflagration constituerait pour l'humanité entière, l'opinion publique s'abandonne de plus en plus à l'idée que nous y sommes fatalement entraînés. Il importe de réagir contre une résignation aussi funeste.

Il n'est pas un peuple — nous l'affirmons avec force — qui veuille envoyer ses enfants à la mort, afin d'enlever aux autres nations ce droit à l'existence qu'il revendique pour lui-même.

Certes, les intérêts des États ne sont pas tous les mêmes. Mais existe-t-il des intérêts qui ne puissent être conciliés infiniment mieux avant qu'après une guerre ?

Que la conscience du monde se réveille ! Le pire peut encore être évité. Mais le temps presse. L'évolution des événements peut bientôt rendre tout contact direct encore plus difficile.

Que l'on ne s'y trompe point. Nous savons que le droit, pour vivre, doit s'appuyer sur une base solide, et la paix que nous voulons est la paix dans le respect des droits de toutes les nations. Une paix durable ne peut être fondée sur la force, mais seulement sur un ordre moral.

La sagesse ne commande-t-elle pas de faire trêve à la guerre des paroles, aux excitations et aux menaces, pour accepter de discuter les problèmes posés ? Nous formons solennellement le vœu que les hommes dont dépend le cours des événements acceptent de soumettre leurs différends et leurs revendications à une négociation ouverte dans un esprit de coopération fraternelle.

C'est pourquoi, au nom de :

S. M. le Roi de Danemark,

M. le Président de la République de Finlande,

S. A. R. la Grande-Duchesse de Luxembourg,

S. M. le Roi de Norvège,

S. M. la Reine des Pays-Bas,

S. M. le Roi de Suède,

et en mon nom propre, chacun de nous agissant d'accord avec son Gouvernement, j'é mets cet appel. Nous exprimons l'espoir que d'autres chefs d'État joindront leur voix à la nôtre, dans le même souci de la paix et de la sécurité de leurs peuples.

Demain, des centaines de millions d'hommes seront de cœur avec nous pour arrêter la course à la guerre. Que ceux entre les mains desquels repose le sort du monde répondent à ces sentiments et réalisent le désir, maintes fois manifesté par eux, de régler en paix les difficultés qui les séparent.

Et que soit évitée la catastrophe qui menace l'humanité !

No. 129.

*Réponse du Gouvernement de Sa Majesté.*

*Le Vicomte Halifax à Sir R. Clive (Bruxelles).*

(Télégramme.)

*Foreign Office, 24 Août.*

Le Gouvernement de Sa Majesté est heureux d'exprimer sa sympathie pleine et entière avec l'appel lancé par Sa Majesté le Roi des Belges au nom des représentants du Groupe des Puissances d'Oslo, réunis en conférence à Bruxelles.

Le Gouvernement de Sa Majesté a pour sa part exprimé de façon répétée son désir de voir tous les litiges qui se présentent entre les Nations, résolus par de libres négociations, et il demeure en tout temps prêt à contribuer de toutes ses forces à la création de conditions dans lesquelles de telles négociations pourraient être menées à une conclusion heureuse et satisfaisante.

Un acquiescement à des solutions imposées par la force ou par la menace de la force ne peut qu'empêcher et annihiler les efforts de ceux qui visent à établir une situation internationale dans laquelle la paix pourrait être maintenue, et la justice rendue, sans violer les droits et l'indépendance d'un Etat souverain quelconque.

---

No. 130.

*Réponse du Gouvernement Français en date du 26 Août 1939.*

Le noble et généreux appel lancé par Sa Majesté le Roi des Belges, au nom des représentants des Etats du Groupe d'Oslo, réunis à Bruxelles, a été accueilli par le Gouvernement Français avec la plus vive et profonde sympathie.

Les contributions que la France a apportées en toutes circonstances à la cause de la paix, la constante préoccupation qu'elle a montrée de voir instaurer des méthodes pacifiques pour le règlement de tous les problèmes qui se posent entre peuples, ne permettent pas de douter des dispositions générales du Gouvernement Français : il demeure prêt à s'associer à toute initiative qui aurait pour objet de créer une atmosphère favorable à une détente internationale.

Résolu, d'autre part, à n'accepter aucune solution qui serait imposée par la violence et par la menace, il croit, par son attitude, contribuer au maintien de la paix, en même temps qu'à l'établissement, en Europe et dans le monde, d'une situation assurant à tous les Etats la garantie de leur indépendance et le respect de leurs droits les plus sacrés.

---

No. 131.

*Réponse du Président Roosevelt, en date du 25 Août 1939.*

J'ai lu avec une grande satisfaction la proclamation de Votre Majesté en date du 23 août, et votre appel pour le maintien de la paix, adressé au nom du Groupe des Puissances d'Oslo. Votre Majesté a exprimé l'espoir



que d'autres Chefs d'Etat pourraient joindre leur voix à la vôtre dans le même désir de préserver la paix et la sécurité pour leur peuple. Je saisis cette occasion pour vous assurer que le peuple des Etats-Unis et son Gouvernement partagent du fond du cœur les espérances et les aspirations auxquelles Votre Majesté a donné une si éloquente expression.

---

No. 132.

*Traduction de la réponse Polonaise en date du 25 Août 1939.*

J'ai pris connaissance du noble discours de Votre Majesté avec une admiration profonde pour les idées que vous y avez exprimées. La Pologne a toujours défendu la thèse que le pouvoir, s'il doit se maintenir, ne peut être basé sur l'oppression des autres. De même, la Pologne a toujours considéré que la meilleure garantie de la paix réside dans l'arrangement des litiges internationaux par des méthodes de négociations directes, basées sur la justice et sur le respect pour les droits et les intérêts de tous ceux qui sont en cause.

---

No. 133.

*Réponse de Sa Sainteté le Pape.*

Dans sa réponse, couchée sous la forme d'une lettre autographe, le Pape Pie XII a remercié le Roi des Belges en exprimant son espoir sincère que les sentiments exprimés par Sa Majesté seraient accueillis favorablement par les parties en litige.

---

*Offre conjointe de médiation par Sa Majesté le Roi des Belges et Sa Majesté la Reine des Pays-Bas.*

No. 134.

*Sir R. Clive au Vicomte Halifax (Reçu à 11 h. 30 du soir.)*  
(Télégramme.) *Bruxelles, 28 Août 1939.*

Je viens de me rendre chez le Premier Ministre, qui me dit qu'il a également convoqué les Ambassadeurs de France, d'Allemagne et d'Italie et le Ministre de Pologne, dans le but suivant :

Le Roi des Belges et la Reine de Hollande désirent offrir conjointement leurs bons offices dans l'espoir d'éviter la guerre.

Une communication similaire a été faite à La Haye, aux mêmes cinq représentants. J'ai promis de téléphoner immédiatement à Votre Seigneurie.

---

No. 135.

*Réponse du Gouvernement de Sa Majesté.*

*Le Vicomte Halifax à Sir R. Clive, Bruxelles, et Sir N. Bland, La Haye.*  
*Foreign Office, 31 Août 1939, 3 h. 30 de l'après-midi.*  
(Télégramme.)

Votre télégramme du 28 août : Initiative des Souverains Belge et Néerlandais.

Je vous prie d'informer le Gouvernement Belge [des Pays-Bas] que le Gouvernement de Sa Majesté a accueilli avec plaisir la nouvelle que le Roi des Belges et la Reine des Pays-Bas désiraient offrir conjointement leurs bons offices en vue d'apporter une détente dans la crise actuelle et dans l'espoir d'empêcher la guerre. Le Gouvernement de Sa Majesté salue avec joie cette offre faite par les deux Souverains et sera heureux d'en faire son profit si l'occasion venait à se présenter. Entre temps, il apprécie profondément les intentions qui ont dicté cette initiative.

---

No. 136.

*Réponse du Gouvernement Français.*

Dans sa réponse, le Gouvernement Français a salué avec le plus grand intérêt l'offre de bons offices présentée par les deux Souverains. De son côté, il affirmait être prêt à soutenir cette initiative de toute manière possible et exprimait son sincère espoir de succès.

---

No. 137.

*Traduction du Communiqué donnant la réponse du Gouvernement Italien.*

Le Gouvernement Italien a pris bonne note de l'offre de leurs bons offices faite par Leurs Majestés la Reine des Pays-Bas et le Roi des Belges. Il apprécie profondément cette initiative et prie le Gouvernement Belge de bien vouloir transmettre aux deux Gouvernements l'expression de sa sincère gratitude.

---

No. 138.

*Réponse du Gouvernement Polonais.*

Dans sa réponse, le Gouvernement Polonais se réfère au télégramme du Président Moscicki au Président Roosevelt, dans lequel le principe de la médiation avait déjà été accepté par la Pologne. Le Gouvernement Polonais exprime en outre son approbation de l'initiative prise par les deux Souverains. Il indique cependant avec insistance qu'il lui est impossible de faire en ce moment des déclarations plus détaillées, étant donné qu'aucune des propositions d'une nature similaire n'avait jusqu'à présent suscité une réponse favorable de la part du Gouvernement Allemand.

---

*Appel radiodiffusé en faveur de la paix par Sa Sainteté le Pape,  
24 Août 1939 et réponse du Gouvernement de Sa Majesté.*

No. 139.

*L'Appel.*

Une heure particulièrement grave vient de sonner pour la grande

famille humaine : L'heure de délibérations formidables dont notre cœur ne peut se désintéresser, comme ne le doit pas l'autorité spirituelle qui nous vient de Dieu pour conduire les âmes sur la voie de la Justice et de la Paix. Nous voici donc avec vous tous qui portez en ces moments le poids d'une si grande responsabilité, afin qu'à travers notre voix vous entendiez la voix de ce Christ de qui le monde a appris la plus haute école de vie, et dans laquelle des millions et des millions d'âmes mettent leur confiance, à l'approche d'un danger où il n'y a que sa parole qui puisse dominer tous les bruits de la terre. Nous voici avec vous, chefs des peuples, hommes de la politique et des armes, écrivains, orateurs de la tribune et de la radio, et vous tous qui avez autorité sur les pensées et les actions de vos frères et qui répondez de leur sort.

N'ayant d'autre arme pour nous que la parole de la Vérité et étant au-dessus des luttes et des passions publiques, nous vous parlons au nom de Dieu « de qui tire son nom toute famille dans les cieus et sur la terre » (Ephes. 3-15) — au nom de Jésus-Christ, Notre Seigneur, qui a fait de nous tous des frères — au nom du Saint-Esprit, le Don du Très Haut, source inépuisable d'amour dans nos cœurs.

Aujourd'hui que, en dépit de nos exhortations réitérées et de l'intérêt particulier que nous portons à cette situation, les craintes d'un sanglant conflit international se font plus pressantes, aujourd'hui que la tension des esprits semble arrivée au point de faire considérer comme imminent le déchainement des terribles tourbillons de la guerre, nous adressons d'un cœur paternel un nouvel et plus chaleureux appel aux gouvernants et aux peuples.

A ceux-là, pour qu'après avoir renoncé aux accusations, aux menaces et aux causes de la méfiance réciproque, ils tentent de résoudre les divergences actuelles par le seul moyen approprié, c'est-à-dire par des ententes loyales; à ceux-ci, pour qu'ils encouragent les tentatives pacifiques de ceux qui les gouvernent dans le calme et dans la sérénité, sans agitation désordonnée.

C'est par la force de la raison et non pas par la force des armes que la Justice s'affirme, et les empires qui ne sont pas fondés sur la Justice ne sont pas bénis par Dieu.

La politique, affranchie de la morale, trahit ceux-là même qui veulent qu'elle soit ainsi. Le danger est imminent, mais il est encore temps. Rien n'est perdu avec la paix. Tout peut l'être avec la guerre.

Que les hommes recommencent à se comprendre, qu'ils recommencent à traiter. En traitant avec bonne volonté et dans le respect des droits réciproques, ils s'apercevront qu'un succès honorable n'est jamais exclu des négociations sincères et fructueuses. Ils sentiront toute leur grandeur — la véritable grandeur — si, faisant taire les voix de la passion, aussi bien collective que privée, et faisant droit à la raison, ils épargnent le sang des frères et soustraient leurs patries aux malheurs.

Que Dieu veuille que la voix de ce père de la famille chrétienne, de ce serviteur des serviteurs qui porte indignement mais réellement parmi les hommes la personne, les paroles, l'autorité de Jésus-Christ, trouve un accueil plein de bonne volonté dans les esprits et dans les cœurs. Que les forts nous écoutent pour ne pas devenir faibles dans l'injustice. Que les puissants nous écoutent pour que leur puissance n'amène pas la destruction mais qu'elle se traduise en un appui pour les peuples et en une protection pour la tranquillité de ceux-ci dans l'ordre et dans le travail.

Nous les supplions par le sang du Christ dont la force qui s'imposa au monde fut la douceur, même dans la vie et dans la mort, et en les suppliant, nous savons et nous sentons que nous avons avec nous tous les hommes droits, tous ceux qui ont faim et soif de justice, tous ceux qui souffrent déjà toutes sortes de douleurs pour les maux de la vie. Nous avons avec nous le cœur des mères qui bat avec le nôtre, les pères qui doivent abandonner leur famille, tous ceux qui travaillent et ne savent pas, les innocents sur lesquels pèsent les plus terribles menaces, les jeunes chevaliers généreux des idéaux les plus purs et les plus nobles.

L'âme de cette vieille Europe qui est l'œuvre de la foi et du génie chrétien est aussi avec nous, de même que l'humanité tout entière qui attend la Justice, la Paix, la Liberté et non pas le fer qui tue et détruit.

Le Christ qui a fait de l'amour fraternel son commandement fondamental et solennel, la substance de sa religion et la promesse du salut pour les individus et pour les nations, est aussi avec nous.

N'oublions pas, enfin, que les œuvres humaines n'ont aucune valeur sans le secours divin.

Nous invitons tous à s'adresser au Seigneur pour lui demander par des prières pacifiantes que sa grâce descende en abondance sur ce monde bouleversé; qu'il apaise les ressentiments, qu'il réconcilie les âmes et qu'il fasse resplendir l'aube d'un avenir plus serein.

C'est dans cette attente et dans cet espoir que nous donnons à tous, de tout cœur, notre bénédiction paternelle.

---

No. 140.

*Le Vicomte Halifax à M. Osborne (Saint-Siège).*

*Foreign Office, 25 Août 1939, 15 h. de l'après-midi.*

Je vous prie d'informer le Cardinal Secrétaire d'Etat, ou si possible le Pape lui-même, que le Gouvernement de Sa Majesté a beaucoup apprécié l'appel si digne et si émouvant en faveur de la paix, que Sa Sainteté a radiodiffusé au monde hier au soir.

2. Dans mon propre appel radiodiffusé hier au soir, j'ai fait allusion au message du Pape, mais je voudrais que Sa Sainteté pût connaître de façon plus directe l'écho que ses paroles ont éveillé dans le cœur et l'esprit, non seulement du Gouvernement de Sa Majesté, mais du peuple tout entier de ce pays.

*Nouvel appel de Sa Sainteté le Pape et action du Gouvernement  
de Sa Majesté.*

No. 141.

*M. Osborne au Vicomte Halifax (Reçu à 3 h. 45 de l'après-midi).*

(Télégramme.)

*Saint-Siège, 31 Août 1939.*

Le Cardinal Secrétaire d'Etat vient de me remettre une note dont ci-dessous traduction :

« Le Pape se refuse à abandonner l'espoir que les négociations en cours puissent mener à une solution équitable et pacifique, telle que le monde entier la demande dans ses prières.

« En conséquence, Sa Sainteté, au nom de Dieu, supplie les Gouvernements Allemand et Polonais de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter tout incident et s'abstenir d'entreprendre quoi que ce soit qui puisse aggraver la tension actuelle.

« Sa Sainteté prie instamment les Gouvernements Britannique, Français et Italien de se joindre à son appel. »

Des copies de la note ci-dessus ont été également remises aux Ambassadeurs d'Allemagne, de Pologne, de France et d'Italie.

Son Eminence a également remis une copie à l'Ambassadeur d'Espagne et fait en sorte qu'une autre soit remise à l'Ambassadeur des Etats-Unis auprès du Quirinal.

---

No. 142.

*Le Vicomte Halifax à Sir N. Henderson (Berlin)  
et Sir H. Kennardt (Varsovie).*

(Télégramme.)

*Foreign Office, 31 Août, 10 h. du matin.*

Je vous prie de faire la communication suivante au Gouvernement Allemand (Polonais) :

« Le Gouvernement de Sa Majesté a été informé de l'appel que le Pape a adressé à votre Gouvernement pour qu'il fasse tout ce qui est en son pouvoir pour éviter tout incident et s'abstenir d'entreprendre quoi que ce soit qui puisse aggraver la tension actuelle.

« Le Gouvernement de Sa Majesté désire se joindre à cet appel avec toute l'insistance dont il dispose. »

Les instructions similaires ont été envoyées à l'Ambassadeur de Sa Majesté à Varsovie (Berlin).

*Efforts du Gouvernement Italien.*

*Sir P. Loraine au Vicomte Halifax (Reçu le 5 Septembre, à 3 h. du matin).*

Ci-dessous traduction du communiqué de l'Agence Stefani, publié ce soir :

« Étant donné l'aggravation de la situation européenne en date du 31 août, le Duce, tout en comprenant clairement les difficultés exceptionnelles qui rendaient alors extrêmement problématique une solution pacifique, a désiré faire un dernier effort pour sauver la paix européenne. En conséquence, les Gouvernements Anglais et Français ont été informés que le Duce, s'il avait pu être assuré auparavant de l'adhésion Franco-Britannique et d'une participation Polonaise, obtenue par une action de Londres et de Paris, aurait pu convoquer pour le 5 septembre une conférence internationale en vue de réviser les clauses du Traité de Versailles, qui sont la cause du désarroi actuel de la vie de l'Europe. Le Gouvernement Italien n'a pas négligé d'insister sur la nécessité d'une extrême urgence dans les réponses. Mais les Gouvernements Français et Anglais n'ont pas été à même de faire tenir les leurs avant le lendemain 1<sup>er</sup> septembre. Entre temps, dans la nuit du 31 août au 1<sup>er</sup> septembre, se sont produits des incidents de frontières qui ont conduit le Führer à commencer des opérations militaires contre la Pologne. Les réponses communiquées au Gouvernement Italien étant en principe favorables, à la fois du côté Français et du côté Anglais, et devant le très grand intérêt montré du côté Français à un développement possible de l'initiative du Duce, en dépit des rencontres militaires qui s'étaient déjà produites entre l'Allemagne et la Pologne, le Gouvernement Italien, le 2 septembre au matin, a communiqué au Chancelier Hitler, à titre d'informations, qu'il existait encore la possibilité de convoquer une conférence précédée d'une conférence d'armistice, et dont le but serait de résoudre le conflit Germano-polonais par des moyens pacifiques. Hitler a répondu au Duce, par les soins de notre Ambassadeur à Berlin, qu'il ne rejetait pas *a priori* la possibilité d'une conférence. Il désirait cependant savoir, au préalable, si a) les notes présentées par la France et la Grande-Bretagne à Berlin avaient un caractère d'ultimatum, dans quel cas la négociation serait sans objet et b) s'il pouvait compter sur un délai de 24 heures pour mûrir et prendre sa décision en la matière. Le Gouvernement Italien, entrant à nouveau en contact avec les Gouvernements de Londres et de Paris, le 2 septembre, à 2 heures de l'après-midi, leur a fait connaître la demande du Führer. Tard dans la soirée, une réponse affirmative (1) parvint de Londres et de Paris en ce qui concerne les deux demandes ci-dessus mentionnées, mais ajoutant que la France et l'Angleterre, étant donné

---

(1) Voir les N<sup>os</sup> 109, 110, 116. La communication du Gouvernement de Sa Majesté était de la nature d'un avertissement et ne devait pas être considérée comme un ultimatum; le Gouvernement Italien a été informé en conséquence.

le fait nouveau qui s'était produit entre le 31 août et le 2 septembre, c'est-à-dire l'occupation du territoire Polonais par des troupes Allemandes, posaient comme condition fondamentale à leur participation à une conférence internationale. L'évacuation des territoires occupés. Dans ces circonstances, le Gouvernement Italien s'est borné à informer à nouveau le Führer de cette condition, ajoutant que, sauf opinion contraire du Gouvernement Allemand, il ne pensait pas qu'il lui fût possible d'entreprendre aucune autre action. »

---

No. 144.

*Discours radiodiffusé du Premier Ministre au Peuple Allemand,  
4 Septembre 1939.*

Peuple Allemand, votre pays et le mien sont maintenant en guerre. Votre Gouvernement a bombardé et envahi l'Etat libre et indépendant de Pologne, que la Grande-Bretagne est engagée d'honneur à défendre. C'est parce que vos troupes n'ont pas été retirées, en réponse à la note que le Gouvernement Britannique a adressée au Gouvernement Allemand, que la guerre a éclaté.

Les horreurs de la guerre nous sont connues. Dieu sait que la Grande-Bretagne a fait tout ce qui était possible pour empêcher cette calamité. Mais, maintenant que l'invasion de la Pologne par l'Allemagne a eu lieu, elle est devenue inévitable.

Votre Gouvernement vous dit que vous combattez parce que la Pologne a rejeté l'offre de votre Chef et a eu recours à la force. Quels sont les faits? La prétendue « offre » a été faite par l'Ambassadeur de Pologne à Berlin jeudi soir, deux heures avant que votre Gouvernement ait annoncé qu'elle était « rejetée ». Loin d'avoir été rejetée, il ne s'est même pas écoulé le temps nécessaire pour qu'on l'examinât.

Votre Gouvernement avait précédemment exigé qu'un représentant de la Pologne fût à Berlin dans les vingt-quatre heures pour conclure un accord. A ce moment, les seize points avancés par la suite n'avaient pas encore été communiqués au Gouvernement Polonais. On attendait que le représentant de la Pologne arrivât dans un délai fixé, pour signer un accord qu'il n'avait même pas vu. Cela n'est pas une négociation. C'est un diktat. A de telles méthodes, aucun Etat qui se respecte ou qui soit puissant ne pourrait consentir. Des négociations sur une base d'égalité et de liberté auraient pu mieux résoudre la question en litige.

Il se peut que vous demandiez en quoi cela regarde la Grande-Bretagne. Cela nous regarde parce que nous avons donné notre parole d'honneur de défendre la Pologne contre une agression. Pourquoi avons-nous jugé nécessaire de nous engager à défendre cette Puissance Orientale, quand nos intérêts sont à l'Ouest et lorsque votre Chef a dit qu'il n'avait pas d'intérêts à l'Ouest? La réponse est — et je regrette de devoir dire cela — que personne en Grande-Bretagne n'a plus aucune confiance dans la parole de votre Chef.

Il a donné sa parole qu'il respecterait le traité de Locarno : il l'a violée

Il a donné sa parole qu'il ne désirait ni n'entendait annexer l'Autriche : il l'a violée. Il a déclaré qu'il n'incorporerait pas les Tchèques dans le Reich : il l'a fait. Il a donné sa parole après Munich qu'il n'avait plus d'exigences territoriales à formuler en Europe : il l'a violée. Il a donné sa parole qu'il ne voulait pas de provinces Polonaises : il l'a violée. Il vous a juré pendant des années qu'il était l'ennemi mortel du bolchevisme : il est maintenant son allié.

Pouvez-vous vous étonner que, pour nous, sa parole ne vaille pas le papier sur lequel elle est écrite?

Le Pacte Germano-Soviétique était une volte-face cynique, destinée à ébranler le front de la paix formé contre l'agression. Le coup a échoué. Le front de la paix tient bon. Votre Chef est maintenant en train de vous sacrifier, vous, peuple Allemand, au jeu, plus monstrueux encore, d'une guerre, pour se tirer lui-même de la position impossible où il s'est placé et où il vous a placé.

Dans cette guerre, nous ne luttons pas contre vous, peuple Allemand, envers qui nous n'avons aucun ressentiment, mais contre un régime tyrannique et parjure qui a trahi non seulement son propre peuple, mais l'ensemble de la civilisation occidentale et tout ce qui nous est cher, à vous et à nous.

Puisse Dieu défendre le droit! •



*Copyright by His Majesty's Stationery Office*

---

IMP. E. D., 18, RUE SÉQUIER, PARIS

*DEJA PARUS :*

LIVRES BLANCS ANGLAIS

N° 1

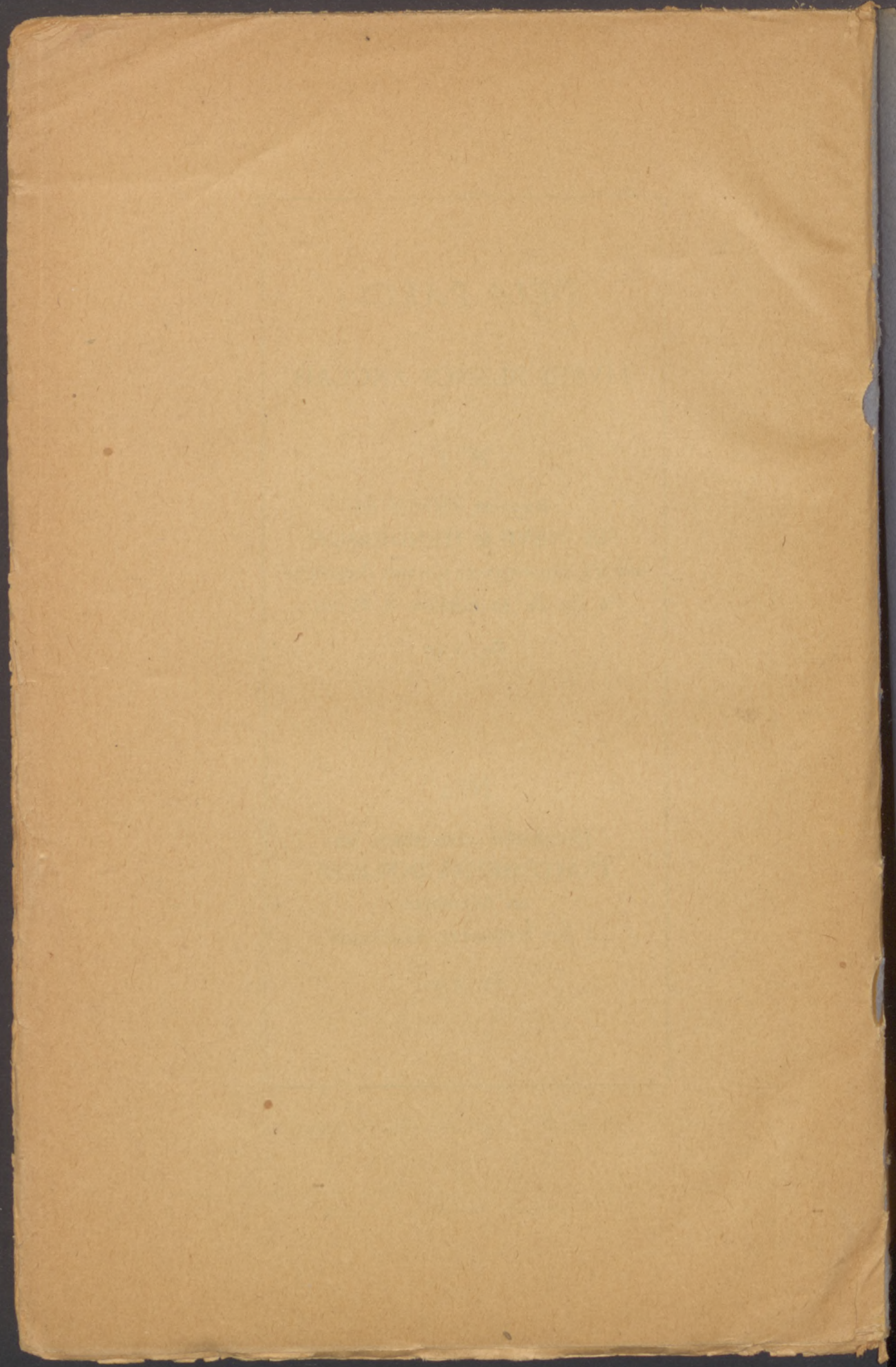
Rapport définitif de  
**SIR NEVILE HENDERSON**  
sur les circonstances qui ont déterminé  
la fin de sa mission à Berlin

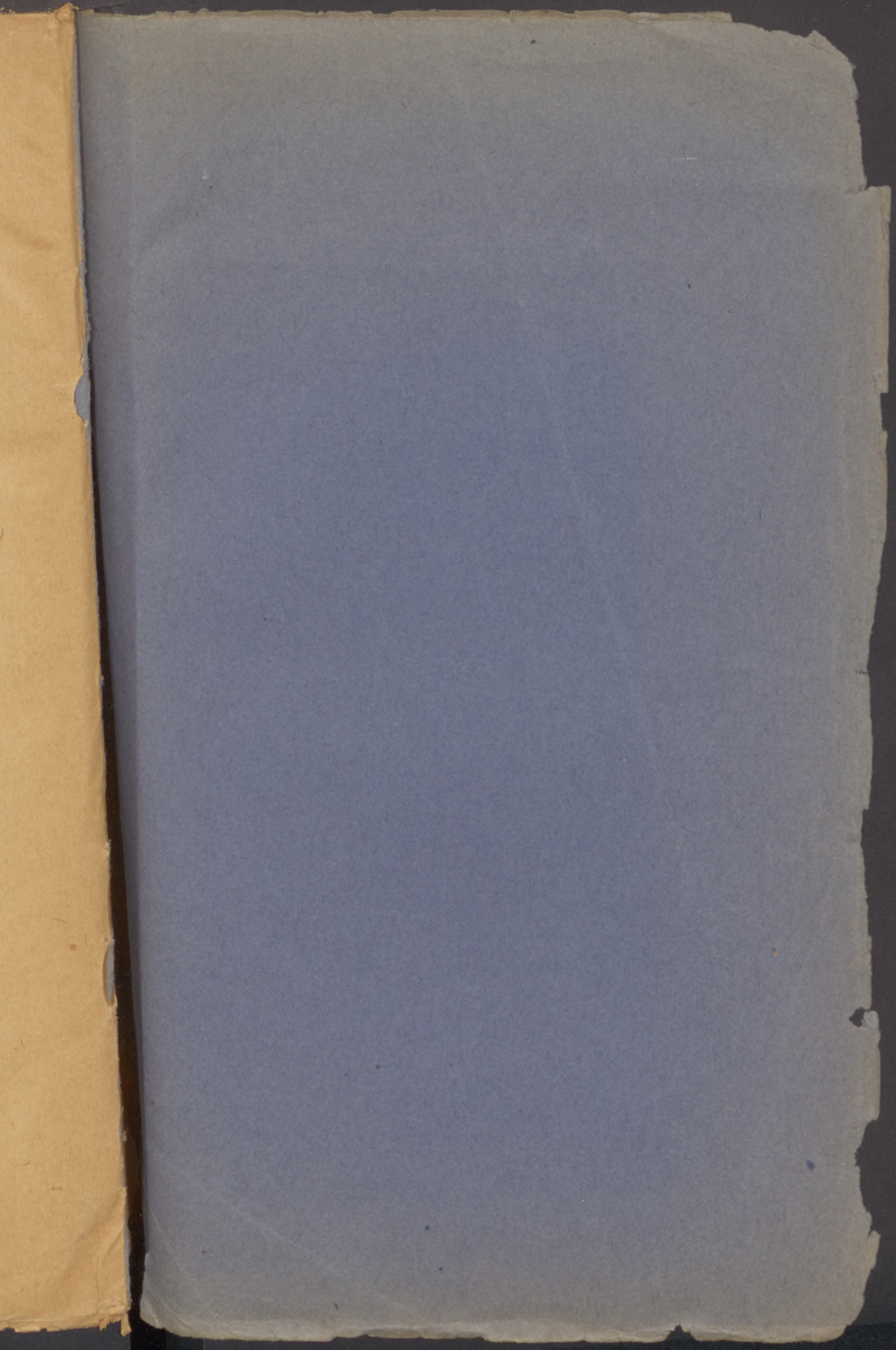
Fr. 2.50

N° 2

Documents concernant les  
**TRAITEMENTS INFLIGES**  
en Allemagne  
à des Nationaux Allemands

Fr. 3,00





Archiwizacja

Główna  
UMK Toruń

1393381

Biblioteka Główna UMK



300020981905

PRIX : FR. 12